

Napoléon Roussel

BIOGRAPHIE



THÉO_TEX

Ce fichier PDF, ou livre numérique, reste sous la responsabilité de Théot_EX.

Vous êtes autorisé :

- à utiliser le livre numérique à des fins personnelles.

Vous ne pouvez en aucun cas :

- vendre ou diffuser des copies de tout ou partie du livre numérique, exploiter tout ou partie du livre numérique dans un but commercial ;
- modifier les codes sources ou créer un produit dérivé du livre numérique.
- placer le livre numérique en téléchargement sur un serveur internet, sans en avoir premièrement obtenu l'autorisation auprès de THÉOT_EX.

Éditions THÉOT_EX

site internet : theotex.org

courriel : theotex@gmail.com

ISBN : 978-2-36260-010-4

Conseil de navigation

Si votre lecteur de fichiers PDF n'affiche pas les signets de la table des matières, ou si l'écran de votre tablette est trop petit pour cela, cliquez sur le petit losange rouge (◇) situé en haut à gauche de chaque page, pour accéder à la table des matières.

UN PIONNIER DE L'ÉVANGILE
NAPOLÉON ROUSSEL
1805-1878

RACONTÉ PAR SA FILLE

ÉMILIE

1888



Soleil d'Orient

- 2006 -

PRÉFACE

Il faut une préface, la voici :

J'ai aimé mon père avec autant de vénération que de tendresse, j'ai vu de très près ses travaux, j'ai vécu longtemps de sa vie ; j'ai souscrit toujours sans réserve à ce jugement de mon frère aîné, alors étudiant en médecine : « Quoi qu'il en soit, je connais au moins deux chrétiens : mon parrain ¹ et mon père. »

J'ai d'abord recueilli quelques-uns de mes souvenirs d'enfance, de jeunesse, uniquement pour

1. M. Adolphe Monod



les communiquer à un frère, à des sœurs, plus jeunes que moi ; peu à peu, mon travail s'est étendu ; j'ai consulté quelques-uns des contemporains de mon père, des lettres, des rapports, des journaux, des brochures de ce temps-là et il m'a semblé que ce qui intéressait le cercle de la famille pourrait ne pas être sans intérêt pour d'autres.

Je le livre, non sans crainte, il est si difficile d'écrire ! aussi n'ai-je nullement la prétention d'offrir ici un travail littéraire ; c'est une œuvre de simple piété filiale². Mais tant d'excellents chrétiens ont aimé mon père vivant que quelques-uns aimeront aussi son souvenir après sa mort, je l'espère. D'autres l'espèrent comme moi et m'ont encouragée. M. le comte Jules Delaborde m'a écrit à ce sujet : « Je respecte profondément le devoir auquel vous vous consacrez. A peine ai-je besoin

2. Si l'on découvre ici et là quelques pages qui révèlent une plume plus exercée et plus virile que n'est la mienne, on y reconnaîtra facilement celle d'un collaborateur qui s'est cordialement associé à mon travail.



d'ajouter que je conserve un précieux souvenir de mes relations avec votre cher et vénéré père, car vous savez qu'il était impossible de le connaître sans s'attacher à lui. Aussi me fais-je un devoir de vous exprimer mes vœux bien sympathiques pour l'achèvement et le succès de la biographie que vous préparez. La mémoire du cœur est la meilleure de toutes. »

Puis, un sentiment de justice l'a emporté sur mes dernières craintes.

On travaille beaucoup, aujourd'hui, à l'évangélisation de la France ; on peut le faire sans aucun danger. Nous en bénissons Dieu ; nous en remercions tous ses ouvriers.

Mais quelques-uns, parmi les nouveaux venus surtout, s'imaginent avoir *inventé* cette œuvre, l'*évangélisation*, et croient naïvement qu'avant eux il ne s'est jamais rien fait de semblable, que les vieux protestants, fils des vieux huguenots,

◇
dormaient sur leurs lauriers, que la grande Église de la Réforme se mourait. . . .

Sachons rendre à chacun ce qui est dû à chacun.

Si de vaillants et fidèles ouvriers travaillent de nos jours avec succès, d'autres non moins fidèles, non moins vaillants, ont travaillé aussi avant eux, non sans succès ; ils ont défriché le champ encore inculte, ont arraché, non sans peines ni sans souffrances, les ronces et les épines, ont labouré, ont semé, ont arrosé, ont aimé, ont prié ; ils ont obtenu, – au prix de quels sacrifices ! Dieu seul le sait, – la liberté religieuse dont nous jouissons tous aujourd'hui sans nous souvenir de ce qu'elle a coûté à ceux qui nous l'ont conquise.

Si aujourd'hui nous moissonnons peut-être plus abondamment, nous le devons sans doute à l'action toute-puissante du Saint-Esprit, qui souffle comme il veut, quand il veut ; mais ne



le devons-nous pas aussi à nos devanciers, vrais pionniers de l'évangélisation, qui ont laborieusement préparé et ensemencé le champ où l'on moissonne actuellement de riches gerbes ?

Ne soyons ingrats ni envers les vivants, ni envers les morts.

Surtout bénissons notre Dieu, qui ne laisse jamais notre pauvre et chère France sans lui envoyer ses messagers, sans lui faire entendre ses appels, sans lui montrer que, malgré tout, Il l'aime, et veut sauver, par sa grâce, tous ceux qui reçoivent sa Parole et croient du cœur à Jésus-Christ, pour avoir la vie éternelle.

ÉMILIE DELAPIERRE.

I.

Jeunesse

NAPOLÉON ROUSSEL naquit à Sauve, petite ville du département du Gard, le 15 novembre 1805, ou, comme le porte l'état civil, *le 26 Brumaire, an 14.*

Il était fils de Pierre Roussel, soldat de Napoléon, qui avait fait l'expédition d'Espagne. L'ancien militaire, marié à son retour du service, voulut donner à son premier-né le nom de son ancien



général. Il aurait pu trouver dans les souvenirs de sa famille le nom d'un autre soldat, distingué dans une tout autre guerre, celui d'Alexandre Roussel. Celui-ci, au service du Roi des rois, prédisant et martyr, paraît, en effet, avoir appartenu à la même famille que Pierre et Napoléon Roussel. Il ne fut pas leur ancêtre, puisqu'il mourut sans s'être marié en 1728, à l'âge de vingt-deux ans; mais, d'après les données qui paraissent authentiques, il appartenait à la même famille, étant fils d'un autre Pierre Roussel qui avait quitté Sauve pour s'établir à Uzès, à l'autre extrémité du même département. Quoi qu'il en soit, le souvenir d'Alexandre Roussel, qui mourut courageusement pour sa foi, pendu, comme on sait, à Montpellier, pour avoir prêché l'Évangile, était moins vivant dans l'esprit de Pierre Roussel que celui du conquérant dont il donna le nom à son fils.

Malgré cet enthousiasme pour les idées qui représentaient alors la gloire, les parents Roussel



gagnaient leur vie par un travail absolument pacifique, celui de la fabrication des bas au métier. Bientôt ils se transportèrent à Lyon, pour y exercer leur modeste industrie. Mais les temps étaient durs. La gloire de Napoléon commençait à pâlir ; l'époque de l'*Invasion* approchait.

Napoléon Roussel ne paraît pas avoir conservé des souvenirs bien gais de cette époque ; malgré leurs ressources très limitées, ses parents avaient leur part de soldats à loger, de ces soldats autrichiens dont ils ne comprenaient pas le langage et qu'on appelait des « mangeurs de chandelles. » La maison était bien austère ! L'enfant dut aller à l'école. L'enseignement y était terriblement aride ! Le jeune écolier se buttait à des difficultés toutes nouvelles pour lui. Il ne pouvait, entre autres, absolument pas comprendre que *M* suivi de *a* pût se prononcer *Ma*. « Non, disait-il, *Emme a*, cela fait *Emma*, le nom d'une petite fille. » Aussi cette école, si peu attrayante pour lui, était souvent rempla-



cée par l'école buissonnière, plus conforme à ses goûts d'alors. Il en a raconté quelques épisodes dans un de ses livres pour enfants : *Mémoires d'un écolier*.

Le souvenir de la peine qu'il eut pour apprendre à lire d'après l'ancien mode d'épellation fut si vif et si durable que, beaucoup plus tard, lorsqu'il voulut enseigner la lecture à sa petite fille, il écrivit pour elle une *Méthode naturelle de lecture*. Cette *Méthode*, composée d'une succession de récits à difficultés graduées, à lire sans épellation, commençait par une petite histoire fort dramatique, dont tous les mots étaient formés de syllabes de deux lettres. Elle inaugura en quelque sorte celle adoptée plus tard dans les écoles publiques, et facilita les premières leçons de nombreux enfants qui se rappellent encore avoir déchiffré : *Pa-pa, Zi-zi va li-re u-ne pa-ge du ca-na-ri*.



Mais nous avons beaucoup anticipé. Revenons aux années de jeunesse à Lyon. Nous l'avons dit, les temps étaient durs, la conscription dépeuplait la France, l'étranger envahissait notre patrie ; le commerce et l'industrie étaient partout entravés, arrêtés. Les époux Roussel, économes et laborieux, ne faisaient aucune dépense inutile. Cependant leur enfant devenait jeune homme, commençait à fréquenter quelques camarades. Il sortait parfois avec eux le dimanche. Ceux-ci avaient de l'argent de poche, lui seul n'en avait pas ; il en éprouvait un cruel embarras. Pour le contenter, sa mère imagina un procédé économique : elle mettait tous les dimanches une pièce de 5 francs dans la poche de son gilet, et lorsqu'il avait eu toute la journée la satisfaction de la sentir, de la palper, de la faire voir se dessinant en bosse sur son côté, il la rendait le soir à sa mère. Dès sa jeunesse il fut ainsi habitué à se contenter de peu et à modérer ses désirs.

◇ En fait de désirs, ce fut vers cette époque que naquit en lui celui de devenir *auteur*. Il nous a plusieurs fois raconté que, tout jeune encore, il s'était arrêté un jour en rue pour tirer un carnet de sa poche et y inscrire : « Quand je serai grand, écrire un livre. »

En attendant, il dut apprendre tout d'abord à gagner son pain. Dès l'âge de quatorze ans, il fut mis en apprentissage chez un commerçant. Là, son principal travail consistait à faire des paquets. Il paraît s'y être fort appliqué, car toute sa vie il conserva sous ce rapport un talent spécial, qu'il eut l'occasion d'utiliser souvent, bien des années plus tard, pour expédier en ballots non plus les étoffes de son patron, M. Dominique Roman, mais les ouvrages que le jeune apprenti avait rêvé de composer un jour.

Cette occupation, quelque utile qu'elle fût, ne répondait cependant pas aux aspirations du jeune homme. Il désirait ardemment s'instruire, et com-



mença à prendre sur ses heures de sommeil le temps nécessaire pour compléter par l'étude de l'arithmétique, de la géographie, de l'histoire, son instruction trop tôt interrompue.

Cet amour de l'étude s'accrut à un tel point que ses parents ne purent bientôt plus arrêter leur fils sur cette voie, et finirent par demander et obtenir pour lui une bourse à la Faculté de théologie de Genève. C'est alors que le jeune commis quitta joyeusement l'aunage et les rayons d'étoffe, et partit pour la cité de Calvin. C'était dans le courant de l'année 1825. Il avait alors vingt ans.

Dès la fin de sa première année d'études, à ses premières vacances, qu'il alla passer à Lyon, avant même d'avoir reçu pour lui-même le salut par Jésus-Christ, il révèle déjà ses dispositions de pionnier en allant de village en village, dans les environs de Lyon, à la recherche des protestants disséminés privés de secours religieux. C'est ce



que fait aujourd'hui tout étudiant en théologie sérieux ; c'était une exception des plus rares il y a soixante ans.

Dans une lettre datée de 1826, il écrit à son oncle Bastide :

« Je suis dans ce moment en vacances à Lyon. A mon départ de Genève, j'espérais poursuivre mon voyage jusqu'à Sauve, mais plusieurs obstacles s'y opposent. Le nombre des protestants s'étant beaucoup accru à Lyon, et nos pasteurs ayant obtenu du gouvernement la permission d'aller et d'envoyer prêcher dans quelques villages voisins, j'espère pouvoir leur être de quelque utilité. »

En 1829 ses études de théologie sont terminées, et il peut quitter Genève muni d'un certificat de la Faculté portant qu'il ce avait satisfait à toutes les réquisitions de l'académie, et emporté l'estime et l'approbation de ses professeurs.



Aussitôt il écrit joyeusement à ce même oncle de Sauve :

« Me voici enfin arrivé au terme de mes études. Je vais donc commencer à être de quelque utilité à la société, à l'Eglise. Je vous assure que cette seule idée fait palpiter mon cœur de joie, que je ne conçois pas de position plus heureuse. J'en bénis Dieu tous les jours. Puisse-t-il m'accorder lui-même sa bénédiction, et faire tourner mes travaux à ma sanctification et à celle de mes frères ! C'est là le vœu le plus ardent de mon cœur. . . Je désire ardemment aller vous voir, . . . mais cela m'est impossible. Je suis appelé à l'Eglise du Havre, et il faut que je parte immédiatement pour ma consécration. On m'attend depuis deux mois. »

Il se maria, partit et fut consacré.

La première lettre que nous retrouvons de lui après sa consécration et son mariage ne parle ni



de sa femme ni de son ministère ; elle ne renferme pas même une allusion aux dispensations de Dieu, à la Bible, à la vie éternelle ; elle ne parle que des gouvernements terrestres et de la politique mondaine ; elle est datée du 31 octobre 1830. A cette époque mémorable, l'avènement de Louis-Philippe, roi des Français, le procès contre les anciens ministres de Charles X, l'indépendance de la Belgique, les disputes entre l'Autriche et l'Allemagne, les troubles en Espagne, excitaient les esprits les plus calmes et absorbaient l'attention de chacun. Dans une lettre subséquente, datée de quelques mois plus tard (28 février 1831), M. Roussel donne encore à son oncle quelques nouvelles politiques, auxquelles celui-ci, privé de journaux, paraît tenir beaucoup, puis il ajoute :

« Ma chère femme est accouchée fin décembre d'un garçon. Il se nomme Adolphe. Son parrain est un des pasteurs de Lyon. Vous avez un fils et vous comprenez assez la joie d'un père et d'une



mère à la naissance d'un premier-né. Dieu veuille nous le conserver ! Il me semble devoir être pour nous une source de bonheur. »

Cette dernière lettre est écrite de Lyon, où M. Roussel était retourné depuis quelque temps. C'est à cette époque qu'il devint le pasteur officiel d'une Église naissante, comme l'annonce une nouvelle lettre à son oncle de Sauve :

Annonay, le 1er novembre 1831.

« ... Il y a plus d'un mois que je renvoie de jour en jour de vous écrire ; j'attendais la décision d'une affaire assez importante pour moi, afin de vous la communiquer. En voici enfin le résultat. Je suis appelé comme pasteur à Saint-Etienne, ville très commerçante, de 53 000 âmes, à douze lieues de Lyon. C'est une Église naissante ; il y aura beaucoup à faire. »

◇ Nous citerons encore, de cette époque, le fragment d'une lettre qui nous donne un léger aperçu du commencement de son activité :

Saint-Etienne, 7 avril 1832.

« . . . Nous venons d'établir une école pour les protestants à Saint-Etienne. Mon beau-frère en a été nommé instituteur. Il a commencé depuis un mois ; tout va assez bien. Ses appartements et sa classe sont dans la maison que j'habite, et comme j'espère que mon père et ma mère viendront aussi à Saint-Etienne, la famille entière se trouvera réunie dans la même maison et au même étage.

Dites, je vous prie, à mon ami B. les nouvelles suivantes : 1° Adolphe Monod est destitué. . . 2° MM. D. et L. et d'autres concourent pour Lyon. Pour moi, je préfère Saint-Etienne. Dites-lui que je l'engage, lui, à penser enfin à une Église, que ce



n'est que là que peuvent vraiment se développer les qualités dont le pasteur a besoin. »

Cette lettre renfermait en outre de nombreux détails sur l'invasion du choléra à Paris, sur le nombre des victimes, les crimes réels ou supposés dont on accusait les Carlistes, les émeutes des chiffonniers, les troubles soulevés par la peur, etc.

Mais bientôt le ton va changer, avec l'esprit de leur auteur. Son ministère va se transformer avec son âme. Une œuvre commence dans le cœur du jeune pasteur de Saint-Etienne. L'Esprit de Dieu agit, et agit avec puissance. Nous en trouvons les premiers symptômes dans cette lettre écrite quelques mois plus tard :

Saint-Etienne, 5 novembre 1832.

« Je vais vous donner quelques détails sur votre sujet favori, du moins celui que je crois l'être. S'il en était autrement, dites-le-moi, et à l'avenir je



m'abstiendrai de vous parler politique. Vous êtes la seule personne avec qui je m'en occupe ; il n'est peut-être personne qui s'entretienne aussi rarement que moi sur ce sujet, et vous vous tromperiez fort si, jugeant d'après mes lettres à vous adressées, vous vous figuriez que mes pensées sont habituellement tournées de ce côté. Non. Il est une autre chose plus importante pour moi, pour vous et pour tout homme sérieux, une chose, la seule nécessaire, et qui malheureusement est celle qu'on néglige le plus, la religion, l'étude de la Bible, le salut éternel qui est en Jésus-Christ. Si on en parle quelquefois, ce n'est le plus souvent que pour en discuter comme d'une science, pour blâmer une opinion, pour défendre la sienne ; en un mot, on montre sa religion par des paroles, et non par des sentiments et des actes. Oh ! si l'on savait laisser de côté toute dispute humaine, oublier ce que pensent les uns et les autres, se mettre seul en face de la Bible seule ! L'étudier



sans prévention, sans opinion arrêtée à l'avance, mais avec la simplicité d'un enfant ; et de même que cet enfant demande à son père l'explication de ce qu'il ne comprend pas, nous aussi demander à notre Père céleste de nous donner son Esprit, pour nous expliquer ce qui nous est inintelligible ! Alors nous pourrions espérer de voir porter des fruits à ces simples lectures, et alors aussi cette religion de bouche, de dispute, ferait place à une religion de cœur et d'âme. »

Ces dernières lignes nous amènent à un chapitre nouveau de son histoire, celui de sa conversion, qui allait imprimer un sceau tout nouveau aussi sur tout son ministère, sur tous ses écrits, sur toute son œuvre et sur sa vie tout entière.

II.

Conversion.

Saint-Étienne,

l'Algérie, Marseille

(1831-1838)

Au retour d'une courte suffragance dans le nord de la France, Napoléon Roussel avait retrouvé à Lyon son ancien compagnon d'études,



Adolphe Monod. Celui-ci, après avoir traversé les grandes luttes morales que nous retrace sa biographie, venait d'arriver à la plénitude de la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu et parfait Sauveur. Comme on le sait, la fidélité de M. Adolphe Monod lui avait suscité dans l'Eglise réformée de Lyon de puissants ennemis, qui finirent par obtenir du gouvernement sa destitution comme pasteur de cette Église.

Jusque-là, il semble que Napoléon Roussel se soit contenté, comme tant d'autres alors, d'une simple foi traditionnelle, d'un christianisme sans Sauveur, d'une piété sans Saint-Esprit et par conséquent sans puissance, de cette espèce de rationalisme sans vie et sans saveur qu'il avait pu puiser auprès de quelques-uns de ses professeurs de Genève, et qui remplaçait chez un si grand nombre de protestants la foi personnelle et vivante en la grâce de Dieu par Jésus-Christ, son Fils unique et éternel. Le courage de M. A. Monod, les



sacrifices qu'il supporta à cette époque pour ses convictions évangéliques, impressionnèrent vivement son ami et le firent sérieusement réfléchir. On se rappelle qu'il l'avait choisi pour parrain de son fils aîné ; on peut dire qu'il le prit aussi pour parrain de sa propre naissance spirituelle. C'est sous cette influence bénie qu'il arriva à la foi évangélique.

« Roussel, ce qui vous ébranle, lui disait un collègue rationaliste, ce qui vous ébranle, c'est la vie d'Adolphe Monod. » Et c'était vrai ; c'était cette vie sainte et conséquente, cette vie de foi, de renoncement, de sacrifice, cette vie séparée du monde et consacrée tout entière à son Dieu-Sauveur, qui attirait le jeune pasteur à l'Évangile de Christ ; et, bien des années plus tard, il aimait à citer cette parole d'un non-croyant comme témoignage de la puissance d'un christianisme vécu.

M. Adolphe Monod paraît du reste avoir travaillé sur son ami, non seulement par son in-



fluence inconsciente, mais aussi par des efforts et des appels directs. Nous en trouvons la preuve dans une lettre de cette époque où M. Roussel répond à une question sérieuse que lui avait posée Adolphe Monod. Nous ne possédons pas la lettre de ce dernier, mais avec la franchise bien connue de son auteur, celui-ci avait dû poser catégoriquement au nouveau converti cette question : Avez-vous reçu le Saint-Esprit ? Êtes-vous bien sûr de l'avoir reçu ? Sur quoi repose votre certitude ? Voici la réponse de N. Roussel :

Saint-Etienne, 27 juin 1833.

« Cher ami,

Je vous réponds aussitôt votre lettre lue, non qu'il y ait rien de pressant dans ce qui va suivre, mais parce que je désire rester sous l'impression que m'a faite votre lettre ; je vous garantis une chose, c'est qu'une entière franchise présidera

◇
à la rédaction de ma réponse. Je ne veux pas même *étudier* ce que j'ai à vous dire, parce que je sais que mon coeur est *désespérément malin*, et que dans une heure peut-être il me séduirait moi-même et me dicterait plutôt une justification qu'une exposition simple, sincère, de mes vrais sentiments. Vous allez donc lire dans le fond de mon coeur. Laissons de côté la question de la séparation : elle est peu de chose pour moi à côté de celle-ci qui me touche de plus près : Ai-je reçu le Saint-Esprit ? Cher ami, avec franchise, je le crois. La plus forte preuve que j'en aie est un témoignage intérieur, indescriptible pour ma plume, mais qui n'en est pas moins réel ; une autre raison que j'ai de le croire, c'est le contraste qu'il y a entre ma répugnance de jadis et mon adhésion d'aujourd'hui à recevoir cette doctrine, car je pense que pour croire du coeur au don du Saint-Esprit, il faut l'avoir reçu. Voilà sans doute une preuve que le monde repousserait comme une niaiserie,



mais qui, pour ceux qui ont éprouvé l'influence de l'Esprit de Dieu, n'est pas sans force. (Je m'interromps, cher ami, pour vous rappeler que ce n'est pas une thèse que je prétends établir ici, que mon but n'est pas le moins du monde de vous *prouver* un fait qui vous paraît douteux. Non, je ne fais que vous rendre compte de mes impressions, pour vous donner les moyens de juger et de m'éclairer ensuite par votre jugement.)

La troisième raison qui me fait croire que j'ai reçu l'Esprit de Dieu, c'est celle qu'allègue saint Paul dans 1 Corinthiens 2.10-16. Ces *choses* de Dieu, qui jadis m'étaient une folie et que je ne pouvais comprendre, sont aujourd'hui à mes yeux sagesse, et j'estime en avoir l'intelligence. Je me sens toujours plus pressé de prêcher Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, et tout ce qui peut conduire à faire recevoir cette vérité dans le cœur et les conséquences qui en découlent. – Une autre base de mon espérance est l'expérience que j'ai faite



de 1 Jean 5.15, etc. Si je crois à l'efficacité de la prière, comment ne croirais-je pas avoir reçu l'Esprit de Dieu, quand ma demande de chaque jour se réduit à ces deux mots : *Donne-moi la vérité !*
Donne-moi ton Esprit !

Mais, comme vous le dites (et je me le répète chaque jour), pour être assuré de posséder l'Esprit de Dieu, il faut voir si j'ai les fruits de cet Esprit et surtout le fruit de la vie spirituelle. Ici je serai beaucoup moins affirmatif que dans ce qui précède. Tout ce que je puis assurer, c'est qu'aujourd'hui mes goûts sont bien différents de ce qu'ils étaient jadis. J'aime ce que je haïssais, je hais ce que j'aimais. Aujourd'hui la pensée qui me poursuit sans cesse est celle du devoir, de l'immensité de ce que je devrais faire ; par elle je suis heureux et malheureux : heureux quand je puis me rendre le témoignage d'avoir fait quelque chose pour avancer le règne de Dieu, ce qui m'arrive rarement ; malheureux quand je me vois si



loin d'accomplir ce que je devrais faire et même ce que je pourrais faire, et c'est mon état le plus ordinaire. Aujourd'hui je suis aussi mécontent de moi que je l'étais il y a six mois – et cependant, quand je compare ce que j'étais alors et ce que je suis aujourd'hui, je crois voir là une différence : c'est que ma conscience, devenue plus sensible, me fait trouver *pire* aujourd'hui ce que je ne croyais que *mauvais* jadis.

Pardon, cher ami, de tout ce qui précède ; cela peut vous paraître une défense de ma part ; je n'aurais jamais songé à le dire si votre lettre ne m'avait pas en quelque sorte jeté sur ce terrain ; du reste, ce qui va suivre pourra servir de contre-poids à ce qui précède. Depuis longtemps je me suis étudié à me rendre compte des motifs qui me font agir, non des motifs apparents pour le monde, non pas même des motifs dont l'homme charnel qui est en moi cherche à colorer ses actions, mais de ces motifs secrets que notre cœur qui est déses-



pérément malin sait si bien nous cacher ; et ici, cher ami, je vous avoue que j'ai bien sujet de m'attrister. Oh ! que les paroles de Paul sont vraies à mon égard ! (Romains 7.18-23.) Oui, voilà tout le témoignage que je puis me rendre : *J'aime le bien*, je l'aime de toutes les forces de mon cœur. Dieu fût-il là, présent à mes yeux, je dirais encore avec assurance : *J'aime le bien* ! Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que je fais le mal et rien que le mal ! Sans fausse humilité, je ne fais que le mal ! A mon insu, il se glisse dans mes meilleures actions ; toujours un motif personnel vient se mêler à ceux que me dicte l'Évangile.

Vous trouverez peut-être une contradiction dans ce qui précède. Mais rappelez-vous que je *n'explique pas*, je *raconte*. Tout ce qui précède est vrai, aussi vrai qu'une étude attentive de mon cœur m'a permis de le voir. Moi aussi, je me suis adressé la question que vous vous faites sans doute maintenant sur mon compte : Si j'ai



reçu l'Esprit de Dieu, si je suis un être nouveau, comment se fait-il que je ne fasse rien de bien ? Où donc sont mes progrès ? Voici la réponse que je me suis faite : Tout mon progrès consiste à détester mon péché que j'aimais jadis, ou du moins pour lequel j'avais moins de haine, et à faire mes efforts pour agir sous l'influence d'autres motifs que ceux que je déplore. Ce que je puis dire de plus consolant pour moi, c'est que si jadis des motifs personnels me dirigeaient seuls, aujourd'hui l'amour de mes frères et de mon Dieu se mêlent aux premiers, ou plutôt les combattent. En un mot, le vieil homme n'est pas mort en moi, mais je crois qu'un nouveau y est né. Dieu veuille fortifier l'un et affaiblir l'autre ! Il y a longtemps que je lui fais cette prière, et si je n'étais pas si profondément mauvais, j'aurais à me réjouir de plus de progrès que Dieu ne m'a encore donné d'en faire. Vous prierez aussi pour moi.



Je veux vous rendre encore compte d'une impression qui peut-être vous aidera à fixer votre opinion. La lecture de la partie de votre lettre qui met en doute l'influence sur moi du Saint-Esprit m'a été pénible. Quand j'ai voulu démêler le vrai motif de cette impression, il était trop tard, car j'en étais trop éloigné. J'avais eu le temps de réfléchir, d'argumenter en moi-même, et je n'ai pu répondre à cette question : Le sentiment pénible que j'éprouve vient-il de voir Monod dans l'erreur à mon égard, ou bien du regret de n'être pas à ses yeux ce que je crois être ? Vous voyez encore ici deux principes : l'amour de la vérité et la vanité qui se combattent ; car maintenant je crois que ces deux sentiments ont concouru à produire l'effet pénible, dont je vous parle, de votre lettre sur mon cœur. Encore une fois, je ne vous donne tout ceci qu'à titre de renseignements sur les sentiments secrets qui s'agitent en moi, car dans le fond je vous sais bon gré de votre franchise. Dans



de pareilles circonstances il faut plus de courage pour parler que pour se taire, et si je ne vous fais pas ici de longs remerciements de votre lettre, tels que le monde les aime, c'est que je ne vous crois pas du monde. . . »

Ce changement intérieur se manifesta naturellement et aussitôt par un changement de prédication. M. Roussel voulait prêcher toujours plus Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Mais il avait affaire avec un Consistoire qui, en le nommant pasteur à Saint-Etienne, lui avait fait faire la singulière promesse de quitter son poste s'il lui arrivait de changer de convictions. Aussi quand sa foi nouvelle se fut manifestée dans ses prédications, son Consistoire le mit immédiatement en demeure de tenir sa promesse. Il fut donc obligé de céder et se retira. Mais le troupeau s'était attaché à son jeune pasteur ; lorsqu'il fut obligé de quitter son Église, la plupart des fidèles en sortirent avec lui.



Ce fut l'origine de l'Eglise libre de Saint-Etienne. C'est là probablement la séparation possible dont il parle à son correspondant, et qui, pour lui, était une question de bien moindre importance que celle-ci : « Ai-je reçu le Saint-Esprit ? »

Toutefois la transformation ne put être complète dès le lendemain de sa conversion ; c'est pas à pas et non sans un travail des plus sérieux, que le Saint-Esprit allait le conduire dans toute la vérité. Ce travail d'âme, ces efforts persévérants, cette sincérité absolue vis-à-vis de lui-même et de son Sauveur se trahissent dans cette lettre à celui qui l'avait devancé et en quelque sorte initié au « grand mystère de piété, » et dont il continuait à faire son confident et son conseiller intime. Elle nous fait comme toucher du doigt les difficultés inexprimables qu'avaient à vaincre ceux qui, sortis du plat rationalisme traditionnel, naissaient, par l'Esprit de Dieu, à la foi simple et vivante en l'Evangile de notre Dieu-Sauveur.

◇
A monsieur Adolphe Monod.

27 juin 1833.

« . . . Si je suis dans l'erreur relativement à la personne de Jésus-Christ, c'est du Saint-Esprit que je dois attendre la lumière. Mais l'explication des passages sur lesquels se fonde mon opinion, s'ils sont mal interprétés par moi, cette explication, dis-je, me semblait pouvoir être un moyen de me conduire à cette lumière. J'ai donc regretté que vous ne me l'eussiez pas donnée. Oui, jadis c'était par *répugnance naturelle* que je repoussais la divinité de Christ, mais je vous affirme qu'aujourd'hui ce sentiment a disparu. Je vous demande donc *avant tout* de m'expliquer les passages que je cite dans la plus ancienne de mes deux notes. »

Voici ces Notes envoyées à M. Adolphe Monod :

« Je ne trouve pas dans l'Écriture sainte des enseignements bien complets sur la nature de



Jésus-Christ. Cependant, voici ce que je crois y voir :

1. Jésus-Christ est Dieu.
2. Il est différent du Père.
3. Il a reçu sa divinité du Père.

Je ne pense pas que vous soyez d'un autre avis que moi sur le 1^o et le 2^o. Je me borne donc à établir le 3^o par les passages qui me reviennent en mémoire.

Colossiens 1.16. Car par lui ont été créées toutes les choses qui sont dans les cieux et sur la terre, etc. ; toutes choses ont été créées par lui et pour lui.

Voilà, si je ne me trompe, un des passages les plus formels en faveur de la divinité de Christ. Eh bien, lisez le verset précédent : vous y verrez que Christ est l'image du Dieu invisible, *le premier-né de toutes les créatures.*



Lisez le premier chapitre aux Hébreux, où saint Paul développe toute la grandeur de Jésus-Christ. Vous verrez au verset 2 que Dieu l'a *établi* héritier, etc., et au verset 4 *qu'il est fait* d'autant plus excellent que les anges, etc. Donc, *s'il est fait*, s'il est établi par son Père, il tire donc de Dieu *ce qu'il est*.

Philippiens 2.9-11. *Christ est souverainement élevé. Tout genou doit fléchir devant lui. Il est le Seigneur.* Mais c'est toujours Dieu qui veut que tout genou fléchisse devant lui. Il est le Seigneur. Mais c'est toujours Dieu qui l'élève, Dieu qui veut que tout genou fléchisse ; enfin, s'il est le Seigneur, c'est à la gloire de Dieu le Père.

Jean 5.19. *Quelque chose que le Père fasse, le Fils le fait de même.* Voilà la puissance de Jésus-Christ ; mais le même verset dit : *Le Fils ne peut rien faire de lui-même.*

Jean 5.23. *Afin que tous honorent le Fils*



comme ils honorent le Père. Mais d'où vient que tous doivent honorer le Fils ? C'est ce que dit le verset précédent, intimement lié avec celui-ci par le mot afin, et, verset 22, il est dit : (Dieu) a donné tout jugement au Fils. Donc encore, Jésus-Christ n'a droit de juger et ne doit être honoré que parce que cela lui a été donné de Dieu. Lisez encore Jean 8.42 : Je suis issu de Dieu.

*Jean 10.30. Moi et le Père ne sommes qu'un. Voilà le passage le plus fort en faveur de l'identité de Jésus-Christ avec Dieu. Les Juifs le comprirent ainsi et en font un reproche à Jésus-Christ. Donc c'est ici le cas ou jamais de prendre la réponse de Jésus-Christ comme exacte, catégorique ; il définit lui-même ses droits à la divinité et il dit, verset 36 : *Comment dites-vous que je blasphème, moi que le Père a sanctifié et qu'il a envoyé au monde, parce que j'ai dit : Je suis le Fils de Dieu ?* Voilà donc ses titres à la divinité : être sanctifié et envoyé de Dieu. Donc toujours même conclusion : ce que*



Jésus-Christ est, *il l'est de par Dieu*

Voici donc ce que je crois devoir conclure : c'est que Jésus-Christ n'est ce qu'il est que parce que Dieu est *en lui*, qu'il n'est Dieu enfin que par la *volonté de Dieu le Père*.

Voyons maintenant la grande question : devons-nous *adorer* Jésus-Christ? Je demande d'abord ce, qu'on entend par adorer. Est-ce l'honorer? Oui, nous devons l'honorer, mais l'honorer comme Fils de Dieu. (Jean 5.23; Philippiens 2.9-11.) Est-ce le prier? Oui, nous devons le prier, mais comme Fils de Dieu, c'est-à-dire comme pouvant nous obtenir de son Père ce que nous lui demandons. . . Mais ce que je vois de plus clair, c'est ce que Jésus-Christ nous dit lui-même à chaque page de l'Évangile, c'est que nous devons *prier Dieu en son nom*, et c'est ce que je fais chaque jour. Je prie Dieu, et je prie Jésus-Christ de prier Dieu pour moi. Ou plutôt, en priant, je ne songe guère à toutes ces distinctions, et je ne les



établis ici que pour vous faire mieux comprendre les idées que je me fais de notre Sauveur, le Fils de Dieu. Je désire sans doute de plus grandes lumières sur ce sujet, mais je ne crois pas qu'elles soient nécessaires, indispensables pour être chrétien et pour mon salut ; ce qu'il m'importe de savoir, je le sais : c'est que Jésus-Christ est MON Sauveur, et que le Saint-Esprit témoigne en moi que je puis me dire avec sincérité véritablement chrétien.

Après avoir relu les notes que je remis il y a quelques mois à M. B. sur la divinité de Jésus-Christ, je n'ai rien trouvé à y changer. Tous les passages qu'on pourrait me montrer où il serait dit seulement que Jésus-Christ est Dieu ne changeraient rien à mon opinion, car je ne nie pas ce fait ; seulement j'y ajoute un second fait, qui est aussi dans l'Évangile : c'est que Jésus-Christ est Dieu *par la volonté de son Père*, ou bien Dieu *issu du*



Père, et c'est l'idée qui domine tous les passages cités dans mes notes. J'ai donc deux notions sur Jésus-Christ : 1° Il est Dieu. 2° Il l'est, parce que son Père l'a fait tel. Si l'on peut me montrer que mon 2° est faux, et cela surtout en discutant les passages en question, je suis prêt à m'en tenir au premier point : JÉSUS-CHRIST EST DIEU.

Je demande qu'on remarque encore que l'idée que je me fais de Jésus-Christ est en parfait accord avec le nom qui lui est le plus souvent donné dans le Nouveau Testament, c'est-à-dire : *le Fils de Dieu*. En effet, la relation de fils à père est une image assez exacte de celle que je crois exister entre Jésus-Christ et Dieu. Le père *donne* naissance à son fils. Ils ont les mêmes *facultés*, la même *nature*. Certainement ce n'est pas sans raison que ce nom de *Fils de Dieu* est donné à Jésus-Christ. Le Nouveau Testament parlant à des hommes a dû parler le langage des hommes, emprunter à leurs mœurs, leurs idées, leurs af-



fections les images les plus propres à se faire comprendre ; et comme il n'y a pas pour un père d'être plus précieux, plus aimé, plus semblable qu'un fils, l'Évangile, pour nous faire comprendre les rapports de Dieu et de Jésus-Christ, n'a pu mieux faire que de nommer notre Sauveur : *le Fils de Dieu*.

Enfin je *prie* Jésus-Christ comme Fils de Dieu. Je *l'honore* comme Fils de Dieu. Si on me dit que je fais *deux* Dieux ou bien que je prie et honore un être *inférieur* à Dieu, je ne m'embarrasse pas de cette objection, parce que la prière et l'honneur que je rends à Jésus-Christ sont fondés sur des exemples puisés dans l'Évangile. Les apôtres prient Jésus-Christ de leur augmenter la foi. Saint Etienne prie Jésus-Christ de recevoir son âme. Les anges honorent Jésus-Christ. (Hébreux chapitre 1.) »

La déférence profonde et si bien justifiée de



Napoléon Roussel pour son excellent ami, la confiance qu'il avait en ses lumières et en son expérience chrétiennes, la crainte qu'il éprouvait de lui déplaire, d'en être mal jugé, et surtout de l'affliger, n'enlevaient pourtant rien à son indépendance dès que sa conscience personnelle avait parlé, fût-ce en opposition directe avec le jugement de son ami. Il voulait rester lui-même, et le resta toujours, libre, indépendant, large d'esprit et de cœur, ne relevant que de lui-même et de Dieu, sans jamais s'inféoder à aucun parti ni à aucune dénomination particulière, sans jamais accepter ni imposer aucun schibboleth humain. Dans les limites de la fidélité chrétienne, il pratiqua toute sa vie le conseil qu'il répétait à ses enfants sur son lit de mort : « Je vous recommande d'être larges. »

Nous trouvons la preuve de cette largeur dans un incident de cette époque. Il céda un dimanche sa chaire de Saint-Etienne à un pasteur sérieux,



consciencieux, mais qui ne possédait pas encore une foi éclairée par le Saint-Esprit, qui n'était pas, pour dire le gros mot, franchement orthodoxe. Adolphe. Monod paraît en avoir été indigné ; à ses yeux c'était une infidélité, presque une chute, et il l'écrivit franchement à son ami, qu'il hésitait, à cette occasion, à appeler « son frère. » La réponse de Napoléon Roussel nous révèle son indépendance.

Saint-Etienne, le 28 décembre 1833.

Cher ami et cher frère, – car je me crois le vôtre, si même vous ne voulez pas vous croire le mien, – j'ai lu votre lettre, qui certes était bien destinée à remuer ma conscience, sans que ma conscience m'ait adressé un seul reproche, sans que je me sois senti blessé d'aucun des traits qui m'étaient lancés. . .

. . . Je me défie beaucoup de moi, et j'écoute



avec déférence toutes les personnes dont les opinions diffèrent des miennes. C'est ce qui m'arrive avec vous, c'est ce qui m'arrive avec B., et sans jamais avoir la prétention de vous juger, encore moins de vous condamner ni l'un ni l'autre, je me forme souvent une opinion qui n'est ni la vôtre ni la sienne. Je sais bien que cette marche peut avoir l'inconvénient de jeter dans le monde une défaveur sur moi, mais que m'importe ce que dit le monde ! Ma conscience est pour moi. Je ne veux être ni de Paul ni d'Apollos, ni méthodiste ni rationaliste, ni m'affilier à aucune société. J'ai vu trop souvent ce qu'il en coûte de vérité perdue pour s'être attaché à un étendard humain. Je veux être moi, je veux être seul approuvant et désapprouvant de part et d'autre ce qui me semble bon ou mauvais. J'ai un grand respect pour les opinions des autres, mais je n'en resterai pas moins dans mon sentiment et j'agirai en conséquence, jusqu'à ce, qu'une nouvelle lumière, pénétrant mon esprit,



me fasse voir plus clairement la vérité. Il n'est rien que je demande plus souvent, plus sincèrement, plus ardemment à Dieu que la VÉRITÉ. Pourquoi douterais-je plus qu'un autre qui diffère de sentiment avec moi que ce qui m'a été accordé ne soit cette vérité ? »

Il ne resta pas longtemps à Saint-Etienne. De grands deuils, des souffrances intimes, des difficultés de plus d'un genre contribuèrent sans doute à son départ. A la fin de 1835, il accepta une mission en ALGÉRIE, dans le but d'étudier les moyens d'y fonder une œuvre d'évangélisation parmi les colons français.

Il passa environ une année sur la terre d'Afrique. Toute sa vie il conserva un souvenir lumineux de ce séjour ; le beau soleil, l'indépendance absolue dont il jouissait, la simplicité et l'originalité du genre de vie, l'étude des mœurs encore assez inconnues des Arabes avaient eu



pour lui un charme inexprimable. Tout ce qui se rattachait à ce pays conquis était nouveau pour lui comme pour la plupart de nos compatriotes, et aussi intéressant que nouveau. Aussi a-t-il retracé, non sans succès, sous la forme de dialogues avec ses enfants, quelques-uns des souvenirs de ce voyage et de ce séjour, sous le titre de : *Mon voyage en Algérie*.

Quant au but principal, il ne paraît pas avoir été atteint. Les temps n'étaient peut-être pas mûrs, et les essais d'évangélisation auprès des colons échouèrent devant une indifférence absolue. C'étaient pour la plupart, d'après ce qu'il raconta à un ami, « des gens de sac et de corde, » aussi éloignés de la repentance du péager que de la justice des scribes et des pharisiens.

Mais ce voyage eut d'autres résultats. En se rendant à Alger, il avait revu à Marseille un ancien compagnon d'études, M. Armand-Delille, alors pasteur adjoint de l'Eglise réformée. Lui aussi pas-



sait par une crise spirituelle des plus sérieuses : son âme réveillée, avide de lumière, de salut, de vie, était perplexe, angoissée. Le pauvre système de théologie qu'il avait entendu et vu à l'œuvre à la Faculté de Genève ne répondait plus à aucun de ses besoins religieux. Il fit part de ses tourments à son ami Roussel ; ils causèrent, lurent, cherchèrent, prièrent ensemble, . . . et trois jours après l'avoir quitté sur le quai de Marseille dans la plus grande perplexité, le jeune pasteur pouvait écrire à son ami à Alger : « Remercions le Seigneur, j'ai trouvé le salut, j'ai trouvé le Sauveur. » La grâce de Dieu s'était pleinement révélée à son cœur affamé et altéré. On sait quel serviteur de Dieu hors ligne, infatigable, rempli d'un amour et d'un zèle apostoliques qui n'ont fait que croître avec les années, béni entre tous jusqu'à sa vieillesse toute blanche, est devenu et est encore aujourd'hui, à l'âge de quatre-vingts ans, le saint Jean de l'évangélisation populaire de Paris, le messager de consolation que



tous les chrétiens aiment et vénèrent.

En revenant d'Algérie, M. Roussel s'arrêta de nouveau à Marseille et y prêcha. Le résultat en fut son appel par le Consistoire de cette ville comme pasteur de l'Eglise. L'influence de son ami ne fut point étrangère à cette nomination. L'ordonnance royale qui la confirma est datée du 26 novembre 1837.

Mais il n'était pas au bout de ses épreuves. A peine installé avec sa famille à Marseille, il vit éclater dans cette ville le terrible fléau du choléra. Sa femme fut parmi les premières victimes. M. Roussel se trouva veuf avec deux jeunes garçons à élever. Désirant tout d'abord soustraire ses enfants à l'influence du choléra, et les remettre en mains sûres, il les conduisit à Montauban, pour les confier aux bons soins de M. et Mme Adolphe Monod.

Au retour de ce voyage, il écrivait la lettre sui-



vante :

Marseille, 3 octobre 1837.

« Cher oncle,

... Si je n'ai pas répondu à votre première lettre, c'est qu'en allant accompagner mes enfants à Montauban, où ils sont en pension chez M. Monod, professeur, j'espérais, en revenant, passer par Sauve. Mais après avoir compté et recompté les jours, j'ai vu qu'il m'était impossible de vous faire une visite et d'arriver à Marseille pour y prêcher le dimanche, ce à quoi je tenais beaucoup, car le choléra continuant, je ne devais rester loin de mon poste que le temps nécessaire pour conduire mes enfants en lieu sûr. C'est ce que j'ai fait. Je suis arrivé assez tôt pour prêcher, mais j'ai perdu ma visite à Sauve ; le plaisir a dû céder au devoir. Depuis mon retour, un tel courant d'affaires m'a pris, que je n'ai le temps d'écrire que les



lettres indispensables à mon ministère. Dimanche même il m'a fallu aller à Toulon, parce que le pasteur venait de partir, et qu'aussitôt après son départ le choléra s'était déclaré. Heureusement le mal n'a pas été grand, et je suis revenu après avoir prêché. Maintenant un de nos collègues de Marseille est parti pour aller chercher sa famille dans les Cévennes ; le second n'en attendra pas le retour pour aller se marier à Genève. Ainsi, aujourd'hui, nous ne sommes que deux ; bientôt je serai seul pour quelques jours, et vont commencer catéchismes, cours publics et cours particuliers de catéchumènes ; en voilà assez pour expliquer mon silence. . .

J'ai été beaucoup éprouvé, mais aujourd'hui déjà je reconnais que Dieu m'a affligé pour mon propre bien. Jusqu'à ce jour, je partageais mon temps entre mes affections de famille et mon Église ; désormais, tout mon temps, toutes mes affections seront pour l'avancement du règne de



Dieu. Je désire ne pas faire un acte, ne pas dire une parole, n'avoir pas une pensée qui, de près ou de loin, ne se rattache à ce grand but. La vie est si courte ! Nous avons tant à faire ! Le salut de nos âmes est chose si sérieuse ! Pensons-y donc tous, dès aujourd'hui, avec sérieux, et mettons-nous à l'œuvre ; demandons-nous : Que faut-il faire pour être sauvé ? Et la Bible nous répondra par la bouche de saint Paul : *Crois au Seigneur Jésus-Christ et tu seras sauvé.* (Actes 16.30-31.) Oui, et pour pouvoir arriver à cette foi, commençons par sentir profondément notre péché, par reconnaître notre indignité devant Dieu, par accepter notre condamnation, et alors, ayant soif et faim de salut, de pardon, nous comprendrons et accepterons cette bonne nouvelle : *Crois au Seigneur Jésus-Christ et tu seras sauvé.*

Mes enfants resteront peut-être un an ou deux où ils sont. Pour moi, sans aucun embarras de ménage, aucun souci de famille, je pourrai pen-

◇
dant ce temps me livrer plus complètement à mon ministère.

J'ai laissé mes enfants bien portants ; les nouvelles que j'en ai sont bonnes. Moi-même, quoique fatigué et maigri par tant de chagrins, je suis en bonne santé.

Adieu à tous, chers parents de Sauve et de Canaule. Croyez-moi votre bien affectionné

N. ROUSSEL, *pasteur.* »

Le collègue dont M. Roussel parlait comme devant prochainement aller se marier à Genève était M. Armand-Delille lui-même. Son mariage fut retardé d'une année entière par les trois invasions de choléra qui se succédèrent dans la ville de Marseille. Enfin, les circonstances lui permirent de mettre son projet à exécution. En décembre 1837, il put aller à Genève pour se marier. Quelques



mois après, à la fin de 1838, M. Roussel songea, lui aussi, à reconstituer sa famille. Il fit revenir ses deux fils de Montauban, et se maria à une chrétienne zélée, qui devait traverser avec lui toutes les émouvantes péripéties de son œuvre d'évangélisation.

C'est ici que se place un épisode intéressant de la vie des pasteurs de Marseille. Ils formèrent quelque temps une communauté dans le genre de celle des Frères moraves. Voici comment : un couple anglais retiré des affaires, M. et M^{me} Hayes, habitait Marseille. Ils engagèrent d'abord M. Roussel, à l'époque de son mariage, à venir avec sa famille occuper un des appartements de leur maison. M. et M^{me} Armand-Delille, déjà installés dans une petite maison à part, furent aussi persuadés par M. et M^{me} Hayes de venir habiter un étage de leur maison. Enfin M. Horace Monod, le troisième pasteur, les y rejoignit. Le mode de vivre était tout patriarcal. Chaque famille habitait bien un étage



à part, mais les repas se prenaient en commun, chacune des trois dames étant chargée à tour de rôle, et par semaine, de la direction du ménage. Ce fut un temps des plus heureux ; l'entente des pasteurs était si cordiale, que les paroissiens disaient : « Votre vie en commun est votre meilleure prédication. »

III.

Le journal *l'Espérance*

Il paraît cependant que le zèle, peut-être un peu agressif, de Napoléon Roussel dépassait la mesure admise ou tolérée alors par les membres de l'Eglise de Marseille. On le taxa bientôt d'exagération.

Fut-il entravé dans son œuvre? Dut-il pour cause de santé quitter cette ville où, en une année



environ, il avait exercé son ministère à travers trois terribles invasions de choléra ? Ou bien son esprit d'initiative le poussait-il à se lancer de nouveau en pionnier dans une voie nouvelle, comme il l'avait fait déjà à Saint-Etienne par la fondation d'une Église libre, en Algérie par sa tentative d'évangélisation ? Il est probable qu'il y eut un peu de tout cela dans sa décision de céder aux sollicitations d'un ami chrétien, M. James Evans, qui le pria de se rendre à Paris pour rédiger le journal nouvellement fondé *l'Espérance*.

Ce journal, qui devint plus tard celui des Églises réformées de France, avait à l'origine un tout autre caractère. C'était un journal à grand format, essentiellement politique, mais rédigé par des chrétiens dans un but moral et religieux. Il avait pendant six mois été imprimé à Genève, par économie, pour éviter les droits de timbre et de cautionnement, mais il était bien dès l'origine destiné à la France et répandu presque

◇
exclusivement en France.

Dès son premier numéro (29 décembre 1838), il exposait clairement les principes qui l'inspiraient et le but qu'il poursuivait, en ces termes : « Nous avons, désiré que l'idée consolatrice de l'espérance dominât notre journal, non que la société ne présente encore de graves sujets de crainte, mais parce que nous savons que le monde est sous la direction finale de Celui qui donnera à toutes choses une bonne fin. Nous contemplons la crise sociale avec la longue-vue de la foi chrétienne, et au sombre *avenir* que nous présentait un homme orageux¹, dont l'amour fait trembler, nous substituons avec conviction et avec calme une plus douce perspective.

On ne sera pas surpris, lisons-nous dans le numéro suivant, que nous consacrons deux ou trois articles à exposer, nous devons presque dire à

1. M. de Lamennais, rédacteur du journal l'*Avenir*.



justifier, l'entreprise dans laquelle nous débutons. En publiant un journal politique rédigé à un point de vue chrétien, nous faisons une chose nouvelle en France : nous transportons l'Évangile sur un terrain où l'on n'est guère accoutumé à le rencontrer ; nous soumettons les affaires de ce monde à un contrôle qu'elles ne sont pas habituées à subir ; serait-il étonnant que notre entreprise soulevât de nombreuses préventions ? Nous nous y attendons. »

Et, plus loin, le rédacteur de ce programme ajoute : « C'est comme chrétiens, et non comme hommes d'État, que nous examinerons les actes du gouvernement, car nous savons quels sont les principes de l'Évangile, et nous y mesurerons la conduite des gouvernements comme celle des peuples. . . Nous sommes persuadés que le salut des nations dépend de leur valeur morale et non de leurs chartes. . . Pénétrés de l'insuffisance de tous les remèdes humains actuellement mis en



oeuvre, nous avons une foi d'autant plus implicite dans le moyen de salut indiqué par la révélation, car il a les promesses de la vie présente comme de celle qui est à venir, et c'est ce moyen de salut que nous voudrions faire connaître à tous ceux que notre faible voix pourra atteindre.

Ajoutons qu'il est un ordre de faits, entièrement négligé par les feuilles quotidiennes de France, auquel nous comptons réserver une large place dans nos colonnes : ce sont ceux qui ont rapport à la propagation de l'Évangile. »

Tel est en résumé le programme du journal dont, quelques mois après sa fondation, la rédaction fut confiée à Napoléon Roussel. Le siège en fut immédiatement transporté à Paris. Il fut pourvu, par le dévouement d'un certain nombre d'amis, aux dépenses exorbitantes que nécessitaient le dépôt d'un cautionnement considérable, les frais d'installation, d'impression, de timbre et autres semblables.



Dès le 20 avril 1839, l'*Espérance* contenait *Deux mots d'introduction par le nouveau rédacteur*. Nous en citerons un paragraphe : « L'idée-mère de notre œuvre est celle-ci : traiter tous les sujets qui occupent le plus habituellement l'opinion publique d'après les principes du christianisme ; faire couler dans les veines du corps social un sang évangélique ; faire vivre tous les intérêts de ce monde dans une atmosphère religieuse ; en un mot, parler de tout, mais de tout en chrétien. On a vu jusqu'à ce jour ce que c'est que faire de la politique, de la littérature, de la religion même en homme intéressé d'une manière ou d'une autre ; nous voudrions montrer au monde, qui l'ignore, ce que c'est que de traiter ces mêmes sujets en homme dévoué à Dieu, à la vérité et à ses semblables.

Ici nous nous attendons à mille questions. . . Qu'entendez-vous par christianisme ? nous dirait-on sans doute. Êtes-vous catholique ou protes-



tant? – L'un et l'autre, et ni l'un ni l'autre. Si par catholicisme vous entendez le système religieux d'exploitation du genre humain par une caste qu'on appelle clergé, système où tout est calculé en vue de ce monde, ce catholicisme qui se compose de messes à entendre, de confessions à faire, d'indulgences à payer, de processions à courir, et qui ainsi amuse le peuple en endormant sa conscience, afin de soutirer son argent, dans ce sens-là, non, mille fois non, nous ne sommes pas catholique. Si par protestantisme vous entendez le système religieux de tant d'indifférents et d'incrédules qui se bornent à dire : Moi, je ne crois pas, . . . je ne crois pas au pape, je ne crois pas à la messe, à la confession, au maigre, aux pénitences, etc., et toujours : *Je ne crois pas*, sans en jamais venir à dire ce qu'ils croient, ou qui limitent leur foi à l'existence d'un Dieu et d'un avenir ; si vous parlez de ce protestantisme, non, dix mille fois non, nous ne sommes pas protestant. Mais si par



protestantisme vous entendez la foi de la réformation au XVI^o siècle, oui, nous sommes protestant. Pour tout dire en un mot, pour nous la véritable foi se puise dans la BIBLE *uniquement*, se résume dans la rédemption par CHRIST *seul*, et se propose le CIEL *avant tout*.

Si nous avons été bien compris, on ne sera pas étonné de notre prétention de nous adresser à tous, catholiques et protestants, et de nous voir prendre de préférence un nom plus large et plus grand, le nom de *chrétien*. »

Tel fut l'esprit du journal auquel M. Roussel se consacra pendant trois ou quatre années, qu'il réussit promptement à faire paraître deux fois par semaine au lieu d'une, et qui ne tarda pas à prouver son utilité et à accentuer encore davantage son cachet protestant évangélique, aussi large que fidèle, en se faisant d'une manière toute spontanée l'interprète officieux d'une société chrétienne nouvellement fondée, celle des INTÉRÊTS GÉNÉRAUX

◇
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS.

Pour comprendre la création de cette société, il est nécessaire de nous transporter par la pensée au temps dont nous parlons.

Le *Concordat* de Napoléon avait reconstitué l'Eglise catholique et l'Eglise protestante sur les bases de l'union avec l'Etat. La *Charte*, venue plus tard, avait proclamé l'égalité des cultes devant la loi. Mais il y avait loin encore des privilèges de toute espèce dont jouissait le culte catholique à la situation réelle dont souffrait l'Eglise réformée. L'état de délabrement des temples, l'insuffisance de traitement des pasteurs, la pression morale exercée dans les hôpitaux sur les malades protestants mêlés aux catholiques, le nombre trop restreint de bourses fournies par l'Etat aux étudiants en théologie de Montauban, l'absence absolue de secours religieux aux soldats protestants au milieu de leurs camarades catholiques pourvus d'aumôniers, . . . toutes ces causes d'infériorité vis-



à-vis du culte catholique donnaient aux membres de l'Eglise réformée matière à de nombreuses réclamations.

Mais comment faire entendre ces diverses réclamations ? Comment, encore, venir au secours de chrétiens zélés qui, appelés par des catholiques à leur prêcher l'Evangile, se voyaient, pour prix de leur zèle, traduits en police correctionnelle, en cour d'assises ou subitement conduits en prison ? Dans les communes éloignées de la capitale, les protestants ne pouvaient rien attendre des autorités locales qui, presque toutes, étaient sous l'influence des prêtres et poussaient bien plutôt à la persécution. Et quant au siège du gouvernement, à Paris, il était trop éloigné et trop élevé au-dessus d'eux pour que ces humbles chrétiens, isolés comme ils l'étaient, pussent y recourir et s'y faire rendre justice. Les procès de liberté religieuse se multipliaient, mais tournaient le plus souvent au mépris de la loi et à la confusion de la



minorité opprimée.

Il fallait absolument porter remède à ce fâcheux état de choses, et prendre vigoureusement en mains, en s'associant, la défense des victimes isolées et impuissantes.

C'est cette pensée généreuse qui présida à la fondation de la *Société des intérêts généraux du protestantisme français*, présidée par l'amiral comte Ver Huell; elle eut pour secrétaire un homme de cœur et de talent, aussi actif que dévoué, qui devait porter à la Chambre des députés les réclamations des protestants, M. le comte *Agénor de Gasparin*.

La Société des intérêts généraux se constituait sur une base double, celle de l'union de l'Eglise avec l'Etat, et celle de l'orthodoxie. Son règlement, publié dans *l'Espérance* du 29 avril 1842, annonce que ses travaux auront pour but :

1. De faire respecter l'égalité des cultes, consa-

◇ crée par la charte.

2. De faire respecter le principe de la *liberté des cultes*, au profit de tous les protestants, qu'ils soient ou non membres des Églises légalement constituées.
3. De fonder et de soutenir les *œuvres* d'un intérêt général, dont ne se seraient pas encore chargées les Sociétés existantes.

Un article spécial déclarait que « les membres du Conseil seront choisis parmi les membres appartenant à l'une des deux Églises légalement constituées (Église réformée et Église de la Confession d'Augsbourg). Ils s'unissent sur la base des doctrines généralement désignées sous le nom d'*orthodoxie*. »

Les membres du Conseil d'administration étaient :

- M. l'amiral comte *Ver Huell*, pair de France, président.

- ◇
- M. *J. André-Walther*, receveur général du département d'Indre et Loire, trésorier.
 - M. le comte *Agénor de Gasparin*, maître des requêtes au Conseil d'Etat, secrétaire, et MM. *Juillerat-Chasseur*, président du Consistoire de Paris, *Louis Meyer*, pasteur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, *Frédéric Monod*, *Valdemar Monod*, *Napoléon Roussel*, *Vallette*, *Vermeil*.

Une Société formée ainsi des hommes les plus honorables, distingués dans l'Eglise et dans le monde, prêts à prendre la défense de tous les protestants opprimés, aurait dû, semble-t-il, ne rencontrer qu'approbation et enthousiasme. Tout au contraire. Dès le premier mois de son existence elle se vit en butte à d'injustes attaques, dont l'occasion fut cette clause de son règlement : « les membres du Conseil s'unissent sur la base des doctrines généralement désignées sous le nom d'*orthodoxie*. »



« Nous avons lu avec peine, mes collègues et moi, écrivait M. le pasteur Jousse dans une lettre adressée à l'*Espérance*, le compte rendu des Conférences de Paris, et nous sommes affligés chaque jour de voir l'opposition que rencontre la Société nouvelle. Mais enfin il faut espérer que quand le dernier Consistoire aura donné ou retiré son adhésion, tout ce bruit s'apaisera, et que votre Société pourra suivre en paix la marche qu'elle s'est tracée, en se confiant aux promesses du Seigneur. Qu'elle soit fidèle à ses principes ; qu'elle se garde de l'esprit sectaire comme de l'esprit d'incrédulité. Les préventions se dissiperont peu à peu, et elle verra venir à elle, nous aimons à le croire, plusieurs de ceux qui protestent maintenant. »

M. Horace Monod écrivait de Marseille : « Je ne puis qu'approuver pleinement, messieurs et très honorés frères, non seulement le but que vous vous êtes proposé, mais le principe que vous avez



posé comme point de départ, tout en regrettant avec vous la nécessité pénible où vous vous êtes trouvés d'exclure du Comité d'administration ceux de nos frères qui ne confessent pas *Dieu manifesté en chair*, seul fondement qui puisse être posé à toute œuvre chrétienne.

J'implore du fond du cœur, chers et honorés frères, la bénédiction de Dieu sur votre travail. Je le prie de vous soutenir dans les difficultés de plus d'un genre que vous avez dû vous attendre à rencontrer sous vos pas ; enfin je vous remercie de la part active et couronnée de succès que vous avez prise aux réclamations longtemps impuissantes qui avaient pour objet l'augmentation du traitement d'une partie de nos pasteurs. »

La Société des intérêts généraux offrait, du reste, ses services à quiconque voulait en profiter, et, malgré l'opposition manifestée par les rationalistes aux Conférences pastorales de Paris, de



tous les points de la France son Comité directeur recevait des Consistoires ou des pasteurs de chaleureuses lettres d'adhésion, souvent accompagnées de dons en faveur de l'œuvre nouvelle.

Au bout d'une année, l'*Espérance* put rendre compte de la première assemblée publique de la Société, le 5 mai 1843. Dans la première partie de son rapport, M. le comte de Gasparin mentionne les nombreuses lettres et circulaires adressées par lui soit aux Chambres, soit au gouvernement, soit aux Églises. Plusieurs de ces documents avaient paru dans les colonnes de l'*Espérance*. Dans la seconde partie de ce même rapport, il a la satisfaction d'annoncer comme résultat des efforts de la Société la fondation de deux œuvres nouvelles : la *Maison d'études* à Paris et la *Colonie agricole de jeunes détenus*, à Sainte-Foy.

La *Maison d'études* était une famille agrandie, destinée à recevoir les jeunes gens protestants obligés de quitter la maison paternelle pour faire



leurs études à Paris. Dirigée d'abord par M. le pasteur Hosemann, elle le fut plus tard par M. le pasteur Armand-Delille qui, éprouvé par le climat de Marseille, céda à son tour aux sollicitations de son ami Roussel et vint s'établir dans la capitale, où ils se retrouvèrent et demeurèrent étroitement unis pendant de longues années.

La Colonie agricole de Sainte-Foy fut pour les jeunes détenus protestants ce que Mettray était déjà pour les catholiques : un établissement destiné à soustraire l'enfance coupable à l'influence corruptrice des prisons. Placée sous une direction franchement évangélique, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, elle n'a cessé de rendre de grands services en ramenant à une vie honnête et même chrétienne des jeunes gens tombés sous le coup de condamnations judiciaires. Cette excellente institution est au reste trop connue parmi nous pour que nous ayons besoin d'en parler davantage.

Le journal *l'Espérance* fut aussi le moyen de



provoquer la composition de l'excellent ouvrage de M. Adolphe Monod, intitulé *Lucile*, ou la lecture de la Bible. Composé pour un concours annoncé dans ce journal sur *le droit de tout homme de lire la Bible*, il parut ensuite en longs extraits sous forme de feuilleton de l'*Espérance*.

Enfin le procès de Senneville, qui eut alors un retentissement considérable, fut un des sujets qui occupèrent l'*Espérance* en 1843.

Nous réservons cette affaire de Senneville pour un chapitre spécial, mais nous donnerons comme aperçu des entraves que rencontrait l'évangélisation à cette époque, le feuilleton de l'*Espérance* du 18 mai 1841.

Sous la forme d'un récit humoristique, il nous fait toucher du doigt combien, dans ce temps-là, de choses mauvaises étaient ouvertement permises, et combien de choses excellentes étaient positivement défendues.

◇ L'article était intitulé :

CE QUI EST PERMIS ET CE QUI EST DÉFENDU.

Le voici :

« Nos lecteurs se rappellent sans doute le jeune Anglais² qui, traversant Paris pour se rendre en Italie, vint faire visite, il y a deux mois, au feuilletoniste de l'*Espérance*. Ce jeune homme, candide et fervent chrétien, était de nouveau dans notre ville la semaine dernière. Cette fois, ce n'est pas une causerie au coin du feu, mais une promenade avec lui, qui m'a semblé propre à dérider nos lecteurs. En voici le narré :

Déjà nous avons parcouru les rues les plus fréquentées de la capitale, lorsque mon jeune ami me dit avec sérieux :

2. Nous avons tout lieu de croire que cet Anglais, jeune alors, était notre excellent et vénérable ami, M. James Evans, dont le souvenir est encore si vivant à Cannes et ailleurs.



– Combien pensez-vous qu'il y ait de personnes, parmi les vingt mille que nous avons pu rencontrer ce matin, qui se soient occupées de leur âme ?

– Je ne m'attendais guère à la question ; toutefois je répondis :

– Trois ou quatre, peut-être.

– Mais alors que font donc à Paris les amis de l'Évangile ? Pourquoi ne répandent-ils pas à grands flots la Parole de vérité sur ces masses ténébreuses ? Pourquoi ne pas avoir vingt, trente, cent colporteurs de la Bible dans la ville ?

– *C'est défendu*, lui dis-je.

– Ah ! fit-il en réponse.

Et comme notre ami est aussi scrupuleux observateur des lois qu'ardent propagateur de la Bible, il n'ajouta pas un mot sur ce sujet.

Mais, quelques pas plus loin, nous rencontrons un Auvergnat, une balle de livres sur le dos et trois



ou quatre volumes dans les mains.

– Achetez, messieurs, des livres à bon marché !

– Mais sont-ils bons, ces livres ? répondit le jeune homme.

– Sans doute ; tenez, voilà Dupuis, Volney, Parny. . .

– Vous vous êtes donc trompé, me dit mon ami en se tournant vers moi ; il me paraît que, pour vendre des livres, la liberté ne vous manque pas.

– Sans doute, quant à Dupuis, Voltaire, Diderot, c'est complètement *permis*.

– Et la Bible ?

– Parfaitement *défendu*.

Au détour d'une rue, nous fîmes la plus étourdissante des rencontres : deux hommes et trois femmes en guenilles s'étaient rangés en procession sur les deux trottoirs et criaient tour à tour,



se relevant les uns les autres, sans laisser aucun intervalle de silence : « Il faut voir, messieurs et dames, l'horrible assassinat qui vient de se commettre hier au soir ! Comment un homme a poignardé son père, empoisonné sa femme, assommé ses enfants. Comment ensuite. . . »

– Quelle horrible chose que de tels cris dans les rues, me dit l'Anglais.

– Que voulez-vous ? C'est *permis* !

– Dès lors ne pourriez-vous pas, à votre tour, distribuer ainsi gratuitement des traités religieux ?

– C'est *défendu* ; plusieurs de nos amis ont été mis en prison pour cela.

– Cependant, le récit d'une mort chrétienne édifiante, ne vaut-il pas celui d'un épouvantable assassinat ?

– Tout ce que je puis vous dire, c'est que, quant à la mort chrétienne, c'est *défendu* ; pour l'épou-



vantable assassinat, c'est permis.

– *Indeed!* fit l'Anglais.

Tout le monde sait que les rues de Paris ne sont pas plus paisibles aujourd'hui que du temps de Boileau. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre qu'après avoir dépassé les crieurs de *canards*, nous ayons aussitôt rencontré sur la place publique un marchand de chansons. On faisait cercle autour de lui. A la fin de chaque couplet l'orgue de Barbarie s'arrêtait un moment et laissait à l'artiste la liberté de raconter, en prose plus ou moins libre, la suite du récit ; prose et vers étaient d'une licence à faire rougir tout autre auditeur. . . que des gens civilisés. Heureusement notre Anglais qui ne savait de français que juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim dans un hôtel, ne comprit rien à ces obscènes plaisanteries ; mais la vue de ce chanteur parut lui faire plaisir, car, levant la tête, il me dit avec un sourire sur les lèvres :



– Il me vient une bonne idée !

– Laquelle ?

– Ecoutez : jadis Whitefield et beaucoup d'autres chrétiens ont eu le courage de se placer au coin des rues, et là d'arrêter les passants pour les entretenir du salut de leur âme ; on faisait cercle autour d'eux, la foule grossissait, et finalement d'excellentes paroles étaient chaleureusement adressées à des centaines de personnes. Encore de nos jours on fait en Angleterre de semblables rencontres. Ne pourriez-vous pas à Paris. . .

– Oh ! pour cela c'est défendu ! *défendu* ! vingt fois *défendu*.

– Cependant, l'homme que je vois là ?

– C'est différent ! il vend des chansons et dit des bêtises ; c'est *permis*.

Cette fois l'Anglais ne fit aucune exclamation ;



mais poussant un profond soupir, il baissa tristement la tête.

En cheminant ainsi dans un parfait silence, ce qui n'est pas rare en compagnie anglaise, nous arrivâmes sur les Champs-Élysées. Là, semés parmi les arbres de la promenade, nous vîmes les spectacles sinon les plus moraux, du moins les plus variés. Escamoteurs, acrobates, jeux d'adresse et de hasard, théâtres forains, polichinelles, mendiants déguisés en marchandes de fleurs ou d'allumettes, enfin toutes ces petites industries qui vivent plus ou moins d'adresse, de mensonges ou de vols.

Ce bruit tira notre ami de sa rêverie. Il parut tout particulièrement frappé de ces petits théâtres établis çà et là, qu'on transporte de foire en foire, et sur lesquels on joue ces pièces à brigand, prodiges de coups de poignards, et toujours terminées par une décharge de mousqueterie.



– Je suis avant tout ami de l'ordre, me dit-il, et puisqu'il est défendu de faire toutes les choses dont j'ai parlé, il faut bien s'y soumettre ; mais les hommes sérieux devraient s'entendre pour ouvrir dans vingt parties de la ville autant de locaux pour prêcher la vérité que je vois ici de scènes qui prêchent le mensonge ; alors personne n'aurait à se plaindre, chacun serait chez soi et viendrait qui voudrait.

– Mon cher ami, je suis bien fâché d'avoir encore un mot désagréable à vous répondre.

– Et lequel ?

– C'est *défendu*.

– Défendu ! toujours défendu ! Et ce théâtre ? Et ces jeux ?

– Tout cela est *permis* !

– Quand part la diligence ? dit l'Anglais impatienté.

◇
– Tous les jours.

– Allons retenir ma place pour demain matin.

Je pars.

– Soit !

La nuit tombait, nous étions assez éloignés des bureaux ; il était déjà tard lorsque nous y entrâmes, et bien plus tard encore lorsque nous arrivâmes sur le boulevard pour regagner l'hôtel. L'heure et le lieu font deviner aux lecteurs ce que furent plusieurs de nos rencontres.

– Que voulez-vous ? dis-je à mon ami ; à Paris comme à Londres, c'est *permis*.

Il continua sa marche sans me répondre ; mais à chacune de nos rencontres, je le voyais tendre la main et donner à celle qui le croisait un petit traité.

– Prenez garde, dis-je, c'est *défendu* !

– Quoi cette créature peut. . . et moi je ne pour-



rais pas ?

– C'est comme cela, l'un est *permis*, l'autre *défendu*.

– Oh ! pour le coup, vous me faites perdre patience, permis ou défendu, défendu ou permis, je n'en continuerai pas moins.

Chemin faisant, en effet, il continuait sa distribution, lorsque un agent de police se présente devant nous, arrache de la main de mon ami le reste des traités et le prie de le suivre en prison.

– En prison ! fit l'Anglais qui parlait assez notre langue pour comprendre ce mot.

– Oui, en prison, pour distribution illicite d'imprimés sur la voie publique.

– Mais, monsieur, ce sont des paroles religieuses !

– N'importe ; c'est *défendu*.



– Je les donne à ces malheureuses qui font un métier infâme !

– Qui est *permis*, ajouta le représentant de la loi ; donc suivez-moi, s'il vous plaît.

– Mais je pars demain !

Rien ne fit, et notre ami dut aller coucher à côté des voleurs et des assassins, pour avoir voulu arracher au vice une malheureuse prostituée. La femme continua sa route, libre et joyeuse, et le chrétien se rendit au cachot escorté d'un agent de police et d'une foule de bandits.

Voilà ce qui, dans notre capitale, est *permis* et ce qui est *défendu*. Je sais qu'on pourrait me dire que tout le bien à faire est permis, *d'après la loi, avec une autorisation*. Je répondrais : C'est possible ; mais alors, d'après les faits, l'autorisation est défendue. . . »

Cette *autorisation préalable*, que les tribunaux



prétendaient exiger et que les autorités ne donnaient pas quand on la leur demandait, devait devenir pour M. Roussel l'occasion de plus d'un procès dont nous parlerons aussi plus loin.

Citons pour terminer ce chapitre un autre feuilleton de l'*Espérance*, d'un genre tout différent, dû aussi à la plume de son rédacteur en chef, et qui nous a paru caractéristique dans son originalité.

« Paris, le 1^{er} janvier 184..2.

C'est pour la première fois que j'écris cette date, pour la première fois que je termine par un 2 cette quatrième dizaine du XIX^o siècle, et j'avoue que ce n'est pas sans hésitation que ma main s'est décidée à le tracer. Dans le premier moment, il me semblait que mon refus de poser le chiffre empêchait que la chose fût ; mais le temps coulait toujours, et force me fut bien de poser la nouvelle et terrible figure. Selon leurs habitudes et leurs occupations, les hommes s'aperçoivent de la marche des années à tel ou tel événement qui, pour eux, revient périodiquement ; quant à moi, c'est par la date de mes lettres que je suis rendu sensible à la rapidité du temps. Chaque jour j'écris, et chaque jour je me sens ainsi vieillir ; c'est surtout entre le 31 décembre et le 1^{er} janvier que la transition m'est sensible : il me semble que tout à coup je viens de prendre une année de plus. Mais, hélas ! cette impression se dissipe bientôt,



et je retombe dans cette assoupissante habitude de suivre le courant, sans trop m'inquiéter si je toucherai bientôt au gouffre qui le termine. C'est là cependant une pensée sérieuse, . . . pénible peut-être, mais qui nous est d'autant plus nécessaire à méditer qu'elle nous est plus pénible.

Je méditais donc ce matin sur le signe visible, matériel, frappant que je pourrais placer sous mes yeux pour m'avertir efficacement que la vie s'écoule et que la mort la termine, lorsque me revint à l'esprit qu'un ouvrier anglais, employé dans une verrerie, avait eu la semaine dernière la pensée de se faire d'avance un cercueil de cristal.

Et moi donc ! dis-je, pourquoi ne pourrais-je pas aussi fabriquer, scier, assembler et clouer les six planches qui doivent me renfermer ? N'est-ce pas une chose certaine qu'un jour j'en aurai besoin ? Tous les soins que je prends de mon corps m'empêcheront-ils de mourir ? Non. Je puis bien juger superflu de faire confectionner un vêtement



pour l'été prochain, ou même pour cet hiver, car, après tout, il peut m'être inutile, mais il est impossible qu'un jour je n'aie pas besoin de ce dernier vêtement : un cercueil. Aussi certain que j'existe, aussi certain est-il que ce cercueil me servira.

Et de quel métal le faire ? de cristal, comme ce verrier ? Non, pur caprice ! De plomb, de zinc, d'or ou d'argent ? Non, orgueil et vanité ! De chêne nouveau et durable ? Encore non, c'est chose superflue ! Le fragile sapin me suffit ; ses planches minces et blanches seront encore neuves quand je viendrai me placer entre elles. Oui, ce bois léger se conservera plus que moi. . .

Et de quelle dimension ce cercueil doit-il être fait ? Aujourd'hui, un appartement de plusieurs pièces me suffit à peine ; ici, je travaille ; là, je dors ; plus loin, je mange ; ailleurs, l'on cause ; . . . mais pour ma bière tout cet espace est superflu : six pieds de long sur un et demi de large, c'est tout ce qu'il me faut. Un peu de terre sera déplacée,



le cercueil jeté dans la fosse, la terre remise en place, et lorsque le fossoyeur l'aura foulée de ses deux pieds, c'est à peine si une légère ondulation de terrain indiquera qu'au-dessous je tiens une petite place.

Je me trompe : j'oublie que sur cette place une pierre sera peut-être posée ; mais encore ici je puis à coup sûr faire mes préparatifs d'avance. Je puis tracer dès à présent l'inscription qui la couvrira ; presque tous les éléments m'en sont déjà connus : mes nom et prénom, la date de ma naissance, et la date, ou à peu près du moins, de ma mort. Je puis, sur quatre chiffres, en faire immédiatement graver deux : 18, . . . et même, quant au troisième, *peut-être un 4, probablement un 5, sinon presque certainement un 6* ; voilà toute mon incertitude, voilà toute l'étendue qui me reste à parcourir sur la longue liste des siècles qui se déroule dans ce monde. Ensuite, un passant lira :

◇

CI-GÎT
NAPOLÉON ROUSSEL
NÉ EN 1805
MORT EN 18..

Et de vous, lecteur, n'en pourrait-on pas dire autant et peut-être davantage? Oh! quelle n'est donc pas notre folie, de vivre comme si nous ne devions jamais mourir! de vivre comme si notre mort était d'un autre siècle! comme si nous avions toujours trop de temps pour y songer! Cette folie est déjà grande pour l'incrédule, qui devrait du moins s'occuper de la recherche de la vérité; mais combien n'est-elle pas plus grande chez moi et chez un grand nombre de ceux qui me lisent, quand nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'au delà de la tombe un tribunal nous attend, devant lequel on nous demandera compte de notre vie, et où nous trouverons un Sauveur auquel nous disons croire et que nous servons si peu! Oui, *si peu*, puisqu'au souvenir de ses bienfaits il nous



faut encore joindre, pour nous pousser à la sainteté, non comme une espérance, mais comme une menace, la méditation de notre mort !

Lecteur, c'est pour vous, comme pour moi, que j'ai pensé tout haut. Ces lignes pourraient tout aussi bien être tracées par vous que, par moi ; vous n'auriez qu'à changer le nom et modifier la date de la naissance ; mais, à coup sûr, vous n'avez rien à changer aux deux premiers chiffres de la mort ; c'est en 18.. Dieu seul sait exactement le reste, mais certainement c'est en 1800 ! »

Il se trompait pourtant : sa vie fut plus longue qu'il ne l'avait pensé, et, malgré ses travaux constants et variés, ce fut un 7 suivi d'un 8 que sa famille en deuil inscrivit sur sa tombe.

Quant au travail de l'*Espérance*, au bout de quatre ans il dut le remettre en d'autres mains. Il s'y était vaillamment consacré, luttant contre toutes les difficultés accumulées à cette époque



sur la publication d'un journal politique.

Mais l'entreprise était trop onéreuse, et malgré son dévouement à cette œuvre, après de grands sacrifices, Napoléon Roussel dut y renoncer. Dès lors, le journal changea de caractère, et devint par la suite une feuille à petit format traitant exclusivement de sujets religieux.

IV.

Premières publications

Le moment nous semble venu de dire quelques mots des premiers ouvrages de M. Roussel, puisqu'ils datent à peu près de cette époque.

Le premier de tous fut un opuscule publié en 1833 sous le titre (incorrect) de *Véracité des Évangiles*. Cette date coïncide à peu près avec le moment de la conversion de l'auteur. Nous trouvons



ici, dès le début de sa carrière, la trace de cet esprit logique, investigateur, qui avait besoin de se prouver en quelque sorte à lui-même la vérité qu'il défendait. Cet écrit est une apologie de la parfaite vérité des récits évangéliques, vérité prouvée par le contenu même des Évangiles.

Bientôt après, en 1835, parurent ses premiers traités de controverse contre le romanisme : *Pourquoi votre curé vous défend-il de lire la Bible?* et *la Religion d'argent*. Ce dernier eut tout de suite un succès des plus grands (l'exemplaire que nous avons entre les mains est de la seizième édition). Napoléon Roussel, qui venait d'accepter dans sa plénitude le salut gratuit, s'attache, dans ce traité, à faire toucher du doigt le contraste frappant entre la religion romaine, qui offre tout à prix d'argent, et l'Évangile de Jésus-Christ, qui donne tout gratuitement. L'auteur nous fait suivre la conversation entre un lord écossais et un curé qui cherche à le convertir. L'Écossais s'informe très sérieuse-



ment du prix de chacune des cérémonies qu'en bon catholique il devrait accomplir ; lorsqu'un devoir (au point de vue catholique) lui répugne, le curé s'empresse de lui proposer une dispense ; l'Anglais s'informe du moyen de l'obtenir, et, peu à peu, il arrive à la conclusion que tout, dans cette Église, s'obtient à prix d'argent. Il finit par supputer la somme moyennant laquelle un catholique peut obtenir l'entrée du paradis, et il arrive au chiffre exact de 1094 francs, 15 sous.

Dans la même année parut le traité *Foi et Incrédulité* et celui *la Meilleure Religion est-elle d'être honnête homme* ? Le polémiste combattit ainsi, dès le commencement, les trois grands ennemis de l'Évangile contre lesquels il lutta tant d'années : le romanisme, l'incrédulité et l'indifférence.

Ses traités les plus incisifs contre le romanisme, réunis plus tard en un seul volume, portèrent ensemble le nom de *Rome et Compagnie*¹.

1. C'étaient : *Que croient les protestants ? – Le Catho-*



Abondamment répandus parmi les populations catholiques que Napoléon Roussel évangélisa dans la Haute-Vienne, ils furent lus avec enthousiasme et eurent rapidement un grand nombre d'éditions. Mais ce succès même mit leur existence en danger, car, malgré l'article 5 de la Charte, promettant, en apparence du moins, la liberté religieuse, les protestants étaient immédiatement entravés, dès qu'ils se permettaient d'entrer dans le champ de la controverse, ou simplement dans celui de l'évangélisation.

Saisis dans la balle d'un colporteur, ces traités furent bientôt l'occasion d'un et même de plusieurs longs et tristes procès. Nous trouvons dans le journal *le Semeur* (4 octobre 1844) le récit de cette première saisie des traités Roussel.

lique automate. – Jésus et Jésuite- – Questions indiscretes- – Les Catholiques sont protestants. – Appel aux prêtres- – Le Purgatoire- – Les Soldats du pape. – Les Reliques juives et païennes de M^{gr} l'archevêque de Paris. – L'Eglise du pape n'est ni catholique, ni apostolique, ni romaine- – La Grande Prostituée- – Différence entre catholicisme et protestantisme.



« M. Roussel, ancien pasteur à Marseille, a publié divers petits écrits de controverse dont la forme vive et l'esprit avec lequel ils s'attaquent aux doctrines et aux pratiques de l'Eglise romaine ont assuré la popularité. L'auteur pense qu'on ne doit respecter que ce qui est respectable, et il ne trouve dignes de ses respects ni la simonie, ni le culte de la vierge et des saints, ni les emprunts que le catholicisme a faits aux religions que l'Evangile a mission d'effacer de la terre. La plupart de ces écrits ont eu déjà plusieurs éditions ; l'un d'eux est parvenu sans encombre à sa quatorzième. Eh bien, l'autorité, qui n'a pas demandé compte à l'auteur de ses œuvres, a imaginé de les saisir en d'autres mains que les siennes, et sans le mettre lui-même en cause. Elle désirait une condamnation, et il lui paraissait plus facile de l'obtenir en l'absence de celui qui devait mieux que nul autre être à même de soutenir sa pensée. On le laisse en dehors des poursuites qu'on n'exerce



que contre les distributeurs ou vendeurs, et l'on espère ainsi frapper d'épouvante les pusillanimes, qui devront toujours craindre de ne pas voir assez clair lorsqu'ils jugeront innocent le contenu d'un écrit de controverse dont l'auteur n'aura pas été condamné. Voilà qui est habile, on en conviendra : en épargnant les auteurs pour ne frapper que les distributeurs, on rend suspects les écrits mêmes qu'on ne se hasarderait pas volontiers à poursuivre. C'est bien entendre l'intimidation².

« L'avocat du roi, M^e Devaux, a abordé dès l'entrée le véritable point en litige : la culpabilité des écrits.

Quand il a voulu établir cette culpabilité, elle lui échappait de toutes parts. Ainsi M. Roussel a attaqué la simonie et le trafic des indulgences dans deux de ses brochures ; monsieur l'avocat

2. Poursuites contre les colporteurs André Eck et Rodier, l'imprimeur Smith et le libraire Delay, devant la cour d'assises de la Marne.



du roi a eu recours aux interprétations : *Ce n'est pas un prix fait*, a-t-il dit, *mais une aumône seulement ; le clergé, dans son inépuisable charité, ne reçoit d'une main que pour donner de l'autre*. Comment obliger M. Roussel de penser qu'il en soit ainsi ? . . . Obligé de reconnaître le droit de discussion comme la conséquence première de la liberté des cultes, l'avocat du roi avait mission de poser une limite, et il a essayé de le faire ; mais quelque part qu'il la plaçât, on sentait toujours qu'elle suffisait pour rendre le droit de discussion illusoire.

C'est là ce que s'est surtout attaché à montrer le défenseur des prévenus. M^e de Brouard a réclamé toute entière cette liberté de la discussion religieuse qu'on ne voulait concéder à ses clients que limitée et amoindrie. Il a très bien fait voir que chaque culte est juge de ses besoins de négation et de la manière dont sa négation doit s'exprimer. Leur refuser à cet égard toute latitude, c'est exiger qu'ils se placent pour l'attaque non à leur



propre point de vue, mais en quelque sorte à celui de leurs adversaires. Vous leur demandez des égards pour le mensonge, parce que d'autres le nomment vérité, et pourtant ils ne peuvent ressentir pour lui que de l'indignation. Cette thèse fort simple renferme le grand argument des amis de la libre discussion en matière religieuse ; il serait plaisant, vraiment, qu'il fallût user de petits ménagements en combattant l'erreur, et que, comme conséquence du patronage de l'Etat, l'ironie, que les écrivains sacrés eux-mêmes n'ont pas dédaignée, ne fût plus de mise aujourd'hui.

Cette plaidoirie, toute de conviction, a atteint pleinement son but ; les quatre prévenus ont été déclarés non coupables par le jury. »

Les colporteurs et le libraire d'alors furent donc acquittés ; mais un autre libraire dut souffrir plus tard, non pour les avoir vendus, mais simplement pour les avoir achetés.



En effet, l'opposition du gouvernement se rabattit sur le véritable objet de ses poursuites, non pas les colporteurs, mais les traités eux-mêmes. Officiellement condamnés par l'autorité compétente, et, par conséquent interdits sous le règne de Louis-Philippe déjà, ils durent dès lors être soigneusement cachés. Non seulement on ne pouvait plus ni les vendre ni les distribuer, il était même dangereux de les posséder.

Au règne de Louis-Philippe et à la république de 1848 succéda la présidence de Louis-Napoléon. Ce pouvoir mal assis et méfiant eut recours aux perquisitions domiciliaires. Toute manifestation d'indépendance lui était devenue suspecte, l'indépendance religieuse aussi bien que l'indépendance politique, car le futur empereur avait besoin de s'appuyer sur le clergé pour atteindre la couronne ; les protestants durent payer pour la complicité des prêtres.

Vers cette époque, un nouveau libraire, M.



Grassart, venait de s'établir à Paris. Il avait acheté une partie du fonds de la librairie Marc-Aurel, et, dans ce fonds, se trouvaient plusieurs milliers de ces traités incriminés. Un beau jour, des agents de l'autorité se présentent inopinément dans son magasin et lui demandent s'il n'a pas, par hasard, quelques traités de controverse de Napoléon Roussel. M. Grassart leur en apporte quelques-uns sans aucune défiance.

– En avez-vous encore ? disent-ils.

– Oui, là.

Et M. Grassart désigne un rayon de son arrière-magasin qui en contenait quelques centaines.

Là-dessus, les agents, qui étaient venus pour les saisir, font main basse sur le corps du délit et se retirent.

Mais quatre-vingt mille de ces traités, déposés dans un magasin de réserve, échappèrent à



leurs investigations et purent être immédiatement expédiés par M. Grassart en Angleterre. Là, distribués par l'intermédiaire des chrétiens anglais aux Français qui visitaient l'exposition, ils revinrent en France isolément, peu de temps après en être sortis en masse. Cependant, M. Grassart n'était pas au bout de ses peines. Dès le lendemain, il était cité en justice, et, quoiqu'il eût possédé ces traités sans avoir connaissance de l'arrêté qui les prohibait, il dut s'entendre condamner, – le croirait-on ? – à *trois mois de prison et 500 francs d'amende* ! Cela non pas en Russie, mais en France, non pas sous Louis XIV, mais en pleine république, présidée par un fils de la révolution !

Cependant, il ne fut pas conduit entre deux gendarmes. On l'engagea seulement à aller se constituer prisonnier. Le condamné demanda au moins un sursis, en vue d'un jour d'échéance où il tenait à être dans son magasin.

– Non, non, lui répondit le représentant de



l'autorité.

Puis, au moment où M. Grassart, renonçant à obtenir cette faveur, se trouvait déjà sur le seuil de la porte :

– Eh bien, oui ! lui cria-t-on.

Telle était la justice en 1851, et plus tard.

Le jour d'échéance passé, M. Grassart entra pour trois mois à Sainte-Pélagie (le 16 novembre 1851). Il y trouva bonne et nombreuse compagnie : hommes de lettres, économistes, journalistes, même un jeune architecte auquel il donna des leçons de comptabilité, et qui sortit de prison après avoir bien mis son temps à profit. Proudhon y était aussi. Cet homme, violent dans ses écrits, était, au dire de M. Grassart, bon compagnon et facile à vivre.

Le public religieux protestant s'était ému de cette condamnation. Aussi le chef de la police, M.



Mettetal, protestant lui-même, alla faire à M. Grassart une visite de sympathie et de condoléance. Cette visite ne fut pas perdue pour le prisonnier ; à partir de ce jour, tous les employés de la prison furent à ses ordres et lui adoucèrent, dans la mesure du possible, les rigueurs et les ennuis de la captivité.

Il a conservé comme mémorial de ce séjour un pastel-caricature peint par Furet, architecte. On y voit tous ses compagnons, dont quelques-uns portent des noms connus, et au milieu d'eux M. Grassart se promenant d'un air grave, en robe de chambre verte, tandis qu'au-dessus de sa tête un partisan des théories étranges de Fourier, la queue au dos et l'œil au bout de la queue, plane dans les airs, le bras étendu, le regard inspiré.

A peine mis en liberté, M. Grassart reçut sommation d'aller payer ses 500 francs d'amende. Il ne le fit pas de bonne grâce, on peut le croire, et même il s'accorda la petite satisfaction, en dé-



posant son argent sur le bureau, de dire à l'encaisseur : « Bien mal acquis ne profite jamais. » Quelques amis chrétiens s'informèrent aussitôt du montant de l'amende. En y ajoutant les frais de procédure, il s'élevait à 800 francs. Ces amis, qui étaient aussi ceux de M. Roussel, se cotisèrent séance tenante, et remboursèrent toute la somme au libraire, déjà suffisamment éprouvé par ses trois mois de prison. A partir de ce jour, M. Roussel ne put jamais oublier ce que M. Grassart avait souffert à cause de ces traités ; il lui témoigna toujours une affectueuse considération et le prit constamment pour son éditeur.

Mais nous avons beaucoup anticipé. Il nous faut maintenant revenir en arrière.

En 1840, Napoléon Roussel avait publié un certain nombre de livres : *A mes enfants*, – *Mon voyage en Algérie*, – *Mon tour du lac Léman*, – *Mémoires d'un écolier*, – *la Jeunesse morale et reli-*



gieuse, qui firent les délices de la jeunesse protestante de ce temps-là, car si les écrits de M. Roussel furent de genres très divers, ils ne furent jamais du genre ennuyeux. La familiarité et le piquant de ses récits tenaient constamment les enfants en éveil, et, avec un but moral toujours en vue, l'auteur s'attachait à ce que la morale proprement dite, le *sermon*, fût aussi courte que possible, il avait le sentiment très vif qu'il ne faut pas ennuyer les enfants, et que, pour cela, il est essentiel de ne pas les sermonner.

Après les avoir intéressés et divertis, il voulut aussi les instruire plus directement. On n'avait pas, dans ce temps-là, les nombreuses leçons bibliques, explications pour les écoles du dimanche, histoires saintes à gravures qui abondent aujourd'hui, pour faciliter l'instruction religieuse de la jeunesse. Ici encore M. Roussel fut un initiateur. Préoccupé de l'idée de mettre l'instruction biblique



à la portée des enfants qui ne savent pas lire, il composa le livre intitulé *Scènes évangéliques*, destiné à leur être lu à haute voix, et accompagné d'un album de gravures que les enfants devaient avoir sous les yeux tandis qu'on leur faisait la lecture. Ce premier volume fut bientôt suivi d'un second : *Scènes patriarcales*, puis d'un troisième : *Scènes prophétiques*, qui, réunis plus tard en un seul ouvrage, formèrent les *Scènes bibliques*. Il écrivait à son ami, M. Adolphe Monod (16 novembre 1840) : « Les *Scènes patriarcales* paraissent aujourd'hui, les *prophétiques* cette semaine. J'espère que cette fois l'exemplaire destiné à votre chère famille ne tardera pas autant que celui des *Scènes évangéliques*. – A la hâte, adieu ; je regrette de n'avoir pas deux vies. J'aurais de l'emploi pour toutes deux. »

Il faisait peut-être bien le travail de deux hommes ordinaires, car tout en entrant si largement dans la carrière d'auteur, il dirigeait encore



à cette époque l'*Espérance*, dont la plupart des articles, si ce n'est tous, sortaient de sa propre plume.

Peu après, dans un séjour de vacances au bord de la mer, nous le trouvons composant un nouveau livre, plus sérieux encore que tous les précédents, et qu'il aimait à méditer et à écrire en face des vagues mugissantes. Ce fut le *Culte domestique* (2 volumes in-octavo), ou 365 courtes méditations sur le Nouveau Testament, pour tous les jours de l'année. Cet ouvrage devint, pour un très grand nombre d'adultes, à peu près ce que les *Scènes bibliques* étaient pour les enfants. Il combla une lacune dans notre littérature religieuse, car les ouvrages français dans ce genre étaient encore extrêmement rares. Celui-ci fut promptement apprécié à sa valeur, et l'est encore dans beaucoup de familles. On nous assure que M. Vinet en faisait grand cas et s'en servait habituellement pour son propre culte domestique.

V.

Senneville.

Évangélisation et

procès

Nous entrons maintenant dans une phase spéciale de l'activité de M. Napoléon Roussel, celle qu'on pourrait appeler la période héroïque, celle où son zèle missionnaire pour l'Évangile, joint à la défense des droits de la liberté religieuse, le firent



paraître bien des fois à la barre des tribunaux. Soigneux de se conformer à la loi, il n'attirait jamais inconsidérément sur lui ni sur autrui les rigueurs légales ; mais, zélé pour le salut des âmes, il ne refusait jamais non plus de répondre à des appels sincères de catholiques romains qui soupiraient après un enseignement plus pur et plus vivant que celui de leur propre Église. La liberté religieuse était inscrite dans la Charte de 1830³. Aussi, après l'agitation politique de cette époque pleine d'espérance, on vit se manifester sur divers points de la France des besoins d'un ordre plus élevé. Les populations, incapables d'étancher leur soif dans l'eau bourbeuse du catholicisme romain, lassées d'un clergé qui représentait pour elles « la religion d'argent et d'oppression, » demandaient instamment d'autres lumières, et accueillaient avec avidité les paroles des ministres de Christ annonçant le salut « sans argent et sans

3. ART. 5. Chacun professe sa propre religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.



aucun prix. » Mais ces ministres ne se trouvaient pas partout au premier appel. Plus d'une fois des populations catholiques firent parvenir à un Consistoire de l'Eglise réformée le cri du Macédonien : « Viens nous secourir ! » et ce Consistoire, enchaîné par le Concordat, hésitait à répondre à l'appel. Ses membres craignaient que le prosélytisme auprès des catholiques-romains ne leur amenât quelques tracasseries de la part des autorités, craintes que les événements ne justifiaient que trop souvent. En effet, la liberté religieuse inscrite dans la Charte était loin encore d'avoir passé dans les mœurs, et, de plus, l'article 291 du Code pénal, qui interdisait les associations de plus de vingt personnes, et qui n'avait point été officiellement abrogé, quoiqu'il fût en contradiction avec la Charte, pouvait être invoqué, et le fut, contre ceux qui se réunissaient sans autorisation préalable pour un culte. Or, cette autorisation officielle, on pouvait bien la demander, mais on ne réussissait



pas à l'obtenir, dès qu'il s'agissait d'évangélisation parmi les catholiques. Les autorités locales étaient alors tellement sous la domination du clergé et redoutaient à un tel point tout ce qui ressemblait à de l'émancipation, que les prédicateurs de l'Évangile n'avaient ordinairement à choisir qu'entre l'alternative de demander l'autorisation et de ne pas la recevoir, ou bien de prêcher sans autorisation et de se voir saisis par les gendarmes, appelés devant les tribunaux et condamnés, à de fortes amendes, . . . si même ils n'étaient pas conduits en prison.

Aussi n'est-il pas étonnant que ceux des pasteurs qui se trouvaient liés par le Concordat hésitassent à s'attirer de pareils désagréments. M. Odilon Barrot, dans sa défense du 24 novembre 1842 au tribunal de Mantes, signale la difficulté que rencontraient vis-à-vis du gouvernement les pasteurs officiels.

« Les cultes non reconnus seraient donc plus



libres que les cultes reconnus ? objecte-t-on. – Eh, sans doute, ils le sont. Et pourquoi s'en étonner ? Ne demandant rien à l'Etat, n'en acceptant rien, ils ne lui concèdent rien. Pour les cultes reconnus, au contraire, l'Etat salarie leurs ministres, il crée pour eux des académies et des séminaires, il leur bâtit des églises, il en impose l'entretien aux communes ; mais ces faveurs, il les fait acheter aux cultes, et le prix qu'il en exige, c'est le sacrifice d'une partie de leur liberté. J'ai étudié le Concordat, . . . et ce qui m'a surtout frappé, c'est cette empreinte qu'on y retrouve partout d'un pouvoir défiant et soupçonneux qui, prévoyant le bien et le mal que les cultes pouvaient lui faire, a désiré se les attacher *en les comprimant*. »

La crainte de compromettre une position officielle à laquelle il avait depuis quatre ans renoncé ne pouvait en aucune façon entraver le zèle de M. Roussel. Aucun lien extérieur ne l'empêchait de se consacrer corps, cœur et âme au service du



Seigneur tel qu'il le comprenait, tel que Dieu le lui demandait, et de réaliser son vœu, clairement formulé par lui au jour de l'épreuve : « Je désire ne pas faire un acte, ne pas dire une parole, n'avoir pas une pensée qui, de près ou de loin, ne se rattache à ce grand but : l'avancement du règne de Dieu. »

Ce fut pendant quelques semaines de vacances passées à Saint-Germain qu'une œuvre nouvelle s'imposa à sa conscience.

Laissons parler la brochure intitulée : *le Procès de Senneville* (Paris, 1843), que nous abrégeons, mais en complétant certains points par le *Mémoire de M. le comte Jules Delaborde*, présenté, à la cour de cassation le 22 avril 1843, et qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer lui-même.

En 1830, à la suite de différends entre les habitants du hameau de Senneville, situé à une lieue de Mantes, et leur curé, une partie de ces ha-



bitants avaient cessé de participer au culte de l'Eglise romaine. Ne voulant pas cependant demeurer privés de tout culte, ils avaient appelé successivement au milieu d'eux plusieurs prêtres de l'Eglise catholique française, et, en dernier lieu, M. l'abbé Laverdet. Ils avaient acheté un terrain et construit une chapelle, dont quarante-neuf d'entre eux s'étaient constitués conjointement propriétaires, et dont la destination avait dû, selon leur contrat, être réglée à la majorité des deux tiers des voix. Cet arrangement et ces sacrifices volontaires pour le culte de leur choix montrent combien il y avait de sérieux dans la conduite de ces cultivateurs, dont trois ou quatre étaient conseillers municipaux et dont un autre commandait la garde nationale.

Mais, en 1837, le culte catholique non romain fut troublé par l'autorité municipale; M. l'abbé Laverdet revendiqua en vain la liberté des cultes à tous les degrés de juridiction (Mantes, Versailles



et la cour de cassation), la chapelle fut et demeura fermée, et, comme monsieur le procureur du roi le dit, « pendant cinq ans l'ordre fut rétabli dans la commune, » en ce sens du moins que les habitants demeurèrent sans culte. Ils refusèrent avec persévérance de rentrer dans l'Eglise qu'ils avaient quittée, mais ils ne savaient comment satisfaire le besoin d'une religion positive qu'ils continuaient à sentir.

La Réforme comptait autrefois des disciples nombreux dans cette contrée. A Senneville même, on possédait encore une vieille Bible imprimée en 1581 ; dans les villages voisins, il y avait çà et là de vieux protestants, dont la présence au milieu de la population catholique était une sorte de confirmation des traditions du pays. Un homme pieux, marchand forain que ses affaires conduisaient à Senneville comme ailleurs, avait contribué par la vente de quelques Bibles et le don de traités religieux à donner une nouvelle direction aux pensées



de ces hommes.

Plusieurs fois, dans leur simplicité, ils avaient écrit au roi pour obtenir la permission de se faire protestants ; mais jamais réponse ne leur était parvenue. Enfin, ils s'adressèrent à un pasteur de Paris, pour lui demander comment ils devaient s'y prendre pour établir au milieu d'eux le culte réformé.

C'est à la suite de cette démarche que M. Rous-
sel alla pour la première fois les visiter, avec un
fidèle ami, M. de Valcourt, qui voulut bien l'ac-
compagner dans plusieurs de ses courses. Après
une réunion préparatoire (le 12 juin 1842) desti-
née à mieux faire comprendre aux habitants ce
qu'étaient en réalité la foi et le culte évangéliques,
et à les mettre en état de juger s'ils voulaient oui
ou non sérieusement s'y rattacher, les assistants,
consultés individuellement, annoncèrent officielle-
ment qu'ils persistaient dans le désir d'embrasser
la religion réformée et d'en voir le culte célébré



parmi eux. Alors M. Roussel leur fit sentir aussitôt la nécessité de déclarer au maire de la commune de Guerville, de laquelle Senneville dépend, que la célébration publique de ce culte aurait lieu tous les dimanches, dans la chapelle dont ils étaient pour la plupart propriétaires, à dater du 24 juin 1842.

Dès le 17 juin, une déclaration écrite, contenant à cet égard toutes les énonciations requises par la loi, et signée par trente-sept des copropriétaires de la chapelle, fut officiellement remise au maire de Guerville. Mais celui-ci la tint pour non avenue, proféra même des paroles acerbes, et dénonça aussitôt comme délinquants les trente-sept signataires et le pasteur qui leur annonçait l'Evangile. Là-dessus, seize des signataires reçurent individuellement des assignations de monsieur le procureur du roi pour comparaître à Mantes, le 24 juin, devant le juge d'instruction. M. Roussel, quoiqu'il n'eût pas été assigné, s'y rendit aussi



pour réclamer sa part de responsabilité dans ce qui avait eu lieu, et pour annoncer l'intention où il était de persister à user de son droit.

Le dimanche 3 juillet, il retourna à Senneville, il convint avec les propriétaires du temple qu'un bail lui serait passé, pour mettre plus complètement les habitants à l'abri de toute poursuite, et il monta en chaire, ayant devant lui cette vieille Bible de 1581 qui appartenait à l'un de ses auditeurs. Il prêchait sur ce texte : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures, car toute puissance vient de Dieu* (Romains 13.1), et il en était au milieu de son discours, lorsqu'il vit entrer monsieur le maire de Guerville en écharpe, escorté et assisté de deux gendarmes en grande tenue. Le maire et le brigadier s'approchent de la chaire, et lui demandent l'autorisation en vertu de laquelle il officie ; il répond qu'il n'en a pas reçu et que la déclaration qu'il a faite doit suffire, d'après la loi. Monsieur le maire se retire, dresse procès-



verbal, et le service continue. Avant de quitter le hameau, M. Roussel promet en présence des gendarmes, qui étaient restés à leur poste, qu'il reviendrait prêcher le dimanche suivant.

Le dimanche suivant, il revint, en effet, comme il l'avait annoncé. On lui remet le bail signé, il monte au temple et trouve sur le seuil cinquante soldats armés qui lui barrent le passage. Il apprend alors que le dépositaire de la clef a été sommé de la livrer au maire. En présence de la force armée, M. Roussel exprima au capitaine l'intention où il était de prêcher ; mais ayant été averti par celui-ci qu'il avait ordre de s'y opposer, il se borna à faire dresser procès-verbal de l'opposition qu'il rencontrait ⁴.

4. Nous reproduisons ici, à titre de curiosité, un extrait du procès-verbal dressé par l'officier qui se trouvait à la tête des soldats. (Nous trouvons cet extrait dans la remarquable plaidoirie de M. le comte Jules Delaborde sur cette affaire.) :

« L'an 1842, le 10 du mois de juillet, à cinq heures du matin, nous C, capitaine au 18^e régiment d'infanterie de ligne, commandant le détachement stationné à Mantes,

◇ C'est à la suite de ces faits que M. le pasteur Roussel, M. de Valcourt et le marchand forain

soussigné, certifions qu'en vertu d'une lettre de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Mantes en date du 9 courant, nous nous sommes transporté au hameau de Senneville avec un détachement de trente-quatre hommes, où étant, et assisté de monsieur le maire et de son adjoint, auquel nous avons remis l'instruction décernée par monsieur le sous-préfet à l'effet d'empêcher les ministres protestants d'officier dans une chapelle désignée à cet effet, la gendarmerie de Septeuil étant arrivée à huit heures du matin, aussi réunie sous nos ordres, avec et conjointement les autorités du lieu, nous avons fait investir la dite chapelle par une partie des hommes sous nos ordres, tandis que nous nous sommes rendu à la demeure des dénommés ci-après : 1^o Lavinay, Joseph, 2^o Turpin, Etienne, auxquels nous avons demandé, au nom de la loi, qu'il nous soit sur-le-champ fait la remise des clefs de la dite chapelle, ce qui a été effectué de suite ; lesquelles clefs nous avons déposées entre les mains de monsieur le maire du lieu. Cette autorité a nommé pour gardien de la dite chapelle le nommé Giroux, garde-champêtre de la commune de Guerville. A midi et quart, les sieurs Roussel et de Valcourt, les deux ministres qui font l'objet du présent, nous ont demandé si nous nous opposerions par la force à l'ouverture du temple ; qu'ils se rendaient au hameau de Senneville pour y officier et prêcher la morale, ce dont ils se croient en droit par l'article 5 de la Charte de 1830. Sur notre refus formel, nous leur avons donné *dix minutes pour sortir de la commune. Les ayant fait surveiller par la gendarmerie*, nous avons acquis la certitude qu'ils se sont retirés dans le délai prescrit. »



Lafranque furent assignés devant le tribunal de police correctionnelle de Mantes, comme chefs d'une association ayant pour but de s'occuper, à jours marqués, d'objets religieux, et neuf habitants de Senneville comme faisant partie de cette association.

L'affaire fut plaidée au tribunal de Mantes par M. Odilon Barrot, le 22 novembre 1842. Malgré toute l'éloquence de ce zélé et habile défenseur, et malgré l'article de la Charte qui proclamait la liberté des cultes, le tribunal condamna « les sieurs Roussel, Lavinay, Lecomte, Larcher, Turpin, Harang, Lesieur, Beaujan et Vollaud, chacun et solidairement, à 16 francs d'amende, prononça la dissolution de la dite association, ordonna la fermeture du bâtiment servant de lieu de réunion, et condamna aussi solidairement Roussel et autres aux dépens. »

M. Roussel interjeta appel de ce jugement.

◇ L'émotion fut grande parmi les protestants de France. Dès le 23 décembre, une protestation, motivée et développée, sur cette grave atteinte portée à la liberté religieuse, fut rédigée par les pasteurs de l'Eglise luthérienne de Paris et adressée à monsieur le garde des sceaux. Elle était signée R. Cuvier, Edouard Verny, Louis Meyer, L. Vallette.

Le 31 janvier 1843, elle fut suivie d'une protestation analogue des pasteurs de l'Eglise réformée de Paris, justifiant la conduite de « leur collègue et frère M. N. Roussel, » et affirmant que les articles du Code contre les associations ne visaient nullement des hommes qui se réunissaient pour écouter l'Évangile. Cette lettre était signée Juillerat-Chasseur, F. Monod, A. Coquerel, Martin-Paschoud, Vermeil, Montandon, Rouville.

Les pasteurs des Églises protestantes adhérèrent publiquement de tous les points de la France, et en grand nombre, à ces deux protestations de leurs collègues de Paris ; les Consistoires



en firent autant et manifestèrent leurs inquiétudes à monsieur le garde des sceaux. La brochure consacrée à cette affaire de Senneville reproduit les noms de *cent cinquante-sept* pasteurs et Consistoires qui firent parvenir leur adhésion aux déclarations de messieurs les pasteurs de Paris. Voici, comme exemple, la lettre adressée à monsieur le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, par le Consistoire de Mazères :

Mazères, 3 janvier 1843.

« Monsieur le ministre,

Après les poursuites nombreuses, toujours suivies de condamnation, dont l'établissement et la libre célébration de notre culte ont été l'objet depuis 1830, et au moment où la sollicitude des Églises réformées vient d'être de nouveau et vivement excitée par un jugement récent du tribunal



de police correctionnelle de Mantes, les conducteurs spirituels de ces Églises ne sauraient garder plus longtemps le silence sans encourir justement de leur part le reproche de désertier la cause de leurs droits et de leurs intérêts les plus chers. C'est pour éloigner de nous cette accusation et pour remplir un devoir sacré que nous venons, monsieur le ministre, vous apporter la respectueuse expression de profonde douleur dont nos cœurs sont pénétrés à la vue de cette multitude de procès intentés à nos frères pasteurs ou laïques, pour s'être rendus coupables de célébrer un culte solennellement reconnu par la Charte et auquel est due la protection de la loi et des autorités.

Nous donnons notre entière et pleine adhésion à la déclaration si sage et si mesurée que, par une noble initiative dans cette manifestation publique des sentiments qui animent tous les protestants du royaume, messieurs les pasteurs de l'Église de la Confession d'Augsbourg à Paris vous ont



adressée au sujet des considérants et du jugement du tribunal de Mantes, et dans laquelle ils vous ont dit en quoi ces considérants et ce jugement lui-même leur paraissent porter atteinte aux droits des Églises réformées.

Veillez, monsieur le ministre, avoir égard à nos justes plaintes et donner des ordres pour qu'à l'avenir la loi du 18 germinal an X régie seule nos affaires ecclésiastiques et pour que la célébration de notre culte ne soit plus assimilée à des faits qu'on ne saurait être trop ardents à réprimer ou à prévenir. » (Suivent les signatures.)

M. Roussel protestait aussi, cela va sans dire, non seulement en paroles, mais en action. Son appel, après la condamnation prononcée à Mantes, fit réunir le tribunal de première instance à Versailles le 22 février 1843.

Cette audience, pour laquelle monsieur le pré-



sident du tribunal avait désigné la vaste enceinte de la cour d'assises, avait attiré une affluence considérable de spectateurs. Aux bancs de la défense viennent s'asseoir dans le voisinage de l'honorable M^e Odilon Barrot et de son client plusieurs pasteurs et notables protestants. On remarque sur les bancs occupés ordinairement par le jury plusieurs membres du clergé catholique, entre autres M. l'abbé Bery, secrétaire de monsieur l'évêque de Versailles, M. Pinard, curé de Notre-Dame, et M. Thomas, son vicaire⁵.

Monsieur le président interroge le prévenu.

Monsieur le président : Quelle est votre profession ?

5. Nous venons de visiter à Versailles cette salle de la cour d'assises. Nous avons vu ce banc de la défense, la place exacte que devait occuper l'accusé, ces places du jury occupées ce jour-là par des prêtres catholiques, et il nous semblait entendre les nobles paroles de M. Roussel qui terminent ce récit : « Je retournerai à Senneville : *Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes.* »



M. le ministre Roussel : Ministre du saint Évangile.

D. Vous êtes pasteur de l'Église réformée ?

R. Je l'ai été ; j'en ai exercé les fonctions à Marseille.

D. Vous êtes venu prêcher et faire des instructions de la Bible à Senneville ?

R. Oui, monsieur.

D. Vous deviez y venir tous les dimanches ?

R. Je ne me rappelle pas si j'y devais venir *tous* les dimanches, mais je devais y venir le dimanche suivant.

D. Étiez-vous autorisé par votre Consistoire ?

R. Je ne dépendais d'aucun Consistoire ; j'avais cessé d'être pasteur, et j'étais resté ministre du saint Évangile.

D. Vous aviez loué une chapelle à Senneville ?



R. On avait mis cette chapelle à ma disposition. C'est moi qui plus tard ai engagé les propriétaires à me la louer, afin qu'ils fussent dégagés de toute responsabilité.

D. Vous savez que les réunions de plus de vingt personnes ne peuvent avoir lieu sans l'autorisation du gouvernement ?

R. Je ne croyais pas cette autorisation nécessaire pour l'exercice d'un culte ; aussi avais-je seulement conseillé de faire une déclaration.

Monsieur le président : C'est là le point du procès ; nous allons entendre votre avocat.

M. Odilon Barrot prend la parole.

Dans son plaidoyer, dont nous ne reproduirons que quelques courts extraits, après avoir donné un résumé des faits que nous venons de raconter, il remarque « que les habitants de Senneville qui ont construit un temple, qui se sont séparés de



l'Église catholique, qui ont fait un acte de liberté de conscience, qui ont fait appel à un ministre protestant, . . . *n'ont pas été condamnés pour association*. Le ministre qui a répondu à leur appel se trouve seul frappé, . . . et cela pour avoir répondu à un appel qui lui était fait, appel auquel il ne pouvait se refuser sans violer le premier devoir de son ministère.

Je pourrais donc simplifier la cause, dit-il : M. Roussel n'est pas puni pour avoir ouvert sa maison à la célébration d'un culte ; il n'avait pas de maison. Le bail qu'il avait signé était un acte généreux de sa part, pour couvrir de sa responsabilité les paysans qui l'avaient appelé. Le tribunal, d'ailleurs, ne s'est pas prévalu de cette circonstance. M. Roussel n'est puni que pour délit d'association, et à lui seul M. Roussel constitue l'association ! En vérité, si je voulais réduire ma cause à une simple appréciation de faits matériels, je pourrais me borner à cette simple réflexion, mais



je serais désavoué par mon client, si je faisais triompher sa cause dans cette enceinte autrement que par la force *du droit de sa religion et du droit de son ministère*. . . Ne me parlez pas d'autorisation spéciale : elle est tout au plus possible quand il s'agit d'un fait nouveau ; mais pour les vieilles religions qui ont traversé les siècles, il n'y a pas nécessité d'une autorisation spéciale ; l'autorisation est dans le fait même de leur existence. . . »

En réponse à l'éloquent plaidoyer de M. Odilon Barrot, le procureur du roi répondit par un discours semé d'erreurs étranges, et dont nous ne citerons qu'une seule phrase, parce qu'elle servit de point de départ à la réponse du prévenu : « Je persiste donc à penser, dit le procureur, que les *associations* relatives soit aux cultes reconnus, soit aux cultes qui ne le sont pas sont *toutes* atteintes par les dispositions de la loi pénale, et qu'il importe seulement d'en faire une saine application.



Maintenant, messieurs, je conviendrai que si j'ai déduit des faits des conséquences peu logiques et exagérées, si, en un mot, comme le défenseur l'a prétendu, il ne s'agit que d'une *communion*, que de *pratiques religieuses*, eh bien, ses principes devront triompher, et les réunions que j'aurai mal à propos transformées en associations échapper aux prohibitions de la loi. . . Je me résume : si vous ne voyez dans les faits imputés au prévenu aucune circonstance qui le rattache comme complice ou comme directeur à l'*association* dont je vous ai démontré l'existence, proclamez-le. . . Vous retiendrez donc, messieurs, la distinction que j'ai faite, et vous ne verrez dans le prévenu Roussel que le complice ou le directeur d'une association prohibée par la loi. . . »

M. Roussel prend enfin la parole :

« Je dois, dit-il, des remerciements à mon défenseur, mais j'en dois surtout à monsieur le



procureur du roi, car il vient de me fournir le meilleur moyen de me justifier. Monsieur le procureur du roi a dit : *Qu'on nous prouve qu'il n'y a pas eu d'association, et alors nous demanderons que M. Roussel soit acquitté.* Eh bien, messieurs, comme je suis intimement convaincu qu'il n'y a pas eu d'association dans cette affaire, je ne doute pas que vous prononciez mon acquittement. Et d'ailleurs, si même il y avait eu association entre les habitants de Senneville, n'est-il pas étrange que ce soit moi, et moi seul, qui me trouve ici comme accusé d'association, et non pas les associés ?

On a dit que je ne m'étais pas suffisamment assuré de la sincérité des habitants de Senneville qui m'appelaient au milieu d'eux. Je pense, au contraire, avoir fait tout ce qui dépendait de moi pour me convaincre de cette sincérité. En effet, ce n'est pas en vingt-quatre heures que les habitants de Senneville sont arrivés à la résolution d'embras-



ser le protestantisme ; depuis bien des années, des écrits religieux avaient été répandus dans leur hameau ; de vieilles Bibles s'y trouvaient depuis des générations, et c'est sur l'une d'elles, imprimée au XVI^o siècle et trouvée dans une de leurs maisons, que j'ai prêché dans leur temple. Je savais, de plus, que ces braves gens avaient, dans leur simplicité, écrit à Sa Majesté Louis-Philippe, pour lui demander l'autorisation de se faire protestants, et l'on m'avait même assuré qu'une réponse leur avait été faite et avait été retenue par monsieur le maire. J'avais encore, avant les réunions incriminées, fait des visites de maison en maison, pour m'assurer de la pureté de leurs intentions, et partout j'avais pu voir que ce désir de conversion était sérieux. Je m'étais convaincu qu'on cherchait la vérité, qu'on la connaissait même en partie. Si cette connaissance eût été complète, si les habitants de Senneville eussent été, des protestants parfaitement éclairés, mon ministère leur eût été



inutile, et c'est précisément parce qu'ils avaient encore besoin d'être instruits que j'ai dû me rendre à leur invitation, selon le précepte de mon Maître que *ce sont les malades, et non ceux qui se portent bien, qui ont besoin de médecin.* »

Monsieur le président (interrompant) : « Vous aviez donné votre démission de pasteur à Marseille ; vous aviez besoin d'une nouvelle institution, d'une nouvelle permission. »

Un pasteur (à M. Roussel) : « Continuez, continuez, dites tout ce que vous voulez dire. »

M. Roussel : « J'avais, en effet, donné ma démission de pasteur de l'Eglise de Marseille, pour venir à Paris m'occuper d'autres travaux religieux, mais je n'en restais pas moins ministre de l'Eglise réformée de France. Muni de mon diplôme, je suis toujours ministre du saint Évangile, et en cette qualité je puis monter en chaire, administrer les sacrements et remplir toutes les fonctions du saint



ministère sur tous les points de la France. Ainsi j'ai prêché à Marseille, à Saint-Germain, à Paris, et jamais je n'ai rencontré le moindre obstacle, si ce n'est dans le cas actuel à Senneville. »

Enfin, s'élevant à la hauteur des apôtres, il quitte la position d'accusé pour témoigner de sa foi avec hardiesse :

« Je voudrais, en terminant, dit-il, vous donner, messieurs, une dernière preuve, une preuve irrécusable qu'il y avait droiture de ma part, que je ne poursuivais aucun but de politique ou d'intérêt, et que j'ai vu dans tout cela non pas une association quelconque, mais simplement l'exercice d'un culte chrétien ; or, cette preuve de mon désintéressement, comme de la réalité du sentiment religieux qui m'anime, la voici : *que vous m'acquittiez ou que vous me condamnerez, je retournerai à Senneville. Si vous me condamnez encore, j'irai en prison, et, en sortant de prison, je retournerai à Senneville. Et cela par la raison bien*



simple que mon devoir est là, et que, comme chrétien aussi bien que comme ministre de l'Évangile, il vaut mieux que j'obéisse à Dieu qu'aux hommes. »

(Mouvement dans le tribunal et dans l'audience.)

M^e Odilon Barrot : « Voilà l'inconvénient de ces procès qui amènent devant les tribunaux des hommes qui s'honorent avec raison du délit qu'on leur impute. »

Monsieur le président : « Ainsi, quoique vous ne soyez pas dans un Consistoire, vous avez la prétention de monter en chaire et de prêcher ? »

M. Roussel : « Je l'ai fait souvent sur la demande de mes collègues. Ils sont tous là et peuvent le dire. »

Le tribunal se retira pour délibérer. Après une heure, il rendit, malgré tout, le jugement dont voici un extrait :

« Attendu que les faits imputés à Roussel



constituent un délit commun prévu par l'article 291 du Code pénal, et attendu que Roussel a fait faire une déclaration au maire de la commune de Guerville; que cette circonstance, entre autres, établit qu'il y a eu un accord préalable entre Roussel et les habitants de Senneville pour former une association,... dit qu'il a été bien jugé (à Mantes), mal appelé. . .

Condamne Roussel aux dépens de première instance et d'appel. »

M. Roussel se pourvut en cassation.

Comme on le voit, le courageux témoin de l'Évangile ne se tenait pas facilement pour battu. Le maire, les gendarmes, les soldats n'avaient pas réussi à le décourager dans son travail pour Jésus-Christ. Le tribunal correctionnel, le tribunal de première instance ne le découragèrent pas non plus dans ses efforts pour la liberté religieuse, cette liberté qui, obtenue, profiterait à tous aussi bien qu'à lui.



Ce fut le 22 avril 1843 que M. le comte Delaborde, avocat, porta cette cause devant la cour de cassation. Cette plaidoirie, où le zélé chrétien se manifeste autant que le représentant distingué du barreau de Paris, n'eut pas d'autre résultat que les deux précédentes : *la cour rejeta le pourvoi*. Nous lisons dans l'exposé des motifs de cet arrêt que « si cette distinction (celle entre une simple réunion et l'association préparée d'avance) peut être admise pour des réunions temporaires, accidentelles, non préméditées, elle ne peut s'entendre des réunions périodiques, . . . que la déclaration au maire ne pouvait tenir lieu ni de l'agrément du gouvernement, ni de la permission de l'autorité municipale. »

Il fut donc matériellement impossible à M. Roussel de continuer ses prédications régulières à Senneville.. Pour prêcher, il aurait fallu pouvoir pénétrer dans le local destiné au culte. Or, on s'en souvient, le capitaine d'infanterie envoyé



pour faire investir la chapelle par ses soldats s'en était fait livrer la clef et l'avait remise au maire. Dès lors, impossible d'y rentrer. Écoutons là-dessus les paroles de M. Roussel lui-même dans une séance de la Société évangélique : « Vous n'apprendrez pas sans une vive satisfaction, dit-il, que si la commune de Senneville est encore privée d'un culte régulier, elle jouit au moins du bienfait d'une école évangélique, et que cette école est dans une situation vraiment prospère, tandis que l'école romaine, que l'on a élevée pour lui faire concurrence, n'a pu se remplir qu'en appelant des enfants des communes voisines. Il n'a pas dépendu de moi de retourner à Senneville pour y célébrer le culte : le local où j'aurais pu le célébrer est sous séquestre ; nous soutenons pour la propriété de ce local notre *sixième procès*, et il n'est pas en notre pouvoir d'en hâter la conclusion. Si quelqu'un était étonné que le même pasteur qui avait annoncé l'Évangile à Senneville se soit



aussi rendu pour le même objet à Villefavard, ma réponse serait bien simple : Je me suis rendu à Villefavard parce qu'aucun autre ne s'y rendait, parce que je ne pouvais résister à l'appel qui m'était adressé. »

Cette dernière parole nous servira d'introduction au chapitre suivant, sur l'œuvre d'évangélisation de la Haute-Vienne, ou, comme on disait plutôt alors, du Limousin.

Nous verrons M. Roussel là, comme à Senneville, céder aux sollicitations d'une population catholique qui demande un pasteur protestant, triompher, à force de sagesse et de persévérance, de l'opposition du préfet et des menées du clergé, défricher un terrain vierge, fonder dans la Haute-Vienne et la Charente plusieurs Églises et plusieurs écoles, construire un assez grand nombre de temples, fonder enfin une œuvre presque unique en France, qui subsiste encore aujourd'hui, malgré les années de violente



persécution qu'elle a dû traverser.

VI.

Villefavard et le limousin

¹Il y a dans le département de la Haute-Vienne, à onze lieues environ de Limoges, une commune

1. La matière des chapitres 6 et 8 nous a été fournie principalement par les anciens rapports de la Société évangélique de France (années 1844-1887), et par l'excellente brochure publiée par M. Mouron en 1883, à l'occasion du cinquantenaire de cette société.

Nous avons aussi eu le privilège de pouvoir utiliser pour plusieurs détails l'intéressant travail de M. le pasteur Maury, qui a eu l'obligeance de nous en communiquer le



composée de hameaux dispersés ; elle a nom Villevard. Avant les travaux de la Société évangélique, c'était un endroit perdu dans la montagne, et séparé, plutôt que rapproché de la plaine, par des chemins qui n'étaient que des fondrières. On y arrive maintenant par une belle route qui serpente au flanc de collines verdoyantes. En 1831, les habitants, qui s'étaient détachés de l'Eglise romaine depuis la révolution, demandèrent un prêtre à l'abbé Châtel, qui venait d'essayer de relever à Paris l'Eglise gallicane. Ce prêtre reçut en 1843, d'un homme de Chateauponsac, un livre de controverse de Drelincourt. Il le lut, compara des textes :

– Je suis protestant, dit-il le dimanche suivant au prône.

– Nous serons aussi protestants, répondirent ses fidèles, les habitants de la commune, tous,

manuscrit avant sa publication. Nous lui en témoignons ici notre vive reconnaissance.

◇
sauf quatre, lesquels dirent :

– Demeurons comme nous sommes, car nous serions les seuls protestants de ce pays, et alors comment nos fils et nos filles pourraient-ils se marier ?

Quoiqu'il ne fût point question, pour lors, de conversion réelle, de régénération, ces gens prirent la chose au sérieux. Ils firent des démarches qui amenèrent l'envoi d'un colporteur biblique. Le colporteur vint, vit la moisson qui blanchissait, et écrivit à Paris pour demander un pasteur.

M. Roussel s'offrit spontanément. Il était bien l'homme de la situation : « énergique, primesautier, logique en même temps, il s'entendait à réunir et à persuader les foules ; » il ne craignait pas la lutte, n'était arrêté par aucune entrave officielle, et ne s'épargnait jamais lorsqu'il s'agissait de prêcher l'Évangile. Il était, il est vrai, sous le coup d'une double condamnation, pour avoir prêché à Senne-



ville. Cela ne l'empêcha pas d'aller le 31 mars de la même année faire son premier culte à Villefavard.

Le matin de ce même jour, un abbé, envoyé par l'évêque de Limoges, et dont l'unique mission était d'empêcher les Villefavardais de se convertir, arriva dans la commune avec deux enfants de chœur, et suivi d'un cheval portant tout ce qui lui était nécessaire pour dire sa messe en plein air, car, malgré toutes ses sollicitations, il n'avait pu réussir à louer une grange pour y accomplir cette cérémonie. Il s'établit donc sous un noyer, sur une pelouse aboutissant à la vaste grange, prêtée et préparée par les habitants pour la prédication de M. Roussel. Or, comme l'heure de la messe coïncidait à peu près avec celle indiquée pour le culte évangélique, la pelouse était couverte de gens qui, sans avoir l'air de remarquer ce qui se passait à côté d'eux, se conduisirent de manière à ne point troubler l'abbé dans l'exercice de ses fonctions. Puis les portes de la grange s'étant ouvertes, cha-



cun y prit place avec empressement, mais avec le plus grand ordre. Alors M. Roussel commença le service en présence de quatre cents personnes, c'est-à-dire de la totalité de la commune, car pas un seul habitant, non, pas un seul, pas même les quatre hésitants, n'était resté chez lui.

« J'ai voulu, écrivait, le lendemain, M. Roussel au secrétaire de la Société évangélique, ne vous donner que le narré succinct et presque froid de la journée d'hier ; mais si j'avais voulu vous la dépeindre telle que je l'ai sentie, cette journée, j'aurais dû vous dire qu'elle a été une des plus douces de ma vie. C'était un recueillement admirable pendant le service, et ensuite de longues conversations paisibles, heureuses sur tout ce qui s'était passé. Je ne crains pas de dire que l'Esprit de Dieu planait sur le village. En parcourant, l'après-midi et jusqu'au soir, les hameaux pour y revoir mes auditeurs du matin, j'ai trouvé partout l'expression de la plus franche cordialité et du bon-



heur. Un paysan me disait : Voyez : avant vous, nous avons les yeux comme ça (et il se mettait la main sur les deux yeux), et maintenant nous voyons jusque là-bas et clair comme là-bas ! et du doigt il me montrait à l'horizon le soleil couchant embrasant les nuages. »

« Il nous est pénible de vous apprendre, ajoute le rapporteur de la Société évangélique, que cette œuvre, commencée sur le vœu si unanime et sur la demande si expresse des habitants de Villefavard, et commencée par tous ceux qui s'y sont associés dans un tel esprit de douceur et de paix, a été arrêtée momentanément par ordre de l'un des premiers magistrats du département. » En effet, après ce premier culte, les gendarmes étaient survenus, avaient apposé les scellés sur l'église de Villefavard, enjoint à l'abbé Lhost de ne plus s'occuper de la paroisse, et à M. Roussel de se taire, sous peine de la prison. M. Roussel dut retourner provisoirement à Paris.



Le journal religieux *le Semeur* annonçait avec indignation cette interdiction du culte protestant à Villefavard : « Nous avons parlé il y a quelque temps, dit-il, d'une circulaire de M. Martin (du Nord) aux préfets, sur le libre exercice du culte ; nous avons dit qu'il ne fallait pas s'y fier, que, destinée surtout à amortir la discussion qui doit avoir lieu dans la Chambre des députés à l'occasion des pétitions qui lui ont été adressées, elle était sans doute accompagnée de notes qui en annulent l'effet.

C'est ce qui résulte clairement aujourd'hui de l'opposition apportée par monsieur le préfet de la Haute-Vienne à la célébration du culte protestant dans la commune de Villefavard, sous prétexte qu'*aucun habitant de Villefavard n'appartient à l'Eglise réformée, et que dès lors l'intervention du sieur Roussel* (que les habitants avaient appelé au milieu d'eux) *est sans but et ne saurait être de bonne foi.*



Ainsi donc, désormais, . . . nul ne pourra modifier ses croyances sans le contre-seing du pouvoir ! Il y a dans cette prétention quelque chose de si exorbitant et de si grossier qu'on aurait tort de s'en plaindre. De tels actes font sentir la nécessité de l'accord à y résister.

Toutes les autres circonstances ajoutent d'ailleurs à l'odieux de cet acte de violence. C'est une commune entière, jusqu'au dernier de ses habitants, qui avait témoigné le désir d'être instruite dans la religion réformée, après s'être ouvertement et depuis longtemps séparée de l'Eglise romaine. De plus, M. Roussel avait obtenu du maire de la commune le récépissé de sa déclaration relative à l'ouverture du culte, et la permission exigée par la loi pour l'usage du local où il devait se célébrer. Il se présentait, en outre, avec une délégation du Consistoire le plus voisin. On le voit, ce n'est pas à l'illégalité de la forme qu'on en veut, c'est à l'exercice même du



droit. Eh bien, c'est le droit qu'il faut conquérir, puisqu'on le nie, et nous ne connaissons à cela d'autre moyen que d'en faire usage.

Félicitons, avant de finir, M. le ministre Roussel d'avoir saisi avec empressement la première occasion qui s'est offerte à lui de tenir loyalement l'engagement qu'il avait pris devant le tribunal de Versailles, vis-à-vis de sa conscience et du public, de se placer aussitôt que possible en état de récidive. Des circonstances spéciales à Senneville (le séquestre mis sur le lieu de culte, entre autres) avaient fait penser à ses amis que ce n'était pas là même qu'il convenait le mieux d'accomplir ce qu'il avait promis ; en le faisant à Villefavard, il s'est exposé aux mêmes poursuites et à la même aggravation de peine. Aussi, dans les considérants de son arrêté, monsieur le préfet de la Haute-Vienne a-t-il eu soin de s'appuyer sur l'arrêté de la cour de cassation qui a rejeté l'année dernière le pourvoi de M. Roussel.



Si cet exemple est souvent imité, et l'occasion n'en manquera pas, à en juger par les dispositions à se séparer de l'Eglise romaine qui se manifestent sur divers points du royaume, nous obtiendrons enfin cette liberté des cultes qui n'est pas moins nécessaire au bon ordre et à la tranquillité publique qu'à la religion même. » (*Le Semeur*, 17 avril 1844).

M. Roussel, en rendant compte de cette première opposition de l'autorité, termine son allocution dans une assemblée de la Société évangélique par ces paroles encourageantes : « Espérons que cette interdiction ne sera que pour un temps : quand le Seigneur ouvre une porte à l'Evangile, nul ne peut la fermer. S'il plaît à Dieu, je retournerai à Villefavard, et j'ai la confiance que le mouvement religieux qui s'est manifesté dans cette commune, et dans plusieurs communes voisines, ne sera point arrêté. »



M. Roussel et ses amis utilisèrent le temps de son séjour forcé dans la capitale pour faire valoir auprès du gouvernement les droits des paysans de Villefavard. Les démarches paraissent avoir duré une année entière. Enfin l'autorisation ministérielle fut accordée, expédiée de Paris ! Mais elle tardait beaucoup encore à arriver à Villefavard. Elle fut, paraît-il, retenue aussi longtemps que possible dans les cartons de monsieur le préfet, sur le conseil ou à la demande de monseigneur l'évêque de Limoges.

Confiant dans l'avenir, M. Roussel s'était remis en route pour le Limousin au mois de juillet 1844, c'est-à-dire quinze mois après sa première visite. Il emmenait avec lui sa famille, dans le but de s'installer avec elle à Villefavard.

Ce village était dans un état aussi primitif que n'importe quel autre petit village du centre de la France. Chaque famille de paysans occupait elle-même sa pauvre petite chaumière ; aucune



n'aurait pu partager son logement avec un hôte venu du dehors, et quant aux provisions et autres objets de première nécessité, il ne fallait compter ni sur un magasin ni sur un marché dans le hameau ou dans les environs. La famille Roussel dut s'estimer heureuse de trouver au moins des châtaignes et du lait, nourriture presque exclusive des gens du pays.

Quant au logement, il fallut toute l'ingéniosité de M. Roussel et la bonne volonté de madame pour arriver à se caser. Un paysan du village tenait ce qu'il appelait une auberge dans une moitié de sa maison ; cette unique auberge contenait une unique chambre à coucher, au premier étage, et une salle commune au rez-de-chaussée. M. et M^{me} Roussel ne s'achoppèrent pas à la simplicité de ce logement. Prenant de grands draps de lit, une corde et des clous, ils tendirent les draps en travers de la chambre, et obtinrent ainsi à peu de frais une cloison mobile qui séparait leur do-



maine de celui de la bonne et de l'enfant. Plus tard, lorsque les deux fils laissés jusqu'aux vacances à la pension Keller (pépinière de la jeunesse protestante), vinrent rejoindre leurs parents, deux petits lits de camp portatifs furent dressés où l'on put, dans la salle d'auberge, probablement. Ces petits lits firent désormais partie intégrante du bagage de la famille missionnaire.

Cette salle d'auberge fut immédiatement transformée en salle d'école provisoire. En attendant l'arrivée d'un instituteur breveté, tout le monde, dans la famille Roussel, concourait à tenir cette école improvisée.

Monsieur le pasteur y essayait sa méthode naturelle de lecture (en grands tableaux) sur les garçons du village ; sa petite Zizi, qui savait tout juste lire elle-même, s'essayait comme monitrice auprès d'élèves trois fois plus gros et plus grands qu'elle, et la bonne initiait les jeunes filles aux mystères de la couture. Quant à M^{me} Roussel, elle



trouva dans le courant de l'hiver ample carrière à son activité chrétienne par les soins à donner aux malades privés de tout secours.

Il ne s'agissait plus que de faire sortir des cartons du préfet l'autorisation officielle de célébrer le culte protestant. On se mit à la recherche de ce précieux papier : deux paysans partirent pour Limoges, parlèrent d'en appeler à Paris, et obtinrent enfin l'assurance qu'ils le recevraient bientôt. Deux jours après, il était à Villefavard. Aussitôt on courut à l'église, on démolit l'autel, on enleva les saints et l'on renversa le grand bénitier, qui servit désormais de pied à la table de communion.

Une chaire fut aussitôt improvisée, chaque famille se fabriqua un banc, . . . et le dimanche suivant on inaugura solennellement l'ancienne église catholique transformée en « temple de Villefavard. » On retrouve encore aujourd'hui, paraît-il, dans quelques familles de la localité, des débris de l'an-



cienne église : ici un chandelier, là une boiserie ; ailleurs, le lutrin transformé en guéridon. Rien n'a été inutilement détruit ; tout a été utilement transformé.

L'œuvre commencée d'une manière si encourageante ne fut pas un simple feu de paille. Elle s'affermir et se développa. Le culte évangélique fut assidûment suivi par la *totalité* des habitants. Outre le pasteur, la Société évangélique envoya bientôt à Villefavard un instituteur, élève de l'école normale, et une institutrice. Cent trente enfants profitèrent de ces deux écoles. Le local se trouvant insuffisant, les habitants s'occupèrent avec zèle de la construction d'une nouvelle maison d'école. Près d'une centaine d'entre eux, transformés en ouvriers volontaires, fournirent gratuitement leur temps et leur travail, montrant ainsi l'importance qu'ils attachaient à tout ce qui pouvait contribuer aux progrès de l'instruction et de l'évangélisation de leurs enfants.



La prospérité de l'œuvre extérieure eût été peu de chose s'il n'y avait eu en même temps progrès intérieur, spirituel. Grâce à Dieu, ces progrès se réalisaient aussi.

« Malgré quelques misères, écrivait le pasteur de Villefavard en 1845, voilà une commune entière soumise à l'influence de la Parole de Dieu, et pour quiconque croit à cette influence, c'est déjà là un bien incalculable. Ceux qui avaient eu le plus de peine à faire le premier pas vers l'Évangile s'applaudissent maintenant de l'avoir fait et s'étonnent d'avoir pu rester si longtemps enveloppés dans de si épaisses ténèbres... Les mœurs, en général, se sont améliorées. Un aubergiste me disait qu'il débite cet hiver la moitié moins de vin que les autres années. Ensuite, le fait de cent trente enfants élevés par des maîtres chrétiens n'est-il pas aussi une chose des plus réjouissantes ?

Depuis deux mois que j'ai commencé pour eux



une instruction religieuse, leur intelligence s'est bien développée. Leurs cœurs aussi s'émeuvent, et je suis-moi-même attendri, édifié et encouragé en voyant quelques-uns de mes auditeurs fondre en larmes quand je leur parle de l'amour du Sauveur. Non, me dis-je alors, il n'est pas possible que Dieu ne se crée pas ici un troupeau de vrais adorateurs ! »

Et l'instituteur pouvait écrire de son côté à la-même époque :

« Le carnaval s'est passé ici avec infiniment plus de calme que les années précédentes. Afin de prévenir les dissipations habituelles, je m'entretins avec mes élèves, quelques jours avant, sur ces tristes, plaisirs, et après avoir examiné ensemble tout ce que l'on faisait pendant ces temps de folie, je leur montrai, la Bible à la main, que de tels excès sont tout à fait condamnés par la Parole de Dieu. J'espère, leur dis-je en terminant, que vous comprendrez pourquoi je ne donne point congé,



comme le font les autres instituteurs, et que vous aimerez mieux vous rendre à l'école pendant le jour du Mardi gras, que d'aller vous livrer à de soi-disant plaisirs que Dieu proscrit formellement. – Tous ne vinrent pas, mais nous eûmes cependant la joie de compter sur les bancs de nos classes plus de quatre-vingts élèves ce jour-là. Un curé du voisinage ayant appris que je ne donnerais pas congé dit qu'il voulait faire comme les protestants et qu'il y aurait école le Mardi gras. »

Nous ne savons pas combien d'élèves monsieur le curé put réunir ce jour-là dans sa classe.

Non loin de Villefavard se trouve une commune tout aussi importante : Balledent. Le maire, l'adjoint, six conseillers municipaux et tous les habitants de cette commune sachant signer avaient aussi adressé à M. Roussel un appel pour qu'il vînt leur annoncer l'Évangile. Ils alléguaient, pour appuyer leur requête, les Bibles répandues parmi



eux d'ancienne date, les traités lus récemment avec un vif intérêt, et quelques prédications qu'ils étaient allés entendre à Villefavard. Dans le courant du mois de juillet 1845, M. Roussel put se rendre à leurs désirs et prêcha pour la première fois dans cette localité, en présence de plus de deux cents personnes. Cette œuvre s'étant rapidement consolidée, la Société évangélique y plaça, dès l'année suivante, un pasteur à poste fixe et une institutrice, et, grâce au concours de quelques amis, M. Roussel put y faire construire un temple plus en harmonie avec les besoins des fidèles que ne l'était la petite salle où ils se réunissaient pour célébrer le culte. Dès sa première année de travail, le pasteur auquel cette Église naissante avait été confiée écrivait à son Comité :

« Si l'on considère l'œuvre de Balledent dans son aspect général, on devra reconnaître qu'il y a eu bénédictions reçues et sujet de rendre grâce à Dieu. C'est déjà un heureux résultat qu'une popu-



lacion placée sous l'influence de l'Évangile. Tous ceux qui, dans l'origine, s'étaient prononcés pour notre cause ont persévéré dans leur résolution, malgré les intrigues de toute espèce employées pour les décourager. La Bible est lue dans beaucoup de maisons ; on commence à comprendre la vérité, elle est écoutée avec plaisir, et l'on peut espérer qu'elle portera des fruits de conversion et de vie. Le culte est habituellement suivi par plus de cent cinquante auditeurs. C'est un auditoire fixe, qui se compose de personnes franchement attachées au protestantisme. L'auditoire est aussi attentif, aussi recueilli que dans quelque église que ce soit. Souvent, par les temps les plus mauvais, j'ai vu la salle pleine. Il y a quelques jours que monsieur le président du Consistoire de Lezay est venu nous visiter. Le temps étant très mauvais, il ne s'attendait à avoir qu'une dizaine d'auditeurs, d'autant plus que nul n'avait été prévenu de la chose ; mais il fut aussi surpris que réjoui lorsqu'il



fut entouré par plus de quatre-vingts personnes, dont quelques-unes étaient venues de fort loin, et qui toutes écoutèrent l'explication de la Parole de Dieu avec une attention soutenue. Le désir d'instruction est général parmi les habitants : tous les soirs, sauf le jeudi, qui est consacré à une explication familière de l'Évangile, quarante adultes assistent à une leçon de chant, suivie d'une leçon de lecture et de grammaire. Il y en a, en outre, qui viennent chez moi chaque matin. Parmi ceux qui ont commencé à apprendre à lire depuis mon établissement ici, il en est beaucoup qui maintenant peuvent se servir de leur Nouveau Testament et de leur livre de cantiques. L'école de notre institutrice compte déjà une trentaine de jeunes filles, qui font des progrès réjouissants. L'une d'elles, à laquelle je demandais pourquoi nous devons croire à l'Évangile, me répondit aussitôt :

– Parce que c'est la Parole de Dieu.

– Et si moi, ou tout autre, nous disions quelque



chose de contraire à cette Parole, le croiriez-vous ?

– Non sans doute ; il ne faut croire que Dieu, parce que Dieu seul ne peut pas se tromper.

En résumé, cette œuvre est une œuvre d'avenir : il y a, comme dans toute mission de ce genre, des difficultés, des luttes à soutenir, mais il y a plus encore à espérer. En parlant du bien que la présence des évangélistes a fait dans le pays, un habitant de Balledent me disait, il y a quelques jours : *Depuis que vous êtes ici, vous nous avez fait avancer au moins de vingt années.* Cette parole, qui était sincère, était un témoignage bien encourageant ; mais surtout comment ne pas bénir Dieu, en voyant une contrée si profondément ténébreuse recevoir avec un pareil empressement la lumière vivifiante de la vérité divine ! »

Le rapport de la Société évangélique continue en ces termes :



« Elle a brillé aussi sur la commune de Rançon, cette lumière vivifiante, et elle y a été accueillie avec le même empressement. En décembre dernier, notre collègue, M. Napoléon Roussel, sollicité par une centaine de pères de famille, y a ouvert le culte évangélique en présence de cinq cents auditeurs attentifs et recueillis. L'auditoire, qui s'était d'abord réuni dans une grange, se réunit maintenant dans un local plus convenable. Nous venons d'adresser vocation à un instituteur et à une institutrice pour cette localité, où un pasteur a été placé.

Voici ce qu'écrivait M. Roussel à propos de ce nouveau champ de travail :

Je voudrais, nous dit-il, vous donner une idée générale de ce qu'on peut attendre ici, et pour cela je ne saurais mieux faire que de vous retracer une matinée de la semaine dernière à Rançon. C'était jour de foire, et les habitants des communes voisines arrivaient de toutes parts ; on vient m'an-



noncer dans mon cabinet la visite d'un homme envoyé, dit-il, par sa commune ; il entre et me demande ce qu'il faut faire pour avoir un pasteur. Nous causions de cela, lorsque quatre personnes montent et me demandent quand j'irai enfin établir un culte dans leur commune, qui déjà m'a expédié une lettre d'appel couverte de signatures. Je n'avais pas répondu, qu'une troisième députation, d'une troisième commune, arrive et me demande quelles démarches il faut faire pour avoir un pasteur. Avant le départ de tout ce monde arrivent quatre paysans, de quatre différents villages voisins, m'annonçant qu'eux et tous les leurs veulent se faire protestants. Enfin, une cinquième députation vient me demander encore un culte évangélique. Un étranger aurait pu croire que ces gens s'étaient entendus pour venir tous le même jour ; pour moi, qui connaissais d'avance leurs dispositions, je ne vis rien là de surprenant, et je vous le donne comme un signe très ordinaire de



l'état du pays. »

« Le mouvement se propageait avec la rapidité d'un incendie dans une poudrière². Quatre nouvelles stations furent fondées de 1845 à 1846 : Thiat, Clavières, Droux, Chateauponsac, ce qui, avec Rançon, Balledent et Villefavard, portait déjà à sept le nombre des localités régulièrement évangélisées. Le chef-lieu du département, Limoges, eut bientôt son tour.

Lorsque, après un exil d'au moins cent soixante années, le protestantisme reparut dans Limoges³, il ne s'y trouva pas une seule famille se rattachant aux premiers chrétiens réformés. Les quelques individus protestants de naissance qu'on parvint alors à découvrir étaient tous étrangers à la ville,

2. *Rapport du cinquantenaire de la Société évangélique de France*, par M. Mouron. Paris 1883.

3. Extrait d'un rapport de 1854 à 1855, par M. le pasteur Le Savoureux, à l'Eglise de Limoges. Ce rapport, ainsi que la note suivante, renfermés dans les archives de l'Eglise de Limoges, nous ont été communiqués par M. le pasteur Calluau.



et plusieurs, alliés à des femmes catholiques, laissaient élever leurs enfants dans l'Eglise romaine. A cette époque, un vaste mouvement protestant s'opérait dans plusieurs communes de la Haute-Vienne. M. le pasteur Roussel, qui était à la tête de ce mouvement, vint à Limoges, et le 1^{er} septembre 1844 il tenait une première réunion publique dans le local de l'ancien dépôt de mendicité, situé près du pont Saint-Martial. Un an plus tard, le 2 novembre 1845, se faisait la dédicace du temple actuel, situé Cours Jourdan, près du Champ-de-Juillet. » (Temple aujourd'hui démoli et reconstruit ailleurs.)

Les archives de l'Eglise renferment encore ces autres renseignements :

« Les protestants de Limoges désiraient un temple et ne savaient comment se le procurer. Sur l'avis de M. Roussel, ils résolurent de chercher eux-mêmes les moyens de le bâtir. M. Roussel fit des voyages de collecte en Angleterre et ailleurs.



Le *provenu* (sic) fut employé à bâtir un temple très convenable, qui fut mis sous le nom de Napoléon Roussel. Cependant, à l'époque de son départ, ce pasteur déclara formellement à la communauté de Limoges qu'il voulait lui assurer la propriété d'un temple bâti à son intention et par des deniers recueillis pour elle, et la prémunir contre tout abus ou erreur qui pourrait naître plus tard de l'inscription du bâtiment sous son nom de Roussel. Il fit rédiger un acte de cession du temple à la communauté de Limoges ou aux protestants de Limoges. Il quitta cette ville peu de temps après, et laissa à la Société évangélique de France le soin de continuer son œuvre religieuse. . . »

Nous lisons encore dans un rapport de la Société évangélique de cette époque :

« Les prédications sont suivies, à Limoges, par une centaine de nos coreligionnaires et par un grand nombre de personnes appartenant à une autre communion. Voici ce que nous écrivait M. le



pasteur Poulain, quelques jours après les fêtes de Noël :

Pour satisfaire au vœu des protestants, je me décidai à donner la cène le jour de Noël. Un nombreux auditoire assista à ma prédication, qui fut écoutée avec une religieuse attention. Plusieurs fondirent en larmes, en entendant parler des miséricordes du Seigneur Jésus. Ce service terminé, je congédiai l'assemblée, mais il ne sortit presque personne. Je craignais que l'excitation, la curiosité ou un certain esprit de légèreté n'occasionnassent quelque bruit, et que nous ne fussions troublés ; loin de là : tout fut calme, silencieux, recueilli. Chacun semblait pénétré de respect et d'admiration pour cette simple, mais touchante cérémonie. Tout le monde paraissait profondément ému. Le nombre des communiants fut de dix-huit ou vingt. Ils paraissaient être comme dans un monde nouveau. La joie se peignait sur leur visage. J'ai lieu de croire que ce jour, par la grâce de Dieu, a été



en bénédiction, et que le souvenir en demeurera longtemps gravé dans les cœurs.

Dans la même séance où se donnait lecture de la lettre qui précède, M. Cambon cite plusieurs faits relatifs à l'évangélisation de la Saintonge :

Si dix hommes comme M. Roussel avaient travaillé dans ce beau champ, dit-il, l'on eût vu dix fois plus de bénédictions, et les chrétiens devraient comprendre la nécessité de travailler pendant qu'il fait jour. Il faut avoir vu ces pauvres âmes demandant avec ardeur des évangélistes, pour se faire une idée de leurs besoins et de la profondeur du mouvement qui s'est manifesté au milieu d'elles. »

Napoléon Roussel poursuivant sa voie de pionnier se préparait, en effet, à porter l'Évangile dans une localité nouvelle. Des personnes de Jarnac lui avaient conseillé de venir ouvrir un lieu de



culte à Mansle (Charente). Elles savaient que M. Lavallée, l'homme influent de la localité, ne voulait pas faire élever ses enfants dans le catholicisme, qu'il y avait un fort courant vers le protestantisme et que de toutes parts on demandait un pasteur. Arrivé à Mansle le 26 avril 1846, M. Roussel y fut si bien accueilli par la population qu'il se décida à y ouvrir un lieu de culte dès le surlendemain.

Telle fut l'origine de l'œuvre de Mansle, entravée plus tard par un long procès dont nous aurons à parler dans un chapitre spécial. Ce procès dura longtemps, du 17 juillet 1846 au 6 janvier 1848, mais l'œuvre qui en fut l'occasion dura bien plus longtemps et dure encore aujourd'hui. Entre autres résultats visibles, nous pouvons citer le fait que deux pasteurs fidèles, actuellement en pleine activité, sont des fils de deux familles de Mansle, converties à l'Évangile à cette époque : ce sont MM. Calluud, pasteur à Limoges, et Lambert, pasteur à Sainte-Foy-la-Grande.



Avant d'entamer le récit du procès de Mansle (1846), nous devons mentionner encore la création d'une œuvre nouvelle, celle d'Angoulême qui suivit immédiatement. Voici comment M. Napoléon Roussel en a rendu compte lui-même :

« A Mansle, nous avons préparé des sièges pour deux cents auditeurs, nous avons vu venir deux mille personnes... A Angoulême, au contraire, nous attendions deux mille auditeurs, et nous n'en avons eu guère plus de deux cents... Déduisez de ce nombre les protestants venus des environs et ceux de la ville, et vous verrez que nous n'avons qu'un bien petit nombre de mes chers catholiques romains.

Il y a un mois de cela, et voici ce qui s'est passé depuis lors :

A la seconde prédication, nos protestants des environs n'étaient plus là, et cependant l'auditoire n'avait pas diminué ; donc augmentation de catho-



liques romains.

A la troisième prédication, le bas du temple ne suffit plus et il faut ouvrir la tribune.

A la quatrième prédication, temple et tribune sont pleins.

A la suivante, temple et tribune ne suffisent plus, et deux cents personnes retournent dans leurs maisons.

Mercredi dernier, notre excellent frère, M. Trivier, annoncé comme ex-prêtre, arrive pour présider la réunion, à laquelle sa position personnelle donnait un intérêt de plus. Le temps était obscur, la neige tombait, l'air était froid, le vent violent, et j'accompagnais mon ami au temple avec la pensée de renvoyer à un autre jour trois ou quatre intrépides auditeurs. . . Au lieu de trois ou quatre, j'en vois arriver un tel nombre que tribune, bancs et couloirs n'y pouvaient plus suffire.



Enfin, hier dimanche, par un temps d'ouragan, hier, sans ex-prêtre pour piquer la curiosité, hier matin, sans ombres pour cacher les Nicodèmes, nous avons eu le temple complètement garni dans le bas, bien que nous eussions fait ajouter un pourtour de trente mètres de bancs, et le soir il a fallu ouvrir la tribune.

Pour donner la mesure de ces nombres, je dois dire que l'intérieur de l'édifice peut contenir cinq cents auditeurs. »

« Après avoir résidé quelque temps à Mansle où avait éclaté un mouvement religieux, nous écrit un membre influent de l'Eglise d'Angoulême⁴, M. Napoléon Roussel vint passer à Angoulême trois ou quatre mois. Antérieurement nous n'avions qu'un culte bimensuel fait par les soins de M.

4. M. Bellamy, maire d'Angoulême. « J'étais alors, nous écrit-il dans sa lettre du 10 décembre 1887, le plus jeune des membres en vue du troupeau ; j'en suis maintenant le doyen. » M. Calluud nous informe qu'il était le bras droit de M. Roussel à Angoulême.



le pasteur Guy de Jarnac. La prédication et le talent de M. Roussel ne tardèrent pas à attirer et à impressionner vivement, un certain nombre de catholiques.

Les services du matin étaient consacrés exclusivement à l'édification. Ceux du soir (le dimanche et le mercredi) l'étaient, dans une certaine mesure, à la controverse. M. Trivier, ex-prêtre, mis à la tête de la nouvelle Eglise de Mansle, venait le mercredi se joindre à M. Roussel. Des catholiques qui s'étaient joints à l'Eglise. . . quelques familles restent encore, et ne constituent pas l'élément le moins solide du petit troupeau. »

M. Roussel dut quitter Angoulême et y fut remplacé par M. Léon Pilatte dont les travaux furent aussi abondamment bénis.

C'est pendant son séjour à Angoulême, que M. Roussel, pour répondre à l'une de ces savantes calomnies répandues par le cierge catholique contre



la Bible soi-disant protestante, écrivit son traité intitulé : *Les Bibles empoisonnées pour le clergé catholique, répandues par les colporteurs protestants.*

Comme ce petit traité a été condamné et ne se trouve plus en librairie, nous croyons pouvoir en reproduire une bonne partie, d'autant plus qu'il donne une idée des difficultés que nos honnêtes colporteurs rencontraient alors presque partout, et rencontrent trop souvent encore aujourd'hui dans l'accomplissement de leur rude et belle œuvre :

L'autre jour un missionnaire catholique, revenu de la Chine assurait dans l'église de Saint-Pierre à Angoulême que les protestants répandaient dans le Céleste-Empire des Bibles empoisonnées.

Des Bibles empoisonnées ! me dis-je en rentrant à la maison ; quel peut donc être ce poison ? Au même instant, un Nouveau Testament grec, placé sur ma table, tomba sous mes yeux, et je lus dans un aver-



tissement de la première page que le protestant qui avait fait imprimer ce livre avait également publié des Bibles dans une multitude de langues, au milieu desquelles se trouvait la chinoise.

Bien, me dis-je, voici le coupable qui répand des Bibles empoisonnées ; mais s'il empoisonne les Bibles chinoises, pourquoi n'empoisonnerait-il pas aussi les allemandes, les françaises ?

.....

Je conclus donc que si la Bible chinoise de cet imprimeur était empoisonnée, les Bibles colportées parmi nous le sont également. Dans ce cas, on empoisonne chaque jour, sur chaque point de la France, l'esprit de mes compatriotes ! Certes, me dis-je, ceci vaut la peine d'être examiné. Le lendemain, au milieu de la rue, je vois un de ces colporteurs offrant la Bible à un passant.

– Non, dit celui-ci, la Bible protestante est *empoisonnée* !

– Eh bien, monsieur, dit le colporteur, en voici une



catholique : choisissez.

Cette simple conversation me fit comprendre que si la Bible protestante est empoisonnée, la Bible catholique doit l'être aussi, car un empoisonneur ne donne pas la mort d'une main et la vie de l'autre. Je suivis le colporteur sans rien dire ; dix pas plus loin, il offre encore son éternelle Bible, mais cette fois à un protestant de ma connaissance, qui la saisit avec empressement.

Oh ! oh ! me dis-je, il paraît que cet homme *empoisonne tout le monde* indifféremment, *ses amis* comme ses adversaires. Cela me paraît bien étrange. Mais attendons. Le colporteur continua sa marche, offrant sa Bible à toutes les portes. Hélas ! le pauvre, partout éconduit, vint à la fin, tout attristé, s'asseoir sur un banc de la promenade solitaire.

Il tira de sa poche un volume usé, se mit à le lire, tandis que moi, assis à son côté, je vis une larme tomber de ses yeux sur les pages de son livre. J'avancai la tête et je lus, entre la couverture et le premier



feuillet, ces mots : LA SAINTE BIBLE. Quoi ! me dis-je, cet homme *s'empoisonne* LUI-MÊME ! Non, c'est impossible ; il faut qu'il y ait là-dessous quelque chose que je ne comprends pas ; personne n'empoisonne volontairement sa propre âme, et si cet homme lit un mauvais livre, c'est sans doute sans le savoir. Faisons-lui quelques questions.

Comme s'il avait deviné mon désir de causer, le colporteur leva la tête et me dit :

– Monsieur voudrait-il une Bible ?

– Est-ce une Bible empoisonnée ? lui dis-je.

– C'est selon, répondit-il en souriant.

– Comment ! Vous en avez donc des unes et des autres ?

– Non, elles sont toutes à peu près semblables.

– Alors pourquoi dire : « C'est selon ? »

– C'est que tel objet peut être poison pour les uns et remède pour les autres.



– Mais quel rapport cela a-t-il avec la Bible ?

– Le voici : toutes les Bibles sont bonnes pour tout le monde, excepté pour le clergé romain, pour qui TOUTES les Bibles sont mauvaises.

– Expliquez-vous.

– Oui, la Bible donne la mort au clergé romain ; et ce qu'il y a de curieux, c'est que ce poison avalé par le troupeau tue le berger lui-même ; la Bible lue par le peuple tue le prêtre.

– Je comprends ce que vous voulez dire ; mais il ne suffit pas de le dire : il faut le prouver.

– Volontiers ; donc, écoutez. La première preuve que le clergé romain craint la Bible, c'est que jamais il n'en conseille la lecture. Je vous en prends à témoin vous-même : avez-vous quelquefois entendu votre curé recommander en chaire de lire la Bible, catholique ou protestante ? Seconde preuve : tandis que les protestants ont des sociétés bibliques de tous côtés, les prêtres romains n'en ont nulle part. Connaissez-vous une seule société biblique fondée



par vos prêtres ? S'ils ne veulent pas répandre la Bible protestante, qu'ils répandent la Bible catholique ; s'ils ne veulent pas la donner à prix réduit, comme nous, qu'ils la vendent à prix coûtant, mais au moins qu'ils la vendent ! qu'ils la vendent ! et alors nous croirons qu'ils l'aiment. Mais pas du tout, pas un seul colporteur biblique catholique ! pas une seule société biblique catholique ! . . . Pourquoi le clergé qui vend des messes, des dispenses, des reliques, des enterrements, des mariages, des baptêmes et des indulgences ne vend-il pas aussi la Bible ? C'est la seule vente qu'on puisse raisonnablement lui permettre, et c'est la seule qu'il ne fasse pas⁵ !

5. La traduction des quatre évangiles faite par M. Henri Lasserre, l'auteur de *Notre-Dame de Lourdes*, traduction éminemment catholique, dédiée à la reine du ciel, arrivée à sa vingt-cinquième édition avec l'*imprimatur* de l'archevêque de Paris, avec l'approbation et la bénédiction du pape Léon XIII, vient d'être mise officiellement à l'index par la trop célèbre Congrégation, dont le siège est à Rome et dont les arrêts sont sans appel. Et l'on prétend quelquefois que l'esprit du clergé catholique a changé, et que les protestants ne doivent plus, l'occuper de signaler la différence entre romanisme et Évangile !



– Mais cela prouve tout au plus que le clergé catholique juge la Bible inutile pour les autres et non pas dangereuse pour lui.

– Oh ! attendez, attendez mes troisième, quatrième, cinquième et millième preuves !

– J'écoute.

– Bien ; maintenant je vais vous montrer, à chaque page de la Bible, le poison qui tue le clergé romain.

– Voyons !

... Et le colporteur passe en revue, en les comparant chaque fois avec les textes de la Parole de Dieu, le culte des images, l'adoration des saints, l'intercession de la vierge, l'usage du latin pour la messe, le carême, le célibat des prêtres, la prière, dénaturée, imposée comme pénitence. . .

– Vous savez, dit-il, qu'on vous fait enfilet des prières comme on enfile des perles, répéter sur chaque grain d'un chapelet ce que vous avez dit sur neuf grains précédents, répéter cinq fois ce que vous



avez déjà dix fois répété, et faire vingt-cinq tours d'une machine qui contient cinquante répétitions ; en sorte qu'au bout de la pénitence vous avez dit, redit et répété douze cent cinquante fois la même prière. Écoutez donc ce que dit la Bible au sujet de telles répétitions : *Vous, quand vous priez, n'employez pas de vaines redites comme font les païens* (Matthieu 6.7), et vous comprendrez pourquoi le clergé, craignant qu'on appelle *païenne* une habitude *catholique*, déclare la Bible qui le fait une *Bible empoisonnée*.

– Je commence à comprendre.

Puis il ajoute :

– Voilà en abrégé ce que renferme la Bible : le pardon, toujours le pardon, partout le pardon ! Que crie Jésus mourant sur la croix pour nous ? Pardon ! Que dit le Saint-Esprit à nos consciences après les avoir troublées ? Pardon ! pardon ! Et voilà pourquoi cette Bible est d'une lecture si douce au cœur du chrétien ; voilà pourquoi les protestants l'aiment ; voilà pourquoi le clergé romain la redoute, la dit empoisonnée, et quel



poison : donner gratuitement ce que le clergé veut faire payer !

Comprenez-vous maintenant pourquoi les prêtres disent la Bible empoisonnée ?

– Trop bien.

– Laissez donc là les hommes, allez à Jésus-Christ ; car votre chemin le plus court, comme aussi le plus sûr, n'est pas le confessionnal du curé, c'est la Bible elle-même, c'est la PAROLE DE DIEU !

– Oui, le clergé romain dit la Bible empoisonnée, comme le malfaiteur peut dire le code empoisonné, parce que ce code le condamne ; comme le charlatan dit les remèdes du médecin empoisonnés, parce que ces remèdes nuisent à la vente de ses drogues. . .

– Non, la Bible n'est point empoisonnée ; au lieu de donner la mort, elle donne la vie, la vie éternelle à quiconque la lit, la médite avec prière et la croit. Ah ! monsieur, c'est parce qu'on ne le connaît pas qu'on méprise ce livre ; mais écoutez-en quelques paroles et



dites-moi s'il est possible d'annoncer aux hommes de meilleures nouvelles que celles-ci.

Et l'auteur rappelle quelques-uns des textes fondamentaux de l'Évangile sur l'amour de Dieu, le salut par grâce, la rédemption en Jésus-Christ, le don du Saint-Esprit.

Les calomnies répandues systématiquement contre la Bible n'empêchaient cependant pas les colporteurs de la vendre, les campagnards de l'acheter ; elle se vendait quelquefois si bien qu'un marchand forain essaya un jour de donner ses livres catholiques pour des livres protestants, afin d'en assurer l'écoulement. Dans plusieurs localités on vit même des paysans apporter aux pasteurs leurs vieux livres de messe, des histoires de saints, des almanachs catholiques pour les brûler solennellement, afin que rien dans leurs demeures ne prît la place que seule la Parole de Dieu devait désormais y occuper.



Le Saint-Esprit soufflait avec puissance ; tous les ouvriers du Seigneur, évangélistes, colporteurs, instituteurs, pasteurs et laïques, étaient abondamment bénis dans tout le champ de leurs travaux ; partout ils suppliaient qu'on leur envoyât des renforts pour répondre aux demandes qui leur étaient de toutes parts adressées. L'un de ces serviteurs de Dieu écrit :

« Dans la ville de G., le docteur M.⁶ a adressé, il y a quelque temps, à M. Roussel une lettre que celui-ci m'a remise, et qui prouve une connaissance assez étendue de la question et un grand désir de voir triompher le protestantisme. On voit qu'il a voué sa vie à servir cette cause ; il est inta-

6. On voit quelles précautions devaient être prises alors pour éviter de compromettre une œuvre naissante par une publicité prématurée ; les rapports de ce temps sont d'ailleurs marqués d'un cachet de discrétion et même de modestie qui manque décidément un peu trop à certaines œuvres bruyantes d'aujourd'hui. Nos devanciers n'avaient pas encore oublié que le bruit ne fait pas toujours du bien, et que le bien ne fait pas nécessairement du bruit.

◇
rissable quand il en parle.

Je vous supplie de vouloir bien accorder à ces faits une sérieuse attention et de vous demander devant le Seigneur si vous ne pouvez rien faire pour G. J'ai la conviction que l'on pourrait y fonder une œuvre très prospère et dont le succès dès l'entrée serait certain. G. est ouvert, G. a de l'importance sous ce rapport plus que beaucoup d'autres localités : on y serait appuyé mieux qu'on ne l'est en général ailleurs. G. vous appelle. Y aurait-il impossibilité de répondre ? J'espère que non, messieurs. Si c'est un pasteur qui vous manque, le Seigneur vous en fera certainement connaître un. Puisse le Père de toute grâce vous diriger par son Saint-Esprit ! Puisse Celui qui a fait luire une grande lumière vous donner les moyens de la porter à ceux aux yeux de qui elle est encore voilée ! »

M. le pasteur Léon Pilatte, qui desservait à cette



époque le poste de Limoges, écrivait à la Société évangélique : « Avant de quitter le Limousin, j'ai encore à vous entretenir de l'œuvre commencée à Ambazac. La plume me tombe des mains en pensant que vous êtes débordés par les besoins de l'évangélisation. Je voudrais pouvoir vous dire : Il n'y a rien à faire dans cette grande commune ; regardez ailleurs, employez ailleurs vos faibles ressources. Mais non : la commune d'Ambazac, qui contient trois mille habitants, réclame en masse la prédication de l'Évangile ; à peine en la parcourant rencontre-t-on deux ou trois personnes qui ne voient pas avec plaisir les ouvriers du Seigneur et qui ne désirent pas la prédication chrétienne. Plusieurs se sont cotisés et ont loué une maison qui sert de temple. Des foules énormes ont assisté au service, quand on a pu le faire à une heure convenable.

Qu'ajouterai-je ? Ils ne sont pas convertis à Dieu, sans doute, ces milliers qui veulent entendre



la vérité, mais n'est-ce pas une raison d'autant plus forte pour répondre à leur désir? Mais un champ missionnaire large, bien ouvert, des multitudes qui se pressent autour des prédicateurs de la vérité, voilà tout ce que peut souhaiter une société d'évangélisation. Or, ce champ, ces multitudes, vous les avez à Ambazac et ailleurs, »

Un autre écrivait un peu plus tard de cette même station : « J'aimerais pouvoir vous faire assister à une de nos réunions. Une vieille table est placée dans un coin, devant une vieille cheminée ; quelques personnes sont groupées autour. Le pasteur entre, échange quelques paroles. Peu à peu le nombre des assistants augmente ; alors on chante quelques versets de cantique : c'est le son de cloche. Quand le chant a cessé, tout est plein. Alors viennent la prière, la lecture, l'explication. Le pasteur est monté sur une chaise pour dominer cet auditoire de gens debout et pressés, mais paisibles et attentifs. On entend seulement de



temps en temps un léger murmure approbatif ou quelques paroles d'assentiment échangées à voix basse, et quand on a fini alors commencent des causeries pleines d'intérêt avec ces bonnes gens. Mais ce n'est pas tout : plusieurs communes environnantes attendent de voir si nous tiendrons parole à Ambazac pour se prononcer aussi. »

Il en était à peu près de même dans la plupart des bourgs de l'Yonne, de la Haute-Vienne, de la Manche et de la Charente-Inférieure ; l'Evangile était annoncé avec plus ou moins de succès dans cent cinquante ou cent soixante endroits différents.

« Ce qui me frappe surtout et me réjouit chez ce peuple, écrivait un des messagers de la bonne nouvelle, c'est cette impression vive de curiosité sérieuse et de respect qui se peint sur tous les visages à l'ouïe de la Parole de Dieu. Comment pourrions-nous refuser l'Evangile à tous ces Macédoniens qui nous crient : *Venez nous secourir !*



Cette voix est souvent montée à mon oreille quand, au coin d'une grange obscure, à la lueur d'une petite lampe suspendue à la muraille, je lisais l'Évangile à tout un peuple recueilli, à tout un hameau assistant au culte comme un seul homme ; quand, à mon arrivée, je voyais toutes les femmes déposer leurs quenouilles et se croiser les mains sur la poitrine en faisant silence ; ou bien lorsqu'à la nuit close je me suis vu retenir dans tel village où je ne faisais que passer, ou sollicité avec instance, après le culte de Châteauponsac, de me rendre dans tel endroit où je n'avais pas encore été. Sans doute, ce peuple nous regarde comme ses libérateurs ; sans doute, il est las de ses prêtres et bien aise de découvrir leurs erreurs ; sans doute, le désir du succès de la cause à laquelle il s'est attaché et l'esprit de localité même suffisent jusqu'à un certain point à expliquer ce zèle, cette constance, cette unanimité. Cependant, il faut reconnaître chez ces campagnards de la Haute-Vienne des



dispositions précieuses, un sérieux, un respect, une docilité qui, malheureusement, ne sont plus partout de notre temps. Ces caractères de l'esprit de cette population doivent vous faire comprendre que l'on peut avoir bon espoir pour le succès de l'Évangile. »

On comprend qu'à l'assemblée générale de la Société évangélique de 1846, à peine le rapporteur, le vénérable M. Victor de Pressensé, eut-il achevé de donner le compte rendu de l'œuvre dont nous avons cité quelques extraits que l'assemblée entière se leva tout spontanément et entonna avec joie et reconnaissance le beau verset de cantique :

Gloire soit au Saint-Esprit !

Gloire soit à Dieu le Père !

Gloire soit à Jésus-Christ,

Notre Époux et notre Frère !

Son immense charité

Dure à perpétuité.

VII.

Le procès de Mansle

Nous avons vu par les lettres précédentes que diverses localités après Villefavard avaient demandé des secours religieux.

La Société évangélique de France envoya dans le département plusieurs évangélistes, et Napoléon Roussel, avançant toujours en pionnier, put leur laisser le soin de continuer les œuvres fondées, et dépasser lui-même les limites de la Haute-Vienne. De Rançon, petite ville de la Charente, il



se rendit à Mansle, localité plus considérable, et y célébra un culte dès le 26 avril 1846. C'est là qu'une œuvre considérable devint l'occasion pour le clergé catholique de susciter à M. Roussel et à ses collaborateurs, M. Trivier, prêtre converti, et M. Lavallée, notaire, le procès dont nous avons parlé. Nous ne pouvons mieux faire que de citer la brochure qui en rend compte, et qui nous a été communiquée par la fille de M. Lavallée. Elle est datée de 1847 et porte comme suscription :

LIBERTÉ DES CULTES

PROCÈS DE MANSLE

MM. Napoléon Roussel, Trivier et Lavallée étaient accusés d'avoir formé une association religieuse sans autorisation du gouvernement. Ils avaient, au temps voulu, fait leur déclaration officielle au maire. Les réunions étaient assidûment suivies depuis deux mois et demi par des auditeurs toujours plus nombreux.



Dans l'espoir d'effrayer la population, d'entra-
ver ce mouvement, peut-être de l'arrêter tout à
fait, le tribunal de Ruffec condamna chacun de
ses trois promoteurs à 50 francs d'amende et aux
frais. Les prévenus interjetèrent appel devant le
tribunal d'Angoulême, où l'affaire vint le 26 dé-
cembre 1846.

L'affluence des auditeurs obligea bientôt mon-
sieur le président à se transporter de la salle de
police correctionnelle à la vaste enceinte de la cour
d'assises. La foule la remplit immédiatement et
s'étendit encore dans la salle des Pas-Perdus.

Après la lecture de diverses pièces du procès,
résumées dans ce qui précède, monsieur le pré-
sident passe à l'interrogation des témoins.

*Premier témoin, M. J.-Jacques Lambert,
juge de paix à Mansle.*

Monsieur le président : Que savez-vous relative-



ment au fait d'association imputé aux prévenus ?

Le témoin : Il est de notoriété publique qu'ils ont formé une association pour le culte de la religion réformée.

Monsieur le président : En avez-vous des preuves ?

Le témoin : Non, mais c'est ma conviction.

Un prévenu à l'avocat : Le témoin plaide, il ne dépose pas ; on lui demande des faits, il donne sa conviction.

Le témoin : Le local a été acheté par M. Roussel, l'acte a été passé par M. Lavallée.

Un prévenu à son voisin : Sans doute l'acte a été passé par M. Lavallée comme notaire, et non comme associé.

Le témoin : On avait loué le local avant de l'acheter. Il a été ensuite acheté au prix de 2400



francs ; on y a fait pour 7 ou 8000 francs de réparations.

Monsieur le président : Comment a-t-on payé ces dépenses ?

Le témoin : Il a été question, dans le procès, que M. Lavallée avait présenté une liste de cotisation ; le chiffre de la cotisation était de 10 francs, d'après ce que j'ai ouï dire.

Un prévenu à son avocat : C'est faux ! Qu'on cite une seule personne qui ait payé la cotisation !

Monsieur le président : Les prévenus ont-ils quelques observations à faire ?

M. Roussel : Oui, monsieur le président ; il n'est pas vrai qu'il y ait eu une liste de cotisation, mais simplement une lettre d'appel signée de quelques personnes, lettre qui m'était destinée et qui ne m'a jamais été envoyée ; quant à la cotisation, elle n'a été ni demandée ni versée : c'est une pure



invention. Je défie qu'on cite un seul fait ! aussi le témoin n'allègue-t-il que des ouï-dire.

Monsieur le président au témoin : Combien pensez-vous qu'il y eût d'associés ?

Le témoin : Il y avait trente à quarante personnes formant la société ; le reste était des curieux.

Un prévenu : Excellents curieux, qui continuent par centaines, pendant neuf mois, à venir trois fois par semaine passer des heures entières dans un temple !

Monsieur le président au témoin : Mais comment trente ou quarante associés ont-ils pu payer de si fortes sommes pour le temple ?

Le témoin : Remarquez qu'il y avait cinq ou six cents auditeurs, et qu'à 10 francs chacun cela fait une assez forte somme.

Un prévenu : Maintenant qu'il s'agit de nous

◇ charger, on avoue qu'il y avait cinq ou six cents auditeurs ! et dans ces six cents on ne peut pas en citer un qui ait donné les 10 francs.

*Second témoin, M. Machenaud, médecin,
mairie de Mansle.*

Monsieur le président : Dites ce que vous savez.

Le témoin : M. Lavallée m'a demandé l'autorisation d'ouvrir un temple, m'annonçant que M. Roussel avait l'intention de venir prêcher ; il me désigna le local, et je l'approuvai.

Monsieur le président : Avez-vous su si M. Roussel avait l'autorisation du gouvernement ?

Le témoin : Je ne l'ai pas demandé à M. Lavallée, mais je le supposais ainsi.

Monsieur le président : Les prévenus ont-ils quelque observation à présenter ?



M. Roussel : Oui, monsieur le président. Je demande comment il se fait que monsieur le maire, persuadé, comme il le dit, que j'étais autorisé par le gouvernement, a pu dès lors hésiter si longtemps à donner son approbation à l'ouverture du culte ? Pourquoi a-t-il fallu tant de pourparlers entre M. Lavallée et lui, quand il ne s'agissait que d'acquiescer à ce que l'autorité supérieure avait autorisé ?

Le témoin : Je savais que M. Roussel avait parcouru la France en prêchant l'Évangile. Je ne sais s'il y a eu cotisation pour payer le temple. J'ai ouï dire qu'on avait demandé. Je n'ai pas eu connaissance qu'il y avait eu réunion pour cela. La notoriété publique dit que M. Lavallée avait colporté une liste de souscription. Il ne m'en a point été communiqué. Je n'ai pas vu la liste.

Interrogatoire de M. le notaire Lavallée, prévenu.

En octobre 1845 j'étais à la campagne, lorsque



M. Roussel vint me trouver et me demander s'il était vrai que les esprits, à Mansle, fussent portés vers le protestantisme. Je le lui confirmai. Il me dit qu'il reviendrait à la belle saison, et que, s'il oubliait sa promesse, il me priait de la lui rappeler avec quelques personnes. Il me dit qu'il achèterait un local et qu'il me donnerait procuration pour cela. J'écrivis plus tard à M. Roussel que la lettre signée de sept ou huit personnes avait été déchirée par moi, parce qu'un signataire avait été porté, par une contrainte morale, à retirer sa signature. Je n'ai recueilli aucune cotisation, ni colporté aucune liste. Trois ou quatre mois avant cette époque, j'ai ouvert, en faveur des réfugiés, une souscription ; on a sans doute confondu. M. Roussel m'avait dit que pour le temple il fournirait les fonds.

Interrogatoire de M. Napoléon Roussel, prévenu.

Je répète d'abord qu'il est étrange que monsieur le maire, me croyant autorisé par l'Etat, ait



longtemps hésité à confirmer cette autorisation en approuvant le local. Je déclare qu'il n'y a eu aucune association, mais simplement un CULTE. Je suis venu sans être appelé par M. Lavallée, mais sur les déclarations d'un colporteur biblique, qui m'écrivit que de toutes parts on demandait un pasteur. Arrivé à Mansle le 26 avril, j'y fus si bien accueilli par la population, que je me décidai à ouvrir un lieu de culte le lendemain.

On s'étonne que j'aie pu faire construire le temple ; c'est cependant chose tout ordinaire : voilà le huitième lieu de culte protestant que j'ouvre au milieu des catholiques, et le cinquième temple que je fais construire moi-même. Voici comment je collecte l'argent : quand un mouvement se manifeste en faveur de l'Évangile au sein d'une nouvelle population, j'écris une lettre à un journal protestant, j'y fais un appel de fonds pour bâtir un temple ; ma lettre est reproduite dans d'autres journaux ; c'est ainsi, par exemple, que

◇ j'ai collecté 34 000 francs pour trois édifices élevés dans la Haute-Vienne. (*Mouvement de surprise dans l'assemblée.*)

Une personne dit à son voisin : « Ce n'est pas parmi nous, catholiques, qu'on eût trouvé ces 34 000 francs ! »

Interrogatoire de M. le ministre Trivier, prévenu.

Je suis venu à Mansle vers le milieu de mai, sur l'invitation de M. Roussel. Je savais que M. Roussel avait l'autorisation du maire, qu'il n'avait aucune délégation de Consistoire. J'ai su que les réunions étaient nombreuses. Je ne me suis pas informé des dépenses, sachant comment M. Roussel les couvrait ordinairement.

La parole est à M. Duplaisset, du barreau de Poitiers, défenseur des prévenus :

« Messieurs,



Je viens vous demander justice de la violation manifeste de l'une de nos plus précieuses libertés. . . Je viens protester contre une décision qui blesse profondément le droit le plus cher, le plus naturel, j'ajoute le plus inoffensif qu'il soit donné à l'homme d'exercer. . . Je viens soutenir qu'il nous est permis d'avoir une croyance, d'en pratiquer le culte extérieur toutes les fois qu'il ne contraire ni l'ordre public ni les bonnes mœurs; que nous, n'avons besoin pour cela ni de tolérance ni d'autorisation, et que nos modernes institutions, d'accord sur ce point avec la loi naturelle, n'ont jamais pu, n'ont jamais entendu dépouiller la dignité humaine d'une prérogative écrite dans la conscience et proclamée par la raison.

La liberté de croire!. . . la liberté d'honorer le Dieu que notre naissance nous impose ou que notre raison a choisi! Croirait-on qu'à l'heure où nous vivons, un tel privilège ait besoin d'être défendu? Voilà l'étrange question que soulève tout



d'abord le titre seul de ce procès.

Près de deux siècles se sont écoulés depuis qu'au milieu des dragonnades de Louis XIV l'intolérance religieuse a jeté son dernier cri, voici soixante ans que la religion réformée a été rachetée de ses humiliantes réprobations ; il y a plus de trente ans que nous avons conquis le droit de tout dire, de tout écrire, de tout publier ; . . . toutes les libertés nous ont été successivement octroyées ; nous passons pour le peuple le plus progressif, le plus indépendant de la terre, et aujourd'hui, en 1846 ! en France ! nous nous demandons si la liberté religieuse existe ! . . . Nous en sommes réduits à démontrer qu'il ne peut pas dépendre de l'autorité humaine de nous empêcher de croire ; que les élans de notre âme ne peuvent ; pas être soumis aux caprices d'un pouvoir quelconque ; que dans la hiérarchie administrative il n'est pas un fonctionnaire qui puisse régenter les plus nobles instincts, et qu'il n'appartient pas à un maire, à



un agent de police, à un garde-champêtre de nous chasser du temple et de verbaliser contre notre foi!!

Être obligé de démontrer cela ! Triste exemple des difficultés que rencontre la plus éclatante des vérités lorsque pendant des siècles elle a été méconnue ! Il semble que l'homme soit effrayé de ses propres conquêtes, et que plus il les a désirées, plus il les a payées chèrement, plus il doute de leur réalité.

Les faits de la cause sont fort simples : Au mois d'octobre 1845, M. le pasteur Roussel, l'un de ces hommes exceptionnels qui savent sacrifier à une conviction leur fortune, leur repos et leur vie s'il en était besoin, apprend, au sein même du Consistoire de Jarnac, qu'une partie des habitants de la petite ville de Mansle réclame un ministre du culte évangélique. M. Roussel ne s'en rapporte pas à des bruits peut-être mal fondés ; il se rend sur les lieux, consulte l'esprit et les besoins de la



population, et, bien que cette première épreuve lui suffise pour être certain qu'il sera bien accueilli, il exige qu'une lettre collective lui soit écrite, et promet de venir prêcher l'Évangile à cette condition. La lettre est écrite, elle va être revêtue d'un grand nombre de signatures, lorsque certains antagonistes, inquiets et intolérants, font entendre quelques paroles d'intimidation. La pétition reste inachevée, mais le nouveau culte est dans les vœux de chacun, l'autorité municipale est bien disposée, et M. Roussel arrive à Mansle. Voici la réponse de monsieur le maire à la demande qui lui fut faite d'autoriser l'exercice du culte dans un local déterminé :

Mansle, le 19 avril 1846.

Monsieur,

D'après votre demande, je viens de visiter le local que vous m'avez désigné comme devant être le lieu de



vos réunions pour prier et entendre les instructions de votre ministre protestant.

Le local m'a paru solide et salubre jusqu'à un certain point : les murs sont très humides ; mais comme il est très facile d'obvier à cet inconvénient en pratiquant dans la partie sud deux ouvertures parallèles, et en nivelant l'intérieur afin qu'il ne se trouve pas en contre-bas, et malgré que ce local laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la décence, je compte sur votre zèle pour que toutes ces réparations soient exécutées dans l'intérêt du culte spécialement, et le plus promptement possible ; pour vous prouver, monsieur, qu'il n'entre point dans mes vues d'entraver la liberté ni les croyances, je vous autorise, ainsi que M. Roussel, votre pasteur, à inaugurer le local situé rue des Martins, appartenant à M. Limousin-Laplanche, le jour indiqué par votre lettre, le 26 de ce mois, 11 h. du matin.

Veillez agréer, etc.

Signé : MACHENAUD,

Ainsi l'autorité, loin de se montrer ombrageuse et défiante, accordait sa protection et se préoccupait avec une touchante sollicitude des mesures à prendre dans un intérêt hygiénique et sanitaire.

C'est sous de tels auspices que le culte ; protestant fut inauguré à Mansle le 26 avril 1846. Depuis ce jour jusqu'au moment où je vous parle, il a continué sans que la paix et le bon ordre aient été troublés un seul instant.

Un mois après l'ouverture du temple, M. Rous-
sel ne pouvait plus suffire aux besoins du culte,
il lui fallait un auxiliaire ; il fit venir M. Trivier,
qui n'était point encore consacré ministre, mais
qui le fut immédiatement et reçut solennellement
la consécration en présence de douze ministres
venus exprès à Mansle pour procéder à cette céré-
monie.

A partir de cette consécration, MM. Trivier et



Roussel ont alternativement prêché l'Évangile. Ils l'ont fait avec abnégation et dévouement ; et malgré la légitimité de cet axiome : *Il faut que le prêtre vive de l'autel*, le désintéressement le plus complet a conduit ces deux ministres ; non seulement, ils n'ont rien demandé, rien reçu de leurs adeptes, mais M. Roussel se propose d'acquérir un terrain de ses deniers personnels, et d'y faire construire à ses frais un temple plus convenable que celui qui sert actuellement au culte.

Voilà ce qu'ont fait MM. Roussel et Trivier.

Quant à M. Lavallée, quel lien existe-t-il entre lui et la prévention ? Quel rôle a-t-il joué ? Pourquoi est-il ici ? M. Lavallée aurait dit à MM. Roussel et Trivier : Soyez les bienvenus ! Il les aurait encouragés dans leur entreprise ; il aurait même servi d'intermédiaire entre eux et le propriétaire du temple improvisé ; puis il aurait été l'une des deux mille personnes qui se rendaient habituellement au temple. Voilà le crime de M. Lavallée, et si



quelque chose doit nous étonner, c'est qu'on n'ait pas lancé 2000 assignations dans cette affaire, ce qui, à 50 francs d'amende par prévenu, eût été une bonne aubaine pour le Trésor. (*Mouvement d'approbation.*)

.....

Si les trois prévenus ne défendaient pas un principe plutôt que leur personne, ils se borneraient à répondre qu'ils ont fait acte de soumission, qu'ils se sont adressés au magistrat local ; et que celui-ci les a autorisés à célébrer leur culte ; que, s'étant inclinés devant la loi, ils n'ont commis aucune infraction, n'ont encouru aucune pénalité et n'auraient jamais dû être condamnés. Mais ce n'est pas à l'ombre des faits, c'est sous l'égide du droit que s'abritent les prévenus. J'ai donc à démontrer que l'article 291 du Code pénal n'a pas la puissance qu'on lui donne, et que l'article 5 de la charte ne peut être ébranlé par une disposition qui, d'ailleurs, est de vingt ans plus-vieille que lui.



Si nous voulons savoir ce que c'est que l'association, écoutons le savant procureur général près la Cour de cassation, M. Dupin :

La liberté de conscience est un droit absolu de chaque citoyen ; la liberté de culte résulte non de l'association ou du choix des personnes, mais de l'identité des croyances : ce n'est pas par forme d'association que les coreligionnaires se réunissent, c'est par identité de croyance. Quant au gouvernement, il doit égale protection à chaque culte ; c'est pour lui un devoir absolu ; ce droit et ce devoir sont incompatibles avec l'autorisation préalable exigée par l'article 291.

Dans mon opinion bien arrêtée, dit encore M. Dupin, l'article 291 n'est point applicable aux réunions qui ont pour objet l'exercice réel d'un culte ; la célébration d'un culte est fort distincte des associations même pour objet religieux que l'article 291 a en vue.

◇ Les choses se passaient donc ainsi :

L'autorité faisait sentinelle, et la plus active surveillance n'a pu découvrir autre chose que le plus profond recueillement. Le culte protestant semblait s'être acclimaté à Mansle, lorsque, tout à coup, le 17 juillet dernier, MM. Lavallée et Trivier reçurent, à la requête du procureur du roi, une assignation dont vous connaissez le libellé.

M. Roussel étant absent, il ne put recevoir l'assignation, ni, par conséquent, répondre à l'appel de la justice. MM. Lavallée et Trivier se défendirent seuls ; ils soutinrent qu'ils n'avaient commis ni délit ni contravention ; qu'ils tenaient de la loi le droit de se réunir dans un but de pratique religieuse ; que l'autorisation exigée par l'article 291 du Code pénal ne s'appliquait qu'aux associations proprement dites ; que l'article 5 de la Charte garantissait le libre exercice de tous les cultes. Ces raisons ne furent point accueillies, et le tribunal de Ruffec rendit, le 19 août dernier, le jugement



dont il vous a été donné lecture. Plus tard, M. Roussel, qui avait été condamné par défaut, a fait opposition : même jugement a été rendu contre lui. Les trois prévenus ont fait appel, et nous sommes devant vous.

Il nous faut maintenant aborder la discussion, ouvrir la loi, et prouver que son esprit et son texte donnent un éclatant démenti à l'interprétation des premiers juges. »

(Suit l'examen du texte de la loi et des considérations sur l'intolérance et les persécutions religieuses.)

.....

Nous risquerions de fatiguer quelques-uns de nos lecteurs en reproduisant en entier ce remarquable plaidoyer. Bornons-nous à dire que les accusés furent acquittés, mais avec des considérants contraires à la liberté religieuse, qui ne satisfirent point les amis de l'Évangile.



Le journal *le Semeur*, en rendant compte de l'issue du procès de Mansle, disait : « Malgré l'acquiescement, les considérants de l'arrêt sont contraires au libre exercice des cultes.

MM. Roussel, Trivier et Lavallée ont gagné leur procès en fait. Puisse la cour de cassation, qui sera bientôt appelée à l'examen de la question ¹, lui donner une *solution doctrinale* qui satisfasse moins l'intérêt privé que l'intérêt de tous. »

Ce fut M. le comte Delaborde qui, après avoir une première fois plaidé la cause de M. Roussel pour l'affaire de Senneville, voulut bien se charger de porter aussi en cour de cassation celle des considérants du tribunal d'Angoulême. Le *Semeur* disait dans son numéro du 12 janvier 1848 : « Deux affaires de *liberté des cultes*, celle des baptistes de l'Aisne et celle des nouveaux protestants

1. C'est le ministère public qui en avait appelé de ce jugement, pour obtenir contre les inculpés une condamnation. . .



de Mansle, ont rempli jeudi dernier (6 janvier) toute l'audience de la chambre criminelle de la cour de cassation. Après le plaidoyer de la première par notre ami et collaborateur M. Delaborde, la seconde a été appelée. Comme la question, impliquée dans ce procès était une de celles soulevées déjà par le procès des baptistes, le défenseur n'a eu qu'à se référer à une partie de ce qu'il avait, déjà dit. . . Quoique dans l'affaire des nouveaux protestants de Mansle le pourvoi eût été formé par le ministère public, la cour n'a pas cassé le jugement du tribunal supérieur d'Angoulême, qui les avait acquittés. Tout en maintenant sa jurisprudence dans ses considérants, elle a refusé de voir dans les faits, tels que le jugement les relate, les circonstances nécessaires pour constituer le délit d'association. »

RÉCIT

DE L'INAUGURATION DU TEMPLE DE MANSLE

(Copié dans le registre de l'Eglise.)

Le 20 septembre 1846 a eu lieu l'inauguration du temple. Le samedi soir 19 septembre a eu lieu à sept heures et demie un service de préparation où M. Croze, pasteur à Barbezieux, a prêché ; à ce service, il y avait plus de six cents personnes.

Le lendemain, dimanche, au service d'onze heures, le temple contenait environ quinze cents auditeurs, tant de Mansle que des environs : on pouvait dire de lui comme de la maison dans laquelle, un jour, était entré le Sauveur : *Tant de gens s'y assemblèrent, que l'espace qui était devant la porte ne les pouvait contenir.* (Marc 2.2.) M. le pasteur Croze a lu la Parole de Dieu et la Confession des péchés ; M. le pasteur Cambon, de Marennes, a fait la prière de dédicace, et M. le pasteur Roussel a prononcé le discours.

◇ M. Roussel avait pris pour son texte ces paroles : *Les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité.* (Jean 4.) Il a déterminé la nature de la véritable adoration, il a prouvé qu'elle sort du cœur et qu'elle est indépendante des lieux où les adorateurs se trouvent ; que tant que les hommes ont ainsi adoré Dieu, leur culte s'est maintenu et perfectionné de plus en plus, et qu'il a bravé toutes les persécutions. Jadis le Seigneur disait à ses disciples : *Ne craignez point ceux qui tuent le corps et qui, après cela, ne peuvent rien faire de plus* (Luc 12.4), ainsi les vrais adorateurs n'ont rien à craindre. Les hommes peuvent raser leurs temples de pierre, mais ils ne peuvent pas abattre dans les cœurs le temple du Saint-Esprit. Au contraire, quand certaines Églises remplacèrent l'adoration en esprit par une adoration plus ou moins dépendante de certains lieux, le culte dégénéra d'une manière rapide. D'abord il fallut des églises, hors desquelles on ne semblait pas pouvoir prier ; ensuite, on distingua dans l'église l'autel ; après, le saint auquel on avait consacré l'autel, la relique du saint, son image et jusqu'à la forme des vêtements qu'il avait



portés. On alla plus loin, et l'on mit à la place des prières des mouvements corporels, des inclinations de tête, des baisers à la pierre, au bois ou au plâtre.

M. Roussel a fait comprendre qu'un pareil culte, toujours frappé de mort, devient impossible le jour où il n'a plus à sa disposition de belles cathédrales, et toutes les pompes qu'on y emploie pour séduire les sens et pour remplacer par des impressions nerveuses le culte en esprit et en vérité.

Après avoir, par de nombreux développements, fait ainsi connaître la nature du culte évangélique, M. Roussel, analysant deux volumes qu'il tenait à la main et qu'il avait trouvés dans la Bibliothèque d'Angoulême, apprit aux habitants de Mansle que leurs ancêtres avaient été protestants. L'un des volumes contenait une liste des églises protestantes de l'Angoumois en 1664, et Mansle était sur cette liste; l'autre écrit, qui avait pour auteur le syndic du clergé d'Angoulême, était une réponse au premier. « Pourquoi les protestants demandent-ils des temples? disait le syndic, digne organe de l'Eglise romaine; pourquoi



leur en donnerait-on? Ils n'en ont pas besoin; ils ont banni tout appareil et tout ornement extérieur : une cabane, une grange ou une halle leur suffit pour lire leur Écriture *falsifiée*, pour chanter leurs ridicules rimes de Marot, pour invectiver contre l'Église romaine. Pourquoi, encore une fois, s'attacher à des temples dont ils savent si bien se passer? » Cette lecture a fait une impression profonde sur l'auditoire. Chacun semblait se dire : Les ennemis de notre foi n'ont rien oublié, rien appris; ce sont toujours les mêmes sophismes, la même intolérance, les mêmes calomnies. M. Roussel lut encore quelques autres passages qui ne parurent pas moins instructifs. Le syndic se préoccupait de la réponse que l'autorité ferait aux prétendus réformés, voulait qu'on leur laissât les temples qu'ils avaient bâtis... dans les lieux où l'exercice du culte leur était interdit,... et qu'on leur ôtât les temples partout où ils avaient encore le droit de célébrer leur culte. Il s'écriait encore avec une fermeté qui prouve quel cas il faut faire de l'amour du clergé actuel pour la liberté religieuse : « Qu'ils apprennent que leurs maisons particulières ne sont

◇ pas entièrement libres !. . . »

Le digne syndic voulait pourtant la paix ; les discussions religieuses paraissaient troubler son sommeil, et il proposait deux moyens infaillibles pour y mettre un terme :

1. Que tous les Français se fissent catholiques ;
2. Que si enfin les protestants ne voulaient pas répondre à la bonté du roi, les lois qui avaient été faites contre eux fussent rigoureusement exécutées, . . . ce qui voulait dire bien clairement : Au nom de la paix, le catholicisme. . . ou la mort !. . .

M. Roussel fait remarquer que, pour obtenir la paix, il y avait deux autres moyens :

1. Que tous les Français se fissent protestants, ou bien :
2. Qu'on proclamât la liberté de conscience, et qu'on laissât enfin chaque homme servir Dieu selon qu'il en sentirait le besoin.

Après ce discours, on chanta le cantique suivant, composé pour la circonstance :

◇
Dieu du ciel et de la terre,
Qu'il te plaise de bénir
Cette maison de prière !
Viens nous y faire sentir
La douceur de ta présence ;
Montre-nous par ton Esprit
A mettre notre espérance
Dans la croix de Jésus-Christ.

Seigneur, dans ton Évangile,
Tu fais connaître aux pécheurs
Un moyen sûr et facile
Pour éviter tes rigueurs.
Celui qui plein d'assurance
Croit qu'en la mort de Jésus
Il aura sa délivrance
Ne sera jamais confus.

◇
C'est vers toi, Dieu débonnaire,
Que nous élevons nos cœurs !
Sois pour nous un tendre Père,
Comble-nous de tes faveurs !
Fais que de ton alliance
Nous gardions tous les statuts ;
Que toujours notre espérance
Soit en la croix de Jésus !

M. Pelet, pasteur à Nieulle, prêcha à trois heures, et M. Cambon à sept heures et demie, devant des auditoires nombreux et profondément recueillis.

A cette solennité assistaient MM. Burgess et Baptiste Noël, pasteurs à Londres, Kinnaird et Strachan, les uns et les autres députés des sociétés religieuses d'Angleterre ; Cambon, pasteur à Marennes, Pelet, pasteur à Nieulle, Croze, pasteur à Barbezieux, Mauroy, ministre du saint Evangile à Villefavard, Trivier, ministre du saint Evangile à Mansle, et M. le pasteur Roussel. M. Guy, pasteur à Jarnac et président du Consistoire ayant été appelé à faire un voyage, n'a pu



assister à la cérémonie.

VIII.

Résultats de l'évangélisation.

Persécutions, luttes, victoire

« Vous reconnaîtrez un arbre à ses fruits, » nous a dit le Sauveur. Quels ont été les fruits réels,



durables de ces mouvements collectifs ? L'enthousiasme, l'entraînement, la haine contre les curés, un certain désir de changement ou d'émancipation ne se mêlaient-ils pas, dans une large proportion et chez un grand nombre, aux besoins religieux de quelques-uns, peut-être d'une infime minorité ? Ne pouvait-on pas craindre qu'une fois la première curiosité satisfaite, le premier élan calmé, la plupart de ces gens ne retombassent dans l'indifférence ou sous la férule du clergé catholique ? On a vu de tout temps des feux de paille jeter pendant quelques heures un vif éclat. . . et rapidement s'éteindre, pour ne laisser après eux que des ténèbres d'autant plus obscures que la clarté avait été plus vive.

Il en aurait été probablement ainsi dans la Haute-Vienne et la Charente, si l'enseignement religieux donné par les pasteurs et les évangélistes avait été superficiel et incomplet, si l'on n'avait annoncé que l'amour de Dieu, le pardon,



le salut gratuit, sans insister sur la corruption du cœur de l'homme, sur la nécessité de la conversion, sur la sainteté de Dieu, sur l'importance absolue de la sanctification personnelle et de la consécration vivante à Dieu. Mais quiconque a entendu M. Roussel sait quelle était sa fidélité à annoncer en entier le plan de Dieu pour notre salut, et avec quelle puissance il flétrissait le péché sous toutes ses formes, dévoilait les ruses du cœur naturel, fouillait dans les consciences les mieux verrouillées, dénonçait la condamnation des inconvertis, des orgueilleux, des satisfaits, des hypocrites, et faisait trembler les indifférents et les inconséquents pour les amener humiliés et brisés au pied de la croix de Jésus-Christ. Les fruits les plus positifs et les plus réjouissants ne tardèrent pas à répondre, chez la plupart des nouveaux convertis, à la fidélité du pasteur et de ses dignes collaborateurs.

On aurait pu craindre encore pour l'avenir de



ces Églises si, par le fait de leur passage au protestantisme, leurs membres avaient eu la perspective recueillir un avantage matériel quelconque, le dégrèvement de quelques impôts, les faveurs du gouvernement¹, des secours en argent, une vie plus douce et plus facile. Les évangélistes les plus sérieux ont souvent fait cette remarque que les nouveaux convertis qui, pour une raison quelconque, voient leur position matérielle s'améliorer par le fait ou à la suite de leur conversion sont rarement ceux qui, à la longue, donnent le plus de satisfaction au point de vue spirituel. Pour qu'une conversion produise tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre, et qu'elle inspire pleine et entière confiance, il faut presque toujours que le nouveau converti ait à passer par le creuset de la souffrance, de l'opprobre et souvent de la persécution pour sa foi nouvelle. Alors les fruits véreux tombent d'eux-mêmes ; les bons seuls restent et

1. Comme c'est le cas en Russie pour les protestants qui consentent à entrer dans l'Eglise orthodoxe grecque.



parviennent à maturité.

Ces épreuves nécessaires, nos amis de la Haute-Vienne et de la Charente ne tardèrent pas à les traverser.

Le 27 janvier 1851, monsieur le préfet de la Haute-Vienne rendit un arrêté ainsi conçu :

« Les clubs ou autres réunions publiques sont interdits dans toutes les communes des cantons de Chateauponsac et de Magnac-Laval. »

M. Jules Lenoir, pasteur à Villefavard, venait justement de se rendre le 26 janvier (veille du décret) dans la commune de Saint-Hilaire, dont les habitants l'avaient fait appeler pour leur prêcher l'Évangile. Il commençait une seconde réunion le 23 février dans la même commune, lorsqu'il fut saisi par les gendarmes et conduit de brigade en brigade jusqu'à la prison, où il passa la nuit sur la paille comme un malfaiteur. Cité en justice, il fut d'abord acquitté à Bellac, le 10 mai ; puis,



traduit devant la cour d'appel de Limoges, il s'y entendit condamner à une amende. Sa cause dut être portée en cour de cassation par M. le comte Delaborde, qui obtint enfin son acquittement le 13 novembre 1851. Mais les épreuves ne faisaient que commencer. D'après le décret du 25 mars 1852, ce n'était plus seulement la *déclaration* au maire qui devait précéder toute réunion, même religieuse ; c'était encore l'*autorisation préalable* du gouvernement que l'autorité supérieure déclarait indispensable.

Cette ordonnance s'appliquait à toute réunion publique, de quelque nature qu'elle fût. Elle servit donc de prétexte pour interdire de paisibles assemblées de culte, qui avaient lieu depuis des années.

Le 22 janvier 1854, le commissaire de police se présenta à Villefavard et somma M. Lenoir, qui présidait le culte, de cesser immédiatement toute fonction pastorale. Après avoir fait disperser l'as-



semblée, le commissaire posa les scellés à la porte du temple, de ce temple, propriété de la commune de Villefavard, que ses habitants avaient eux-mêmes dépouillé de toute marque du culte catholique, et où, depuis dix ans, ils s'assemblaient régulièrement autour de la Parole de Dieu.

Alors commença pour Villefavard et les autres stations une longue période de luttes et de souffrances. Tous les temples de la Haute-Vienne furent successivement fermés, sous prétexte que les pasteurs n'étaient pas munis d'une autorisation préalable.

Les difficultés suscitées à d'autres chrétiens en d'autres lieux laissaient assez pressentir que cette autorisation serait plus difficile à obtenir qu'à demander. Toutefois, puisqu'elle était déclarée nécessaire, les pasteurs et évangélistes, d'accord en cela avec le Comité de Paris, se décidèrent à la solliciter. Ils se rendirent tous à Limoges, chef-lieu du département, et firent une démarche collective



auprès du préfet.

La réponse reçue ensuite par l'un d'eux donnera une idée de toutes les autres :

« Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je ne puis accueillir la demande que vous m'avez adressée le 15 février dernier, dans le but d'obtenir l'autorisation d'exercer librement le culte que vous professez.

Vous aurez donc à cesser *immédiatement* toute réunion dans mon département.

Le préfet,

PETIT-DELAFOSSÉ. »

M. Barbezat, pasteur à Rançon, était malade au moment de la démarche faite en commun par ses collègues ; ne pouvant se rendre à Limoges,



il les pria de joindre sa demande d'autorisation aux leurs. Il était entré en convalescence, et il avait recommencé à visiter ses élèves et ses malades, lorsqu'il reçut, le 3 mars au soir, une lettre du maire l'informant que sa demande était rejetée, que les gendarmes devaient fermer le temple et s'opposer à tout essai de culte. Cette nouvelle saisit tellement le pasteur que son mal s'aggrava instantanément ; il fut saisi d'attaques nerveuses, perdit l'usage de la parole et mourut le lendemain ².

On comprend sans peine l'émotion produite par de tels faits à Rançon et dans toute la Haute-Vienne.

Puisqu'on ne pouvait plus se réunir dans les temples, il ne restait d'autre ressource que de s'assembler dans les bois, au fond d'un vallon, au pied d'une vieille ruine, comme au temps des

2. *Rapport de la Société évangélique*, 1854, p. 15.



persécutions et du Désert. C'est ce que firent nos Limousins pendant des années. Ils posaient des sentinelles, et au signal du danger se dispersaient. Le danger se révélait par l'approche du cheval du commissaire. Chose curieuse, c'était un aveugle qui le signalait, son ouïe extraordinairement développée lui servant encore mieux que l'usage de la vue aux autres membres de l'assemblée.

Une fois cependant une de ces assemblées en plein air fut surprise. La réunion se tenait au pied d'un grand chêne ; le commissaire de police y arriva à pied par des chemins détournés.

– Vous savez, dit-il, que ces réunions sont défendues.

On ne répond rien.

– Continuez, dit-il, je ferai mon rapport.

On continua, en effet, devant lui en entonnant le beau cantique :

◇
C'est dans la paix que tu dois
vivre,
Enfant de Dieu, disciple du
Sauveur.

Mais il était difficile aux enfants de Dieu de « vivre-dans la paix. » Des arrêtés subséquents allèrent bientôt jusqu'à interdire aux pasteurs toute participation publique aux enterrements, toute prière, toute allocution dans la maison du défunt, même jusqu'à leur défendre d'assister à un mariage pour donner la bénédiction nuptiale à des époux!

Les écoles avaient été fermées dans le département même avant les lieux de culte. Cinq pasteurs et sept instituteurs travaillaient parmi les paysans. Le 9 décembre 1852, tous les instituteurs et institutrices de la Haute-Vienne furent convoqués à Limoges devant monsieur le préfet, et s'entendirent adresser à peu près ces paroles : « L'enseignement primaire porte sur la morale et



sur la religion ; or, vous n'appartenez pas à un culte reconnu et salarié par l'Etat ; donc votre enseignement est irréligieux et immoral. Donc je vous interdis pour six mois de tenir vos écoles. »

Au bout de six mois, ils recevaient une interdiction définitive.

Cette mesure touchait au vif les paysans, qui prirent spontanément sur eux de recourir à l'empereur et lui adressèrent la requête suivante :

« Sire,

Encouragés par les paroles de bienveillance adressées dernièrement par vous aux protestants du Midi et dans leurs personnes à tous les protestants de France, nous venons réclamer auprès de Votre Majesté contre une décision du Conseil académique de Limoges, par laquelle toutes les écoles protestantes de la Haute-Vienne seraient fermées et détruites, si la justice de votre gou-



vernement ne daignait y mettre bon ordre. Cette décision, Sire, est une violation de la liberté religieuse garantie par la Constitution. . . Il faudra donc que nos intérêts les plus sacrés, nos intérêts religieux, et ceux de nos enfants soient livrés en proie aux ennemis du nom protestant ! Il faudra ou que nous laissions nos enfants sans instruction, ou que nous leur fassions donner une éducation religieuse que nos consciences repoussent. Où serait alors la liberté religieuse ? Elle n'existerait plus ! . . . On prétend que nos instituteurs ne donnent pas à nos enfants l'enseignement moral religieux voulu par la loi. Sire, il y a là-dessous des subtilités qui échappent à nos regards ; mais ce qui crève les yeux de tout le monde, c'est que leur enseignement est conforme à la sainte Parole du Seigneur, d'où il est tiré exclusivement ; que, par conséquent, il est très bon, et qu'ainsi il répond aux exigences de la loi. Hélas ! aux yeux de ceux qui ne rêvent que l'extirpation de notre culte,



cet enseignement n'est que trop excellent. C'est là son seul crime ! Nous vous le disons, Sire, avec une profonde douleur, sans mauvaises passions, et comme l'expression de la simple et évidente vérité. Nous vous supplions, Sire, de faire examiner cette affaire de très près, et vous pourrez vous convaincre qu'ici on s'est servi de la loi elle-même pour violer la loi. . . »

Nous n'avons pu découvrir aucune trace de réponse à cette émouvante requête.

Bien loin du reste d'entrer dans les voies de la justice, les autorités locales, fidèles en cela aux traditions du catholicisme, essayèrent d'ajouter à leurs injustes rigueurs l'attrait de la séduction. Elles firent offrir à la municipalité de Villefavard 4000 francs comme subvention à l'Église catholique, si seulement les habitants voulaient rentrer dans cette Église. Ils refusèrent cette somme sans hésitation.



Dans mainte occasion semblable on put admirer le courage ferme et pacifique que ces néo-protestants déployèrent dans cette épreuve, bien longue et bien rude pour leur jeune foi. La prédication de la Parole avait partout porté des fruits, partout créé des foyers de vie religieuse, qui, grâces à Dieu, ne devaient plus s'éteindre. Les délégués de Paris qui les visitaient recevaient partout le même témoignage : « Jamais nous n'abandonnerons la Parole de Dieu. Non, jamais. »

A Villefavard cependant, on se permit un jour une douce petite revanche. Il s'agissait de célébrer la fête de l'empereur. C'était le 15 août 1855. Le préfet envoya au maire l'ordre d'assister, à la tête de son Conseil municipal, au service qui devait avoir lieu dans l'église catholique ; le maire répondit :

« Nous serions heureux de nous rendre à cette invitation. . . mais *notre* culte est interdit, *notre* temple est fermé par ordre de l'autorité. . .



Autorisez-nous à l'ouvrir, ou à nous réunir dans un lieu favorable quelconque, et nous célébrerons la fête de l'empereur. Sinon, nous ne pourrions pas commettre un acte d'hypocrisie en nous associant au culte catholique que nous avons publiquement et pour toujours abandonné. Nous regretterions infiniment, monsieur le préfet, que des entraves relatives à notre religion nous empêchassent d'accomplir nos devoirs envers le Chef de l'Etat. »

Naturellement, point de réponse ! Le 15 août les habitants se réunissent, nous ne savons où, sur la place publique ou dans la salle de la commune, demandant à Dieu de bénir leur souverain, font entre eux une collecte et aux pauvres une distribution de pain.

Et c'est de ces mêmes paysans qu'un représentant de l'autorité avait dit à un agent de la Société évangélique demandant la liberté de continuer auprès d'eux son œuvre : « Il doit suffire aux campagnards de savoir leur catéchisme (catholique)



parce que, en matière religieuse, moins l'esprit comprend, plus le cœur est touché! »

Plusieurs procès intentés aux membres du troupeau comme aux pasteurs éprouvèrent aussi la fidélité des uns et des autres : MM. les pasteurs Le Savoureux, de Limoges, Boubila, de Villefavard, Péron de Thiat ; deux instituteurs : MM. Barnaud et Charmasson ; une institutrice : M^{me} Chevallier, et quatre laïques de Fouqueure sont traduits devant le tribunal sous la très grave inculpation d'avoir « assisté à des réunions religieuses. » Une première fois ils ne sont condamnés qu'au minimum de l'amende ; mais à un second et à un troisième procès, le chiffre total des amendes s'éleva à plus de 7300 francs ! On n'y allait pas de main morte. (Août 1855 et janvier 1856.) Et cependant jamais, chez ces victimes de l'injustice, trace de rébellion ni dans leur attitude, ni dans leurs réponses ; rien d'exalté ni de fanatique. Tout se résume pour eux dans cette parole d'un frère



de Thiat : « Je suis prêt à rendre à César ce qui appartient à César. Mais si César me défend ce que Dieu commande, jugez vous-mêmes s'il ne vaut pas mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. »

– Qu'allez-vous faire maintenant ? demanda un ami de Paris aux condamnés.

– Notre devoir, plus difficile, est le même pour demain qu'il l'était hier. Nous l'accomplirons.

Et ils l'accomplirent en effet.

Et non seulement ils persévérèrent, en dépit de tout, à se glorifier dans leur foi, et à glorifier l'Évangile par leur fidélité au culte réformé, mais leurs progrès dans la moralité et dans l'instruction, leur conduite irréprochable comme hommes, comme citoyens et comme chrétiens, ont frappé tous les hommes impartiaux qui ont eu l'occasion de les voir de près, ceux surtout qui ont dû vivre de leur vie et s'associer à leurs souffrances et à leurs sacrifices.



M. Lenoir pouvait déjà constater en 1854 que « l'établissement du culte évangélique à Villefavard était resté aussi sérieux et inoffensif dans ses développements qu'il l'avait été dès son début en juin 1844 ; qu'il n'avait jamais été l'occasion, même éloignée, du plus léger désordre ; que pendant ces dix ans aucun individu de la commune de Villefavard n'avait été signalé ni poursuivi comme fauteur de troubles politiques ; que tandis que personne à peu près n'y savait lire et écrire quelques années auparavant, l'instruction pénétrait alors jusque dans les plus pauvres familles ; que peu de communes étaient aussi calmes, aussi rangées, aussi recommandable à tous égards, aussi exemptes de procès ; que la mendicité y avait été en quelque sorte abolie par l'assistance mutuelle ; et que leur attitude dans les épreuves était celle de la patience et d'une véritable dignité. »

Un autre pasteur, M. Ambresin a, de son côté, pu officiellement déclarer que « pour les protes-



tants de Thiat et des hameaux voisins, ce culte protestant, bien loin d'avoir donné lieu à aucun désordre, avait, au contraire, puissamment contribué à moraliser la population qui s'y rattachait et *que, dans les diverses crises que le pays a traversées depuis 1848, aucun de ses adhérents n'avait été réprimé ou puni comme perturbateur de l'ordre public ou fauteur d'agitations politiques.* »

Ces résultats extérieurs ne furent heureusement pas les seuls ; ils n'étaient eux-mêmes que les fruits visibles de l'œuvre intérieure, des conversions réelles accomplies par le Saint-Esprit dans le cœur d'un grand nombre de ceux qui avaient changé extérieurement de religion et de culte. Nous en avons recueilli des preuves nombreuses, entre autres dans quelques-uns des rapports, toujours si réservés et si discrets, de la Société évangélique.

« L'œuvre de l'évangélisation ne souffre pas des entraves qu'elle rencontre ; loin de là. Jamais elle



ne fut plus prospère, jamais elle ne rapporta plus de fruits qu'aujourd'hui³. Dans les temps où les foules s'emparaient comme d'assaut de toutes les places de nos lieux de culte, où les choses qu'elles entendaient les charmaient à tel point que c'était à grand'peine que l'on retenait leurs applaudissements ; il y avait un attrait général non essentiellement pour les vérités de l'Évangile, qui sont toujours dures à entendre, mais pour ce que ces vérités condamnent dans des formes religieuses dont on ne se souciait plus. Le prédicateur qui était le plus en faveur, c'était celui qui d'une parole vive et incisive signalait le mieux les abus de la superstition et du fanatisme. Nous croyons que ce genre d'évangélisation a eu pour effet de rendre attentifs à des enseignements plus importants beaucoup d'esprits légers et engourdis. » Mais naturellement l'œuvre devait peu à peu se compléter, se transformer ; la prédication, d'agressive qu'elle

3. *Rapport de la Société évangélique de France*, année 1854, p. 20.



avait nécessairement dû être au début, devint plus instructive, plus didactique ; on ne pouvait se contenter longtemps de démolir, il fallait rebâtir, édifier, corriger, travailler énergiquement à amener des conversions personnelles, à sanctifier les chrétiens, à faire vivre Christ dans les cœurs.

« Ces trois ou quatre dernières années (1850-1854), cette heureuse transformation a été de plus en plus sensible, écrivait-on en 1854, et depuis lors le nombre des âmes qui ont été ajoutées à l'Eglise a été en grandissant. A cet égard les sévérités légales déployées contre la controverse ont rendu à notre cause un véritable service et nous avons à constater une fois de plus, qu'en ceci comme en toutes choses, Dieu fait tourner au bien de son Église ce que les adversaires de la vérité avaient conçu à mal contre elle. »

« Des tracasseries de tout genre, lisons-nous encore dans une lettre de M. Lenoir, ont été suscitées à la commune de Villefavard, dans l'espoir



d'ébranler la fermeté de ses habitants... Il est réjouissant de voir le calme de cette population inoffensive, sa patience et sa résignation au milieu des difficultés qui l'entourent. On me dit souvent : Quel mal faisons-nous en suivant les préceptes de l'Évangile ? N'est-ce pas lui qui nous enseigne nos devoirs envers Dieu et envers nos semblables ? N'est-ce pas lui qui a apporté la moralité dans notre commune ? N'est-ce pas lui qui est venu répandre chez nous le goût de l'instruction ? N'est-ce pas lui qui nous a appris à secourir notre prochain, à nous aimer mutuellement ? Y a-t-il une commune plus unie en France que la nôtre depuis que l'Évangile est arrivé jusqu'à nous ? »

A Thiat, mêmes convictions, mêmes résultats ; mêmes persécutions, même fidélité.

« Tous ceux qui ont adopté sincèrement le culte de l'Évangile, écrit M. le ministre Péron, continuent à le considérer comme le seul qu'ils puissent jamais admettre. Voilà ce qui renverse de



fond en comble l'opinion de ceux qui prétendaient que ce que nous appelons l'Évangile avait pris racine dans le temple et non dans les cœurs ; d'où ils concluaient qu'une fois le temple fermé, l'œuvre de notre prétendue réformation serait bien vite étouffée. Grâce à Dieu, il en a été tout autrement ; et laissez-moi vous montrer, par ce qui se passe ici dans ce moment, que l'Évangile y est un levier puissant, au moyen duquel on obtient toutes sortes de bonnes réformations.

Frappé de la malpropreté du village, le pasteur a cherché à faire comprendre aux chrétiens évangéliques qu'à cet égard aussi, toutes choses doivent devenir nouvelles. Il les invita à ne plus tolérer l'état d'une voie publique où la précaution de suivre le pied du regard est devenue inutile, à cause des eaux stagnantes et des boues fétides dont elle est remplie. Il y a plusieurs années, de pareilles observations de la part de leur précédent pasteur étaient restées sans fruit. Aujourd'hui,



grâce à l'Évangile, il en est tout autrement. Les femmes et les enfants ont d'abord suivi leur pasteur, qui les a conduits dans les champs pour ramasser des pierres. Les hommes ensuite se sont mis à la journée comme pour un salaire, et ils ont ouvert une carrière pour en extraire une quantité suffisante de pierres ; des attelages à deux chevaux et à six vaches se sont formés. Actuellement, il y a plus de soixante-dix charretées transportées, et déjà une portion de la voie est rendue praticable et propre. Les catholiques, invités par le pasteur à s'associer à cette œuvre de civilisation, ont aussi fourni leur contingent de journées. »

Sur l'œuvre de la Haute-Vienne, M. le pasteur Le Savoureux, qui pouvait s'en rendre compte de très près et avec impartialité, écrivait en 1858, c'est-à-dire quatorze ans après les travaux de M. Roussel dans ce pays : « Dans son ensemble, ce champ de travail est digne de fixer l'attention et



d'exciter hautement l'intérêt de tous les amis de l'évangélisation en France. Dans la revue que nous avons faite de l'état des stations, c'est avec la plus vive émotion que j'ai entendu les rapports de mes amis. Je ne puis citer aucun fait saillant, mais ce dont je me suis convaincu à l'ouïe des choses qui ont été dites, c'est que, dans ces derniers temps surtout, la main de Dieu s'est révélée pour affermir cette œuvre ébranlée par tant d'orages. La Conférence a été unanime pour demander que notre Comité nous délègue prochainement un de ses membres pour venir s'assurer, en visitant les stations, que le travail accompli jusqu'à ce jour n'est pas resté sans fruit et qu'il y a même progrès sensible sur l'année dernière. A l'époque de la réouverture de nos temples, nous nous trouvions réunis chez le PRÉFET qui nous dit : *Si tous les habitants de la Haute-Vienne ressemblaient à vos protestants, l'administration du département serait bien facile.* Et cette mention honorable est



assurément des mieux méritées ; car, avec l'instruction religieuse, nos amis apprennent à respecter les lois et à s'abstenir de toute espèce de désordre. Aussi ne connaît-on point parmi nous d'individus compromis pour cause politique.

Plusieurs de nos stations de la Haute-Vienne ont été affligées de maladies épidémiques⁴. Les cas de mort se sont multipliés à Villefavard. M. Boubila nous apprend que tous ceux qui ont été rappelés se sont endormis dans le Seigneur. Nous, sommes donc arrivés dans la Haute-Vienne à ce moment désiré où l'œuvre intérieure et spirituelle correspond à l'œuvre extérieure et brillante dès ses débuts. Les chapelles sont remplies, les écoles le seraient également. L'influence de l'Évangile rayonne dans toute la contrée et les conversions se multiplient. Nous voudrions, insister auprès de vous sur l'action bienfaisante, même au point de vue temporel, de l'évangélisation dans ces

4. *Rapport de la Société évangélique.*



contrées qui étaient très reculées il y a quelques années. Vous verriez l'ordre, la propreté, une certaine aisance, remplacer un état de choses tout opposé.

L'Eglise de Limoges, elle aussi, prospère et se consolide à l'intérieur, grâce à une évangélisation active. Le dimanche 6 juin a été un beau jour pour elle. L'Eglise avait à célébrer son culte dans le nouveau temple⁵, édifice spacieux, commode et empreint du caractère de solennité qui convient à une maison de prières. Le temple évangélique de Limoges a le type simple et grandiose de l'architecture romane ; il peut contenir cinq à six cents personnes et, quand les salles d'école qui y sont annexées sont ouvertes, deux cents personnes de plus. L'érection de ce temple est une preuve éclatante de la consolidation du protestantisme évangélique dans ces contrées ! Sa construction a

5. L'ancien avait été exproprié et démoli pour cause d'utilité publique.



été une œuvre de foi et d'abnégation ; la somme nécessaire a été recueillie péniblement par le pasteur. Limoges est naturellement considéré comme le point central de l'évangélisation de la Haute-Vienne.

Vous apprendrez avec satisfaction qu'à Limoges, les membres de l'Eglise ont réuni la somme de 2384 francs pour l'entretien du culte et le soin des pauvres (en 1862).

Nous aurions voulu que vous entendissiez le vif accent de notre cher et vénéré collègue le pasteur Audebez au retour d'une visite qu'il avait bien voulu faire à Thiat. Vous auriez été touchés au fond du cœur de l'accueil cordial et empressé dont notre cher collègue était l'objet de la part de ces pères et mères de famille qui voyaient en lui le délégué et le représentant de cette Société évangélique dont ils lui disaient : *Jamais nous n'oublierons tout ce qu'elle a fait pour nous. Dites à ces messieurs combien nous les aimons.*



La belle maison d'école rouverte et remplie eût excité votre gratitude envers le Dieu des délivrances, et sans doute vos yeux eussent été mouillés de douces larmes en entrant dans ce temple naguère fermé où se pressaient plus de cinq cents auditeurs, parmi lesquels une belle et nombreuse jeunesse instruite dans l'Évangile ; en entendant nos cantiques chantés avec un entrain joyeux, et en voyant se peindre sur les visages des auditeurs les saintes émotions de la piété. La communion de Noël, célébrée par un jour de grands frimas avec ce saint recueillement et cette joie expansive, vous eût semblé bien belle, et vos émotions n'eussent fait que s'accroître en recevant avec lui la députation des pères de famille qui venait demander avec instance que le jeune frère qui leur a consacré son hiver, et dans lequel ils ont trouvé un pasteur selon leur cœur, leur fût conservé. Cette demande a été renouvelée, et si M. Jacques, élève de la Maison des missions, n'a pu y



répondre favorablement parce qu'il a reçu de son Maître un autre appel pour les terres lointaines, il a obtenu dans les chaleureuses expressions de ces vœux la plus divine récompense pour ses travaux dévoués pendant les quelques mois de son trop court ministère à Thiat. »

« A Villefavard, écrit-on encore de la même époque, l'œuvre se consolide. Nous n'en sommes plus au temps où les trois seuls catholiques de la commune avaient été nommés l'un maire, l'autre adjoint et le troisième garde-champêtre, et où l'on traquait nos amis jusque dans les fermes les plus écartées, quand ils s'y réunissaient pour prier. La paix la plus parfaite règne maintenant dans cette commune. L'on envie dans le pays sa prospérité, l'union de ses habitants et sa moralité croissante. Il suffit de dire qu'on est de Villefavard pour être regardé comme un *honnête homme*. C'est une des rares communes de France où il n'y a pas *un seul illettré*. Les quatre-vingts en-



fants des écoles donnent une pleine satisfaction. L'union spirituelle y est aussi en progrès. »

En 1875 et 1876 encore, le même témoignage pouvait être rendu : « Des hommes bien placés pour juger et tout à fait étrangers à notre influence reconnaissent que nous avons moralisé la contrée. Dans l'une de nos stations, le médecin catholique ne veut pas que l'évangéliste lui paye ses visites, attendu qu'il est suffisamment rétribué par le bien que celui-ci fait au pays. La loyauté de nos paysans est fort remarquée. Villefavard est la seule commune qui ne fournisse pas d'affaires litigieuses au juge de paix ou au tribunal. Quant à l'œuvre spirituelle, elle avance tout doucement au sein d'une parfaite paix. Les jeunes gens ont formé entre eux une réunion d'édification. Ils désirent se procurer des journaux religieux et fonder une bibliothèque. Ils ont acheté un harmonium pour accompagner leurs cantiques. Dans des hameaux de la commune, un certain nombre de fidèles se



rassemblent pour prier et chanter. »

Le premier temple rouvert avait été celui de Villefavard. Procès sur procès avaient ému l'opinion publique ; les grands journaux avaient porté dans leurs colonnes les intérêts des protestants de la Haute-Vienne et d'ailleurs. Lord Shaftesbury, au nom de l'Alliance évangélique, avait fait une démarche personnelle auprès de l'empereur, . . . et enfin, le 1^{er} juin 1856, à l'immense joie de la population de Villefavard, la cloche du temple, si longtemps silencieuse, lança de nouveau dans les airs ses joyeuses volées, appelant les fidèles à la prière en commun.

Les autres temples ne furent rendus au culte que successivement, celui de Mamers en 1866, quinze ans après sa fermeture, et le lendemain de la mort de son vénérable pasteur, M. Porchat ! Les autres restèrent fermés environ sept ans.



Quant aux écoles, suspendues d'abord pour six mois, puis fermées, elles ne purent se rouvrir qu'en 1861, neuf ans après leur fermeture, et à la condition que les instituteurs n'y admettraient que des enfants protestants.

« Le retentissement de procès iniques et de condamnations indignes avait enfin obligé le gouvernement à forcer à son tour la main aux autorités départementales. Or, pendant ces neuf années, il avait fallu instruire les enfants. L'école communale catholique leur ouvrait ses portes. Les parents protestants ne voulaient pas que leurs enfants en franchissent le seuil. Les instituteurs partaient de grand matin, en hiver, par des chemins souvent peu praticables, pour aller de maison en maison donner par miettes ce pain de l'instruction. Ils passaient un quart d'heure ici, un quart d'heure là. Que ces minutes s'envolaient rapides ! Malheur à eux si aux enfants d'une famille venaient se joindre les enfants d'une autre famille,



ou si ces derniers attendaient seulement dans le corridor que la leçon des premiers fût finie⁶ ! »

On se représente avec quel surcroît de fatigue les instituteurs restèrent à leur poste, si l'on pense seulement aux fondrières du Limousin et à la dispersion des chaumières et des hameaux où ils devaient aller instruire leurs élèves. Mais ils eurent aussi un grand surcroît de bénédictions, car non seulement ils conservèrent tous leurs anciens élèves, mais ils en gagnèrent de nouveaux, « et non seulement les enfants, mais les frères et les sœurs plus âgés, mais les pères et les mères eux-mêmes ne croyaient pas déroger à leur dignité en profitant des bonnes leçons que recevaient à la maison leurs fils et leur filles. »

Enfin nous lisons encore dans un rapport de 1880 : « Villefavard, Balledent, Châteauponsac et Roussac sont quatre stations peuplées de catho-

6. Extrait du *Cinquantenaire de la Société évangélique*, par M. Mouron.



liques convertis il y a trente-cinq ans. Elles ont ensemble trois annexes. L'œuvre s'y accomplit d'une manière cachée, mais sûre. »

Les promesses de Dieu ont été aussi fidèles que précieuses. L'œuvre qu'il avait commencée en 1843 et 1844 par l'un de ses serviteurs, il l'a constamment soutenue et poursuivie par d'autres serviteurs. Il la continue aujourd'hui pour le salut de beaucoup d'âmes et à sa gloire.

IX.

Retour à Paris.

Ecole

d'évangélisation

Revenons à M. Roussel.

Après plusieurs années d'apostolat dans le Limousin et l'Angoumois (1843-1847), il était retourné à Paris, laissant derrière lui les douze



Eglises et les douze écoles qu'il avait fondées, – ou contribué à fonder, – et qu'il avait remises à des pasteurs et à des instituteurs-évangélistes capables et dévoués, dont plusieurs lui avaient été envoyés par la Société évangélique de France.

Après avoir achevé cette grande et laborieuse campagne contre l'erreur, M. Roussel emportait comme trophées visibles sa part de vieux saints, de vieilles idoles, débris des objets de vénération de l'Eglise autrefois catholique de Villefavard.

Mais il emportait surtout le vif désir de préparer pour la moisson blanchissante du Seigneur un plus grand nombre de jeunes ouvriers, qualifiés et instruits pour l'œuvre spéciale qu'ils auraient à poursuivre. C'est cette préoccupation qui inspira la circulaire dont nous avons retrouvé le manuscrit que nous reproduisons ici.



« Évangéliser le monde en commençant par la France, et la France par Paris, voilà, ce nous semble, l'ordre tel que nous le donnerait le Maître qui jadis voulut que ses disciples allassent d'abord aux brebis perdues de la maison d'Israël, en commençant par Jérusalem. Et même de nouveaux motifs légitimeraient cet ordre. La France, essentiellement propagandiste, doit être évangélisée la première, pour être elle-même envoyée à l'évangélisation du monde. Mais quelle idée se fera jour en France si elle ne vient de Paris ? C'est à Paris donc qu'avant tout il faut mettre la main. Où le communisme a-t-il établi ses journaux, ses sociétés, ses clubs, ses orateurs ? A Paris. D'où livres et hommes partent-ils comme frappés d'un sceau magique pour s'imposer à la province ? De Paris. Nous, chrétiens, hommes d'ordre, serons-nous moins sages que ceux qui visent au renversement de la société ? . . .

Les principes d'immoralité, de subversion



sociale qui se répandent sous le terrain qui nous porte, et qui peuvent sourdre à chaque instant pour engloutir notre patrie, nécessitent une digue que l'Évangile seul peut élever dans les consciences, et c'est elle que nous voulons, sinon accomplir entière, du moins commencer. Il ne s'agit plus seulement de jeter un morceau de pain au pauvre, un peu d'ouvrage à l'artisan, une liberté plus grande au peuple ; mais de donner à tous, en commençant par les riches et les puissants, des principes moraux, une foi religieuse fondés non sur la superstition dont personne ne veut plus, mais sur la *vérité chrétienne*, que le monde presque entier ignore.

Nous venons donc dire aux chrétiens : Désirez-vous le salut des âmes ? Venez à notre aide, nous voulons annoncer l'Évangile du salut. Nous venons dire aux conservateurs : Craignez-vous une révolution ? Venez à notre aide, nous voulons répandre l'Évangile de paix. Nous venons dire au



pouvoir : Voulez-vous l'ordre ? Venez à notre aide, ou du moins laissez-nous faire, nous voulons faire accepter la soumission aux puissances établies, non par la crainte du châtement, mais par motif de conscience. A tous enfin nous venons dire : Êtes-vous fatigués du spectacle hideux que vous donnent chaque jour l'égoïsme, l'orgueil, l'impureté et le matérialisme ? Désirez-vous trouver pour vous-mêmes une piété féconde en promesses pour cette vie et pour l'autre ? Venez à notre aide, car nous voulons donner la foi évangélique à cette masse incrédule et indifférente qui se presse dans les rues de Paris, prête à se lever pour le mal si vous l'abandonnez pour le bien, si vous ne la régénérez par l'Évangile.

Notre plan est simple :

- a) ouvrir une ÉCOLE PRATIQUE D'ÉVANGÉLISATION, où des chrétiens dévoués viendront puiser dans la prière et dans l'étude de la Bible la force et la sagesse nécessaires pour

◇ aller visiter de maison en maison ceux qui voudront les accueillir, les écouter, recevoir leurs livres et se joindre à leurs prières ;

- b) à côté de cette école, établir un lieu de culte où cette population évangélisée puisse venir le dimanche écouter encore de la bouche d'un pasteur les vérités qu'elle aura entendues pendant la semaine par le soin des évangélistes. Ainsi un double résultat sera obtenu : après un ou deux ans, des élèves auront été instruits et formés pour aller porter ensuite la bonne nouvelle sur tous les points de la France, et par ces études et par ces exercices eux-mêmes, ils auront contribué à évangéliser la capitale.

Alors même que cette œuvre devrait s'arrêter là, ce serait déjà un grand bien. Mais espérons que cet exemple sera suivi, et qu'un certain nombre de chrétiens de Paris seront ainsi poussés à s'employer, chacun selon ses circonstances, à évangé-



liser autour de lui sa maison, son voisinage, son quartier. . . Mais pour le moment et pour nous, il ne s'agit que d'une école et d'un lieu de culte à ouvrir.

Si l'on nous demande quels sont nos principes ecclésiastiques, si nous sommes pour l'Eglise nationale ou pour l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat, nous répondrons que nous sommes pour l'évangélisation, heureux de recevoir le concours de toutes les Églises, comme heureux d'offrir nos services à toutes les congrégations nationales ou libres. Nous sommes bien décidés à ne pas nous occuper de la couleur des tentures, aussi longtemps que l'édifice est encore à construire.

Toutefois, nous irons au-devant d'une question : les élèves seront-ils consacrés au saint ministère en quittant la maison ? Pour ce qui nous concerne, nous répondrons : Non. Ils y entreront laïques et ils en sortiront laïques ; leur avenir ne nous appartient pas. Nous croyons qu'annoncer



l'Évangile est une partie assez essentielle de la vie du chrétien, pour que tout homme qui se réclame sérieusement de Christ doive s'en occuper dans le monde, et que de même qu'on étudie telle ou telle science dont on ne compte cependant pas faire sa profession, on peut bien de même étudier, pour en faire usage dans mille circonstances, les moyens les plus propres à faire goûter l'Évangile à tous ceux que la Providence jette sous les pas du chrétien.

Notre maison sera donc ouverte à Paris le 15 novembre de cette année (1847), pour y recevoir les élèves qui voudront se former à l'évangélisation soit par la pratique, soit par des cours sur les objets suivants : l'histoire ecclésiastique, la prédication, l'étude de la Bible et l'apologétique chrétienne.

Les élèves seront logés et nourris gratuitement. Ceux qui désireraient payer auront toujours la faculté de faire à l'école un don équivalant à leurs



dépenses. Les conditions pour être admis comme élèves sont, outre une piété sincère, le savoir d'un bon instituteur primaire et une intelligence susceptible de se développer.

Les leçons seront données par MM. Jules Bonnet, docteur ès-lettres, Armand Delille, ancien pasteur, Adolphe Monod, ancien professeur de théologie, de Pressensé, fils, ministre du saint Evangile.

Le lieu de culte doit être situé dans le quartier du Luxembourg, et ce point a été choisi soit parce qu'il est éloigné de tout autre temple¹, soit parce que sa population d'ouvriers et d'étudiants a le plus pressant besoin de connaître l'Evangile. »

Ce projet, qui contient en germe ce qui fut réalisé postérieurement, lorsque les temps furent plus mûrs et plus propices, comme École d'évan-

1. La chapelle du Luxembourg, rue Madame, n'existait pas à cette époque.



gélites à Nice par M. le pasteur Léon Pilatte, et comme évangélisation populaire, en 1871, par M. Mac-All, reçut dès l'hiver de 1847 un commencement d'exécution. M. Roussel, aidé de collaborateurs dévoués, admit dans sa propre famille quelques jeunes gens qui, de divers côtés, lui avaient été recommandés. Il y en eut de plusieurs sortes : le plus extraordinaire fut un ancien cuirassier catholique, devenu protestant, qui plus tard, après la fermeture de l'École redevint catholique, moine dominicain et finit par abandonner son ordre pour devenir prêtre et évêque arménien en Syrie.

Les difficultés provenant du plus ou moins de solidité du caractère des futurs évangélistes ne furent, du reste, que temporaires. Un événement des plus inattendu allait bientôt disperser tous ces jeunes élèves : le 22 février 1848 éclatait la révolution !



Fidèle à lui-même et à son principe de mettre à profit toutes les forces pour l'évangélisation, Napoléon Roussel profita de la liberté entière, qui dura si peu, pour envoyer ses jeunes gens évangéliser immédiatement Paris. Composant à la hâte de courtes et vigoureuses protestations contre le cléricalisme et contre le socialisme, il les faisait, sous forme de grandes affiches, placarder sur les murs par ses élèves. Un d'entre eux, le plus grand, le plus résolu, l'ancien cuirassier, le futur dominicain, Ferret, muni de la gravure : *L'Eglise romaine condamnée par la Parole de Dieu*, se postait en évidence sur le Pont-Neuf, laissait former autour de lui un rassemblement, puis expliquait aux passants la gravure. Celle-ci représentait l'intérieur d'une église catholique et tous les contrastes de cette Église avec les déclarations les plus claires de l'Évangile ; ici un homme récitant son chapelet, à côté du chapelet : *Quand vous priez, n'usez pas de vaines redites*. Là, une pancarte : *Ordonnance*



pour le carême ; et cette ordonnance était : Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous en faire scrupule de conscience. Ailleurs encore la statue de la vierge, et ces paroles au-dessous : Il n'y a qu'un seul intercesseur entre Dieu et les hommes, savoir Jésus-Christ. Cela frappait à la fois les yeux, l'esprit et la conscience.

Maître et élèves déployèrent une très grande activité ; mais bientôt allaient arriver les jours sombres. Après avoir chassé le roi Louis-Philippe, le peuple tournait au socialisme ; l'émeute grondait de toutes parts ; le bruit courait que, d'un jour à l'autre, les *rouges* allaient pénétrer dans les catacombes, et faire sauter la portion de Paris qui les recouvre. C'était justement ce quartier qu'habitait M. Roussel. Une nuit retentit le tocsin. On crut le moment fatal arrivé. Cette alerte fit réfléchir ; tout travail d'évangélisation était arrêté, tout effort frappé d'impuissance et de stérilité par la fièvre des passions politiques. M. Roussel se demanda



alors sérieusement s'il avait le droit de rester ainsi inactif avec ces jeunes hommes dans Paris, et s'il ne devait pas placer sa famille en sécurité, hors de la capitale en tourmente. Dangers imminents d'un côté; inconvénients graves de l'autre; angoisses partout, pour tous; il ne trouvait aucune lumière pour le guider dans sa décision. Ce fut alors qu'il eut recours pour la seule fois de sa vie à un procédé en dehors de toutes ses habitudes. Il dit : « Je vais consulter le Seigneur en prenant comme direction le passage qui dans la Bible se présentera de lui-même à mes yeux. » Et prenant le livre avec un esprit de foi et de prière, il l'ouvrit et tomba sur ce passage qu'il n'avait jamais remarqué auparavant :

Le peuple dit à Jérémie : Que l'Eternel ton Dieu nous montre le chemin que nous devons suivre... Et la parole de l'Eternel fut adressée à Jérémie : Si vous restez dans ce pays... je ne vous détruirai pas... ne craignez pas. (Jérémie 52.)



M. Roussel prit donc la résolution de ne pas sortir de Paris ; il y resta avec toute sa famille et ses élèves.

Mais les événements de 1848 avaient arrêté non seulement l'évangélisation, mais aussi tout commerce et toute industrie. Ceux qui avaient de l'argent le tenaient caché. Ceux qui ne possédaient que des valeurs en titres ne pouvaient les réaliser. Comment continuer l'École d'évangélistes dans ces circonstances ? Pour faire vivre sa nombreuse maisonnée, M. Roussel dut faire transformer son argenterie en pièces de cinq francs à la Monnaie. Puis vinrent les terribles journées de juin ! Bientôt après les élèves se dispersèrent, et fatigué de tant d'émotions, entravé d'ailleurs par les circonstances qui paralysaient son activité, Napoléon Roussel songea à chercher un peu de repos dans son cher Midi, dont le souvenir l'accompagnait toujours. Il quitta son habitation de la rue Vaugirard et partit avec sa famille pour les

◇ Cévennes à la fin de 1848.

X.

Correspondance. La prière

Arrêtons-nous maintenant pour faire, par le moyen de deux lettres et de deux courts volumes, plus intime connaissance avec ce serviteur de Dieu, homme de foi et de prière aussi bien qu'homme d'action et de combat. Nous commencerons par une lettre adressée à un jeune homme ballotté entre le rationalisme et la foi :

Paris, le 18 mai 1843.

« Cher C.,

Votre lettre m'a vivement peiné. D'après ce qu'on m'avait dit de vous à Nîmes, je vous croyais mieux affermi dans la foi ; à vrai dire, je vois dans ce résultat rétrograde l'accomplissement de la prophétie que je me rappelle vous avoir faite sur le Boulevard à Nîmes. Toutefois j'espère encore, et j'espère *beaucoup* de vous parce que je vous crois droit et sincère. Seulement vous payerez cher, par vos tortures d'esprit, l'avantage matériel de la Faculté de Genève. On va construire dans votre esprit, comme on l'a fait dans le mien, un édifice que vous démolirez plus tard, et qui retardera d'autant celui qui devra rester. Mais enfin si la voie est plus longue, elle conduit au même résultat. A Montauban vous seriez entré directement dans la démonstration de la vérité. A Genève, on vous fera traverser l'erreur, et ce ne sera que lorsque vous



en aurez reconnu plus tard la vanité que vous éprouverez le besoin de chercher autre chose.

Vous me parlez des hommes et de leur manque de charité. Mais croyez-moi ! Avant tout c'est de soi et non des autres qu'il faut se préoccuper ; en second lieu, c'est des choses et non des hommes ; sondez votre propre cœur, sondez la Parole de Dieu et, de ce rapprochement, tirez la conclusion.

Je ne puis en quelques lignes entrer dans de longues explications. Mais je vous ferai cependant remarquer un résultat que votre position actuelle me rappelle. Depuis vingt ans il est sorti de la *Faculté de Genève* un certain nombre d'élèves, tous imbus des principes hétérodoxes. Eh bien ! chose remarquable ! il en est peut-être un tiers, peut-être la moitié, qui sont venus à l'orthodoxie. D'un autre côté, il est sorti de l'*École de théologie*¹ de la même ville depuis dix ans qu'elle existe un autre

1. Fondée en 1831 par la Société évangélique de Genève.



nombre d'élèves. En peut-on citer beaucoup, je dirai même un seul qui soit devenu hétérodoxe ? Je l'ignore, mais j'en doute.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, dit un proverbe populaire. Si donc vous écoutiez ce qui se dit de part et d'autre, vous pourriez mieux juger. Je vous offre donc de vous mettre en rapport avec quelques personnes, que probablement vous ne voyez pas, telles que M. Tronchin et autres, ou M. Barde, si vous ne le connaissez pas déjà.

En tout cas, je vous renvoie au meilleur des conseillers, à votre Dieu ; priez, mais priez sincèrement, fortement, constamment, non pour arriver à telle ou telle persuasion, mais pour arriver à la vérité, et je ne doute pas du résultat. »

Le résultat attendu de la prière sincère et persévérante fut, en effet, obtenu. Nous l'apprenons par une lettre postérieure de M. Roussel.



PARIS, LE 20 JUIN 1847. « Bien cher C. ou plutôt frère en Jésus-Christ,

Je ne veux pas laisser une heure s'écouler sans vous répondre. Votre lettre a été un baume versé sur mon cœur, et cette joie si vive à la nouvelle d'une conversion est une nouvelle preuve de la vérité des doctrines qui nous animent. Oui, cher ami, votre lettre m'a fait du bien, non seulement par l'exposition de votre nouvelle foi, mais aussi par la simplicité de votre style, ce qui certes n'était pas jadis votre partage. Je ne doute pas que ce ne soit là un des fruits de l'Esprit de Dieu. Et puisque je suis sur ce sujet, laissez-moi continuer pour vous dire ce que, peut-être, une autre fois je n'oserais pas entamer. La simplicité touche à la vérité, la boursoufflure à l'erreur. Je dirai plus : l'exagération des sentiments est une espèce d'hypocrisie, et à ce titre haïssable. Restons simples, naturels et, à notre grand étonnement peut-être, nous atteindrons mieux le but que ceux qui s'y dirigent



avec fracas par des voies détournées. La fusée et la flèche parties du même point peuvent atteindre le même but, mais tandis que la première brille dans les espaces, et court grand risque de s'égarer, la seconde va droit et vite au terme désiré, et s'y fixe sans bruit et sans éclat.

J'ai peut-être eu tort de ne pas répondre à votre dernière lettre. Toutefois, si je ne l'ai pas fait, ce n'est pas que j'aie été blessé de son contenu, mais parce que j'ai cru inutile de le faire. Je sais par expérience que la discussion ne convainc pas. C'est l'affaire de l'Esprit de Dieu. D'un autre côté, je ne vous ai pas oublié ; plus d'une fois je me suis informé de vous auprès des personnes venant de Genève à Paris. Enfin, je crois vous avoir envoyé quelques-unes de mes publications.

Maintenant, tenez-vous en garde contre le piège que vous m'avez vous-même signalé : l'enflure spirituelle des nouveaux convertis. Ayez beaucoup de support pour ceux qui sont encore



où vous avez été; c'est votre charité plus que votre raisonnement qui les gagnera.

Quant à votre avenir de pasteur, je suppose que vous êtes sans inquiétude. Dieu ne forme pas ses ouvriers pour les laisser sans occupations. Quand vous aurez terminé vos études, s'il ne s'ouvre pas une porte devant vous et que vous désiriez être mis à l'œuvre, écrivez-le-moi et j'aviserais au moyen de vous trouver un poste convenable.

Mon père et ma mère partent pour le midi. J'avais d'abord eu la pensée d'aller moi-même dans le Var pour quelques mois, mais l'École d'évangélistes à ouvrir à Paris, et de plus une œuvre d'évangélisation à organiser dans la même ville m'obligeront, sans doute, à ne pas m'éloigner d'ici.

Adieu, cher C., ou plutôt sans adieu, nous aurons, je l'espère, à nous écrire et peut-être à nous rencontrer, et ce sera pour moi un véritable bon-

◇
heur. »

Après avoir lu les exhortations à la prière que N. Roussel adressait à son jeune ami, nous croyons qu'il sera intéressant pour le lecteur de connaître plus complètement ses propres pensées et l'expression de ses sentiments sur ce sujet si important.

Essentiellement vrai, sincère, ennemi des formes presque à l'excès, M. Roussel n'avait jamais pu comprendre que de pauvres pécheurs, pressés par leurs besoins, puissent avoir recours à un formulaire de prières.

Cependant il avait, comme pasteur, rencontré des personnes d'une piété peu développée, qui lui avaient demandé un recueil de prières, soit pour l'employer elles-mêmes à leur culte de famille, soit pour enseigner à leurs enfants à prier.



Après avoir maintes fois combattu la disposition à répéter des prières toutes faites, M. Roussel en vint à penser que de telles prières, dangereuses à prendre comme formules, pourraient être utiles comme direction de la pensée. C'est sous cette impression qu'il composa deux volumes : *Élans de l'âme vers Dieu*, en 1851, et *Prières d'un enfant*, en 1857.

Quelques lignes de l'*Avis aux parents* dans ce dernier ouvrage, donneront une idée de son intention.

« L'auteur de cet ouvrage n'a jamais compris, écrit-il, qu'on fit usage d'un recueil de prières ; comment donc a-t-il été conduit à écrire ces pages ? Il désire l'expliquer pour éviter à ses lecteurs les dangers qu'il voit à se servir de ce genre de livres. La prière est une demande faite à Dieu, aussi réelle que celles que l'on fait chaque jour à des hommes ; et lorsque ces prières sont



faites dans un esprit chrétien, elles sont exaucées par Dieu bien mieux que les hommes n'exaucent les demandes qu'on leur adresse.

S'il en est ainsi, comment un chrétien qui éprouve un besoin spirituel quelconque, et qui veut en obtenir de Dieu la satisfaction, irait-il emprunter à un autre chrétien une formule de requête toute rédigée ? Dieu exige-t-il donc qu'on lui *parle* en beau langage ? Évidemment non, et quiconque *sent*, ne songera probablement jamais à demander à un étranger de rédiger pour lui l'expression de ses sentiments ; il réclamera les vertus chrétiennes, tout aussi simplement qu'un enfant affamé demande à son père du pain.

Ce n'est donc pas pour ceux qui prient déjà, pas même pour ceux qui sentent vivement leurs besoins, qu'un formulaire peut être utile.

Un tel livre est exclusivement destiné à ceux qui sont encore étrangers aux émotions reli-



gieuses, et c'est à ce titre qu'il peut convenir à des enfants.

Nous avons donné au titre et à l'ouvrage même l'empreinte d'une individualité pour disposer le jeune lecteur à s'identifier avec elle, et ainsi le préparer à prier, au lieu de prier à sa place. Voilà ce que l'auteur s'est efforcé d'accomplir. Pour cela, au lieu de jeter ces idées dans le moule des occasions et de faire une prière pour chaque circonstance plus ou moins rare dans la vie, il a cru devoir dépeindre dans chaque prière une des pensées les plus habituelles aux enfants. De la sorte, il est assuré de tomber juste sur les besoins plus ou moins sentis de ses lecteurs. Ainsi, comme nous, les enfants éprouvent la difficulté à prier, le besoin de pardon, le manque de foi, etc., tandis que tous n'ont pas dans leur famille, comme le suppose tel ou tel formulaire, un homme qui se soit cassé la jambe, un autre qui soit condamné à mort pour ses crimes, etc. »

◇ Voici comme échantillons de ce petit volume, deux ou trois extraits des diverses prières qu'il contient. La première commence ainsi :

« Mon Dieu, tout le monde m'engage à te prier. Mes parents me le répètent matin et soir ; Jésus me le dit dans l'Évangile, et moi-même je le voudrais aussi -f mais, hélas ! mon Dieu, je ne sais pas le faire. Quand je l'essaie, je ne trouve rien à te dire, et si je commence, je pense bientôt à autre chose. Mon Dieu, apprends-moi donc à te prier ! » Et dans la prière du soir : « Mon Dieu, j'ai plus de peine à te prier le soir que le matin, c'est peut-être parce que je me rappelle les fautes de la journée. Ce matin, j'étais plein de bons désirs, de bonnes intentions ; hélas ! ce soir, je suis obligé de te confesser que je n'ai accompli ni les uns ni les autres. Je ne comprends pas comment cela peut se faire, mais il en est tous les jours ainsi. Mon bon Père, pardonne-moi, aie pitié d'un enfant encore si faible, donne-moi la force de résister à la



tentation. Et maintenant, Seigneur, protège-moi pendant cette nuit, éloigne de moi et de toute la maison tout accident. . . »

En voici une autre pour un enfant qui s'afflige de ses fautes. « Mon Dieu, je n'ose plus te prier ; je suis honteux de mes péchés ; bien souvent j'ai pris la résolution de ne plus y retomber, et cependant chaque jour je recommence le mal que j'ai fait la veille. Je ne pense à toi que lorsque mes fautes sont accomplies ; alors je souffre dans mon cœur, je te promets de faire mieux à l'avenir, mais toujours je l'oublie au moment de la tentation, et je me conduis comme si je ne t'avais pas prié ; et maintenant je n'ose plus te demander des forces dont je n'ai pas profité jusqu'ici, je n'ose plus te faire des prières qui ressemblent à des mensonges ; mais, ô Seigneur, je ne veux pas rester ce que je suis, méchant devant toi et devant les hommes ; je te demande cette fois de me tenir en garde contre mes vaines résolutions ; ne permets



pas que je compte sur moi-même, et donne-moi d'attendre tout, véritablement tout de toi. . . »

Voici la dernière partie de la vingt-deuxième prière, celle qui termine le recueil : « Oh ! mon Dieu, combien j'aimerais vivre comme ton Fils a vécu ! Donne-moi la force de suivre son exemple. Hélas ! tout le monde me dit d'être sage, mais tous ceux qui me le disent ne le sont pas toujours eux-mêmes ; leurs conseils m'irritent quelquefois ; tandis que Jésus fait lui-même ce qu'il me dit de faire ; lui peut me commander sans m'irriter ; sa voix est douce, j'aime à l'entendre dire : *Laissez venir à moi ces petits enfants ; le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent.* Mon Dieu, donne-moi de ressembler à mon tour à ce Jésus si doux, si humble et si bon. »

Ce recueil de *Prières d'un enfant* avait été précédé d'un recueil plus considérable, ÉLANS DE L'ÂME VERS DIEU, où l'auteur a consigné



les diverses expériences de son âme. Le volume renferme d'abord cent vingt-quatre prières-méditations ; en les publiant, l'auteur insiste encore sur la nécessité de la prière personnelle, de l'entretien intime du cœur avec Dieu : « Est-ce pour prier que je présente au lecteur ces *Élans* de mon âme ? Non, je ne crois pas qu'on puisse véritablement prier en lisant des prières écrites par un autre et pour un autre. . . Celui qui lirait ce volume entier sans même le poser n'aurait pas encore prié ; il aurait fait passer les vœux de mon cœur par ses lèvres ; il se serait entretenu avec moi, mais non pas avec Dieu.

Ce n'est donc pas ici un livre de prières, c'est l'histoire d'une âme. Je n'ai rien dit que je n'aie senti, et je l'ai dit comme je l'ai senti, dédaignant tout langage de convention. C'est ici mon histoire intérieure. »



Ce cachet de parfaite véracité, d'expérience personnelle, subjective, se retrouve si profondément marqué dans chacun de ces *Élans*, qui sont quelquefois de fines analyses psychologiques, d'autres fois des prières pleines d'élévation et d'onction, qu'il nous semble conserver à ce volume un caractère de constante actualité.

Nous reproduisons trois de ces méditations. Les deux premières, distantes l'une de l'autre dans le recueil, sont sur le même sujet et nous paraissent se compléter. La troisième est assez différente.

Voici d'abord l'*Élan* LXIV, intitulé :

HUMBLE DEVANT DIEU, ORGUEILLEUX DEVANT LES HOMMES.

« Mon Dieu, pourquoi donc ai-je tant de peine à m'humilier devant les hommes, moi qui m'abaisse si volontiers devant toi ? Pourquoi puis-je, dans mes prières et mes méditations, dire sans cesse,



et toujours avec sincérité : Je suis un misérable pécheur, moi qui me sentirais vivement irrité si d'autres venaient me le répéter, ou seulement me laisser entrevoir qu'ils le pensent ? Comment puis-je m'humilier matin et soir en ta présence, et m'exalter pendant la journée en face de mes frères ? Mon humiliation devant toi est-elle donc mensongère ? N'est-elle qu'une forme ? Non, non ; elle est sincère. Mais suis-je encore sincère quand je me vante devant les hommes ? Non, et c'est ici qu'est la véritable explication. Non, je ne crois pas moi-même au mérite que je m'attribue devant mes frères. C'est parce que je les connais faibles et ignorants, c'est parce que j'espère les tromper que je me déguise devant eux ! Hélas ! Peut-être te mentirais-je à toi-même, mon Dieu, si j'avais l'espérance de t'abuser ! O abîme de mon cœur ! qui pourra te sonder ? Eh bien, Seigneur, fais pour moi ce que je n'ai pas le courage de faire : humilie-moi devant mes semblables, fais-leur connaître. . .



Mais je sens que je ne puis te demander cela avec sincérité. Non, je ne voudrais pas être connu du monde, je ne voudrais pas être humilié devant lui ! Hélas ! les hommes n'auraient pas ta miséricorde pour me pardonner. Mais, du moins, Seigneur, je te demande sincèrement de me donner l'humilité, l'humilité en moi-même, l'humilité devant toi, sinon l'humiliation en face de mes frères. Que je me conduise à leur égard comme étant ce que je suis : le moindre d'entre eux. Mon Dieu, donne-moi l'humilité ! »

Voici, comme complément sur le même sujet, l'*Élan* LXXXVI, intitulé : HUMILITÉ.

« En vain je me dis et me répète que l'humiliation devrait être mon partage, que l'humilité est la première des vertus chrétiennes, qu'elle seule trouve grâce devant les hommes comme devant Dieu, seule est aimable, seule est heureuse ; cette humilité, je ne puis l'accepter. En vain je me dis



et me répète que l'orgueil n'est que tourment d'esprit, que motif de haine de la part de mes frères, et de condamnation de la part de mon Dieu ; toujours son venin s'infiltré dans mon cœur, enfle mes actes, empoisonne ma vie et la moralité de mes meilleures actions. Je ne suis pas seulement pécheur, mais fou, par cet orgueil que je caresse d'autant plus qu'il me fait plus souffrir. Oh ! mon Dieu, aie pitié d'une pauvre créature qui se tord sous le venin de ce serpent maudit ! donne-moi, par le sentiment même de mon péché et de ma folie, l'humilité si douce et si rare ici-bas ; donne-moi de me sentir non seulement pauvre devant toi, mais encore pauvre devant mes frères ; de ne pas présumer de moi-même, d'estimer les autres ce qu'ils sont : meilleurs que moi ; de prendre toujours ma véritable place : la dernière, et de vivre en paix, sans contestation, sans orgueil, au milieu de ce monde, où ton Fils lui-même est venu servir ses serviteurs. »

Comme contre-partie à ces deux confessions, nous citerons l'*Élan* XLVIII, intitulé : DOUCEUR DE LA PRIÈRE.

« Oui, Seigneur, il m'est doux de te prier quand ton Esprit, pénétrant le mien, inspire lui-même mes prières. Alors les sentiments se pressent dans mon âme, les paroles arrivent abondantes sur mes lèvres. Comme Pierre sur la montagne, je te dirais volontiers à genoux : *Maître, nous sommes bien ici ; plantons-y nos tentes*. Comme ces instants, par leur contraste avec le reste de ma vie, témoignent bien de la présence de ton Esprit ! Comme je sens bien alors la vérité de cette parole de l'apôtre : *L'Esprit dit à notre esprit !* Oui, Seigneur, alors tu me parles et tu m'entends. Prolonge, Seigneur, prolonge cette douce et sainte conversation ; reste en moi, et moi en toi ; que nous ne soyons qu'un en sainteté, pour n'être qu'un en bonheur.

Mais, hélas ! ces instants sont courts, ces instants sont rares, et je suis impuissant pour les



ramener dans la vie. Je les contemple parfois dans mon passé, reportant vers eux mes regrets sans pouvoir les ressaisir. Hélas ! je ne les désire pas même assez pour te les demander. Je suis dans ce demi-sommeil d'où le paresseux n'essaie que mollement de sortir.

Mais voici, Seigneur, je veux mettre ma confiance en toi ; les instants de joie, dans la prière, que tu m'as donnés, tu me les rendras ; tu les multiplieras, et un jour ces instants feront une chaîne non interrompue dans ma vie. Comme l'apôtre, je te prierai sans cesse et sans peine ; je te prierai toujours, et toujours avec plaisir. Oh ! quand sera-ce ? Donne-moi ton Esprit en abondance, aujourd'hui, à l'instant, avant que je cesse de prier, et qu'en me relevant je me sente abondamment exaucé ! »

Ce volume des *Élans* se termine par une trentaine de prières recueillies parmi les auteurs dif-



férents de tous les siècles, à partir de Moïse jusqu'à Jésus-Christ, de Jésus à Alexandre Vinet et Adolphe Monod, en passant par les pères de l'Eglise, les Vaudois du XIII^E siècle, les réformateurs du XVI^E, afin, dit l'introduction, « de présenter au lecteur le doux et puissant témoignage des hommes qui, dans tous les siècles, ont également reçu l'Esprit de Dieu, cette grande voix de l'Esprit-Saint qui, à travers le temps et l'espace, porte dans le coeur des croyants une nouvelle assurance qu'elle est bien la voix de Dieu. . . C'est une mélodie que l'oreille chrétienne seule peut saisir, et qu'une note peut suffire à lui faire reconnaître. . . En lisant ces élans de l'âme d'un Abraham, d'un David, d'un Augustin, d'un Luther, l'homme spirituel pourra se dire : Évidemment, ces frères ont reçu le même Esprit qui m'anime, cet Esprit qui juge de toutes choses et que l'homme naturel ne saurait juger. Nouveau témoignage que c'est bien l'ESPRIT DE DIEU. »

XI.

Séjour dans les

Cévennes (1848-1850)

Après les jours et les mois si troublés de 1848, il avait été doux pour M. Roussel de pouvoir quitter en bonne conscience la capitale et de chercher calme et retraite dans les Cévennes, sa patrie bien-aimée, dont il parlait si souvent au milieu de la vie agitée de Paris. Le beau soleil du midi, la solitude bienfaisante de la campagne, le retour au



pays de son enfance avaient toujours eu pour lui en perspective un charme tout exceptionnel. Il se retira donc avec sa famille aux environs du Vigan, dans une campagne presque abandonnée, le Miraillet. Ce fut là qu'il passa d'abord quelques mois dans une retraite relative, mais non dans l'oisiveté. Partout il trouvait l'occasion de servir son Maître, de travailler, d'évangéliser ; il allait chaque dimanche prêcher dans une ou deux des églises des environs, partout désiré, appelé et reçu avec empressement. Quelques lettres de lui à cette époque nous le font voir aussi bon et généreux dans ses affections de famille que zélé dans cette œuvre de prédications.

Le Vigan, 17 novembre 1848.

« Cher oncle,

Vous ne me dites pas quelle somme vous serait nécessaire. C'est cependant l'important, car



ce qui me manque, ce n'est pas la bonne volonté, mais l'étendue des moyens pour vous obliger. Veuillez donc me fixer la somme qu'il vous faut au juste. . . La république a singulièrement réduit mes ressources. Mon transport de Paris au Vigan en donne une idée, et ce qui me reste est en actions ou créances que je ne puis pas transformer en argent. Le peu d'espèces que j'ai à la maison me suffira difficilement pour payer nos dépenses journalières. Cela semble incroyable ; c'est cependant la vérité. Si vous ne pouvez pas négocier le billet dont je vous parle, j'essaierai de le faire au Vigan. . .

Dites à mon père que je prêche à Nîmes le 3 décembre, et que les dimanches suivants je prêche encore dans la direction de Sauve. J'ai aussi l'intention de m'arrêter à Sauve et même d'y coucher, etc. »

Ce que Napoléon Roussel ne dit pas à ce parent qu'il désirait obliger, c'est l'impossibilité de réaliser



des fonds après la révolution, la nécessité dans laquelle il s'était trouvé de battre monnaie avec son argenterie, les charges qu'il avait volontairement acceptées vis-à-vis des élèves évangélistes, et la stricte économie qu'il devait apporter dans son propre ménage.

Toutefois, la diminution de ses ressources n'avait point resserré son cœur. Nous en voyons encore la preuve dans cette lettre, qui suivit de près la précédente :

Le Vigan, 22 novembre 1848.

« Cher oncle,

Je partage en frère avec vous l'argent comptant que je possède : je garde 200 francs et vous envoie 250 francs. Ce billet de banque sur Montpellier sera reçu partout sans perte et sans difficulté.

Votre bien affectionné neveu,

Il écrit encore :

Le Vigan, 31 décembre 1848.

« Cher oncle,

Jamais fin d'année ne m'a paru plus solennelle. Les bouleversements de notre patrie, la mort de nos parents¹ sont bien propres à nous faire tourner nos pensées vers le Seigneur. Je sais, cher oncle, que votre cœur a déjà pris cette direction, et je m'en réjouis vivement. Plus vous avancerez, plus aussi vous reconnaîtrez que là, et seulement là, se trouve la joie véritable, la paix de l'âme que rien ne peut plus ôter. N'est-il pas vrai que la vie ne vous a pas tenu ce qu'elle vous avait fait espérer? Et cependant, dans un autre sens, n'est-il pas vrai que la bonne nouvelle du salut que vous

1. Non. son père et sa mère, qui vivaient encore, mais des membres de la famille de son oncle.



avez récemment entendue et acceptée vous apporte un bonheur bien plus grand que toutes les espérances trompées de cette vie ?

Donneriez-vous votre *espérance* céleste contre un siècle de vie pleine de jouissances terrestres ? Je ne le pense pas. Tant il est vrai que l'Évangile est cette eau qui désaltère et après laquelle on n'a plus soif.

Aussi je ne forme pour vous qu'un seul vœu, c'est que le Seigneur fortifie votre foi jusqu'à la pleine assurance du salut.

Je vous envoie le *Culte du dimanche*, parce que je crois que vous avez le *Culte domestique*.

Adieu, cher oncle, je vous embrasse cordialement et j'espère vous voir bientôt à la consécration de mon cousin ².

2. M. Arbousse-Bastide, aujourd'hui à Paris, l'agent infatigable de la Société des traités religieux, pour lequel il avait et eut toujours une affection fraternelle.



Votre affectionné,

N. ROUSSEL. »

La lettre suivante donne au courant de la plume un aperçu des dimanches de M. Roussel pendant ces mois de repos.

Le Vigan, 22 février 1849.

« Cher cousin,

Lundi 26 courant, à midi, chez M. Nines, à Ganges, aura lieu la première réunion de pasteurs orthodoxes projetée. Tâchez de vous y rendre et de nous apporter une proposition bien méditée d'avance.

J'ai chargé votre père de vous informer que je prêcherai le premier dimanche de mars à Anduze, selon que vous avez exprimé le désir de le savoir.



J'ai prêché dimanche dernier à Saint-Hippolyte, le précédent à Granges, en sorte qu'aujourd'hui je suis allé partout, excepté à Lasalle. Je compte bien tenir ma promesse pour Saint-Paul, mais peut-être vaut-il mieux attendre que je sois fixé à Montpellier. »

Et un mois plus tard :

Montpellier, 27 mars 1849.

« ... Vous me demandiez de vous dire quand j'irais prêcher à Alais ou à Anduze, et aujourd'hui je réponds que, s'il plaît à Dieu, ce sera pour le lundi avant Pâques à Alais, et le lendemain à Anduze ; dans les deux villes probablement le soir ; cependant peut-être à trois heures.

Tous les jours de la semaine sainte sont promis depuis longtemps, depuis Alais, par étape d'église, jusqu'à Aulas. Jusqu'à présent voici mon projet : le lundi à Alais ; mardi à Anduze ; mer-



credi à Sauve ; jeudi à Saint-Hippolyte ; vendredi à Ganges ; samedi au Vigan ; dimanche à Aulas.

Si vous-même n'étiez pas retenu à Saint-Paul, je vous attendrais bien sur un de ces points, mais je n'ose guère l'espérer ; le formalisme ayant fait de cette semaine une expiation des péchés par la crucifixion de l'auditeur dans le temple avec sept ou huit clous de sermon ! Pauvres gens ! Traitez donc ce sujet dans la semaine sainte. Pour moi, je compte bien le faire un peu partout et un peu toujours. »

Les prédications de M. Roussel, très simples, mais incisives, pénétrantes et très évangéliques, devenaient de plus en plus populaires. Elles réveillaient partout un certain nombre d'âmes ; elles portaient, presque partout, la lumière de l'Evangile et la vie du Saint-Esprit dans des Églises que le rationalisme des pasteurs et le formalisme des auditeurs avaient depuis longtemps endormies. Aussi excitèrent-elles bientôt, chez quelques-uns



de ses collègues, une jalousie et une opposition auxquelles on ne s'était pas attendu tout d'abord.

Le premier symptôme de ces dispositions malveillantes se manifesta à l'occasion d'un discours de consécration que M. Roussel avait été prié de prononcer. En présence du candidat et des douze pasteurs réunis pour lui donner l'imposition des mains, le prédicateur, pénétré du néant de toute cérémonie religieuse dont la vie est absente, insista très fortement sur ce fait : que par elle-même, et si elle n'est accompagnée de la foi vivante en la présence de Jésus-Christ et en la puissance du Saint-Esprit de Dieu, l'imposition des mains ne confère *rien*, RIEN, RIEN !

Cette sortie ne fut pas immédiatement relevée ; c'eût été de la part de ces messieurs reconnaître trop naïvement qu'ils ne croyaient guère à la nécessité de l'œuvre du Saint-Esprit. Mais deux mots, dits en passant, dans le sermon, sur ce que le candidat, élève de professeurs ration-



listes à Genève, avait ensuite embrassé le pur Évangile, ces deux mots servirent de prétexte à un petit article de journal intitulé *Un scandale à Alais*, article déclarant que, d'après une décision du Consistoire, la chaire serait désormais interdite à tout prédicateur qui n'aurait pas reçu une autorisation spéciale du Consistoire tout entier.

M. Roussel se demanda si, pour sa justification, il publierait le discours incriminé. Les amis chrétiens présents dans cette circonstance ne le jugèrent pas opportun ; et lui, par amour de la paix, laissa tomber l'affaire. Mais, à partir de ce moment, l'opposition, sourde d'abord, s'accrut de plus en plus contre lui. Aimé des troupeaux, recherché par eux avec ardeur, il se voyait refuser la chaire par plusieurs des pasteurs, non seulement à Alais, mais dans tous les environs.

Il écrit à ce sujet de Montpellier le 17 septembre 1850 : « Vous savez sans doute que j'ai prêché en dissident à Saint-Jean-du-Gard devant



de nombreux auditoires, matin et soir, en plein champ. . . Ici s'ouvre pour moi une voie toute nouvelle. Évidemment si j'y entre il faudra abandonner les temples nationaux. Mais pour le moment du moins je ne pense pas que je doive répondre aux appels de ce genre. »

Il était, en effet, homme de paix, ennemi des rivalités et des discussions personnelles. S'il avait cru autrefois devoir répondre à l'appel de populations catholiques romaines, privées de la vérité et de la lumière de l'Évangile, il ne se sentait pas appelé à prêcher contre le gré des pasteurs officiels, même quand les troupeaux le faisaient appeler.

D'ailleurs le calme était rétabli dans la capitale. Les études de ses fils, commencées à la faculté de Montpellier, pouvaient être encore favorisées par le retour à Paris. Il se décida donc à quitter son cher midi, où les portes semblaient se fermer devant lui. Il se défit même par économie du mobilier complet qu'il avait apporté avec lui, et retourna



avec sa famille dans ce Paris qu'il avait encore et toujours à cœur d'évangéliser.

Ce zèle missionnaire itinérant n'était pas sans inconvénients matériels. L'habitude et le désir persévérant de travailler sans salaire ne facilitaient pas les transports du nord au midi et du midi au nord. Il fallut faire à Paris une nouvelle installation (rue de l'Odéon), acheter un nouveau mobilier. Et cela était arrivé si souvent que sa femme, un peu fatiguée, déclara alors que si jamais elle était appelée à déménager de nouveau elle n'achèterait plus qu'une table en bois blanc et quatre chaises en paille ! Elle n'eut pas l'occasion de se tenir parole !

XII.

Le cri du missionnaire.

Un sermon inédit

En quittant ses chères Cévennes et ses compatriotes, les enfants des vieux huguenots, Napoléon Roussel voulut leur adresser une parole d'adieu, un « au revoir » qu'aucun esprit de rivalité ni d'envie ne pût empêcher de pénétrer dans les Églises,



dans les familles et dans les cœurs. Cet adieu parut en 1851 sous la forme d'un petit volume de prédications intitulé : *Le Cri du missionnaire chrétien*. Nous en citerons la préface adressée :

« A MES CHERS COMPATRIOTES,

Sorti de vos montagnes dès ma plus tendre enfance, j'ai toujours éprouvé le désir d'y rentrer. Ce désir s'était fortifié de celui de vous annoncer la bonne nouvelle du salut, lorsqu'en 1848 je trouvai enfin l'occasion de satisfaire à la fois le souhait de mon cœur et le besoin de ma conscience. Je me rendis au milieu de vous, tour à tour posé au sommet des Cévennes, à l'entrée de la Vaunage, j'ai depuis cette époque visité vos maisons, prêché dans vos églises, et si j'en crois l'empressement que vous avez mis à venir écouter la Parole sainte, vous ne l'aurez pas tous vainement entendue. Je me suis efforcé de répondre à vos appels, le di-



manche et la semaine, dans un temple et dans une grange, plus d'une fois en plein air.

Mon bonheur eût été de continuer cette vie missionnaire. D'autres ne l'ont pas voulu... Je me soumetts à la nécessité, mais pour cela je n'abandonne pas une oeuvre que le Seigneur a bénie. Pour l'heure je vous dis : adieu ! mais j'ajoute : au revoir ! Si les circonstances me permettent de retourner au milieu de vous, si les chaires de vos pasteurs s'ouvrent pour moi, j'y prêcherai ; si elles se ferment, je prêcherai ailleurs. Le temps est venu où les adorateurs de Dieu ne s'inquiètent plus guère de prier à Jérusalem plutôt qu'à Garizim, et savent au besoin se rendre dans une chambre haute, comme les apôtres, ou au désert, comme nos ancêtres. Il suffit pour les y attirer qu'on leur parle ce en esprit et en vérité.

En attendant, je me propose de vous envoyer, imprimées, les paroles que je ne puis plus vous faire entendre de vive voix. Je commence aujour-



d'hui par quelques-unes de celles prononcées devant vous ; elles ne seront donc pas toutes nouvelles pour tous. Mais si la nouveauté a ses attraits, le souvenir a les siens. Au reste, après cette première publication, j'espère vous en adresser d'autres sous différentes formes, bien que toujours sur le même fond : l'Évangile.

Quant aux lecteurs qui n'ont entendu aucune des prédications contenues dans ce volume, ils peuvent s'en faire une idée d'après le titre qu'elles portent. C'est un cri d'appel, jeté en passant à des auditoires que le prédicateur pouvait ne plus revoir, le cri d'une âme en paix à des âmes angoissées, cri suprême d'un voyageur en sûreté à ses compagnons de route sur le bord d'un abîme. Un cri, non pas un chant ; un cri, non pas une harmonie, non pas même un discours. Ici, point de rhétorique, point d'éloquence ; mais une parole simple, vraie, sentie.



Ces prédications, pures improvisations prononcées de 1848 à 1850, dans les diverses églises protestantes de l'Hérault et du Gard, ont été rédigées de souvenir, pour raviver la foi et la charité de ceux qui les ont entendues et de ceux qui n'ont pu les entendre. Ces feuilles ne rendront qu'un écho, mais cet écho ira plus vite et plus loin que la voix du missionnaire ne saurait aller.

En terminant ces lignes, qui pourraient être prises pour une plainte, je dois adresser des remerciements à ceux de mes collègues qui m'ont ouvert leurs chaires avec plaisir. Qu'ils me pardonnent mon départ, ils savent bien que ce n'est pas eux que j'étais allé remplacer. . . Quant à ceux-ci, ils me l'ont déjà pardonné. Je ne fais la part de personne : chacun sait mieux que moi ce qui lui revient. »

Ce petit volume contient huit discours : *Le Juif errant. – Êtes-vous chrétien ? – Quels sont les*



pécheurs pardonnés ? – La résurrection. – Paul devant Agrippa. – Paul content de son sort. – Sécurité. – Le huitième est un sermon prononcé à Gallargues, en novembre 1849, à l'occasion de la *consécration* de M. Cazalet, dont il devint plus tard le collègue à l'Eglise indépendante de Lyon, et qui est aujourd'hui un des pasteurs fidèles de l'Eglise réformée de Nîmes.

Un autre sermon de consécration, qui remonte à décembre 1848, n'a jamais été publié ; la correspondance privée de M. Roussel nous porte à croire que ce sermon fut composé en vue de la consécration qui, retardée par les circonstances, devint plus tard l'occasion de l'incident d'Alais. Nous en reproduisons quelques alinéas détachés qui nous paraissent mettre en relief, les uns la vraie pensée de l'auteur sur son Sauveur, Jésus-Christ, Fils de Dieu, béni éternellement ; les autres, sa fidélité à mettre lui-même et ses collègues en garde contre les illusions et contre les pièges inhérents à la



vocation pastorale.

Le texte en est la parole de Jean-Baptiste au sujet de Jésus : *Il faut qu'il grandisse et que je diminue.* (Jean 3.30.)

« Celui par qui toutes choses ont été faites, Celui qui est le commencement et la fin, Celui qui vit de toute éternité, le Sauveur du monde, le juge des vivants et des morts, le vainqueur de la mort, le Prince de la vie peut-il, en effet, grandir ? Non. Il est l'Être des êtres, lui seul est grand, il ne peut se dépasser lui-même. Il est aujourd'hui ce qu'il sera toujours et ce qu'il a toujours été, éternellement grand, éternellement le même.

Celui qui dans la chaîne des êtres moraux occupe la dernière place, celui qui est inférieur aux anges eux-mêmes, inférieur aux archanges, tous inférieurs à Dieu, celui qui habite la terre tandis que tous les autres habitent les cieux, celui qui n'a qu'une vie d'emprunt et qu'un souffle de vie,



celui qui a été conçu dans le péché et qui vit dans le mal, le seul être immoral des êtres moraux, peut-il réellement diminuer ? Non, il est aussi bas qu'il peut l'être ; qu'il devienne plus malheureux, c'est possible, mais il ne peut devenir plus petit qu'un sujet de la mort, qu'un esclave du péché.

Ainsi Jésus-Christ ne peut pas grandir ; l'homme ne peut pas diminuer. Que signifient donc ces paroles de Jean-Baptiste parlant de son Maître : *Il faut qu'il grandisse et que je diminue* ?

.....

Il ne s'agit ni de grandir ni de diminuer, en effet, ce qui déjà est au-dessus ou au-dessous de toutes limites, mais il s'agit de grandir et de diminuer ces êtres dans notre propre estime, de les tenir nous-mêmes pour grands ou petits. Nous sommes donc nous-mêmes le thermomètre de la grandeur mobile dont il s'agit ici. Jésus est-il selon vous un Dieu ou un prophète ? Il n'en sera en



réalité ni plus grand ni plus petit, mais l'opinion que vous en aurez, bien qu'elle ne le change pas, pourrait bien vous changer, vous, et c'est de vous qu'il vous importe de vous occuper. Voici donc le sens des paroles de Jean-Baptiste. Il faut que Jésus grandisse et que je diminue dans l'esprit des hommes. Parole qui s'est parfaitement accomplie, car Jean-Baptiste qui le jour même voyait la foule s'amasser autour de lui dans le désert et les grands prêtres lui faire dire : Es-tu le Messie ? es-tu le prophète ? tandis que Jésus était encore ignoré du monde, Jean-Baptiste depuis lors s'abaisse, se tait et disparaît, tandis que Jésus sort de l'obscurité, attire les regards, grandit pendant sa vie, grandit après sa mort et à travers les siècles arrive à une hauteur telle qu'on le voit de tous les bouts de la terre !

Mais cette vérité n'est pas seulement une vérité pour Jean-Baptiste ; elle est une vérité pour tous les hommes et pour tous les temps.

◇

.....

Ainsi tous vont apprendre, et moi-même avec eux, qu'il faut que dans leur propre estime Jésus grandisse et qu'eux-mêmes diminuent ; que Jésus grandisse jusqu'à être reçu comme un Dieu-Sauveur, et que l'homme diminue jusqu'à se sentir un pécheur perdu ¹.

Remarquez d'abord que ces deux nécessités ne sont pas deux vérités distinctes ; ce n'en est qu'une seule. Jésus ne peut pas grandir en même temps que nous dans notre estime. Il faut, pour qu'il grandisse, que l'homme diminue ; ce que l'un doit gagner, l'autre doit le perdre : la vérité sort de la comparaison des deux termes. Aussi, nécessairement, plus Jésus sera grand pour nous, plus nous nous estimerons petits ; et plus nous l'esti-

1. Ce n'est pas là, nous le reconnaissons, et l'auteur eût été le premier à le reconnaître, *toute* la portée de cette parole sublime, moins encore *toute* l'application que nous devons nous en faire. Mais cela répondait très directement aux préoccupations spéciales de cette époque.



merons petit, plus nous nous croirons grands.

Un homme qui, par exemple, estimerait qu'il est bon de sa nature, qu'il fait le bien en général et qu'il n'a besoin que d'y être exhorté pour devenir saint et mériter le ciel, ne pourra demander à Jésus que ce dont il croit avoir besoin, des conseils, des exhortations, des exemples ; il en fera le plus grand des employés de Dieu, mais enfin un simple employé venu pour prêcher la morale et sanctionner par sa mort la divinité de sa mission. Jésus sera pour lui un prophète et un martyr et rien de plus, car cet homme s'estime assez pour n'avoir pas besoin de davantage ; plus il se grandit lui-même dans sa propre estime, plus il diminue Jésus-Christ.

Mais prenez un homme qui se juge un pauvre et misérable pécheur perdu, condamné pour toujours et sans espoir en lui-même. Que devra devenir Jésus pour lui ? Un Sauveur puissant, un Sauveur d'autant plus grand que lui-même se



sent plus incapable de l'aider ; Sauveur de son passé, Sauveur de son avenir par la communication de son Esprit, Sauveur dans le ciel par son intercession. Le boiteux n'a besoin que d'un bâton ; mais le paralytique a besoin d'un porteur ; celui qui se sent mort dans son âme réclamera donc un Dieu-Sauveur vivant pour le ressusciter. Plus il se diminuera lui-même, plus il grandira Jésus-Christ. Cette vérité est simple, évidente ; il suffit de l'énoncer.

.....

Jusqu'à quel point devons-nous grandir Jésus et nous abaisser nous-mêmes ? quelle est sa véritable stature et quelle est la nôtre ? Faut-il l'élever jusqu'à la hauteur de Dieu et nous abaisser jusqu'au néant ?

.....

Je réponds qu'il ne saurait y avoir aucune limite à sa grandeur, aucune à notre abaissement



devant lui ; et que si Jésus n'est pas réellement le vrai Dieu et la vie éternelle, la Bible nous expose elle-même à l'idolâtrie, que dis-je ? elle nous y pousse. Que demande de nous l'Évangile à l'égard de Jésus-Christ ? Notre amour, notre obéissance, notre *adoration*. Où l'Évangile place-t-il Jésus ? Sur le même trône que son Père, et devant lui se prosternent les anciens et les anges. Tout genou doit fléchir devant lui ; sa gloire est constamment confondue avec celle du Père. Si Jésus n'est pas Dieu, convenez que l'Évangile, qui en donne une si haute idée, qui nous demande de tels sentiments, nous pousse à l'idolâtrie.

.....

Si l'on vous demandait aujourd'hui de vénérer, de prier Moïse, Esaïe ou saint Paul, saint Pierre, saint Jean, ne seriez-vous pas scandalisés, épouvantés ? D'où vient cette répugnance, cette horreur ? Ah ! c'est que vous sentez malgré vous qu'il y a une distance incommensurable entre Jé-



sus et les meilleurs des hommes, entre le Sauveur et les meilleurs des sauvés, et que si Moïse, Esaïe, Pierre, Jean, Paul, vous et moi, nous sommes tous des hommes, Jésus-Christ est un Dieu !

Et ce que je dis ici n'est pas le fruit d'une pure spéculation de l'esprit, c'est le résultat de mes propres expériences. Je me rappelle le temps où rabaisser Jésus-Christ était pour moi un bonheur ; quand je pouvais trouver dans la Bible une parole qui *parût* le rabaisser, j'éprouvais une certaine satisfaction. Sa grandeur me gênait. Je me rappelle que j'étais heureux (bonheur diabolique !) d'apprendre que dans un pays voisin des théologiens savants en étaient venus à regarder Jésus comme un simple législateur, et j'attendais comme un beau jour celui où l'Eglise entière partagerait la même opinion. Cette joie de voir Jésus s'amoinrir ne m'était pas particulière. Je me rappelle que je la partageais avec plusieurs de mes compagnons d'étude. Jésus Fils de Dieu nous importunait, et



nous n'eussions pas été fâchés de découvrir que tel passage de la Bible qui l'exaltait était un passage mensonger. Mes compagnons et moi étions-nous donc les seuls à penser ainsi ? Étions-nous une petite exception dans la chrétienté ? Ne s'en trouve-t-il aucun parmi nous qui ait éprouvé ce triste plaisir d'abaisser Jésus-Christ ! Je vous le demande à vous qui l'abaissez encore au rôle de législateur ; je vous le demande à vous-mêmes qui en avez fait votre Dieu. Dites, dites, jadis ou aujourd'hui, n'étiez-vous pas, ou n'êtes-vous pas heureux de rabaisser Jésus-Christ ? Et cette joie était-elle pure ? Et ce sourire de satisfaction était-il d'un ange ou d'un démon ? Vous encourageait-il à la vertu ou au relâchement ? . . . Ah ! voyez l'orgueil et le péché, marchant toujours, partout, chez tous, de front avec l'abaissement de Jésus-Christ dans les cœurs !

Osons le dire : je ne connais pas dans l'histoire, je ne connais pas de nos jours un seul chrétien



fervent, dévoué, humble et saint qui ne soit un ADORATEUR fidèle et zélé de Jésus-Christ. »

Puis s'adressant plus directement à son jeune futur collègue :

« Cher frère, lui dit-il, si je ne connaissais pas votre foi personnelle et si je ne savais pas que pour vous Christ est votre Dieu-Sauveur, je pourrais vous montrer ici le danger qu'il y aurait pour un ministre de Christ à diminuer son Maître et à se grandir lui-même. Je pourrais vous dire : rabaisser Jésus est d'autant plus coupable chez un pasteur qu'il entraîne tout le troupeau avec lui dans ce mépris de Dieu. Je pourrais vous faire remarquer que les pasteurs qui rabaisent Jésus-Christ le font d'abord parce que cela flatte leur propre cœur, qui n'a pas à s'humilier comme pécheur ; ensuite parce qu'il est bien plus commode de dire à ses auditeurs, sous une forme ou sous une autre : Vous n'êtes pas si mauvais ! vous n'avez pas besoin d'être sauvés, vous n'avez besoin que d'être



éclairés, encouragés, . . . sentez donc votre dignité morale et relevez-vous vous-mêmes! . . . Quand on parle ainsi à l'homme naturel, on s'en fait écouter, on gagne son approbation, on a l'estime du monde, le ministère en devient plus facile, plus paisible, personne ne vous dit : *Va-t'en ! une autre fois, je ne te rappellerai pas !*

Mais non ; il est inutile de vous mettre en garde contre un danger qui n'existe pas pour vous. Pour vous, Jésus est Dieu. Pour vous, Jésus est Sauveur ; votre doctrine est pure, droite, orthodoxe. . . votre DOCTRINE, ai-je dit, mais prenez garde : la doctrine pure et droite peut être reçue dans un cœur tortueux. Tout en grandissant Jésus, on peut vouloir *se grandir soi-même*, se faire en quelque sorte porter sur les épaules de son Maître, faire de Jésus-Christ un brillant piédestal dont soi-même on est la statue. Prenez-y garde. Vous retrouverez ce danger en parcourant votre Église et en prêchant dans votre chaire. Laissez-



moi vous signaler ce double piège.

Le temps où la honte du monde tombait sur le vrai disciple de Jésus est presque passé parmi nous. Aujourd'hui on peut se dire orthodoxe, morave, méthodiste sans être méprisé. Il y a même dans l'Eglise une partie du troupeau qui partage cette orthodoxie, une autre partie qui la respecte, une troisième qui laisse faire, et toujours plus rares sont ceux qui la combattent ouvertement. Mais c'est précisément parce que cette orthodoxie monte dans l'estime du monde qu'il y a un danger à être orthodoxe ! Cela devient aussi un moyen de se faire estimer, d'obtenir une certaine réputation de sainteté. Quand une fois on tombe dans ce piège, on se plaît à exalter Jésus-Christ, à se proclamer soi-même pécheur. . . , et l'on devient presque orgueilleux de se sentir pécheur, presque fier de savoir que Jésus-Christ est grand ; presque arrogant parce qu'on a reconnu son besoin du Saint-Esprit ! Alors on n'est plus



orgueilleux, comme le monde, de ses prétendues vertus, mais on est orgueilleux de sa prétendue humilité. Oui, on devient vaniteux dans la profession de l'humilité, haineux dans la religion de l'amour, et ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'on devient tout cela au nom de Jésus-Christ!

De tels pasteurs orthodoxes font haïr l'Évangile; ils ferment à double tour la porte de la foi aux incrédules qui, sans eux, peut-être, l'auraient ouverte. Leur ministère c'est de perdre les âmes au nom même de la vérité qui sauve! Ah! prenez-y garde, c'est là le plus épouvantable des malheurs, et je ne vous l'aurais pas signalé si je n'avais pas pensé qu'on pût y tomber de bonne foi, séduit par son propre cœur!

Mais je me rapproche encore de vous. Cette manière de se grandir est commune à l'orthodoxe mort, qu'il soit pasteur ou laïque. Il en est une qui n'appartient qu'au pasteur et qu'il me reste à vous signaler.



Soit que l'Évangile le veuille, soit que notre époque le demande, il est certain que la prédication est devenue la première, la plus importante des œuvres du pasteur. Aussi est-ce là la partie qu'il soigne le plus, je dirai presque celle qu'il affectionne, peut-être au mépris des autres, et c'est précisément là qu'est le danger, danger presque inévitable, de se grandir en chaire soi-même au lieu de prêcher Jésus-Christ. Pour mesurer le danger, placez-vous dans les circonstances les plus avantageuses : vous prêchez la vérité ; vous la prêchez avec cœur ; vous la faites pénétrer dans les âmes : en un mot votre prédication est bonne et bénie. Qu'en résulte-t-il ? Il en résulte que vos auditeurs, éclairés par vous, vous en aiment davantage ; qu'ils vous regardent comme un père spirituel, vous respectent, vous vénèrent, vous admirent peut-être, et, sans y songer, tendent un piège à votre humilité. On a même la maladresse de vous vanter vos paroles à vous-même, ou de



vous prôner dans le monde, en sorte qu'on vous empoisonne avec de l'encens.

A côté des auditeurs sérieux et chrétiens s'en trouvent d'autres qui veulent qu'on leur fasse de beaux discours, qu'on les intéresse, qu'on les émeuve, les touche, les amuse. Ils s'inquiètent peu de ce qu'on leur prêche, mais beaucoup de comment on leur prêche. Parlez-leur de religion, de philosophie, d'histoire, d'art ou de science, peu importe pourvu que vous leur chatouilliez agréablement les oreilles ; ils sont venus entendre le concert de votre discours.

Sans doute, conducteur de troupeau, vous ne vous laisserez pas égarer par ces vains désirs ; mais enfin, pour attirer, peut-être ferez-vous quelques pas de leur côté ; pour les ramener, peut-être allez-vous vous égarer, et, pour leur plaire, déplaire à Jésus-Christ. Ah ! prenez garde, le pas est glissant. D'autres y sont tombés. Voyez autour de vous : le terrain est couvert des vaincus



dans cette lutte où les prédicateurs s'élèvent eux-mêmes et rabaissent Jésus-Christ.

Que fait cet homme qui, sous prétexte de s'élever à la hauteur de son sujet, prend des formes pompeuses, choisit des mots sonores, enfle sa voix, multiplie ses gestes ?... Il s'élève aux dépens de Jésus-Christ.

Que fait cet homme qui, pour flatter son auditoire, lui dit que l'homme n'est pas naturellement mauvais et qu'on peut mêler ses bonnes œuvres au sang de son Sauveur, etc. ? Il flatte, il caresse pour être approuvé ; il s'élève aux dépens de Jésus-Christ.

Ah ! prenez-y garde, prenez-y garde ! notre cœur est désespérément malin ; nous ne nous connaissons pas nous-mêmes, et peut-être ceux qui en m'écoutant ont dit : *Voilà le portrait d'un tel*, n'ont pas compris que c'était le portrait d'eux-mêmes. Quant à moi, je vous l'avoue, pour vous



peindre les travers des prédicateurs, j'ai puisé dans mon cœur, et j'y ai trouvé le mal à pleines mains. Qu'on me jette donc la première pierre, je la mérite ; mais aussi que chacun consente à recevoir la sienne, et vous-même, mon pauvre et cher compagnon d'œuvre, recevez, la vôtre, et, dût-elle vous meurtrir le cœur, ne vous détournez pas ; il est bon de recevoir des blessures à notre vanité : c'est le moyen de nous connaître, de nous abaisser pour grandir Jésus-Christ.

Et maintenant, cher frère, que je vous ai montré le mal, que ferai-je, sinon de vous montrer le remède ? Dans un sens, ma tâche est facile. Je pourrais vous dire : Lisez la Parole de Dieu, priez, veillez, regardez à Jésus ; conseils tous excellents, parce que tous sont donnés par la Bible. Mais je désire vous donner un conseil tout spécial, un seul, qui ne vous empêchera pas, du reste, de suivre tous ceux que je viens d'indiquer... Quand vous avez une œuvre à faire, une déci-



sion à prendre, un discours à prononcer, fermez les yeux de votre cœur du côté du monde, ne regardez pas les hommes, méditez intérieurement sur votre Sauveur. Ne vous inquiétez pas de ce qu'on dit, de ce qu'on pense de vous ici ou ailleurs, mais uniquement de ce qu'en pense votre Dieu. Bouchez-vous les oreilles à l'ouïe de l'approbation ou du blâme ; que votre conscience écoute seulement Jésus-Christ ! Laissez dire, laissez crier, laissez faire ; on a bien plus dit, bien plus crié, bien plus fait contre Jésus-Christ ! Dût-on répéter sur vous, disciple : *Crucifie-le !* vous devriez répondre, comme le Maître, non aux hommes, mais à Dieu : *Mon Père, pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* Si vous voulez tenter de satisfaire en même temps les hommes et votre conscience, je vous le prédis à coup sûr, vous ne réussirez pas. L'un vous demandera de prêcher une bonne morale, l'autre de prêcher les dogmes ; l'un vous recommandera d'être long, l'autre d'être court ;



celui-ci de multiplier vos services et vos visites, celui-là de les rendre plus rares ; si vous écoutez le monde, il vous faudra parler et vous taire, aller et rester, être blanc, être noir, et tout cela en même temps. Laissez là, laissez là ces approbations et ces blâmes ; n'écoutez qu'un conseil : celui de l'Évangile ; n'obéissez qu'à un maître : votre Sauveur. . . Laissez dire, laissez faire, fermez les yeux, bouchez vos oreilles, et dites à Dieu seul, comme Samuel : *Parle, Seigneur, ton serviteur écoute !* Soyez assuré que c'est là seulement que vous trouverez la paix de l'âme, l'approbation de votre conscience et la joie du salut. Soyez persuadé que le monde, dont vous aurez dédaigné la louange ou le blâme, finira par vous accorder plus tard l'approbation tacite qu'une conduite droite obtient toujours ; soyez assuré que c'est encore le vrai moyen de donner du poids à vos paroles et d'obtenir ainsi la conversion des âmes. Ils vous loueront peu d'abord ; mais qu'importe ? si vous



les mettez dans la voie du salut, il leur restera
l'éternité pour vous bénir. »

XIII.

Nouveau séjour à Paris (1850-1856)

L'opposition, qu'avait inaugurée un Consistoire entier et qu'avaient continuée plusieurs pasteurs hostiles à la prédication de l'Évangile, trouva un aliment nouveau dans la publication d'une brochure contre l'esprit formaliste, sous ce titre : *Réformes dans la réforme.*



Dans une lettre de 1850, Napoléon Roussel en dit quelques mots :

« ... Ce que je puis vous dire de plus clair sur ma brochure, c'est que l'édition en est épuisée¹. Dans les deux ou trois églises où elle a servi d'occasion aux pasteurs pour me décrier, elle a servi d'occasion aussi aux troupeaux pour me faire désirer, par l'opposition même des pasteurs. Ainsi Sommières, qui ne pensait pas à moi, impose mon appel à mon cher C. . . , qui le refuse. De même à Vauvert, à Saint-Chapte, etc. Vous le voyez, tout tourne, même l'opposition, au profit de la vérité. »

L'activité de M. Roussel, entravée d'un côté, se fit bientôt jour d'un autre. A peine installé à Paris, il voulut de nouveau s'occuper de ce peuple qui avait tant espéré, tant souffert, que les agitations politiques de 1848, les théories socialistes d'alors et toutes les vaines commotions des partis avaient

1. Nous n'avons pas pu en retrouver un seul exemplaire.



laissé aussi malheureux, parce qu'elles le laissaient aussi pécheur que sous tout autre régime politique. La délivrance du péché, voilà ce que le messager de Christ voulait lui faire connaître, et pour cela, comme le serviteur du roi, c'est dans les chemins et le long des haies qu'il voulait aller chercher les plus misérables.

Son ami, M. Léon Pilatte, avait déjà précédemment tenu des réunions d'évangélisation dans le quartier. Mouffetard. Ces réunions, commencées au temps des *clubs populaires*, après la révolution de 1848, avaient ensuite été interdites par la police, qui, malgré leur caractère paisible, s'était obstinée à les assimiler à des clubs populaires. M. le comte Delaborde avait en vain porté l'affaire en cour de cassation, avec tout le talent et le dévouement qu'on lui connaît. Les réunions n'en restèrent pas moins interdites, et M. Pilatte condamné à une forte amende.



C'est cette œuvre que M. Roussel voulut essayer de reprendre quelques mois plus tard, vers la fin de 1850. C'étaient les chiffonniers de la rue Mouffetard qu'il avait tout spécialement à cœur d'évangéliser. Pour être plus sûr de les atteindre, il loua un local au centre de leur quartier, dans une maison de la rue de Lourcine, dont un tas de chiffons encombrait la cour jusqu'à la hauteur du premier étage. C'est là que, chaque dimanche et chaque mercredi, M. Roussel s'efforçait de mettre les vérités les plus sublimes de l'Évangile à la portée de ces déshérités, les plus pauvres parmi les pauvres de cette terre. Écrivant à son cousin, il dit : « Votre serviteur a ouvert un lieu de culte dans le quartier des chiffonniers, où il prêche trois fois par semaine à une centaine d'auditeurs en blouse. » (8 avril 1851.) Bientôt il ajouta à l'évangélisation du quartier Mouffetard une autre branche d'activité, au sein d'une autre catégorie de chiffonniers, non plus seulement ceux qui ramassent



les chiffons, de nuit, dans les rues, mais ceux qui vendent les vieux habits, les fripiers. Il loua pour cela une seconde salle, dans le faubourg du Temple. Ce second essai, croyons-nous, dura peu. Il dut, en tout cas, être bientôt interrompu par l'appel de quelques chrétiens anglais désireux de faire évangéliser à Londres les Français venus pour voir l'Exposition universelle de 1851.

M. Roussel écrivait le 8 avril : « Me voici à la veille de partir pour Londres, où je suis appelé à prêcher pendant quatre mois de la grande Exposition. » Et le 10 juillet, obligé de revenir à Paris : « J'ai passé près de trois mois à Londres, et je vais y retourner pour un mois, après le jugement qui doit être prononcé sur mes traités en cour d'assises. La position ici devient de plus en plus difficile, et il est impossible que cela dure longtemps ainsi. On en est venu à défendre le colportage des Bibles protestantes ! »

De retour à Londres, il écrivait le 18 août 1851 :



« Je devrais peut-être vous parler de ce qui se passe ici, mais vraiment je ne sais par quel bout commencer. Vous ferez mieux de lire les journaux. Je compte passer encore quelques semaines à Londres. J'y attends ma famille pour repartir pour Paris fin septembre. Nos compatriotes venus pour l'exposition viennent peu entendre l'Évangile, et les Anglais font la majeure partie de mon auditoire. Mais en revanche une société a fait distribuer aux Français quatre-vingt mille de mes divers traités qui vont ainsi rentrer en France malgré tous les jésuites et tous les tribunaux. Je prépare un album de contrastes entre le pape et Christ, qui sans doute parviendra bien à se faire un chemin au travers des douaniers. Saluez affectueusement votre père. Le mien est mieux. »

La mention de ses parents que nous trouvons de temps à autre dans ses lettres nous laisse deviner les soins dont il sut les entourer jusqu'à la



fin, malgré ses travaux incessants et ses fréquents voyages. De Lyon, il les avait encouragés à venir se fixer à Paris, lorsque lui-même se fut installé dans la capitale. Plus tard, lorsqu'ils retournèrent aux doux rayons du soleil du midi, dans leur ancienne petite ville de Sauve, nous le trouvons, dans sa correspondance de famille, faisant les meilleurs arrangements pour que tous les besoins de leur âge avancé soient pleinement satisfaits ; et enfin lorsque le Seigneur eut retiré sa mère, il recueillit chez lui son père, resté seul après cinquante ans de mariage. Ce père, aimé et vénéré, avait suivi la famille de son fils de Montpellier à Paris, et son fils lui avait installé un petit logement sur le même palier que le sien ; mais l'heure de quitter la tente terrestre n'était pas éloignée. La lettre de faire-part est datée du 28 septembre 1851. Celle écrite, ou plutôt dictée, par Napoléon Roussel, s'exprime en ces termes : « Ma lettre de faire-part vous a déjà dit ce que je viens vous répéter avec plus



de détails : mon père n'est plus. Il s'est endormi paisiblement de corps et d'esprit le 28 septembre ; il s'affaiblissait depuis plusieurs mois et n'a fait que s'éteindre, conservant la parole jusqu'à sa dernière heure et le signe jusqu'au dernier instant ; la veille, il me disait qu'il comptait sur la grâce de Dieu et partait sans inquiétude. Je puis dire que sa mort m'a familiarisé avec la pensée de la mienne ; Dieu veuille que ce ne soit pas une illusion. »

Cette lettre était, disons-nous, *dictée* par M. Roussel. En effet, une infirmité douloureuse était venue l'atteindre au milieu de sa plus grande activité. Jusque-là il avait eu l'habitude de consacrer de longues heures à ses travaux de cabinet qu'il prolongeait jusque fort avant dans la nuit. Sa vue exceptionnellement courte, mais bonne jusque-là, vint tout à coup à s'affaiblir, à se troubler, et l'oculiste consulté donna des ordres très sévères pour



le faire renoncer aux fortes lunettes dont il s'était servi, et cesser tout effort de la vue. L'épreuve était d'autant plus sérieuse que M. Roussel préparait alors un ouvrage de longue haleine qui nécessitait beaucoup de recherches. Il devait mettre à contribution les richesses de la Bibliothèque impériale (aujourd'hui Bibliothèque nationale) et parcourir presque chaque semaine toute une pile de gros volumes. Ce fut alors qu'il dut prendre à demeure un secrétaire pour ce travail, lire par les yeux et écrire par la plume d'autrui. C'était en quelque sorte le sacrifice de son indépendance. On se représente ce que cela dut être pour lui.

Entre temps, il voulut aller faire une visite à ceux qu'il avait évangélisés autrefois. Il se trouvait prêchant à Angoulême lorsqu'éclata le coup d'Etat ! Revenu subitement auprès de sa famille à Paris, il partit quelque temps après pour la Hollande. Voici comment il rend compte de ce voyage.

Rotterdam, le 1^{er} février 1852.

« Cher cousin,

Oui, Rotterdam, en Hollande, et voici comment. J'étais occupé à évangéliser la Charente. Le préfet envoie ses gendarmes, me menace de me considérer comme agent politique ; arrive le 2 décembre, et je comprends que dès lors les tribunaux n'ayant pas, comme jadis, à prononcer dans mon affaire, je risquais bien d'être méconnu et, sous le prétexte de politique, mes bons amis les prêtres auraient été bien aises de se défaire de l'auteur de mes traités de controverse. Je suis rentré à Paris. Là j'ai cru voir la même main me poursuivre et des espions cachés derrière une porte écouter mes innocentes prédications de l'Évangile. Alors je me suis dit que jusqu'à nouvel ordre je ferais mieux d'aller en Belgique tenir des conférences sur le catholicisme. C'est ce que j'ai fait. De là, j'ai profité de la proximité pour venir en Hollande collecter en



faveur du temple d'Angoulême endetté de 15 000 francs² !

Maintenant vous en savez autant que moi, car j'ignore ce que je ferai dans huit jours et même où je serai. »

Suit un post-scriptum qui révèle son expérience. « Je me réjouis avec vous de vos succès dans votre Eglise. N'y comptez pourtant pas d'une manière trop soutenue, car viennent alors les mécomptes ! Soyez content de peu et reconnaissant de beaucoup. »

Une autre lettre de Paris du 27 septembre 1853 nous le montre encore partageant sa vie entre l'évangélisation et les travaux de cabinet.

2. Il ne se contenta pas d'y collecter ; il y prêcha dans un grand nombre d'églises ; vingt-deux ans plus tard, en 1873 et 1875, nous avons trouvé son souvenir vivant dans le cœur de plusieurs chrétiens dont quelques-uns nous citaient le texte et la substance de telle prédication qui les avait tout particulièrement frappés.



« Je viens de faire deux absences successives, l'une de trois mois en Irlande (évangélisation des Français venus pour l'exposition de Dublin), l'autre d'un mois en France. De plus, j'ai en main un travail depuis longtemps commencé qu'un retard empêcherait de s'achever jamais, parce que plus tard je n'aurais plus sous la main l'instrument que je possède aujourd'hui (l'ami qui lui servait de secrétaire). C'est vous dire que je ne puis me rendre à votre invitation. Plus tard, c'est possible, mais je ne puis fixer d'époque.

M. Roger est malade et ne peut pas plus que moi se rendre à votre appel. Je voudrais pouvoir vous indiquer quelqu'autre. En somme nous sommes bien pauvres en prédicateurs, parce que nous sommes pauvres en foi.

Je reviens d'un troisième voyage qui m'a été imposé pour Alençon ; mais cette fois je me cloue sur ma chaise jusqu'à ce que mon travail soit fini. . . »



Ce travail de longue haleine, publié en deux volumes en 1854, portait pour titre : *Les Nations catholiques comparées aux Nations protestantes* au triple point de vue du bien-être, des lumières et de la moralité. La pensée qui l'a inspiré était exprimée en ces termes dans l'avant-propos :

« Le bon est la conséquence du vrai, le mal est la conséquence du faux ; double expression d'un axiome unique : le vrai et le bon sont intimement unis, ou, pour mieux dire, ils ne font qu'un.

Ce que nous entendons par vrai, tout le monde le comprend ; mais qu'entendons-nous par bon ? Il ne sera peut-être pas inutile de le dire.

La moralité, les lumières, le bien-être sont, à nos yeux, trois choses bonnes en elles-mêmes, et pour toute l'humanité.

Si le lecteur nous conteste cette assertion, il fera bien de s'arrêter ici, car tout notre travail repose sur elle comme sur un axiome.



L'Évangile a proclamé la même vérité en des termes plus saisissants : *Vous les reconnaîtrez à leurs fruits, a dit le Christ. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits ni un mauvais arbre porter de bons fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figes sur des chardons ?*

S'il en est ainsi, partout où le bien-être, les lumières et la *moralité* seront réunis, on pourra dire : ici se trouve la vérité ; et où la misère, l'ignorance et le *vice* seront assemblés, ici règne l'erreur. Sans doute, si l'on trouvait dans le monde tout le bien sur un hémisphère, et tout le mal sur l'autre, la démonstration irait jusqu'à l'évidence. Mais si, sans atteindre à cette complète séparation du bien et du mal, on trouvait cependant, dispersés sur tous les points du globe, des peuples *moraux*, éclairés, prospères, dans une certaine mesure, ne pourrait-on pas dire encore : ici règne la vérité ? Si en même temps, à côté de ces peuples, s'en rencontrent d'autres, comparativement misérables, ignorants,



immoraux, ne serait-on pas en droit d'ajouter : ici règne l'erreur ? Ensuite, si cette double expérience se renouvelle sur plusieurs points du globe, ces simples probabilités ne deviendront-elles pas des certitudes ? Nous le pensons, et c'est en nous appuyant sur ce principe que nous allons traiter notre sujet.

Depuis trois siècles, un grand procès s'instruit dans la chrétienté. Le catholicisme et la réforme, opposés dans leurs principes, disent cependant avec la même assurance : *Je suis la vérité*. Il faut bien que l'un des deux se trompe, mais lequel ? C'est aux conséquences de ces deux doctrines qu'il appartient de nous répondre.

Étudions donc successivement les peuples protestants en rapprochant de chacun d'eux son voisin catholique, et le résultat de la comparaison nous fera connaître où est l'erreur, où est la vérité.

Ici se présente une objection : on nous dira



que ni tout le bien, ni tout le mal n'est le produit d'une foi religieuse ; que, le climat, la race, la législation, l'histoire, mille autres causes contingentes peuvent concourir à développer ou à détruire les richesses, les lumières et les mœurs d'une nation. Cela est vrai, mais d'une vérité moins étendue qu'on ne pense.

.....

D'ailleurs pour diminuer les chances d'erreur provenant de la différence des positions géographiques, des institutions politiques, des origines, etc., nous prendrons les deux termes de chacune de nos comparaisons dans deux peuples placés autant que possible dans les mêmes circonstances de latitude, de gouvernement et de nationalité. Quand, malgré tous nos efforts, resteront des différences, nous en tiendrons compte dans nos appréciations.

Nous allons donc mettre en parallèle l'*Amérique*



du nord avec l'Amérique du sud, l'Irlande avec l'Écosse, les cantons suisses protestants avec les cantons suisses catholiques.

Cependant, nous ne nous tiendrons pas encore pour satisfaits ; nous reprendrons la question sous une autre forme. Remontant trois siècles en arrière, et choisissant deux peuples, l'un essentiellement protestant, l'autre essentiellement catholique, nous étudierons séparément pour chacun son point de départ, son développement et son point d'arrivée, pour savoir lequel a monté, lequel a descendu sur l'échelle de la civilisation, sous la conduite de sa foi religieuse. L'Angleterre et l'Espagne seront les éléments de cette nouvelle démonstration. Ensuite, pour connaître la valeur intrinsèque des deux religions, nous verrons ce que sont devenus ses partisans sous la faveur ou la persécution, ce qui nous conduit à étudier les catholiques en Italie et les protestants en France. Enfin nous comparerons les résultats obtenus par



ces deux Églises dans les champs respectifs de leurs missions.

Nous ne nous dissimulons pas que ce travail nous expose à un danger : la partialité ; nous entendons cette partialité inconsciente, résultant de la foi religieuse de l'écrivain. Pour y échapper, l'auteur de cet écrit se tiendra, autant que possible, derrière des autorités. Il se gardera de discuter. Il présentera des faits ; l'énoncé de ces faits ne sera pas même son œuvre. Les autorités ne seront prises ni parmi ses amis, ni parmi ses coreligionnaires, mais le plus souvent parmi les écrivains sans préoccupation religieuse.

Le simple voyageur, le studieux géographe, le savant naturaliste, l'homme d'Etat, viendront tour à tour, sans le savoir, sans le vouloir, jeter un coup de pinceau sur notre toile et s'il en résulte un tableau harmonieux, il en faudra bien conclure que cet ensemble d'impressions égale en précision la statistique elle-même. »



Ce travail parut en 1854. Il fut composé dans ces premières années de l'Empire où les facilités pour l'évangélisation étaient singulièrement réduites, pour ne pas dire anéanties en France, où toute réunion de plus de vingt personnes (et parfois même de moins de vingt personnes) pouvait donner lieu à un procès-verbal, où toute tentative pour le bien risquait de tomber sous le coup d'une condamnation. Napoléon Roussel, entravé dans son œuvre de prédilection, se consacrait d'autant plus volontiers à servir la cause de l'Évangile par ses travaux de cabinet. Mais cela ne suffisait pas à son activité. Il trouva moyen malgré tout de s'occuper encore d'évangélisation, non seulement au milieu des fripiers et des chiffonniers de la capitale, mais encore auprès des habitants de son cher midi, où il retournait toujours avec un nouveau plaisir.

Il écrivait de Paris le 18 août 1853.

« Cher cousin,



Je compte être au Vigan le dimanche 28 du courant pour y prêcher le soir dans le plus vaste local que vous puissiez me procurer. Je suis accompagné du révérend Baptiste Noël qui désire connaître nos Eglises. Nous repartirons le lendemain pour Montpellier. Répondez-moi un mot chez M. Léon Noguier à Nîmes. »

L'année suivante, au mois d'août, nous le trouvons encore en compagnie du même ami, M. Baptiste Noël, faisant un second voyage, non plus en France, mais dans les Vallées vaudoises du Piémont, au sein de ces anciennes et vaillantes Églises, filles de martyrs, que ces deux amis de l'Évangile avaient à cœur de visiter. M. Roussel fut vivement intéressé par tout ce qu'il vit et entendit dans cette tournée. De leur côté, les habitants des Vallées gardèrent un bon souvenir des chaleureuses paroles qu'il leur adressa dans ces vieux temples, dont l'un, par sa situation isolée en pleine campagne, rappelait les lieux de rendez-vous qui



rassemblaient autrefois les aïeux de M. Roussel au Désert.

M. Baptiste Noël fit un récit de cette tournée missionnaire et, après l'avoir publié en anglais, il pria M. Roussel d'en faire une traduction qui parut sous le titre de : *Vaudois et Vallées du Piémont*.

XIV.

Le genre *Sermon*.

**Comment il ne faut
pas prêcher**

Par un singulier contraste, les deux ouvrages de M. Roussel qui ressemblent le plus à des recueils de prières commencent l'un et l'autre par ce conseil : « Pour bien prier, passez-vous de tels livres. »



Par un contraste non moins singulier, les deux volumes qui contiennent des sermons sont accompagnés ou précédés de cette déclaration : « Le genre sermon est un genre faux. »

M. Roussel a pourtant beaucoup... devons-nous dire : prêché ? dans un sens, oui ; pendant plus de quarante ans presque chaque dimanche ; – à certaines époques de son activité missionnaires, six ou sept fois et jusqu'à neuf ou dix fois par semaine. Mais pour lui, prêcher n'était pas sermonner ; une prédication n'était, ou ne devait pas être, le fameux *sermon* divisé en trois points, avec l'exorde, l'explication du texte, l'exposition et la réfutation des objections, l'application et la péroraison, terminé par une invocation destinée à remplacer la prière de cœur trop souvent absente de certains cultes. Non, pour lui, prêcher, c'était *annoncer l'Évangile*, annoncer Jésus, le Christ, seul et parfait Sauveur de toutes les âmes perdues ; l'annoncer non dans un style convenu, d'après des



règles arbitraires et artificielles, mais de manière à être écouté et compris ; l'annoncer de manière à amener le pécheur à se repentir, à croire de cœur en Jésus et à être sauvé, en dehors et en dépit de toutes les règles parfois absurdes qui ont trop souvent entravé les prédicateurs et endormi les auditeurs. C'est là ce qu'il a toujours, sinon obtenu, au moins consciencieusement poursuivi dans sa manière d'annoncer l'Évangile.

Tout ce qui sortait du simple, du naturel, du vrai, du vrai intérieur, subjectif, aussi bien que du vrai objectif, tout ce qui sentait le convenu ou le recherché, le récité ou l'artificiel, tout ce qui était genre *mômier* ou genre déclamatoire, affectation ou pose de quelque nature qu'elle fût, lui était instinctivement antipathique, et lui paraissait faux. C'est dans ce sens qu'il disait : « Le genre sermon est un genre faux. » Et il peut, sans inconscience, le répéter même dans l'introduction de son *CULTE DU DIMANCHE*, recueil de CINQUANTE-



DEUX SIMPLES DISCOURS destinés aux familles et aux Églises privées de pasteurs, car ces discours ont tous été *parlés* ; avant d'être écrits, ils ont été prononcés, sur notes, mais d'abondance, d'inspiration, quelques-uns plusieurs fois, et toujours en s'appropriant aux circonstances, aux besoins, au degré d'ignorance ou de culture, de piété ou d'indifférence, de sympathie ou d'opposition, qu'il trouvait chez ses auditeurs. Ces discours peuvent avoir leurs lacunes, leurs défauts, mais nous croyons qu'il serait difficile de les classer dans le genre artificiel, ennuyeux ou faux.

Nous citerons en entier son introduction au *Culte du dimanche* :

« Le genre *sermon* est un genre faux, et je crains beaucoup que ces discours n'y participent. Je ne viens pas m'en justifier, pas même m'en excuser, je viens seulement protester contre cette malheureuse tendance à *prêcher* l'auditeur, à *déclamer* un discours, à traiter un sujet en trois points,



parce qu'elle manque de simplicité et tue le naturel. Malheureusement, on ne se défait pas en un jour des habitudes, surtout des mauvaises ; mais, pour y parvenir, j'ai bien résolu, en terminant ce volume, de ne plus écrire de sermons.

Quel genre adopter ? me dira-t-on peut-être. Je ne suis pas homme de théorie pour répondre à cette question. Peut-être un jour tenterai-je de mettre en pratique ce que je sens à ce sujet. Je me borne donc à dire ici que le sermon est aussi pesant, aussi faux, aussi triste que la robe noire dont on s'affuble pour le prêcher, et qu'on devrait enfin y renoncer pour dire, en style intelligible à tout le monde, des choses, non seulement vraies pour le fond, mais vraies dans la forme. Je voudrais qu'on montât en chaire, non pour se placer au-dessus de l'auditoire, mais uniquement pour en être mieux entendu ; je voudrais que le prédicateur parlât moins en docteur et plus en frère. Je voudrais. . . hélas ! encore bien des choses que ni

◇
moi ni d'autres ne faisons.

... Je demande pardon à mes lecteurs des défauts très réels de ces discours, et je prie Dieu de faire porter des fruits à ce qu'ils peuvent avoir de bon. . . »

Cette préoccupation de ce que le sermon devrait être et ne pas être, se retrouve exprimée et développée par M. Roussel dix ans plus tard dans un petit volume, piquant par sa forme, mais très sérieux dans le fond : COMMENT IL NE FAUT PAS PRÊCHER. (1857.)

L'auteur, dans son introduction, commence par se défendre de toute intention malveillante : « Je vous préviens, dit-il, que mes critiques n'ont en vue aucune application particulière : les personnages mis en scène dans ces pages sont des *types* et non des individus. Je déclare bien qu'au-



cun modèle mort ou vivant n'a posé devant mon imagination. Mes peintures sont le résultat d'impressions nombreuses reçues pendant trente ans sur tous les points de l'Europe protestante. Si quelqu'un s'y reconnaît, tant mieux : il tentera de ne plus ressembler à son portrait. S'il croit voir son voisin, tant pis : ce n'est pas moi qui médis.

Les prédicateurs disent que pour profiter de leur plus mauvais sermon, il suffit de se l'appliquer. En cela, les prédicateurs ont raison, c'est pourquoi je les prie de faire ce qu'ils conseillent, de devenir pour un instant les auditeurs bienveillants de mon faible discours. J'ai pris pour moi le conseil que je leur donne, je me suis dit ce que je leur répète ; si je n'en fais pas mieux encore, du moins je me sens déjà humilié.

Oui, humilié. On a dit que la prédication était une action ; je me permets d'ajouter qu'une *mauvaise prédication* est une *mauvaise action*. Ses défauts tiennent presque toutes au désir de



son auteur de se prêcher lui-même. Or, il, est impossible qu'ainsi préoccupé, l'orateur trouve en lui l'expression d'un sentiment qu'il n'a pas ; il est impossible qu'il ne laisse pas percer celui qu'il a ; il est impossible surtout qu'il soit béni de Dieu. »

Dans son désir sincère de ne blesser personne l'auteur fait suivre son introduction d'une dédicace :

« A M. NAPOLÉON ROUSSEL

« Cher ami,

C'est à vous que je viens dire comment il ne faut pas prêcher. A qui pourrais-je plus convenablement dédier cette esquisse ? N'est-ce pas vous-même que j'ai fait poser le plus souvent pour tracer ces portraits ? N'êtes-vous pas au fond de toutes mes censures ? N'est-ce pas dans les replis les plus cachés de votre cœur que j'ai trouvé les défauts que j'attribue à des personnages fictifs ?



Vous renvoyer le livre que vous m'avez inspiré, ce n'est donc que justice. A vous, du moins, je puis parler en toute liberté, je suis bien sûr que vous ne m'en voudrez pas ! et si d'autres songeaient à se plaindre, vous les calmeriez par l'exemple de votre résignation. Vous leur diriez : Vous voyez, c'est sur moi qu'on frappe le plus fort, mais la verge est tenue par une main amie ; le moyen de nous y soustraire, vous et moi, c'est de nous corriger.

Toutefois, cher ami, je dois vous avouer qu'après avoir terminé ces pages, le courage m'a presque manqué pour les publier. Je me suis dit : Ce Napoléon Roussel, qui a posé devant moi, voudra-t-il se reconnaître sur ma toile ? Et s'il s'y reconnaît, n'en sera-t-il pas tellement irrité qu'il me jettera mon tableau à la tête ? C'est probable. Mais ensuite le souvenir du tableau ne l'en suivra pas moins jusque dans la chaire, et quand il y voudra prendre une des allures par moi dépeintes, il sera bien obligé de se dire que, s'il oublie mes



critiques, le public se les rappelle et risque de les lui appliquer ! Donc, qu'il le veuille ou non, mon but est atteint. Je l'aurai contraint à mieux faire pour ne pas se ressembler.

N. R. »

Après cette introduction, l'auteur fait défiler devant nous sept types de prédicateurs à ne pas imiter et essaie ensuite de nous retracer le portrait de celui qu'il veut seul prendre pour modèle du prédicateur, Jésus-Christ.

Dans cette galerie à sept tableaux, EUSÈBE (simple nom de convention comme les six autres) représente le prédicateur pompeux, préoccupé de l'effet à produire par son beau sermon, bien plus que des âmes à convertir par le simple Évangile.

PAMPHILE, le second, négligent, au contraire, de la forme... et du fond, se persuade que sa



paresse est une inspiration du Saint-Esprit et une preuve de fidélité chrétienne.

CYRILLE, le troisième type, vise à la variété ; il s'efforce de faire du nouveau, il cherche, dans chaque texte, un sens qui n'ait jamais été découvert avant lui ; il veut approfondir, analyser, spiritualiser à l'excès, et sous prétexte de faire mieux. . . que la Bible, en fait une bouteille à l'encre d'où ressortiront des trésors de sagesse toute neuve. . . et de galimatias non moins neuf.

PLACIDE, au contraire, méprise souverainement tout ce qui est sagesse humaine ; a peur même d'une simple réflexion qui sortirait de son cerveau ; dit de bonnes choses, sans doute, car il cite souvent la Parole de Dieu ; mais il noie son discours dans un océan de phrases bibliques émoussées par l'abus ; c'est le type concordance, ennuyeux, ennuyeux ! assommant ! que nous citerons un peu plus loin.



CALISTE, homme délicieux, causeur intéressant, plein de simplicité, de franchise, de charme et d'esprit... à l'ordinaire, dès qu'il monte en chaire perd tout charme, toute franchise et toute simplicité, devient aussi raide et empesé que son rabat, aussi solennel et majestueusement triste que son immense robe noire. « Quoi ! s'écrie l'auteur, voilà ce que peuvent faire les règles, les études des modèles, la rhétorique et l'habitude ! Mais si cet homme avait voulu fréquenter la place publique, comme il a fréquenté la faculté, il aurait autant gagné qu'il a perdu ! Si seulement il avait voulu ne fréquenter personne, ne singer personne, ne s'inquiéter ni de la dignité de la chaire, ni du style soutenu ! s'il était resté ce que je l'ai vu tout à l'heure, dans la rue, ce serait un délicieux prédicateur ! Oh ! pauvre et cher Caliste, que vous êtes à plaindre ! avec vos prétentions d'artiste, vous gâtez la nature, vous fatiguez vos auditeurs, vous les dégoûtez des choses saintes, et tout cela pour



l'honneur du style soutenu, de la dignité de la chaire, de la noblesse du geste. . . et pour la perte des âmes ! »

PROCOPE s'est créé un genre plus simple : il ne prouve rien, ne réfute rien, n'explique rien, ne répond à rien, ne s'adresse ni au cœur, ni à l'esprit, ni à la conscience, ne s'inquiète ni des croyants, ni des incrédules, il se contente d'affirmer. Les choses sont ainsi et pas autrement, c'est lui qui vous le dit, vous n'avez rien à répliquer. Il s'imagine imiter Jésus-Christ et confond tout simplement le *ton doctoral* de l'orgueil avec l'ACCENT D'AUTORITÉ que la charité, l'humilité et la sainteté parfaite de notre Seigneur donnaient à la moindre de ses paroles.

OVIDE, sous prétexte que monsieur le pasteur doit être beaucoup plus intelligent que le gros du troupeau, se croit le droit de traiter ses auditeurs comme des niais. Quand vous avez entendu son sermon, il veut que vous en soyez édifiés ; si



lui l'avait entendu d'un autre, il l'aurait immédiatement démolé. Il se livre à des peintures plus ou moins académiques, plus ou moins jolies... ou terribles, par lesquelles il veut vous en imposer, mais qu'il se garde bien de prendre lui-même au sérieux. Il donne à son auditoire une monnaie que lui-même n'accepterait pas : c'est de la fausse monnaie. Ovide manque de sincérité. Les méchants diront de lui : C'est un farceur. « LA SINCÉRITÉ ! voilà ce que le moins bien doué des prédicateurs peut et doit absolument posséder ; la sincérité, voilà ce qui fera cent fois plus de bien que l'expression exagérée ou mensongère des sentiments les plus beaux. Sans sincérité, vous agacerez mes nerfs, Ovide, mais vous ne toucherez jamais mon cœur, jamais vous ne réveillerez ma conscience, jamais vous ne convertirez, ni ne consolerez une âme ! »

Nous donnons ici quelques extraits de ces types originaux.



« PLACIDE a la réputation d'être un prédicateur évangélique. Son style est biblique, dit-on, ses discours sont édifiants. Comment donc se fait-il que je ne trouve dans les discours de Placide ni évangile ni édification ?

Par évangélique, on doit entendre quelque chose de conforme à l'esprit de l'Évangile, miséricorde en Dieu, humilité chez l'homme, simplicité dans les dogmes, sainteté dans la morale, enfin quelque chose qui humilie l'homme sous le sentiment de ses fautes, le relève par le pardon du Sauveur, et le sanctifie par le Saint-Esprit. Mais il paraît que ce n'est pas ainsi que Placide l'entend.

Il a un souverain mépris pour tout ce qui est sagesse humaine ; il semble même qu'il ait peur de la simple réflexion. Il se garderait donc bien de chercher l'esprit de l'Évangile ; aussi s'arrête-t-il à la lettre et se borne-t-il à la citer avec une désespérante fidélité. Son sermon est un long tissu de passages ; des versets en font et la chaîne et la



trame ; ses citations ne se lient ni par le sens, ni par la tendance, mais par les mots. Ce sont des bouts de fil de toutes couleurs, longueur et grosseur, ajoutés les uns aux autres, et déroulés pendant une demi-heure ; fils de soie et d'or, sans doute, mais fils qui, noués de la sorte, perdent presque toute leur valeur ; un passage en chasse un autre, et le seul qui vous reste est toujours le dernier. Une telle méthode mérite d'être exposée. Supposez donc qu'il s'agisse non de tel sujet (Placide n'en choisit jamais), mais de tel texte à développer, ce texte finit par un mot, et ce mot devient le point de départ de la phrase suivante ; celle-ci se termine par une autre parole, qui, à son tour, sert de prétexte à ce qui suit, et ainsi du reste ; en sorte que Placide commence au ciel pour finir sur la terre ; il part du nord et en deux sauts se trouve au midi ; un nouveau mot arrive, puissant aimant, il fait dévier l'aiguille du discours, et Placide s'élançe vers l'orient. Vous vous fatiguez à



courir après lui et vous n'arrivez nulle part. Voici, condensées en quelques lignes, les transitions que vous pourriez trouver dans son discours : Nous méditerons ensemble, dit Placide, ces paroles de l'évangile selon saint-Matthieu : *J'ai retiré mon fils d'Egypte*. Mes frères, l'EGYPTE, c'est le monde, c'est BABYLONE, selon qu'il est dit dans l'Apocalypse, *la ville qui s'appelle spirituellement Sodome et Egypte, où même NOTRE SEIGNEUR a été crucifié* ; car, comme le dit saint Paul aux Corinthiens, *NOTRE SEIGNEUR a été livré pour nos offenses, et il est ressuscité pour notre JUSTIFICATION* ; et vous savez qu'ailleurs le même apôtre a dit : *Personne ne sera JUSTIFIÉ PAR LES ŒUVRES DE LA LOI. En effet, la LOI donne la connaissance du PÉCHÉ, et le salaire du PÉCHÉ, c'est la MORT, la 'mort éternelle, car il y a une MORT ÉTERNELLE comme il y a une VIE ÉTERNELLE. Selon cette déclaration : les uns iront à la VIE ÉTERNELLE et les autres au FEU ÉTERNEL, le feu dont il est dit qu'il ne s'éteint point*



et le VER qui ne meurt point ; le VER qui ne meurt point, c'est le serpent, c'est SATAN, et SATAN signifie calomniateur, MENTEUR ; sans doute, parce que le serpent a MENTI à Eve en lui disant : *Vous ne mourrez point, mais vous serez semblables à des dieux.*

Voilà comment Placide part d'Egypte, traverse en deux enjambées Sodome et l'enfer, et tombe d'aplomb sur le paradis terrestre. Aussi Placide est-il inépuisable, et s'arrête-t-il, non quand le sujet est traité, mais quand l'heure est finie. . . Placide n'est pas une Bible, c'est une concordance ; il est excellent, mais décousu comme une concordance ; évangélique par les mots, mais sans idées, comme une concordance ; on peut le consulter pour trouver un texte, mais il n'est pas plus possible de le lire qu'une concordance. Pour tout dire, Placide est évangélique non par les pensées, mais par les mots, comme une concordance.

Son style est-il plus biblique que ses idées ne



sont évangéliques ? Examinons.

Qu'entendez-vous, Placide par un style biblique ? C'est sans doute un style où vous aurez suivi l'exemple que vous donnent dans leurs écrits les prophètes et les apôtres. Or, où les écrivains sacrés ont-ils puisé, je ne dis pas les idées, mais les mots, les images, les formes de leur style ? Est-ce dans un vocabulaire tombé du ciel ? Est-ce dans le langage des savants de leur siècle, ou dans les livres de leur époque ? Non, mais dans les usages, les mœurs, le langage alors répandus, afin d'être compris de la généralité de leurs contemporains. Paul, par exemple, tire ses comparaisons des luttes d'athlètes vues tous les jours et par tout le monde. Les prophètes empruntent leurs images aux champs, au milieu desquels vivent leurs compatriotes agriculteurs ; et Jésus lui-même parle d'eau à la Samaritaine qui vient en puiser ; de pain au peuple qui veut en manger ; c'est-à-dire que tous se servent des



objets qui sont sous leurs yeux, sous les mains de leurs auditeurs, et l'on peut supposer que d'après la même règle, Jésus, les prophètes et les apôtres, s'adressant aux Français ou aux Chinois de nos jours, leur eussent parlé d'opium ou de chemins de fer. En un mot, les écrivains sacrés ont pris le langage du peuple et de l'époque où ils vivaient. Pour les imiter, nous prédicateurs du XIX^E siècle, nous devons donc prendre le style du peuple et de l'époque où nous vivons, en d'autres termes, un style moderne et populaire. Or, tisser un sermon d'aujourd'hui avec les mots et les images de jadis, c'est faire le contraire de ce qu'ont fait les prophètes et les apôtres ; c'est conserver la lettre morte et tuer l'esprit, c'est ajouter la difficulté, de saisir la figure inconnue à la difficulté de comprendre l'objet figuré, et ainsi c'est donner des idées fausses ou rebuter les auditeurs. »



A ces quelques traits du genre représenté par Placide, nous ajouterons presque en entier le portrait d'un autre type, EUSÈBE. Qu'on nous pardonne de le citer aussi longuement, malgré le mordant de quelques traits de plume. Notre justification sera qu'après l'avoir lue un pasteur excellent disait, en toute humilité : « Je m'y suis reconnu ! »

« La plus grande ambition d'Eusèbe est de passer pour bon prédicateur, aussi ne le sera-t-il jamais. L'éloquence naît de la conviction ; or, Eusèbe ne s'inquiète pas d'être convaincu, mais de convaincre ; non de découvrir la vérité, mais de trouver matière à discours. Il peut à la rigueur posséder son sujet, mais son sujet ne le possède pas. Les idées et les sentiments sont pour lui ce que les couleurs sont pour un peintre ; il les broie, les étale, les essaie, les unit ou les oppose uniquement pour produire de l'effet. Comme il doit prêcher dimanche, étudions-le pendant la



semaine.

Le voilà cherchant non pas un texte, non pas un sujet, mais des cadres à tableaux, tendres ou terribles ; ceux-ci trouvés il les dispose de manière à les faire ressortir, et quand ces formes sont arrêtées, il se dit : *Je ferai mon sermon là-dessus.*

Je le vois d'ici parcourant sa chambre, les bras croisés, la tête basse. La pensée jaillit, sa main prend la plume, la première phrase est déposée sur le papier. Il se relève, cherche une seconde idée... et ainsi jusqu'à vingt pages de manuscrit. Enfin l'*amen* est écrit. Eusèbe rassemble ses feuilles, les relit, s'efforce d'en être content et commence à les corriger. Quel labeur ! Mais passons. Le tout est recopié, remémoré jusqu'au samedi soir.

Le dimanche matin Eusèbe prend un air solennel, il parle peu, ne voit personne ; vous le croyez préoccupé du salut des âmes ? Du tout, il ne sait



pas son sermon !

Mais enfin il faut partir pour l'église. Eusèbe arrive à la sacristie, il met sa robe, son rabat, fait mille petits préparatifs comme pour retarder l'instant fatal. . . Oh ! s'il pouvait trouver un bon prétexte pour ne pas monter en chaire ! car, à vrai dire, il n'est pas sans crainte : peut-être sa mémoire lui fera-t-elle défaut ? . . . peut-être transposera-t-il tel paragraphe ? . . . peut-être son fameux passage sera-t-il mal récité ? . . . peut-être faudra-t-il consulter son cahier ? . . . Un frisson parcourt ses membres : il sue, il tremble, il souffre. . . et il ne lui vient pas même à l'esprit de prier ! Il monte les degrés de la chaire, et il ne prie pas ! il y entre, et il ne prie pas ; il incline sa tête, et il ne prie pas. Seulement il est censé prier ; cela produit toujours bon effet. Voici le meilleur moment pour lui, car il n'a qu'à lire la liturgie, indiquer un chant et improviser une prière que son auditoire sait par cœur. Peu à peu l'assurance



lui revient. Il lui faut si peu pour cela !

Il se lève, garde un instant le silence, se passe la main sur le front comme s'il cherchait des idées, tandis qu'idées, phrases et paroles, tout est déjà minutieusement arrêté ; enfin il ouvre la bouche, parle avec solennité, comme s'il pensait à autre chose qu'à se faire admirer.

Il faut en convenir, les auditeurs sont, au commencement du discours, dans les meilleures dispositions. Désireux d'être émus, ils souhaitent à l'orateur d'heureux moments. C'est leur cause qu'il va plaider, ils lui donnent d'avance raison ; les plus exigeants ailleurs se font devant la chaire bénévoles et patients. Eusèbe le sait ; il y compte ; il use et abuse de la permission pour se donner de l'importance. Il laisse tomber ses paroles une à une, afin de leur donner plus de valeur ; il économise ses idées pour les faire durer plus longtemps. Depuis un quart d'heure, il parle. . . et n'a rien dit encore. Les auditeurs impatientés, pestent inté-



rieurement ; mais comme ils ne disent rien, Eusèbe prend ce silence pour une approbation, et termine majestueusement un exorde sans rapport avec son sujet, mais non sans prétention.

Enfin Eusèbe, sans trop savoir pourquoi, peut-être parce qu'il est difficile de se tenir longtemps sur des échasses, attaque sa première partie sur un ton plus familier, non qu'il veuille être simple (plût à Dieu !), mais pour montrer toute la souplesse de son organe et de sa récitation. D'ailleurs il faut commencer la gamme modérément si l'on veut la monter jusqu'au bout.

Eusèbe pose donc la thèse qu'il se propose de développer. Quelle est-elle ? Je l'ignore ; je sais seulement qu'elle est sans rapport avec la Bible, dont il emprunte les mots, et dédaigne les idées. Ne soyez donc pas surpris si vous trouvez dans son discours de tout, l'Évangile excepté.

Comme Eusèbe s'aperçoit que son auditoire



ne s'émeut pas, et comme, cependant, il ne peut changer les paroles de son discours écrit et appris, il enfle sa voix, agite ses bras, frappe de la main sur la chaire, sur, sa poitrine, le tout pour s'échauffer. Malheureusement ce procédé, bon pour le corps, ne l'est pas pour l'esprit, en sorte que sa voix monte, son geste s'agrandit, son corps s'élançe tant et tant, que les auditeurs, étonnés, se demandent intérieurement ce qu'il en doit advenir. Il en advient que les cris et la pantomime gagnent toujours, mais que le sentiment n'y gagne rien. L'auditeur en prend son parti et revêt d'autres dispositions. . .

Vous peindre ici cette récitation déclamatoire, cette voix tremblante, ces intonations fausses, cette émotion factice qui ne gagne personne, cette onction simulée qui froisse le sens intime, ce ton majestueux qui étonne sans imposer, ces paroles d'autorité qui font sourire, celles de menaces qui font pitié, tout cela vous paraîtrait une scène de



comédie, et le sujet est trop sérieux pour que je ne m'arrête pas devant le danger. . .

Oh ! si je pouvais tenir Eusèbe dans un coin, si je pouvais lancer mes paroles comme autant de flèches dans le cœur de sa stupide vanité, avec quel plaisir je lui dirais : Vous croyez donc votre auditoire bien niais, pour supposer qu'il ne pénétre pas vos ridicules prétentions ; bien aveugle, pour vous imaginer qu'il n'aperçoit pas l'abîme qui sépare votre sentiment réel de vos expressions mensongères ! Mais vous ne savez donc pas qu'il y a dans la voix humaine un timbre indélébile qui trahit le secret de l'âme ! que le plus simple auditeur est bon juge de l'affectation du plus habile orateur ! Vous ne savez donc pas que ces fidèles, qui semblent vous écouter avec déférence, se vengent de l'ennui que vous leur imposez, dès qu'ils ont passé la porte du temple ! Je me trompe, vous savez tout cela, car vous l'avez remarqué à l'occasion de vos collègues. Vous avez eu pitié



d'eux ; ils ont déclamé sans vous attendrir ; tout au plus avez-vous goûté çà et là quelques-phrases, quelques images, mais ils vous ont assommé, bien que vous n'avez pas eu le courage de-le leur dire. Eh bien, pauvre Eusèbe, il en est ainsi de vous-même. . . »

Si l'auteur s'élève contre l'enflure, la raideur ou l'affectation, ce n'est pas pour préconiser « les méditations trop peu méditées. » Le type présenté sous-le nom de *Pamphile* en est la preuve.

« Pamphile, collègue d'Eusèbe, a pris un tout autre genre de prédication : il improvise et la forme et le fond. Je me trompe, il possède un petit nombre d'idées, jetées dans un petit nombre de moules, qui reviennent dans tous ses sermons. Quand donc il dit qu'il improvise, cela signifie qu'il ne médite pas, mais qu'il dispose ses trois ou quatre idées, toujours les mêmes, dans trois ou quatre ordres différents. Dimanche passé, c'était



ABC ; aujourd'hui ce sera ACB ; dimanche prochain ce sera CBA ; or, comme avec trois lettres on peut faire jusqu'à six arrangements, ses discours ne manquent pas d'une certaine variété.

Il en est de ses formes comme de son fond ; Pamphile coule ses trois ou quatre idées dans trois ou quatre moules, et s'imagine avoir fait un nouveau discours. Donnez-lui un sujet quelconque, soyez certain qu'il le posera sur son lit de Procuste. Algébriste infatigable, il éliminera toujours les inconnues, pour retomber sur son éternelle équation $A \text{ égale } B$.

Aussi ses auditeurs ont-ils un mot bien simple pour caractériser ses prédications, ils disent : *C'est toujours la même chose*, et ne tirent-ils jamais aucun profit de ce qui les ennuie toujours.

Mais quelles sont ces trois ou quatre idées jetées dans ces trois ou quatre moules ? Impossible de répondre, car les Pamphile sont nombreux, et



bien que tous aient un air de famille, chacun cependant a ses traits particuliers. Toutefois, il faut le dire, les plus pauvres en idées et en formes sont ceux qui, sans la sentir, affichent l'orthodoxie. Comme ils ont un souverain mépris pour tout ce qui est extérieur, ils trouvent là un bon prétexte pour ne pas changer de vêtements. Quant au corps du sermon, ils ne le renouvellent pas davantage, heureux de pouvoir dire qu'ils ne prêchent que l'Évangile.

Oh ! combien la prétention de ne prêcher que l'Évangile couvre souvent de paresse et d'ignorance ! comme il est commode d'abuser de ces paroles : *Je ne veux savoir qu'une seule chose : Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.* Comme il est triste surtout de voir des prédicateurs dits évangéliques décorer leur nonchalance de ce paradoxe : *Mes plus faibles prédications ont été les plus bénies !* Ce n'est pas vrai, Pamphile ; vos prédications les plus bénies ne sont pas celles où



vous avez été le plus faible, mais le plus humble ; non pas celles que vous avez le moins travaillées, mais celles où vous attendiez le moins de vous. Certes, ce n'est pas la même chose, car, quand on se défie de soi, on prie, et après la prière on redouble d'activité. Plus un ouvrier se sent inhabile, plus il met de vigilance, de soin, d'ardeur à remplir sa tâche. Si c'était par défiance de lui-même et confiance en Dieu que Pamphile néglige de se préparer, il passerait à genoux devant Dieu les heures qu'il ne reste pas assis à son bureau. Non ; il médite moins et n'en prie pas davantage ; il se repose sur son talent, sur un bon moment, sur un nombreux auditoire. Oui, un nombreux auditoire l'inspire, hélas ! plus que le Saint-Esprit. Aussi, qu'il n'y ait devant lui que quelques fidèles, et il restera froid ; qu'il y ait foule, et il sera plein d'ardeur. La présence d'un étranger l'aiguillonne, un signe d'émotion le remonte, tant il est vrai qu'il puise son inspiration sur la terre et non dans les



cieux.

Je sais que tout l'Évangile peut être ramené à un petit nombre d'idées : corruption de l'homme, rédemption en Christ, sanctification par le Saint-Esprit. Mais je sais aussi que la Bible est un livre étendu et varié, et si les prédications de Pamphile reproduisaient seulement cette variété, personne ne songerait à s'en plaindre. Histoire, législation, prophéties, poésie, allégories, exposition profonde de doctrines, simples épîtres, les siècles passés et les siècles à venir, le temps et l'éternité, le ciel et l'enfer, Dieu, les anges et les hommes, tout, tout se trouve dans la Bible. Il n'y a pas de sujet qui approche, ni pour l'étendue, ni pour l'importance, des sujets religieux. Il n'est pas une science, un art, une pensée, un sentiment qui ne s'y rattache de quelque côté, et cependant nous nous plaignons du cercle restreint des idées évangéliques ! Disons plutôt que c'est nous qui avons rétréci ce cercle, jusqu'à ce qu'il se confondît avec celui de



nos petites connaissances. Si au lieu de le ramener à proximité de notre main, nous nous étions portés à sa vaste circonférence, soyez sûrs que nos prédications, au lieu de ressembler à la mule aveugle qui tourne sur elle-même, rappelleraient l'aigle décrivant son arc sans fin dans les cieux. . . Oui, creuser la Bible, aller au fond de la pensée divine, chercher dans les entrailles du sujet ce qui n'est pas à la surface des paroles, ne pas étudier en long et en large, mais en profondeur ; s'attacher à son texte, l'envisager sous toutes ses faces, le fixer longtemps, attentivement, pour y découvrir ce qui échappe au premier regard, un tel travail porte avec lui sa récompense ; l'esprit s'y éclaire, le cœur s'y réchauffe, et ce qu'on en tire de neuf pour la forme comme pour les pensées intéresse à la fois l'orateur et l'auditoire. . . »

Et voici ce que l'auteur aurait voulu pouvoir écrire au bas de chacun de ces portraits :



« Ce qui manque le plus à nos prédications, c'est la vie ; non pas l'animation de la voix, du geste, du style, mais ce fluide qui devrait circuler jusque dans les veines les plus ténues de nos paroles, pour animer d'un bout à l'autre tout notre discours ; cette action invisible à l'œil, mais sensible à l'âme, cette chaleur qui se communique, mais que l'art oratoire ne peut pas mieux simuler que le plus parfait automate ne peut simuler le corps humain. Cette vie remplace tout au besoin, mais rien ne la remplace ; elle s'infiltré dans les plus faibles discours et les fait accepter avec sympathie par l'auditeur. Dès qu'elle se retire, le sermon n'est plus qu'un cadavre, tout au plus une belle statue. . .

D'où vient ce manque de vie dans la chaire ? Tout simplement du manque de piété hors de l'église ; c'est le prolongement de notre tiédeur habituelle. Il serait bien étrange qu'en revêtant une robe nous pussions revêtir des sentiments, et



qu'en montant quelques degrés nous devinssions meilleurs ! Non, tel homme, tel prédicateur. Aussi longtemps que notre vie spirituelle ne sera pas puissante la semaine, elle sera faible le dimanche. L'orateur de Cicéron devait être un homme probe ; le prédicateur de l'Évangile doit être un homme converti. Je ne dis pas orthodoxe, je dis *converti*. Je ne dis pas qu'il doit admettre la nécessité de la conversion, mais qu'il doit être lui-même *converti*. Enfin, je ne dis pas qu'il doit renoncer à la mondanité, mais qu'il doit avancer sans cesse dans la piété intérieure, dans la communion de son Dieu et l'amour de ses frères. Converti, comme Pierre, comme Jean, comme Paul ; enfin, dans le sens le plus complet de l'expression évangélique, il doit être converti.

Sans cela, la prédication n'est qu'un simulacre, le pastorat qu'un rôle officiel. »

Pour atteindre le but si désirable, celui de prêcher de façon à convertir les âmes, l'auteur nous



présente dans son dernier chapitre le vrai modèle du prédicateur comme du chrétien, Jésus-Christ.

JÉSUS-CHRIST, MODÈLE DU PRÉDICATEUR.

Ce n'est pas le fond, mais la forme des paroles du Sauveur que je me propose d'étudier. Ce qui m'y frappe surtout, c'est l'absence complète de ce que nous appelons *art oratoire*. Jésus ne fait pas de discours, il parle ; je dirais volontiers : en parlant il agit. Point de division, point d'arrangement prémédité, ni exorde, ni péroraison.

Si donc on veut prendre Jésus pour modèle, on devra *parler* au lieu de prêcher : ce précepte si simple en théorie, est très difficile à mettre en pratique, parce qu'il exige l'oubli de nous-même, la répudiation de notre propre gloire, l'absence de toute prétention à produire de l'effet. Il ne faut rien moins qu'un cœur régénéré pour y consentir. Et encore! . . . Jésus ne *prêchait pas*, il *parlait*, tantôt à la foule, tantôt à ses disciples, parfois à un seul auditeur, et sa parole ne faisait aucun effort pour s'élever de la Samaritaine aux



apôtres, et des apôtres à la foule. Ses idées ne sont pas plus profondes, ses formes plus soignées, dans sa parabole du semeur que dans son entretien avec Simon Pierre.

Je rattacherai mes observations à trois chefs : le prédicateur, l'auditeur et le sujet traité. Je commence par ce dernier.

Et d'abord, ce qui me frappe, c'est que Jésus, au lieu de traiter des sujets, traite des personnes. Il ne parle pas de la rédemption, mais du Rédempteur ; il ne discourt pas sur l'humilité, mais sur les humbles ; il ne dit pas : le pardon des injures est une vertu, mais bien : *Aimez vos ennemis*. En un mot, il ne se place jamais devant des idées, mais toujours en face d'êtres vivants. Remarquez, par exemple, le sermon sur la montagne. Jésus y disserte-t-il sur la pauvreté d'esprit, sur les afflictions, la débonnaireté, la miséricorde, la pureté de cœur, les persécutions, etc. ? Rien de tout cela ; mais il s'écrie : *Bienheureux les pauvres en esprit, les affligés, les débonnaires, les miséricordieux*.



Cette différence me paraît capitale, quant à la nature des choses, et quant au but de la prédication.

En effet, les vertus et les vices, les dogmes et les préceptes, n'ont par eux-mêmes aucune existence. Retranchez les saints et les pécheurs, Dieu et Satan, et tout le reste n'est qu'abstraction. Il n'existe rien qui soit la rédemption, mais il y a un Rédempteur. Le brigand sur la croix a été sauvé, bien qu'il n'ait ni entendu ni prononcé le seul mot de foi. Ces expressions abstraites sont des formules algébriques du langage, elles peuvent donner des idées, mais non pas des sentiments ; communiquer un système, mais non pas le salut ; et, de plus, elles ont l'inconvénient d'exposer l'auditeur à se croire chrétien parce qu'il comprend le christianisme.

Je dis plus ; souvent les abstractions ne donnent pas plus de pensées que de sentiments. On se retire froid après les avoir entendues, tandis que traiter des personnes est un moyen infallible de faire naître l'intérêt. . .



Prenez l'évangile selon saint Jean, consultez-en les sommaires, en vous arrêtant aux discours du Sauveur, et vous y verrez que Jésus parle, non de la nouvelle naissance, mais de l'homme né de nouveau ; non de l'adoration en esprit, mais des adorateurs en esprit ; non de l'aveuglement spirituel, mais des aveugles spirituels ; non des fausses doctrines, mais des mercenaires, etc. Quand une pensée abstraite se rencontre sur son chemin, Jésus la transforme encore en un être vivant : *Je suis la porte, je suis la résurrection, je suis la vie*. Jamais de dissertation métaphysique, toujours l'action, le mouvement des personnages. Tel est le trait saillant qui me frappe dans la prédication du Sauveur. Je ne m'y arrête pas davantage. J'écris pour des lecteurs intelligents.

Des sujets traités par Jésus-Christ, passons aux auditeurs qu'il instruit.

Bien que Jésus enseigne toujours la même vérité, il varie à l'infini ses moyens de la faire pénétrer ; et son point de départ est toujours pris dans la nature de ses auditeurs. Il les traite selon leur degré d'intelligence et



de moralité ; il tient compte de leurs préjugés, de leur profession, et partant de là, il les oblige à marcher, au lieu de les porter lui-même. Loin de leur reprocher leur faiblesse spirituelle, leur ignorance religieuse, il se met à leur point de vue, et les amène, d'après leurs propres principes, à reconnaître qu'ils sont dans l'erreur, et à découvrir eux-mêmes la vérité. S'il lui arrive de condamner, c'est uniquement les pharisiens hypocrites, qu'il regarde comme perdus sans retour.

Suivent quelques exemples expliquant la pensée de l'auteur, entre autres celui, assez développé, de la manière dont Jésus procéda avec le jeune homme riche ; le Maître cherche à réveiller sa conscience et non à satisfaire sa curiosité ; il veut le persuader et le sauver bien plus que le confondre ; il le convainc de péché non par un flot de paroles, mais par un simple fait, par une expérience personnelle ; il le met dans l'alternative ou de crier grâce et pardon, ou de se retirer emportant dans sa conscience le trait qui pourra le



ramener plus tard souffrant et humilié aux pieds du Sauveur. . .

Jésus va plus loin dans cette voie. Au lieu de répondre aux paroles, il va chercher dans le fond de l'âme de ses auditeurs ce qu'ils y cachent, ou même ce qu'ils ignorent. Il ne se contente pas de triompher en apparence, il veut vaincre en réalité ; non pas imposer silence, mais persuader.

C'est ainsi que plus d'une fois il nous est dit que, devinant la pensée secrète des pharisiens, il y fit telle réponse qu'eux ne réclamaient pas.

A ce soin remarquable de prendre l'auditoire où il se trouve, Jésus ajoute une sagesse, je dirai même une habileté que je signalerai dans deux circonstances seulement.

La première est sa rencontre avec Pierre, après sa résurrection sur les bords du lac de Génézareth. Le Sauveur veut reprocher à son apôtre son triple reniement, non pour l'accabler, mais pour féconder son repentir. Lui en parler directement n'aurait d'autre ré-



sultat que d'imposer silence au coupable ; aussi Jésus n'en dit-il pas un mot : loin de là, il porte l'entretien sur l'amour du disciple et sur la charge que lui confie le Maître : *Simon, fils de Jona, m'aimes-tu ?* Par cette question, faite une seconde fois, Jésus laisse entrevoir le droit qu'il a de douter de l'affection de Pierre ; et en la répétant une troisième fois, il rappelle, à ne pouvoir s'y méprendre, le triple reniement. Ainsi, sans rien en dire, le Sauveur réveille le souvenir de la faute dans la conscience de Simon, l'oblige à s'accuser lui-même, et le dispose par l'humilité, à plus de vigilance. Il y a là non moins de tendresse que de sévérité.

Que tout cela est loin de notre manière de procéder, soit en chaire, soit ailleurs !

Second exemple : des pharisiens amènent au temple une femme adultère, et font à Jésus une question insidieuse qui, résolue dans un sens ou dans l'autre, doit leur fournir le moyen de l'accuser auprès du gouverneur ou devant le grand prêtre. Jésus devine leur pensée. Il pourrait la révéler à haute voix devant le peuple assemblé, et faire honte à ses agents



provocateurs ; mais non, il les confond, tout en déposant dans leur conscience le germe d'un repentir qui, plus tard, pourra les conduire aux pieds du Sauveur : *Que celui de vous qui est sans péché, leur dit-il, jette le premier la pierre contre elle.* Et eux se sentant repris intérieurement, se retirent comme Jésus l'avait prévu, condamnés par eux-mêmes et non par le prédicateur.

Je voudrais caractériser par un mot ces diverses observations sur la manière dont Jésus traite ses auditeurs, et je crois trouver ce mot dans cette parole du Maître lui-même : *Si quelqu'un veut faire la volonté de mon Père, il reconnaîtra si ma doctrine est de Dieu ou si je parle de moi-même.* D'après cette parole profonde, tout homme arrive à la vérité dans la proportion où il aime le bien.

Remarquez que je dis dans la proportion où il l'aime, et non dans la proportion où il le fait. Le brigand sur la croix, au moment où il censurait son compagnon, lui rappelant leurs crimes communs, aimait le bien ; aussi était-il prêt à croire en Jésus. Or, tel est le sens de la parole que je viens de citer. Jésus



n'y dit pas : Celui qui *fait*, mais celui qui *veut* faire la volonté de mon Père.

Nous ne réussissons donc auprès de nos auditeurs qu'en les prenant au point où ils en sont de cet amour du bien. Nous irions en vain opposer aux pécheurs scandaleux la loi spirituelle qui condamne jusqu'aux intentions ; en vain nous dirigerions contre les incrédules les paroles de la Bible ; ce sont des flèches qui passeraient au-dessus de leurs têtes, et qui les feraient sourire.

Je sais que la Parole sainte a une vertu propre ; mais cette vertu, en rapport avec l'âme humaine, n'agit qu'autant qu'il y a harmonie entre la Parole de Dieu et les dispositions de son lecteur. Si son efficacité était magiquement irrésistible, il suffirait de mettre tous les versets de la Bible dans une urne pour ensuite y puiser au hasard et en jeter un à la tête de chacun de nos auditeurs.

Au reste, Jésus donne lui-même le précepte que nous venons de déduire de sa pratique. Après avoir



mis ses instructions à la portée de ses apôtres et leur avoir demandé s'ils l'ont compris, il ajoute : *Tout scribe qui est bien instruit pour le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui tire de son trésor des choses nouvelles et des choses anciennes* ; en d'autres termes, des instructions appropriées aux besoins, aux lumières des auditeurs.

Quel admirable modèle encore ici que celui du Sauveur ! Quelle simplicité, quel naturel ! Après dix-huit siècles, est-il aujourd'hui un lecteur qui ne comprenne pas *l'Enfant prodigue*, le *bon Samaritain*, ou même le *Sermon sur la montagne* ? Jésus a-t-il emprunté aux docteurs de son temps les subtilités de leurs commentaires ? Jamais ! Les champs, la famille, les usages les plus vulgaires de la vie, voilà le trésor où il prend ses images. Ses paroles, assez profondes pour épuiser les méditations des savants, sont cependant à la portée des plus illettrés. Hélas ! elles sont si populaires que bien des prédicateurs auraient honte aujourd'hui de ne pas paraître les dépasser ! Qui prêche aussi simplement que Jésus-Christ a prêché ?



Qui pourrait dire : il n'y a pas dans mon auditoire une servante, un paysan qui ne m'aient compris ? Personne. Pourquoi ? Parce que personne ne s'oublie assez soi-même pour ne songer qu'à ses auditeurs ; ce qui me conduit à étudier notre sujet sous le troisième point de vue, celui de l'orateur.

Si jamais prédicateur eut quelque droit à parler de sa personne, à la rehausser, certes c'est bien Jésus-Christ. Il semble même qu'il devait y être conduit par la nature de sa doctrine, car enfin Jésus n'était pas venu pour parler, mais pour sauver. Et cependant, malgré sa grandeur propre, malgré le rôle important, unique, qu'il joue dans le salut de l'homme, Jésus, dès qu'il parle de lui, parvient non à se produire, mais à s'effacer. Il se fait petit, il parle beaucoup des autres, peu de lui-même. Lui, que les apôtres nomment le Fils de Dieu, s'appelle le Fils de l'homme ! Il déclare qu'il ne peut rien faire de lui-même, et que s'il se glorifiait, sa gloire ne serait rien ; il se qualifie une fois, et c'est pour dire : *Je suis doux et humble de cœur*.
Devant son simple précurseur, il incline la tête pour



être baptisé ; à Judas, venu pour le trahir, il dit : *Mon ami, qui t'amène ?* A Satan lui-même, il répond avec calme par des citations. Jamais il ne se redresse pour dire : Écoutez comme je parle bien, pense juste et me dévoue admirablement ! Sur la croix même pose-t-il comme tel prédicateur pose en chaire ?... Aussi ne craint-il pas de prendre un style populaire. Impossible de saisir en lui une prétention littéraire. S'il colore ses idées, s'il répète ses formes, s'il dramatise ses enseignements, c'est toujours pour le bien de ses auditeurs, pour en être compris et non pas admiré.

A ce sujet, qu'on me permette de citer un fait appartenant à l'histoire moderne.

Nous avons tous admiré, soit à la lecture, soit à l'audition, les éloquents discours d'un pieux prédicateur que Dieu vient de rappeler à lui. Nous avons tous été aussi émus par ses *Adieux*. Mais pourquoi ce dernier écrit nous a-t-il touchés si profondément ? Est-ce parce que les paroles en ont été prononcées sur un lit de souffrance ? Cela se peut dire pour quelques lecteurs. Mais remarquez que la plupart n'ont pas vu



souffrir le prédicateur. A quoi donc attribuer la puissance extraordinaire de ses derniers discours sur le cœur même des absents ? Je le dirai pour moi-même, et pense ainsi le dire pour beaucoup d'autres : *Les adieux d'Adolphe Monod* m'ont édifié plus que tous ses discours, précisément parce qu'il y avait là moins de style et plus de simplicité.

... Le grand moyen de succès dans nos prédications, c'est de nous dépendre de nous-mêmes pour ne songer qu'au salut des âmes immortelles que nous avons le privilège d'instruire.

Si nous pouvions y parvenir, certes, alors nous serions simples et sérieux en chaire. Mais en attendant que Dieu nous ait donné plus de désintéressement par sa grâce et par nos luttes, n'y aurait-il rien à faire pour affranchir notre amour-propre des mécomptes dont le menace la simplicité de nos prédications ? Car telle est bien la cause de notre boursoufflure. Nous craignons de ne pas intéresser en parlant, au lieu de réciter. Si nous étions aussi assurés de gagner autant d'approbateurs par le naturel que par le factice, nous



serions naturels. Comment donc obtenir cette assurance ? Le voici : c'est en nous préparant mieux avant de monter en chaire. Si notre sujet était longuement élaboré, si nous possédions bien notre matière ; si nos idées étaient claires, notre plan complet, notre cœur chauffé par la méditation, et surtout si nous nous étions assurés l'onction du Saint-Esprit par la prière, nous aborderions la chaire sans appréhension, nous nous y maintiendrions sans crainte de manquer de développements, sans préoccupation de produire l'intérêt. L'esprit libre, calme, nous marcherions droit au but ; nos allures elles-mêmes commanderaient le respect ; et, toujours plus maîtres de nous, parce que, en avançant, le sujet nous saisirait davantage, nous deviendrions aussi maîtres de l'auditoire, et finirions par le conduire avec

une joie commune au but désiré. Quand nous réussirons, nous-en serons encouragés : si nous échouons parfois, nous l'oublierons bien vite. Heureusement, un mauvais sermon prêché dimanche dernier ne nous ôte pas l'espoir d'en faire un bon



dimanche prochain. La chute, comme la marche, devient ainsi un stimulant. Je résume donc mon avis en deux mots : préparons-nous davantage; alors notre amour-propre sera moins exposé, et nous permettra plus volontiers de rester simples.

Jusqu'ici je n'ai guère parlé que de la vigilance du prédicateur sur lui-même; peut-être pourrait-on croire que j'accorde trop au travail. Dans ce cas, qu'on se détrompe, je compte avant tout sur la prière faite avec foi pour obtenir le secours du Saint-Esprit. Si j'en ai peu parlé, c'est qu'entre chrétiens cette condition est toujours sous-entendue. Toutefois, en finissant, je tiens à exprimer ma profonde persuasion, que sans une intervention de l'Esprit de Dieu, tous nos efforts resteront vains et nos prédications ne seront que des cymbales retentissantes.

XV.

Traité Rousseau

Nous laisserions une lacune assez considérable dans cet aperçu de l'œuvre de M. Rousseau, si nous ne parlions pas de ses traités qui, en leur temps, furent parmi les plus connus de ses ouvrages.

Ce genre de publications répondait d'une manière toute spéciale à la tournure de son esprit. Aussi le cultiva-t-il avec une prédilection marquée dès le commencement de sa carrière et jusqu'à sa



fin. Ses traités peuvent se ranger sous trois chefs principaux : controverse contre l'Eglise romaine ; apologétique ; édification. La liste de ces écrits en contient, sauf erreur ou omission, quatre-vingt-neuf.

Les plus répandus, furent, sans contredit, ceux contre l'Eglise romaine, les premiers surtout ¹, tirés à plusieurs éditions, et quelques-uns à 150 et 200 mille exemplaires.

On se rappelle que de ce nombre douze eurent les honneurs d'une condamnation juridique et pendant vingt ans au moins ne purent être réimprimés ni circuler en France. De là leur rareté actuelle. Sous la forme rapide, incisive, d'un dialogue populaire, ils battaient en brèche, sans ménagements, les erreurs de l'Eglise romaine, à laquelle l'auteur n'épargnait à l'occasion, ni l'arme, toujours un peu dangereuse, du ridicule, ni celle

1. La plupart ont été, ces vingt dernières années, traduits en italien, et sont encore largement répandus.



d'une logique inexorable qui met ces erreurs tantôt en opposition flagrante avec le plus simple bon sens, tantôt avec les enseignements les plus positifs de la Parole de Dieu.

Nous voudrions faire quelques citations qui pussent donner une idée générale de ces traités : l'embarras du choix nous arrête, leur variété même étant un obstacle à ce que la citation de l'un d'entre eux donne une juste idée de l'autre.

Prenons au hasard dans LES SOLDATS DU PAPE, *Petit catéchisme à l'usage des catholiques romains*. Pour en comprendre la portée, il faut nous rappeler l'état de la France à cette époque, l'influence politique des prêtres, et les espérances de liberté religieuse que la Charte de 1830 avait fait naître, sans toutefois les réaliser.

Demande. Qu'est-ce que le pape ?

Réponse. Un roi d'Italie².

2. C'était à l'époque du pouvoir temporel du pape,



D. Quels sont ses soldats ?

R. Les prêtres.

D. Du pape-roi, quels sont les ministres ?

R. Les archevêques.

D. Et les colonels ?

R. Les évêques.

D. Et les chefs d'escadrons ?

R. Les vicaires-généraux.

D. Et les capitaines ?

R. Les archiprêtres.

D. Et les lieutenants ?

R. Les chanoines.

D. Et les sergents ?

R. Les curés.

D. Et les caporaux ?

R. Les desservants.

D. Donc tous commandent ?

R. Oui, et le peuple obéit.

D. Combien d'hommes dans cette armée ?

R. Quelques millions.

époque qui paraît déjà si éloignée, si étrange !



D. Où sont-ils ?

R. Partout.

D. Combien en France ?

R. Quarante mille de toutes armes et de tous grades.

D. Qui les enrôle ?

R. Le pape.

D. Et qui les paie ?

R. Le roi.

D. Pour qui se battent-ils ?

R. Pour le pape.

D. Et qui les loge ?

R. Le roi.

D. Du pape, quelles sont les armes ?

R. Des bulles.

D. Quel est le plus puissant : la bulle du pape ou le glaive du roi ?

R. Avec ses trois cent mille glaives, le roi ne peut m'ôter ni me donner un seul désir ; avec sa simple bulle, le pape commande à quarante mille hommes, façonnant des millions de volontés.

D. Le pape commande-t-il au roi ?

R. Non, mais il approuve ou annule ses ordres.



B. Le pape commande-t-il aux préfets ?

R. Non, mais il inspire les évêques.

D. Les évêques commandent-ils aux maires ?

R. Non, mais ils passent le mot d'ordre aux curés.

D. Et qui prêche dans la paroisse ? est-ce le maire ?

R. Non, c'est le curé.

D. Qui confesse ? est-ce le maire ?

R. Non, c'est le curé.

D. Qui décharge des pénitences ? est-ce le maire ?

R. Non, c'est le curé.

D. Qui ferme l'enfer ?

R. Le curé.

D. Qui ouvre le ciel ?

R. Le curé.

D. Qui donc est le serviteur de l'autre ?

R. Ce n'est pas le curé.

D. Quel intérêt les soldats-prêtres ont-ils à servir le pape-roi ?

R. Le pape nomme les cardinaux et confirme les évêques ; les évêques présentent les curés et placent les desservants.

D. Cette armée a-t-elle des troupes auxiliaires à l'inté-



rieur ?

R. Les moines et les nonnes.

D. Et des espions à l'étranger ?

R. Les jésuites, mâles et femelles.

D. Quelles sont les armes de ces soldats ?

R. L'inquisition pour le corps, la damnation pour l'âme.

D. Sur qui font-ils feu ?

R. Sur le peuple.

D. Quelles sont leurs citadelles ?

R. Les églises.

D. Et leur enceinte continue ?

R. Les couvents.

D. Quel est leur genre de combat ?

R. L'embuscade.

D. Où ?

R. Au confessionnal.

D. Qu'est-ce que la confession ?

R. Le plus sûr moyen de connaître les secrets.

D. Quoi de plus ?

R. Une école où la pénitente apprend le mal qu'elle ignore.



D. Et encore ?

R. Une étude où le curé-notaire dirige les consciences, les aumônes et les héritages.

D. Ce dernier fait est-il probable ?

R. La loi l'a prévu.

D. Qui va se confesser ?

R. La femme.

D. Qu'est-ce qui rassure le mari ?

R. Le célibat du prêtre.

D. Et qu'est-ce qui devrait l'effrayer ?

R. Ce même célibat.

D. Résumez votre pensée sur l'armée papale.

R. C'est l'étranger dans la patrie, une puissance dans l'Etat, une caste dans la société. Tout ce qu'elle gagne, nous le perdons. Un prêtre de plus, c'est un citoyen de moins. Un couvent élevé, c'est une ferme abattue, et comme ces gens-là vivent de notre argent, de notre travail, sans nous rendre ni travail ni argent, il s'ensuit que plus ils prospèrent, plus nous dépérissons. Élevés par le peuple, ils emploient leur puissance à s'asservir le peuple. Donnez-leur l'argent pour ouvrir une école, fonder un hospice, ils vous vendront en-



suite l'entrée de l'école et de l'hospice au prix de votre influence et de votre liberté. Recevant gratuitement et vendant cher, ils ne peuvent que s'enrichir, et par leur or gouverner les consciences et les passions. Jadis, il ne leur fallut que le rétablissement des autels, plus tard les petits séminaires, et bientôt le monopole de l'instruction. Jadis, ils ne voulaient que le prêtre ; aujourd'hui, ils ont des ordres religieux ; prenez patience, ils demanderont bientôt l'inquisition, et, revenant en arrière à force d'avancer, ils vous donneront à vous, peuple, des dîmes à payer, à vous, rois, une pantoufle à baiser.

D. Que faire donc pour arrêter la marche de cette monstrueuse armée, qui nous écrase sous son pied d'éléphant ?

R. Tout simplement lui arracher ses deux défenses.

D. Lesquelles ?

R. La confession et le célibat.

D. Que faire pour amener les prêtres au mariage ?

R. Ne plus leur envoyer de femmes à confesser.

D. Mais, sans nous confesser, le prêtre ne voudra plus nous donner l'absolution ?



R. Tant mieux ; c'est à Dieu que nous irons la demander.

D. Mais, le prêtre marié n'osera plus offrir le sacrifice de la messe ?

R. Tant mieux ; nous aurons recours au grand sacrifice de-Jésus-Christ.

D. Mais, nous n'aurons plus les conseils du confessional ?

R. Tant mieux ; nous irons chercher ceux de la Bible.

D. Plus de casuistes pour nous guider ?

R. Nous implorerons les secours du Saint-Esprit.

D. Plus de pénitences ?

R. Nous n'en aurons que plus de temps pour sanctifier notre vie.

D. Plus d'indulgences ?

R. N'y comptant plus pour l'avenir, nous veillerons mieux sur notre conduite.

D. Mais enfin qui pardonnera nos péchés ?

R. Eh ! ne voyez-vous pas que je ne vous arrache au pardon mensonger de l'homme que pour vous conduire au pardon véritable de Dieu ? Qui vous pardonnera, si ce n'est l'offensé ? Qui est mort pour



vous, si ce n'est Jésus-Christ? Qui vous donnera la force de bien vivre, si ce n'est l'Esprit-Saint? Ah! laissez là l'institution humaine pour vous élever à l'institution divine. Ne voyez-vous pas qu'il y a deux choses complètement différentes, que jusqu'à ce jour vous avez confondues : l'Eglise et la religion; les prêtres et Jésus-Christ; la parole des hommes et la Parole de Dieu? Si vous ne savez pas encore en faire la différence, écoutez :

Je suppose que, sentant vos péchés, vous alliez à un prêtre demander l'absolution, que vous dira-t-il?

- Il faut : Répandre des aumônes.
- Réciter des *Avé*.
- Aller en pèlerinage.
- Faire une neuvaine.
- Brûler un cierge.
- Payer des messes.
- Endosser un cilice.
- Jeûner.
- Faire maigre.
- Porter une médaille.

- Baiser une relique.
- Marcher sur les genoux.

Supposez ensuite qu'au lieu d'aller au prêtre romain vous veniez à Jésus-Christ lui-même parlant dans la Bible ; que répondra-t-il à l'aveu de vos fautes fait avec confiance et repentir ? Ce qu'il répondit à la grande pécheresse : *Tes péchés te sont pardonnés : va-t'en en paix, ta foi t'a sauvée.* (Luc 7.48-50.)

De ces deux pardons, lequel vous semble le plus simple, le plus noble, le plus grand ? Lequel sent l'homme ? Lequel sent Dieu ? Comparez.

Enfin, lorsque vous aurez répandu aumônes, récité chapelet, fait pèlerinage, accompli neuvaines, brûlé cierges, payé messes, endossé cilice, jeûné, maigri, porté médaille, baisé relique, ployé genoux, dites, pensez-vous en être beaucoup mieux disposé à vivre saintement à l'avenir ? Tout cela vous fera-t-il aimer la justice, la pureté, la tempérance ? Je ne sais : mais attendez. Revenez à ce Jésus, Fils de Dieu, qui vous a dit : *Tes péchés te sont pardonnés.* Si vous croyez à sa parole, qu'éprouverez-vous à la nouvelle de ce



don magnifique du ciel, sans réserve, sans pénitence, sans condition? Ah! si je ne puis dire ce que vous sentirez vous-même, je puis dire au moins ce que sentit Magdeleine : elle aima beaucoup Jésus, parce que Jésus lui avait beaucoup pardonné; elle inonda ses pieds de ses larmes de reconnaissance, et mérita le plus bel éloge qui soit jamais sorti de la bouche du Sauveur. Voilà ce que fit Magdeleine, et si, comme elle, vous étiez pardonné par Jésus, voilà ce que vous feriez. (Voyez Luc 7.36-50.)

Mesurez à cette heure la distance immense, l'abîme profond qui sépare l'Eglise de Rome de l'Evangile de Jésus-Christ : là un pardon mesquin, vendu et pour quatre jours. Ici un pardon sublime, donné et pour toujours! Chez le prêtre, un pardon qui se perd et que chaque jour il faut acquérir contre quelques tours de chapelet. Chez Jésus, un pardon imperdable et payé par son sang! Au confessionnal, un pardon qui provoque de nouvelles fautes, car on sait comment les acquitter soi-même et à bon marché. Sur la croix, un pardon qui inspire l'horreur du péché, car



ce péché a crucifié un Ami, un Sauveur! Devant le prêtre, la mesquinerie d'une pénitence. Devant Jésus, la mort d'un Dieu! Dites, dites, de ces deux pardons lequel vous semble venir de Dieu et lequel inventé par les hommes?

Ah! jetez loin de moi ce vain attirail de formes, de jeûnes, de macérations! J'ai bien autre chose à faire; j'ai ma vie à dépenser en œuvres d'amour, de courage et de pureté. Je ne flagellerai plus ma chair, mais je purifierai mon cœur; je ne marmotterai plus des prières latines incomprises et fatigantes, mais avec élan de cœur je crierai à mon Dieu : *Merci, merci, mon Père, tu m'as sauvé! Je veux t'aimer, aimer mes frères et vivre moi-même dans la sainteté.*

Emportez vos images; ma Bible me suffit!

Retirez vos chapelets; je ne compte plus mes prières!

Débarrassez-moi de vos jeûnes; je ne veux plus m'abstenir que du péché!

Merci, merci, mon Père; tu m'as sauvé!



Ce fut à l'époque de ses travaux d'évangélisation dans la Haute-Vienne et la Charente que M. Roussel écrivit la plupart de ses traités de controverse répandus en très peu de temps dans plus de la moitié de la France, et presque toujours reçus et lus avec avidité.

L'un d'eux a un caractère tout spécial. Il fut écrit exclusivement en vue des prêtres et envoyé à tous ceux de France, sans exception, au nombre de quarante mille environ.

L'Appel aux prêtres, issu d'une généreuse intention en faveur d'une classe d'hommes pour lesquels l'auteur avait une compassion profonde, eut quelques bons résultats ; un certain nombre d'hommes sincères entrèrent, à cette occasion, en rapport avec M. Roussel et furent attirés à l'Évangile, Plusieurs quittèrent la prêtrise. Cependant, pour le grand nombre, les difficultés étaient trop considérables ; ceux qui étaient lassés du joug de Rome auraient tous voulu, que M. Rous-



sel leur procurât un gagne-pain ; c'était impossible. D'autres, au contraire, ne trouvèrent rien de mieux à répondre que des lettres d'injures, dont quelques-unes sont de tristes spécimens du plus triste style clérical ; ces malheureux oubliaient jusqu'aux règles de la plus simple décence, plusieurs s'y révélaient comme de dignes précurseurs de MM. Zola et compagnie.

Il paraît cependant qu'*un* prêtre au moins, parmi les opposants, répondit d'une manière convenable, par la voie de la presse. Nous pouvons du moins le conclure de la réponse que nous avons trouvée à son adresse, écrite par M. Dussaud, étudiant en droit. Cette réponse contient une page que nous reproduisons ici, parce qu'elle trace à grandes lignes le portrait de celui dont nous écrivons la biographie. « Monsieur

le curé,



J'ai lu votre réponse à M. Napoléon Roussel. Dès l'abord, j'ai cru qu'il serait bon de vous désabuser sûr ce que vous pensez quant à la personne de son auteur. . . M. Roussel n'a jamais été prêtre catholique. Né à Sauve (Gard), il a été dès 1831, après avoir fait des études à Genève, pasteur à Saint-Etienne (Loire), puis à Alger, puis à Marseille, et il est maintenant occupé à l'évangélisation des catholiques romains de l'ouest de la France où, par parenthèse, il a beaucoup d'occupations et beaucoup de procès, comme vous pourriez vous en convaincre en lisant les *Archives du christianisme*, journal de Paris dont la mission est de servir d'organe aux Eglises réformées de France. M. Roussel, âgé de quarante ans environ, est père de famille depuis une quinzaine d'années. Je connais M. Roussel. C'est un homme qui parle bien, qui joint à un sérieux sans affectation une grande présence d'esprit, une politesse exquise et des manières distinguées. Vous vous trompez,



monsieur, quand vous attribuez à M. Roussel le but de faire mieux passer ce qu'il dit au clergé français en le couvrant de ces mots : *Chers amis*. Ce n'est pas là une précaution oratoire, c'est l'expression vraie d'une pensée vraie. M. Roussel, comme celui qui vous écrit, comme tout chrétien biblique, voit dans chaque prêtre un sujet d'affection ; d'affection mêlée d'amertume si c'est un prêtre hypocrite et prévaricateur ; d'affection mêlée d'estime et de commisération si c'est ce qu'on appelle un bon prêtre. . . M. Roussel est un homme dont la vie entière est consacrée à la propagation de ses convictions, un homme qui a dépensé beaucoup d'argent pour la cause de ce qu'il croit être la vérité, un homme qu'aucun travail, qu'aucune fatigue n'arrête, . . . que n'ont pas arrêté les difficultés et les dépenses de son *Appel* adressé à quarante mille personnes, ni plus ni moins ; que n'ont pas arrêté les injures qui devaient pleuvoir sur lui, et qui ne lui ont pas manqué, car tout



le monde, tous les prêtres, monsieur, n'ont pas pris la voie de la presse pour lui répondre, et tous n'ont pas jugé à propos de lui parler sérieusement et avec politesse. . . »

D'autres traités, tels que *Simple histoire, les Deux Indiens*, avaient pour objet l'annonce de l'Évangile pur et simple sans controverse aucune ; d'autres, les *Déistes sans Dieu, Foi et incrédulité*, montrent sous une forme populaire le néant des assertions contraires à l'Évangile. Ces premiers traités, au nombre d'environ quarante-quatre, furent ensuite réunis en deux volumes sous le titre de *Traité Roussel* (1848). Les condamnations judiciaires étant survenues, il fallut ensuite faire une édition expurgée, qui parut sous le nom de *Choix de traités Roussel*, et dont les douze connus sous le nom de *Rome et compagnie* furent retranchés, ainsi que quelques autres. Plus tard, M. Roussel reprit la plume pour parler au peuple ;



mais les temps avaient changé ; les superstitions romaines n'étaient plus le grand ennemi à combattre, et c'est d'un autre côté qu'il tourna ses attaques.

Voici comment il s'exprime dans une lettre particulière (6 octobre 1860), à propos d'un écrit de controverse qu'un de ses amis songeait à publier, au moment où Garibaldi cherchait à chasser le pape de ses Etats :

« Garibaldi se charge du pape et compagnie, . . . les préoccupations ne sont plus là. Le public se moque bien de ce qu'à dit ou n'a pas dit tel concile ! Il faut parler aux gens de nos jours d'eux-mêmes, de leur époque, sous peine de n'être pas lu. Le catholicisme romain n'a plus besoin d'être démoli, il est par terre ! Ce qui reste de lui dans le cœur humain y restera toujours sous une forme ou sous une autre ; c'est la piété s'alliant au plaisir ; un compromis entre la religion et la passion.



Ce qu'il faut donc combattre de nos jours, c'est l'incrédulité plutôt que la superstition. L'incrédulité est aussi abondante que le catholicisme est rare. Une bonne apologétique, voilà ce qu'il nous faut.

Mon besoin d'être court et populaire me fait donc adopter le traité de quatre pages, et c'est là que je vais revenir bientôt. »

M. Roussel prit en effet à tâche, dès cette époque, de combattre surtout l'incrédulité populaire, pratique, celle qui s'exprime et se propage par des maximes telles que : *Dieu est trop bon pour nous envoyer en enfer ; quand on est mort on est bien mort*, etc. Toujours sous la forme vive d'un dialogue animé, il s'efforçait de battre en brèche, par l'Évangile et le bon sens, ces adages aussi faux que populaires. Il composa ainsi seize traités séparés, réunis ensuite sous le titre : *Les dictons du peuple et la réponse de Jésus-Christ*.

◇
Voici ces dictons réfutés :

- Quand on est mort on est bien mort.
- Je n'ai ni tué ni volé.
- Dieu est trop bon pour nous envoyer en enfer.
- Pourquoi Dieu ne me fait-il pas croire ?
- Les miracles sont impossibles.
- Toutes les religions sont bonnes.
- On ne doit pas changer de religion.
- Qui travaille prie.
- Charité bien ordonnée commence par soi-même.
- Chacun suit sa destinée.
- Pourquoi y a-t-il tant de religions dans le monde ?
- Dieu ne peut pas damner les païens pour n'avoir pas connu Jésus-Christ.
- Moi je crois ce que je vois.
- Jésus-Christ était un grand philosophe.
- La Bible est un livre comme un autre.

◇ – Je fais de mon mieux.

Enfin, comme dernier écho d'autrefois, Napoléon Roussel publia la même année un petit recueil de huit traités contre le romanisme, sous le titre de *Controverse amicale*. Il ne voulait plus foudroyer les prêtres et leurs machinations, mais causer « amicalement » avec les catholiques. Le premier de ces traités porte pour titre : *la Femme de saint Pierre* ; le dernier, destiné à prouver que le culte rendu à Marie est opposé à l'esprit que manifeste la mère du Sauveur elle-même, est intitulé : *Respect à Marie*.

L'adoucissement du titre même de ces traités, mis en contraste avec ceux des premières années, nous rappelle un autre contraste bien plus frappant encore, celui de l'écrivain incisif, mordant, belliqueux, avec l'homme, l'ami, le père de famille débonnaire et inoffensif. Au temps des plus grandes luttes de Roussel contre Rome, alors que ses prédications et ses écrits de controverse



faisaient tant de bruit et remuaient un si grand nombre d'âmes, alors aussi que gendarmes et préfets étaient constamment à sa poursuite, et que procès sur procès lui étaient intentés à tout propos, un homme, nouvel agent de la Société évangélique, vint le trouver. Cet homme avait une lettre à écrire ; après en avoir conféré avec M. Roussel, il fut installé par celui-ci à une table, avec papier, plume et encre, tandis que M. Roussel continuait paisiblement son propre travail. Mais le visiteur était en vain pourvu de tout le nécessaire ; assis devant son papier, il levait constamment la tête et ne pouvait plus contenir son étonnement à la vue de l'homme, au visage rasé, au regard bienveillant, calme et serein, qui était en face de lui. « Est-ce vraiment bien vous qui êtes Napoléon Roussel ? » lui demanda-t-il avec stupéfaction. Il n'en pouvait croire ses propres yeux !

M. Roussel se rendait compte de cette impression répandue dans le public. Il écrivait quelques



années plus tard à un de ses meilleurs amis : « On devrait savoir qu'il y a loin, souvent, du caractère réel d'un homme à celui que les circonstances lui font revêtir dans ses écrits. J'en suis un exemple dans mes traités de controverse. On écrit souvent sous la forme qui paraît devoir le mieux atteindre le but et non sous celle qui correspond à son propre caractère. Quoi de-plus opposé que Béranger et ses chansons !

... Je crains que mon témoignage auprès de M. D. dans votre cas ait peu de poids, car moi aussi, à bien des yeux et aux siens en particulier, je suis un grand batailleur. Rappelez-vous que M. D. est un timoré pour qui je suis un épouvantail. »

Un autre grand sujet le préoccupait depuis plusieurs années. Il avait été imbu, on se le rappelle, de doctrines rationalistes à la Faculté de théologie. D les avait abandonnées à sa conversion ; il avait reçu Jésus-Christ comme le Fils unique et éter-



nel de Dieu, son Sauveur, mort sur la croix pour nos péchés, ressuscité pour notre justification ; mais il ne pouvait oublier les luttes douloureuses qu'il avait eues à traverser avant d'en arriver à la plénitude de sa foi, et se préoccupait avec une profonde sympathie de ceux qui, par suite de leur entourage, de leur éducation première ou de leurs études mal dirigées étaient encore plongés dans les mêmes incertitudes au sujet de la personne du Christ. Il avait à cœur de leur montrer que le christianisme n'est pas une œuvre humaine, entre autres raisons par l'impossibilité absolue d'admettre logiquement que Jésus eût été un simple homme. Dans son livre apologétique : **QUI EST JÉSUS-CHRIST ?** il met en relief l'unité constante et la sainteté parfaite de Jésus ; à tous les âges, à tous les degrés de son développement, dans toutes. les circonstances de sa vie, en présence de toutes les difficultés, comme homme, comme juif, comme fils, comme maître, comme moraliste,



comme prophète, comme fondateur de religion nouvelle, Jésus a toujours été le même, un dans son esprit, dans sa volonté, dans son œuvre, et toujours parfaitement saint, saint non au dehors, mais au dedans, saint non d'une sainteté relative ou négative, mais d'une sainteté positive et absolue, saint et toujours humble, saint et, par conséquent, vrai dans toute sa vie, vrai dans toutes ses paroles.

La conclusion se tirait d'elle-même. Aussi l'auteur arrivait-il à dire que la foi est essentiellement une affaire de bonne foi, qu'en présence de Jésus parfaitement saint, toujours saint, et seul saint dans ce monde, la foi en sa divinité trouve son principal obstacle non dans notre intelligence mais dans notre volonté; non dans notre esprit mais dans notre cœur; non dans l'absence de preuves mais dans la présence de nos passions.

Contre les esprits égarés par Strauss et qui prétendaient que les récits évangéliques n'étaient



que des mythes et que Jésus lui-même n'avait probablement jamais existé, il avait déjà publié une brochure dans laquelle il démontrait, par les procédés mêmes de Strauss, que Strauss lui-même n'avait jamais existé ; comme M. N. Perez prouvait ensuite, avec infiniment d'esprit, que Napoléon I^{er}, sa naissance en Corse, ses deux femmes, ses douze généraux, toutes ses victoires, toutes ses défaites, Austerlitz, Iéna, Sainte-Hélène, n'étaient que des mythes sans aucune réalité historique.

Contre les esprits forts de son temps, et de tous les temps, il a écrit à diverses époques : *l'Incrédule croyant* ; les *Déistes sans Dieu* ; *Aux incroyables* ; *Plus de surnaturel plus de Dieu* ; *Aux libres penseurs* ; *Dieu, conscience, avenir*, et d'autres encore dont il a été fait mention à leur place chronologique.

XVI.

Dernière période (1857-1878)

Après plus de trente années d'une vie toujours active, souvent militante, M. Roussel s'était retiré à Cannes, où de 1857 à 1863 il exerça un ministère paisible, tout à fait indépendant, absolument gratuit. Il prêchait deux fois chaque dimanche dans la jolie chapelle du Riou, construite par l'amiral Packenham, expliquait la Parole de



Dieu la semaine dans des méditations familières, réunissait avec sa femme et sa fille aînée quelques-unes des dames de la colonie étrangère, en vue de soutenir l'École évangélique de filles, qu'il avait fondée, et s'occupait de la publication de quelques ouvrages de genres très divers, tels que : *De mon balcon à Cannes, le Jeudi de l'école du dimanche, l'Évangile* (selon saint Marc) *expliqué aux petits* (2 volumes), *les Psaumes médités, les Dictons du peuple et les réponses de Jésus-Christ* (recueil de seize traités), *Controverse amicale* (huit traités); enfin une Bibliothèque illustrée pour enfants : *les Oiseaux, les Animaux, les Champs, la Bible, la Vie de Jésus-Christ, les Paraboles de Jésus-Christ* (2 séries de poésies sur cartes coloriées), etc.

Ce fut au milieu de cette paisible activité, dans cette douce indépendance dont il avait toujours fait si grand cas, en pleine jouissance de son beau soleil du midi qu'il aimait tant, qu'un appel, bien inattendu, mais aussi pressant et chaleu-



reux qu'inattendu, adressé par l'unanimité des membres de l'Église évangélique de Lyon, vint le surprendre et l'entraîner presque malgré lui dans une nouvelle sphère d'activité.

Cette Église, fondée par M. Adolphe Monod en 1831, avait des titres tout spéciaux à la sympathie de M. Napoléon Roussel. Il y possédait déjà dans les familles Milsom, Poy, Berry et d'autres, dans le pasteur Cazalet (qu'il avait consacré autrefois), dans le vénérable doyen M. Cordés, des amis infiniment précieux qu'il se réjouissait de retrouver.

Il avait lui-même laissé dans le troupeau des souvenirs bénis, dont nous trouvons le témoignage dans un rapport de cette Église, du 25 juillet 1861 : « Les conférences que M. Roussel a bien voulu nous donner cet hiver sur quelques entretiens de Jésus ont éclairé plusieurs personnes qui, pour la première fois, entendaient la prédication de l'Évangile. Parmi les auditeurs se trouvait



une pauvre femme que l'une de nos sœurs avait amenée à grand'peine à la prédication et qui, depuis longtemps, cherchait péniblement à gagner le ciel, tout en regardant *quelquefois* au Sauveur. Elle s'administrait soixante coups par semaine avec une chaînette de fer garnie de pointes, et portait depuis dix-neuf ans une ceinture votive. Le moment approchait où elle allait voir tomber ses chaînes pour entrer dans la liberté glorieuse des enfants de Dieu. Quand elle entendit le prédicateur s'écrier que *le pardon qu'on cherche auprès d'un homme et entre quatre planches n'est pas le vrai pardon*, ces paroles répondirent si bien à son expérience personnelle, qu'elle en fut profondément remuée dans sa conscience. Il lui fut impossible de dormir de toute la nuit. Le lendemain, elle eut un sérieux entretien avec M. Rousset, qui lui remit un Nouveau Testament. Cette lecture acheva l'œuvre commencée. Nous avons la confiance qu'elle est aujourd'hui inébranlable-



ment attachée à la foi qui sauve. »

Les amis chrétiens que M. Roussel possédait à Lyon, les souvenirs de son propre développement spirituel dans cette ville sous l'influence d'Adolphe Monod, les souvenirs mêmes de son enfance, qu'il y avait passée presque toute entière, réveillaient donc un écho puissant dans son cœur. Et malgré les sacrifices réels qu'il eut à accomplir pour quitter Cannes, la Méditerranée, le pays du soleil, sa villa, sa retraite, et en quelque mesure même son indépendance, puisqu'il entrerait au service d'une Église régulièrement constituée, il accepta, se rappelant surtout que dans cette grande ville il devait y avoir un grand nombre d'âmes à sauver, une population ouvrière plus dépourvue et plus affamée de la Parole de Dieu que celle qu'il laisserait derrière lui à Cannes.

En octobre 1863, il alla s'installer à Lyon, heureux d'avoir surtout à évangéliser directement les petits et les pauvres de la Croix-Rousse et de la



Guillottière. Le rapport semestriel de l'Église s'exprime ainsi : « Un frère connu et apprécié depuis longtemps dans les Églises de langue française, en particulier dans celle de Lyon, M. le pasteur Napoléon Roussel, a bien voulu répondre à l'invitation pressante que nous avons été heureux de lui adresser à l'unanimité. N'était-il pas, en effet, désigné à l'avance pour une œuvre comme celle-ci ? Plus que jamais nous avons besoin de courageux athlètes, de champions éprouvés, qui, aux ardeurs du zèle et à la soif du prosélytisme, sachent unir, sous le regard de Dieu, toute la prudence et l'humble maturité d'une longue expérience chrétienne. »

Ce fut pendant son ministère dans cette Église, et sous l'impression de ce qu'il voyait et entendait chaque jour autour de lui comme expression des souffrances et de l'incrédulité des masses, qu'il composa encore divers traités : *Au peuple, Aux libres penseurs, le Surnaturel, l'Autre monde, les*



Deux Jésus, les Miracles de Jésus-Christ, et deux livres illustrés pour enfants : A l'école des fourmis et les Abeilles.

Il écrivait à l'un des siens :

« C'est décidément une maladie que la manie d'écrire. Il y a quelques jours, tout en ployant un dernier manuscrit sur les *Abeilles* pour l'envoyer à Grassart, et en me disant : Voici bien le dernier, une idée me passe par la tête, je prends la plume et j'écris un titre : *l'Autre monde* ; le plan me vient, je commence, continue et finis un nouveau manuscrit de l'étendue de *Aux libres penseurs*, lequel manuscrit est déjà chez l'imprimeur !

Chère enfant, que le bon Dieu te préserve de cette maladie, car elle devient facilement chronique, et sinon mortelle, du moins ne vous quitte qu'à la mort. »

Toutefois son activité touchait à son terme. Il n'était pas âgé, mais trente ans de sa vie de



lutttes incessantes et d'épreuves souvent renouvelées pouvaient, comme aux militaires les années de campagne, être comptées double. La fatigue se faisait sérieusement sentir : la marche était plus lente, le travail moins facile, moins fécond. Une maladie étrange, mystérieuse, que beaucoup plus tard seulement on constata être une lente dessiccation de la moelle épinière, commençait, à son insu, à manifester ses premiers symptômes et à donner à sa pensée une certaine rigidité. Alors aussi, sous l'influence des avant-coureurs de cette infirmité physique, il traversa une espèce de crise qui n'est pas sans une certaine analogie avec celle traversée par Jean-Baptiste dans la prison de Machéronte, et d'où le Précurseur sortit vainqueur en s'adressant directement à Jésus par cette question, surprenante dans sa bouche : *Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?*

M. Roussel, malgré les vives sollicitations de ses collègues, des anciens et de toute l'Eglise, sen-



tit que le moment de se retirer était venu pour lui. Son départ suscita des regrets unanimes. Le rapport de l'Eglise, de 1868, en rend compte : « Nous avons perdu notre cher pasteur, M. Napoléon Roussel. Malgré une solennelle démarche tentée auprès de lui, à la demande même de l'Eglise, pour le retenir parmi nous, il a persisté dans sa résolution de départ et nous a quittés le 1^{er} juillet. Sa douce bonté, sa piété sympathique et sa parole éloquente nous laissent un souvenir précieux. »

En effet, le pionnier qui avait tant défriché, sapé, arraché, démoli, labouré et semé, le lutteur toujours à la brèche, jadis infatigable et que les adversaires se représentaient volontiers avec un air rébarbatif, des moustaches retroussées et le sabre au poing, était l'homme le plus doux, le plus débonnaire, nous osons le dire, le plus bienveillant qu'il fût possible de rencontrer. Son humilité était plus vraie encore dans sa vie que dans ses sermons ; sa simplicité, sa bonté envers tous,



envers de petits enfants, envers les servantes de la maison, lui gagnaient partout les cœurs et lui valaient des dévouements à toute épreuve. Et il en fut ainsi, et toujours plus, jusqu'à sa fin. Personne, soit au temps de son activité la plus dévorante, soit dans les contrariétés les plus pénibles, soit dans les plus grandes épreuves, soit dans sa dernière, longue et douloureuse maladie, n'a jamais pu surprendre chez lui un mouvement de révolte, non, pas même un accès de mauvaise humeur contre les siens ou contre les dispensations de Dieu. Il était toujours d'une sérénité qu'il serait difficile, croyons-nous, de surpasser.

Mais après toutes ses fatigues, il avait soif de repos, de recueillement, de communion tranquille et de tête à tête avec son Dieu ; il y avait pleinement droit, et Dieu l'accompagna dans sa retraite, à Menton, où il passa avec toute sa famille quatre paisibles et heureuses années. Il y consacrait la



plus grande partie de son temps à des lectures extrêmement variées, à des compositions faciles d'un genre instructif et récréatif, écrivait : *Les archipetits, – A mes grands enfants, – A mes petits enfants*, et faisait avec son gendre de fréquentes mais lentes promenades dans les ravissants vallons de Gorbio, de Cabrolles, sur les collines du Castellar, de la Madone, dans les splendides forêts de pins et d'oliviers du cap Martin, trouvant partout son Dieu dans la nature, et toujours occupé de le bénir et de le glorifier. Peu expansif avec les étrangers, il l'était d'autant plus avec ses intimes, surtout avec les quelques membres de sa famille qui avaient le privilège de l'entourer de plus près.

Quelques années après, il se résolut, en vue de ses plus jeunes enfants, à quitter encore une fois, la dernière, cette belle France et ce beau midi, : l'un et l'autre si chers à son cœur. Il alla à Genève, d'où il écrivait à sa fille à Menton, le 6



janvier 1874 : « J'ai reçu un cadeau qui m'a remué le cœur, ravivé de chers souvenirs, arraché un soupir : ce sont des fleurs du midi ! Hier, je tombe, en lisant Goëthe, sur cette parole : *Le connais-tu ce pays où les citronniers fleurissent ?* L'émotion a jailli avec les larmes ! C'est folie, soit, mais c'est ainsi. »

Oui, c'était bien ainsi. Le cœur aimant et le cœur chrétien étaient toujours vivants, bien vivants, et le furent toujours plus jusqu'à la fin. A Genève, il fit, les premiers mois, le tour de toutes les églises, voulut entendre tous les prédicateurs, se rendre compte, par lui-même, de toutes les tendances et de toutes les nuances théologiques, mais il en revint bientôt à ne plus fréquenter que le culte de l'Eglise évangélique et devint un des auditeurs les plus assidus de l'Oratoire. C'est là qu'il trouvait toujours ce qui seul pouvait le satisfaire, une prédication toujours évangélique, fidèle, vivante, simple et vraie. Si certaines difficultés



théologiques avaient entamé chez lui l'épiderme, elles avaient laissé intacte, et plus qu'intacte, elles lui avaient même rendu d'autant plus précieuse la foi vivante au Dieu vivant, au Dieu qui nous sauve, nous pécheurs, *gratuitement, par grâce* ; et son humilité, sa simplicité d'enfant, sa confiance en Jésus, qu'il ne se lassait pas d'admirer, d'aimer, de bénir et d'adorer, étaient touchantes, et profondément édifiantes.

Mais la maladie faisait des progrès, lents, constants. Bientôt il ne put plus marcher ; bientôt après il n'écrivait qu'avec peine ; bientôt enfin il ne parlait qu'avec grande difficulté. Ses facultés restaient pourtant lucides. Peu de mois avant sa mort, il écrivait à sa fille absente :

« L'approche du 23 novembre me rappelle Paris, l'entresol rue Louis-le-Grand, N^o 17, et notre bonne et chère Emma disant : *Une enfant nous est née*. Cette enfant n'avait pas même le souffle.



Le docteur dut lui insuffler de l'air par un tuyau de plume. Aujourd'hui elle a trente-sept ans, elle est florissante de santé, pleine de bons sentiments et utilement occupée. Que Dieu en soit béni !

Quant à son père, doué de soixante-onze ans, il continue à faiblir sans souffrance, en attendant un meilleur avenir dans une patrie meilleure. . . et il laisse à une main plus sûre le soin de continuer ces lignes. »

Dans ses adieux à un fils éloigné, il faisait écrire : « Je suis entouré de bons soins, mais Celui qui est le plus près est aussi le plus sage et le plus puissant. Que le bon Dieu vous donne ses plus précieuses bénédictions, surtout les spirituelles. »

Ses dernières préoccupations pour la terre étaient d'assurer la constante harmonie et le bonheur de tous les siens, et de consoler leurs cœurs au sujet de son prochain départ. « S'il



me fallait compter, disait-il, sur *une seule* bonne œuvre qui me fût propre, pour être sauvé, je me croirais absolument perdu ; non, pas par les œuvres, mais par miséricorde, par grâce, par la seule et pure grâce de Dieu, mon Sauveur. » – « J'ai plus qu'une espérance, j'ai l'*assurance* de la vie éternelle. »

Ne pouvant plus lire lui-même, il se faisait répéter ses passages de prédilection, Psaume 42 : *Comme un cerf brame après des eaux courantes, ainsi mon âme soupire après toi, ô Dieu ! Mon âme a soif de Dieu, du Dieu fort et vivant. Quand entrerais-je et me présenterais-je devant la face de Dieu ?... Attends-toi à Dieu, car je le célébrerai encore. Il est la délivrance à laquelle je regarde. Il est mon Dieu !*

Et le Psaume 84 : *Mon âme désire ardemment, et elle soupire après les parvis de l'Éternel ; mon cœur et ma chair sont transportés de joie après le Dieu fort et vivant. Et d'autres.*



Il nous disait un jour : « Je vous recommande d'être larges. C'est à l'esprit de l'Évangile qu'il faut s'attacher, non à la lettre. »

Et encore : « Toute la doctrine de l'Évangile se résume dans la grâce ; toute la morale dans cette parole : *Ta volonté soit faite.*

Tu seras aujourd'hui avec moi dans le paradis,
que cette parole de Jésus fait de bien !

Père, je remets mon esprit entre tes mains. »

Après un long temps de faiblesse extrême et de souffrances admirablement supportées, Napoléon Roussel s'endormit dans la paix du Seigneur, le 8 juin 1878.

« C'était un de ces hommes qu'on ne peut se représenter que vivant, écrivait à sa famille M. le professeur Jean Monod, et c'est bien dans la VIE que vous le cherchez maintenant et que vous le trouvez. » (Luc 20.38.)



« Les deux passages bibliques de votre faire-part, écrit M. le pasteur Abelous, qui l'avait beaucoup connu, me semblent lui convenir admirablement et nous rappellent bien sa foi dans la grâce souveraine de Dieu, et cette faim et cette soif de justice qui tourmentaient son âme et que notre Père céleste satisfait dans le ciel, où brillent comme des étoiles les fidèles messagers de sa Parole.

M. Napoléon Roussel était une lumière dans l'Eglise, qu'il a servie par son long et beau ministère, béni pour une foule de personnes. Ses livres l'ont rendu populaire dans tout le monde évangélique ; ils resteront pour continuer son œuvre missionnaire et étendre le règne du Sauveur. »

Les deux passages auxquels M. le pasteur Abelous fait allusion sont :

Psaume 92.11 : *La lumière est semée pour le*



juste, et la joie pour ceux dont le cœur est droit.

Ephésiens 2.8-9 : Vous êtes sauvés par grâce, par la foi; cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu; ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie.

Et nous qui l'avons vu de près, de tout près, jusqu'à la fin, nous pouvons aussi avec assurance, et sans oublier la profonde humilité de celui dont nous aimons et vénérons la précieuse mémoire, répéter à son sujet les paroles de l'Apocalypse 14.13 : *Heureux sont dès maintenant les morts qui meurent dans le Seigneur! Oui, il en est ainsi, dit l'Esprit, parce qu'ils se reposent de leurs travaux et leurs œuvres les suivent.*

APPENDICE.

Liste des ouvrages et traités de NAPOLÉON ROUSSEL

VÉRACITÉ DES ÉVANGILES. (1833.)

Pourquoi votre curé vous défend-il de lire la Bible¹ ?
(1835.)

1. Les titres en petits caractères sont ceux des traités de 8 à 16 pages pour la plupart.



La religion d'argent. (Condamné en France).

Le catholicisme aux abois.

Foi et incrédulité.

Si la meilleure religion est d'être honnête homme ?

Les déistes sans Dieu.

Le catholique chrétien.

Notre-Dame de Lorette à Paris.

Rome païenne.

Il faut une religion pour le peuple.

Le Livre des livres.

Dieu est infiniment bon.

Simple histoire.

La Bible falsifiée est-elle catholique ou protestante ?

(1839.)

L'histoire d'un morceau de bois.

L'incrédule croyant. (1839.)

L'homme est-il naturellement bon ou méchant ?

Un songe législatif.

Aux incroyables. (Condamné.)

Le bréviaire.



Vie de Strauss.

A MES ENFANTS. (1840.) Avec gravures.

MON VOYAGE EN ALGÉRIE. Avec gravures.

MÉMOIRES D'UN ÉCOLIER. Avec gravures.

SCÈNES BIBLIQUES patriarcales, prophétiques, évangéliques. Avec gravures.

FRAGMENTS D'APOLOGÉTIQUE.

LA JEUNESSE MORALE ET RELIGIEUSE. Avec gravures.

Le rationalisme moderne. (Brochure.)

La Vierge et les Saints.

Le portrait de Marie dans les cieux. Avec gravure.

Encore la religion d'argent.

MON TOUR DU LAC LÉMAN. Avec gravures.

Y a-t-il un Dieu ?

Les saints de Saintes.

Pauvres et petits.

Les deux Indiens.

L'homme indispensable.

MÉTHODE NATURELLE DE LECTURE.

Que croient les protestants ? (Condamné.)



Le catholique automate. (Condamné.)

Jésus et jésuite. (Condamné.)

Questions indiscrètes. (Condamné.)

Les catholiques sont protestants. (Condamné.)

Appel aux prêtres. (Condamné.)

Le purgatoire. (Condamné.)

Les soldats du pape. (Condamné.)

Les reliques juives et païennes de Mgr. l'arch. de Paris.
(Condamné.)

L'Eglise du pape n'est ni catholique, ni apostolique, ni
romaine. (Condamné.)

La grande Prostituée. (Condamné.)

Différence entre catholicisme et protestantisme.
(Condamné.)

RICHE ET PAUVRE À LA RECHERCHE DU BONHEUR.

LE CULTE DOMESTIQUE. 2 vol. in-8, (1846.) Les rats
d'Eglise. (1846.)

Les Bibles empoisonnées.

Les mystères de la Salette.

LE CULTE DU DIMANCHE. 1 vol. in-8. (1847.)



Je ne comprends pas la Bible. (1848.)

Les papes peints par eux-mêmes. (Condamné.)

TRAITÉS ROUSSEL (réunion en 2 vol. de tous les traités précédents).

L'ÉGLISE ROMAINE CONDAMNÉE PAR LA BIBLE (gravure).

RÉFORMES DANS LA RÉFORME. (1850.)

LE CRI DU MISSIONNAIRE CHRÉTIEN. (1851.)

CHRIST ET LE PAPE (album, 1851).

ÉLANS DE L'ÂME VERS DIEU.

Les enfants de la Bible. (1852.) Avec gravures.

TROIS MOIS EN IRLANDE. (1853.)

SEPT FLÈCHES DANS LE CŒUR DU ROMANISME. (1853.)

LES NATIONS CATHOLIQUES ET LES NATIONS PROTESTANTES, comparées sous le triple rapport du bien-être, des lumières et de la moralité. 2 vol. in-8. (1854.)

L'ILLUSTRATION DE LA JEUNESSE. 2 vol. in-4 illustré. (1855.)

LES FEMMES DU NOUVEAU TESTAMENT. 1 vol. in-4 illustré.

◇
COMMENT IL NE FAUT PAS PRÊCHER. 1 vol. in-12.

PRIÈRES D'UN ENFANT. 1 vol. in-18.

TRADUCTION DU COMMENTAIRE DE BARNES SUR LES ÉVANGILES, LES ACTES, LES ROMAINS, LES CORINTHIENS.

VAUDOIS ET VALLÉES DU PIÉMONT (traduction). 1 vol. in-12.

LE JEUDI DE L'ÉCOLE DU DIMANCHE. (1857.)

L'ÉVANGILE EXPLIQUÉ AUX PETITS. 2 vol. (1859.)

QUI EST JÉSUS-CHRIST ?

LE RÉVEIL IRLANDAIS. (1859.)

DE MON BALCON À CANNES.

LES PSAUMES MÉDITÉS. (1860.)

LES DICTONS DU PEUPLE ET LES PAROLES DE JÉSUS-CHRIST. Seize traités. (1861.)

CONTROVERSE AMICALE. Huit traités.

LES OISEAUX – LES ANIMAUX – LES CHAMPS – LA BIBLE. Formant les 4 volumes de la *Bibliothèque coloriée*. (1862.)

LA VIE DE JÉSUS-CHRIST. (Poésies et peintures sur



seize cartes.)

LES PARABOLES DE JÉSUS-CHRIST. Id.

A L'ÉCOLE DES FOURMIS. (1863.)

Le Jésus de M. Renan.

AU PEUPLE. Huit traités.

Les deux Jésus (celui de l'Évangile et celui de M. Renan).

Plus de surnaturel, plus de Dieu. (1865.)

AUX LIBRES PENSEURS.

LES MIRACLES DE JÉSUS-CHRIST (peintures et récits évangéliques sur cartes).

L'autre monde. (1866.)

LES ABEILLES. 1 vol.

LES PAPILLONS.

A MES PETITS ENFANTS. 1 vol. (1868.)

LA BIBLE RÉSUMÉE. 1 vol. (1869.)

A MES GRANDS ENFANTS. 1 vol.

PREMIÈRES LECTURES. (1870.)

PETIT THÉÂTRE DE L'ENFANCE.

Sans Dieu.

Dieu, conscience, avenir. (1872.)

SCÈNES FAMILIÈRES. (1874.)

Table des matières

PRÉFACE	1
I. Jeunesse	6
II. Conversion. Saint-Étienne, l'Algérie, Marseille	21
III. Le journal <i>l'Espérance</i>	55
IV. Premières publications	92

V. Senneville. Évangélisation et procès	109
VI. Villefavard et le limousin	143
VII. Le procès de Mansle	194
VIII. Résultats de l'évangélisation. Persécutions, luttes, victoire	226
IX. Retour à Paris. Ecole d'évangélisation	262
X. Correspondance. La prière	277
XI. Séjour dans les Cévennes	299
XII. Le cri du missionnaire. Un sermon inédit	312
XIII. Nouveau séjour à Paris	338

XIV. Le genre <i>Sermon</i>. – Comment il ne faut pas prêcher	359
XV. Traités Roussel	409
XVI. Dernière période	437
APPENDICE. Liste des ouvrages et traités	455
4ième de couverture	465

La biographie d'un des plus zélés et un peu excentrique évangéliste du 19^e siècle, racontée par sa fille. En la lisant on découvrira qu'il existait dans notre pays à cette époque des pasteurs français fidèles à l'esprit de la Réforme, brûlants d'atteindre par le flambeau de l'Écriture les provinces les plus enténébrées. On peut même dire, sans exagération, qu'il est impossible d'avoir une idée exacte de ce qu'était alors l'état spirituel de cette France rurale, asservie au pouvoir déclinant du catholicisme romain, secouée, ainsi que la plupart des pays d'Europe, par de graves crises politiques, sans avoir lu le livre de sa fille, Émilie Delapierre. Ce document exceptionnel, non par ses qualités littéraires mais par l'ensemble des pièces à conviction qu'il fournit, nous retrace l'histoire des combats, des procès, des victoires et des revers, des joies et des peines qui furent celles de son père à travers sa carrière d'évangéliste.

